



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mercredi 30 octobre 2024

Objet : Approbation de l'offre de formation en Master 2025 suite.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

Après en avoir délibéré,

Approuve l'offre de formation en Master 2025 telle qu'elle figure en annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 05 DEC. 2024

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 05 DEC. 2024

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 05 DEC. 2024



Délibération du conseil d'administration de l'Université Paris-Panthéon-Assas

Séance du mercredi 30 octobre 2024

Objet : Approbation du règlement des études de Licence et du règlement des études de Master 2025.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1831 du 24 décembre 2021 portant création de l'Université Paris-Panthéon-Assas et approbation de ses statuts ;

Après en avoir délibéré,

Approuve les règlements des études de Licence et de règlement des études de Master 2025 tels qu'ils figurent annexe.

Membres présents et représentés : 39

Vote : Unanimité

Paris, le 05 DEC. 2024

Le Président

Stéphane BRACONNIER

Affiché le 05 DEC. 2024

Transmis au recteur, chancelier des universités, le 05 DEC. 2024

Conseil d'administration du 30 octobre 2024

OFFRE DE FORMATION 2025

- P. 3 Master Droit comparé
- P. 8 Master de l'immobilier
- P. 13 Master Droit de la propriété intellectuelle
- P. 20 Master Droit de la santé
- P. 27 Master droit des affaires
- P. 62 Master Droit des assurances
- P. 69 Master Droit des collectivités territoriales
- P. 78 Master Droit du marché et du patrimoines artistiques
- P. 86 Master Droit du numérique
- P. 94 Master Droit du patrimoine
- P. 100 Master Droit européen
- P. 107 Master Droit international
- P. 126 Master Droit notarial
- P. 131 Master Droit pénal et sciences criminelles
- P. 136 Master Droit privé
- P. 160 Master Droit public
- P. 193 Master Droit social
- P. 201 Master Droits de l'homme et justice internationale
- P. 210 Master Juriste européen
- P. 215 Master Justice procès et procédures
- P. 225 Master Politiques publiques
- P. 230 Master Relations internationales
- P. 247 Master Science politique
- P. 252 Master Analyse et politique économique
- P. 257 Master Économétrie, statistique
- P. 265 Master Économie de l'entreprise et des marchés
- P. 274 Master Économie du droit
- P. 279 Master Économie et management publics
- P. 289 Master Management et commerce international
- P. 299 Master Monnaie, banque, finance, assurance
- P. 315 Master Gestion des ressources humaines

MODIFICATIONS

- P. 332 Licence Droit parcours Collège de droit : règlement particulier des études et des examens
- P. 3490DU Collège de droit : règlement particulier des études et des examens

RÈGLEMENTS

- P. 354 Règlement des études de la licence
- P. 360 Règlement des études de la 1^{ère} année de master
- P. 365 Règlement des études de la 2^e année de master

MASTER DROIT COMPARÉ

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit public comparé

Parcours Droit public comparé

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Contentieux constitutionnel
- Droit public de l'économie 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit constitutionnel de l'Union européenne
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Droit administratif comparé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit constitutionnel général
- Droit international public 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Droit des relations extérieures de l'Union européenne
- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme
- Droit constitutionnel comparé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en 1ère année de Master peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à l'Université Paris II par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles.

Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Matières mutualisées avec la mention droit public :

- Contentieux constitutionnel
- Droit public de l'économie 1
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Droit administratif comparé
- Droit constitutionnel général
- Droit international public 2
- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme
- Droit constitutionnel comparé

Matières mutualisées avec la mention droit international :

- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Droit des relations extérieures de l'Union européenne

Parcours internationaux

Le M1 Droit comparé rassemble aussi des parcours construits avec des établissements étrangers partenaires de l'Université Paris-Panthéon-Assas, aboutissant à la délivrance d'un diplôme de niveau M1, selon différents parcours types et options, qui déterminent le contenu des enseignements :

- Option Droit allemand – SARPA (en partenariat avec le CFJA)
- Option Droit américain – MAUPA (en partenariat avec l'Indiana State University – Maurer Law School)
- Option Droit canadien – UQPA (en partenariat avec l'UQAM université du Québec à Montréal)
- Option Droit sud-américain – BOPA (en partenariat avec l'Université Rosario de Bogota)

Les enseignements de M1 sont définis par les établissements partenaires, où ils se déroulent. Les étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas y réalisent leur scolarité en même temps que les étudiants de ces universités participant à l'échange. Tous les étudiants se retrouvent ensuite en M2 Droit public comparé à l'Université Paris-Panthéon-Assas.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Module 1- Tronc commun obligatoire (22 ECTS)

- Les fondamentaux du droit comparé (50h)
- Les fondamentaux du droit public I (25h)
- Les fondamentaux du droit public II (25h)
- Enjeux contemporains du droit public comparé/Current issues in comparative public law (25h)
- Théorie et méthodologie de la recherche comparative (12h)

Une épreuve écrite de 5 h notée sur 20 (coefficient 3) portant sur « les fondamentaux du droit comparé ».

Une épreuve écrite ou orale notée sur 20 (coefficient 2) portant sur « Les fondamentaux du droit public I » et « Les fondamentaux du droit public II ».

Une épreuve écrite ou orale notée sur 20 (coefficient 1) portant sur « Enjeux contemporains du droit public comparé ».

La matière « Théorie et méthodologie de la recherche comparative » n'est pas évaluée.

Module 2 – Enseignements optionnel (20 ECTS)

1 option au choix :

Option 1 :

- Droit constitutionnel comparé
- Droit administratif comparé
- Droit comparé des libertés fondamentales
- Droit comparé de la régulation
- Autonomies territoriales comparées

Option 2 :

- 4 cours en droit public comparé à choisir parmi :
 - o Droit constitutionnel comparé
 - o Droit administratif comparé
 - o Droit comparé des libertés fondamentales
 - o Droit public comparé de la régulation
 - o Autonomies territoriales comparées
- 1 cours en droit comparé des affaires à choisir parmi :
 - o Droit comparé des activités économiques et droit pénal des affaires
 - o Droit comparé du règlement des différends

Chaque cours se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un écrit, un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1). La nature de l'examen est définie au début de l'année universitaire.

Module 3 – Rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage (18 ECTS)

Chaque étudiant doit rédiger un mémoire de recherche ou un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance devant un jury :

- Soit à la suite d'un séjour de recherche d'un mois minimum et consécutif dans une bibliothèque d'une université étrangère portant sur un thème choisi par le directeur de mémoire – enseignant du Master ou de l'université, sous réserve de l'approbation du responsable du Master ;
- Soit à la suite d'un stage de deux mois minimums dans un cabinet d'avocats, une juridiction, une société ou encore une institution internationale leur permettant de mettre en pratique leur connaissance des différents systèmes juridiques et les problématiques de droit comparé.

Le mémoire de recherche et le rapport de stage sont, à la suite d'une soutenance, notés sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Entraîne l'ajournement, sauf décision souveraine du jury :

- Toute note au mémoire ou au rapport de stage inférieure à 10/20
- Toute absence injustifiée à une épreuve
- Un 0/20 obtenu dans une épreuve.

ETUDIANTS BENEFICIANT D'UN ECHANGE AU SECOND SEMESTRE DANS UNE UNIVERSITE PARTENAIRE

Par exception, les étudiants qui bénéficient d'un échange dans une université partenaire au second semestre suivent seulement trois enseignements du Module II sur les cinq requis ; ils sont dispensés du cours de fondamentaux du droit public II du module I.

Les enseignements suivis dans l'université partenaire valident les deux enseignements manquants du Module II et le cours Fondamentaux du droit public II du module I.

MASTER DROIT DE L'IMMOBILIER

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit immobilier et de la construction

Parcours Droit immobilier et de la construction

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des sûretés
- Droit public de l'économie
- Droit de l'urbanisme

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit fiscal des affaires 1
- Droit des entreprises en difficulté

2 matières au choix :

- Droit rural
- Droit des assurances
- Droit international privé 1
- Droit de la propriété intellectuelle

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit de la construction
- Droit des contrats publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit fiscal des affaires 2

2 matières au choix :

- Comptabilité des sociétés
- Histoire du droit patrimonial de la famille
- Droit international privé 2

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des cours « Droit du numérique » et « Pratiques déloyales de concurrence » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale et en apprentissage

Enseignements :

Matières obligatoires (40 ECTS) :

3 matières obligatoires :

- Droit de la construction
- Droit de l'urbanisme
- Droit de la promotion immobilière

Chaque matière se compose de 75h de CM.

Modalité d'évaluation :

- L'étudiant choisit :
 - o 2 matières évaluées par un écrit noté sur 20 (coefficient 2)
 - o 1 matière évaluée par un exposé-discussion noté sur 20 (coefficient 2)
- Une note de contrôle continu sur 20 (coefficient 2), sanctionnant le travail accompli sur l'ensemble des 3 matières obligatoires.

2 matières obligatoires :

- Pratique du droit de la construction
- Anglais juridique

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

5 matières au choix (20 ECTS) :

- Financement du logement
- Droit de l'environnement
- Expertise immobilière
- Fiscalité immobilière
- Droit des contrats internationaux et droit comparé de la construction
- Droit public de la construction
- Droit de la copropriété
- Baux civils et commerciaux

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

La matière « Expertise immobilière » est mutualisée avec le Parcours Droit notarial.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)**Formation continue**

Matières	Nombre de séances	Volume horaire CM	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1				20	8
Droit de la construction	7	45h30	Ecrit de 3h	20	2
Droit de l'urbanisme	5	32h30	Ecrit de 3h	20	2
Droit de la copropriété	5	32h30	Oral	20	2
Moyenne constituée par au moins un exercice au choix de l'intervenant dans chaque matière			Contrôle continu	20	2
Module 2				20	9
Fiscalité immobilière	5	32h30	Ecrit de 3h	20	2
Droit des baux civils	3	19h30	Ecrit de 1h30	20	1
Droit des baux commerciaux	3	19h30	Ecrit de 1h30	20	1
Agents immobiliers	2	13h	Oral	20	1
Ventes immobilières	3	19h30	Oral	20	2
Moyenne constituée par au moins un exercice au choix de l'intervenant dans chaque matière			Contrôle continu	20	2

Règles spécifiques

Les cours sont organisés en deux modules (1 et 2) et programmés sur un an. L'étudiant a le choix de suivre l'ensemble des deux modules ou un seul. L'obtention du diplôme peut se faire en un ou deux ans. Les cours se déroulent en sessions de deux jours (jeudi, vendredi).

MASTER DROIT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
--

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle
- Parcours Propriété industrielle

Parcours Commun
Parcours Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle
Parcours Propriété industrielle

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit de la propriété intellectuelle

1 matière au choix :

- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1
- Droit de la concurrence

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Protection des données à caractère personnel

2 matières au choix :

- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1
- Droit de la concurrence

2 matières au choix (non choisie ci-dessus) :

- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1
- Droit de la concurrence
- Droit pénal international et européen
- Droit pénal spécial
- Procédures civiles d'exécution

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit européen des affaires
- Droit pénal des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit du numérique
- Pratiques déloyales de concurrence
- Droit de la CEDH

1 matière au choix :

- Droit international privé 2
- Droit du financement de l'entreprise

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Pratiques déloyales de concurrence » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Parcours Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

1 option de 2 cours magistraux (CM) annuels et 2 enseignements méthodologiques (EM) annuels correspondants :

- Option 1 :
 - Propriété littéraire et artistique (18 ECTS)
 - CM évalué par un écrit de 5h, noté sur 20 (coefficient 1)
 - EM évalué par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1)
 - Propriété industrielle (18 ECTS)
 - CM évalué par un exposé-discussion, noté sur 20 (coefficient 1)
 - EM évalué par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1)
- Option 2 :
 - Propriété industrielle (18 ECTS)
 - CM évalué par un écrit de 5h, noté sur 20 (coefficient 1)
 - EM évalué par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1)
 - Propriété littéraire et artistique (18 ECTS)
 - CM évalué par un exposé-discussion, noté sur 20 (coefficient 1)
 - EM évalué par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1)

Chaque matière se compose de 25h de CM et 50h de EM.

1 matière annuelle au choix :

- Droit des obligations (6 ECTS)
- Droit de la communication numérique (6 ECTS)

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière semestrielle au choix (non choisie ci-dessus) :

- Droit des obligations (6 ECTS)
- Activités des entreprises (6 ECTS)
- Droit international privé (6 ECTS)
- Droit des sociétés (6 ECTS)
- Droit de la communication numérique (6 ECTS)
- Droit européen des affaires (6 ECTS)

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

Enseignement d'anglais (25h) – 2 ECTS

La matière est évaluée par un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Mémoire (10 ECTS)

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 2).

Règles spécifiques

Sur décision du jury, toute note inférieure à 8 sur 20 dans une matière ou une épreuve est considérée comme éliminatoire et fait obstacle à l'obtention du diplôme.

Nota :

L'exposé-discussion doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à la bonne insertion de ses connaissances dans le champ disciplinaire de l'école doctorale de droit privé dont relève le M2.

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu par le Président de l'université, sur proposition du responsable de la formation. Des épreuves ou travaux de substitution sont définis par le responsable du master.

L'enseignement méthodologique semestriel : Droit européen des affaires est mutualisé avec le parcours Droit des affaires.

Parcours Propriété industrielle

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Bloc 1 : Environnement de la propriété industrielle (98h)

- Contrats/Licensing (20h CM et 18h TD)
- Concurrence (15h CM et 15h TD)
- Contentieux de la propriété industrielle (20h CM et 10h TD)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 0,5).

Les matières « Concurrence » et « Contentieux de la propriété industrielle » sont évaluées par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

Bloc 2 : Signes distinctifs (75h)

- Marques (20h CM et 20h TD)
- Appellation d'origine et indications de provenance (15h CM et 10 TD)
- Noms de domaine (10h CM)

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 0,5).

Le bloc 2 est évalué par un écrit de 4h, noté sur 20 (coefficient 2).

Bloc 3 : Créations techniques (105h)

- Brevet et savoir-faire technique (30h CM et 25h TD)
- Droit de l'informatique (15h CM et 10h TD)
- Dessins et modèles (15h CM et 10h TD)

La matière « Brevet et savoir-faire technique » est évaluée par un écrit de 4h, noté sur 20 (coefficient 2).

Les matières « Droit de l'informatique » et « Dessins et modèles » sont évaluées par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

Un enseignement de langue (25h TD)

La matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

Stage obligatoire

Rédaction et soutenance de mémoire noté sur 20 (coefficient 2). Une note inférieure à 8/20 au mémoire entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

Entraîne l'ajournement :

- une absence injustifiée à une seule épreuve terminale ;
- une note inférieure à 8/20 au mémoire ;
- une moyenne inférieure à 8/20 à l'ensemble des épreuves terminales.

Un enseignement de langue (25h TD) dans l'une des cinq langues étrangères suivantes (anglais, allemand, espagnol, italien et russe).

Stage obligatoire d'au moins 3 mois dans une entreprise (de préférence dans un service de propriété industrielle ou un service juridique), en cabinet d'avocats spécialisés en propriété industrielle ou dans un cabinet de propriété industrielle.

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu par le Président de l'université, sur proposition du responsable de la formation. Des épreuves ou travaux de substitution sont définis par le responsable du master.

MASTER DROIT DE LA SANTÉ

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit sanitaire et social
- Parcours Droit de la protection de la santé et de l'environnement

Parcours Commun
Droit sanitaire et social
Droit de la protection de la santé et de l'environnement

1ÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit de la santé : système de santé
- Droit de la protection sociale

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit de l'action sociale et de l'aide sociale
- Protection des données à caractère personnel

3 matières au choix :

- Droit du service public
- Contentieux administratif
- Politiques publiques
- Contentieux social
- Droit des assurances
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit des collectivités territoriales

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit de la santé : relation de soin
- Droit de l'environnement

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix :

- Droits de la convention européenne des droits de l'homme
- Droit des contrats publics
- Droit pénal des affaires
- Finances locales
- Politiques du risque
- Droit des relations de travail dans le secteur public
- Droit des libertés fondamentales (CM 36h, si non suivi en licence)
- Méthodologie des épreuves de concours

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

La matière « Droit des libertés fondamentales » est obligatoire pour les étudiants qui ne l'ont pas suivi en Licence.

Parcours Droit sanitaire et social

2^{ème} ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalité d'évaluation	Barème	Coefficient épreuve
Bloc 1 : Droit de la santé et de la protection sociale : principes généraux	118	18			
Grands enjeux du droit de la santé	24	4	Écrit de 5h	20	
Économie et politiques de santé	20	3	Écrit de 2h	20	
Droits des patients et des personnes vulnérables	20	3	Écrit de 2h	20	
Droit de la sécurité sociale	20	3	Écrit de 2h	20	
Droit de l'aide et de l'action sociales	20	3	Écrit de 2h	20	
Droit du handicap et de la perte d'autonomie	14	2	Oral ou écrit	20	
Bloc 2 : Régulation des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux	70	12			
Planification et régime des autorisations	25	4	Écrit de 3h	20	
Inspections et contrôles des établissements et services	10	2	Oral ou écrit	20	
Coopérations et contractualisations	25	4	Écrit de 3h	20	
Évaluations et modes de financement des établissements et services	10	2	Oral ou écrit	20	
Bloc 3 : Gestion des établissements et services sanitaires, sociaux et médico-sociaux	77	13			
Gouvernance des établissements de santé	10	2	Écrit de 1h	20	
Gouvernance des établissements et services sociaux et médico-sociaux	10	2	Contrôle continu	20	
Tarification, gestion financière et comptable des établissements de santé	15	2	Écrit de 1h	20	
Tarification, gestion financière et comptable des établissements et services sociaux et médico-sociaux	15	2	Écrit de 1h	20	
Droit des professions de santé	12	2	Écrit de 1h	20	
Gestion et statuts des personnels dans les établissements et services	15	3	Écrit de 1h	20	
Bloc 4 : Responsabilités et contentieux	57	12			
Contentieux de la sécurité sociale, de l'aide et de l'action sociales	12	3	Contrôle continu	20	
Responsabilité et contentieux administratifs	15	3	Contrôle continu	20	
Responsabilité et procédure civiles	15	3	Contrôle continu	20	
Responsabilité et procédure pénales	15	3	Contrôle continu	20	

Bloc 5 : Conférences et langue	45	2			
Anglais	25	2	Contrôle continu	20	
Conférences « métiers du secteur sanitaire et social »	10		Non évalué		
Conférences de méthode	10		Non évalué		
Bloc 6 : Mémoires	20	6			
Mémoire de stage ou mémoire d'apprentissage	20	6	Soutenance	20	

Règles spécifiques

S'ajoutent aux heures de cours et sont valorisables en tant que telles pour le CFA les heures de soutenance, de partiels écrits et oraux, la préparation des exposés et travaux collectifs, la réunion de prérentrée = + 40 heures. Le volume horaire d'enseignement min. en CFA sera calculé au *prorata temporis* de la durée du contrat de travail de l'apprenti, dans le respect du décret n°2020-624 du 22 mai 2020. Par exemple : Pour des contrats de 12 mois : 405 h / Pour des contrats par exemple de 10 mois : 333h

Bloc 6 :

- Par défaut, les étudiants doivent rechercher un contrat d'apprentissage en alternance. Ce contrat, régi par des dispositions légales et réglementaires, ne peut être conclu que par des étudiants de moins de 30 ans à la signature du contrat. Il doit avoir une durée de 12 mois.
- Les étudiants qui ne trouveraient pas contrat d'apprentissage en alternance peuvent, à titre dérogatoire, effectuer un stage d'une minimale de 4 à 6 mois (en suivant le calendrier de l'alternance).
- La soutenance du rapport d'apprentissage ou du rapport de stage a lieu en présence du maître d'apprentissage ou de stage.

NB : Le calendrier de l'alternance doit prévoir (sous réserve d'accord avec le CFA) des enseignements les lundis et mardis pour les semaines paires, et les lundis, mardis et mercredis pour les semaines impaires jusqu'au mois d'avril. Certaines semaines dans l'année sont intégralement consacrées aux enseignements.

Parcours Droit de la protection de la santé et de l'environnement

2^{ème} ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalité d'évaluation	Barème	Coefficient épreuve
Bloc 1 : Protection de la santé	104	16			
Grands enjeux du droit de la santé	24	4	Écrit de 5h	20	
Économie et politiques de santé	20	3	Écrit de 2h	20	
Droits des patients et des personnes vulnérables	20	3	Écrit de 2h	20	
Droit européen et international de la santé	20	3	Écrit de 2h	20	
Droit des produits de santé	20	3	Écrit de 2h	20	
Bloc 2 : Protection de l'environnement	84	13			
Grands enjeux du droit de l'environnement	24	4	Écrit de 5h	20	
Droit économique de l'environnement	20	3	Écrit de 2h	20	
Droit européen et international de l'environnement	20	3	Écrit de 2h	20	
Droit des polices environnementales (eau, air, déchets, ICPE)	20	3	Oral ou écrit	20	
Bloc 3 : Enjeux transversaux	63	11			
Histoire des droits de la santé et de l'environnement	15	3	Oral ou écrit	20	
Alimentation, agriculture, santé et environnement	12	2	Écrit de 1h	20	
Travail, santé et environnement	12	2	Écrit de 1h	20	
Urbanisme, santé et environnement	12	2	Écrit de 1h	20	
Assurance, santé et environnement	12	2	Écrit de 1h	20	
Bloc 4 : Responsabilités et contentieux	60	12			
Responsabilité sociale des entreprises	15	3	Contrôle continu	20	
Responsabilité et contentieux administratifs	15	3	Contrôle continu	20	
Responsabilité et procédure civiles	15	3	Contrôle continu	20	
Responsabilité et procédure pénales	15	3	Contrôle continu	20	
Bloc 5 : Conférences et langue	50	2			
Anglais	25	2	Contrôle continu	20	
Conférences « Actualités » et « Métiers en santé / environnement »	15		Non évalué		
Conférences de méthode	10		Non évalué		
Bloc 6 : Mémoires	20	6			
Mémoire de recherche OU mémoire de stage OU mémoire d'apprentissage	20	6	Soutenance	20	

Règles spécifiques

S'ajoutent aux heures de cours (et sont valorisables en tant que telles pour le CFA) les heures de soutenances, de partiels écrits et oraux, la préparation des exposés et travaux collectifs, la rédaction des mémoires de stage ou d'apprentissage, de réunion de prérentrée = 40 heures. Le volume totale des heures de formation sera donc de $381+40 = 421$ heures.

NB : Le volume horaire de formation min. pour le CFA doit être calculé au *prorata temporis* de la durée du contrat de travail de l'apprenti, dans le respect du décret n°2020-624 du 22 mai 2020. Par exemple : Pour des contrats de 12 mois : 405 h / Pour des contrats par exemple de 10 mois : 333h

Bloc 6 :

- Par défaut, les étudiants doivent rechercher un contrat d'apprentissage en alternance. Ce contrat, régi par des dispositions légales et réglementaires, ne peut être conclu que par des étudiants de moins de 30 ans à la signature du contrat. Il doit avoir une durée de 12 mois.
- Les étudiants qui ne trouveraient pas contrat d'apprentissage en alternance peuvent, à titre dérogatoire, effectuer un stage d'une minimale de 4 à 6 mois (en suivant le calendrier de l'alternance).
- La soutenance du rapport d'apprentissage ou du rapport de stage a lieu en présence du maître d'apprentissage.
- Par exception, les étudiants peuvent faire le choix de préparer un mémoire de recherche en lieu et place de l'apprentissage ou du stage.

NB : Le calendrier de l'alternance doit prévoir (sous réserve d'accord avec le CFA) des enseignements les lundis et mardis pour les semaines paires, et les lundis, mardis et mercredis pour les semaines impaires jusqu'au mois d'avril. Certaines semaines dans l'année sont intégralement consacrées aux enseignements.

MASTER DROIT DES AFFAIRES

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit des affaires
- Parcours Droit des affaires et droit fiscal
 - Spécialité Droit des affaires et Fiscalité
 - Spécialité Droit fiscal
 - Spécialité Fiscalité internationale
- Parcours Juriste d'affaires
- Parcours Droit des affaires internationales
- Parcours Droit européen des affaires et de la concurrence
- Parcours Techniques de restructuration des entreprises en difficulté
- Parcours Droit des affaires et management
- Parcours Droit privé et public des affaires (réservé aux sportifs de haut niveau)
- Parcours Droit et fiscalité de l'entreprise
- Parcours Juriste franco-allemand (programme BerMuPa)

Parcours Droit des affaires

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des entreprises en difficulté
- Droit fiscal des affaires 1

1 matière au choix :

- Droit des sûretés
- Droit de la concurrence

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit des sûretés
- Droit de la concurrence

1 matière obligatoire :

- Droit et économie bancaires

2 matières au choix :

- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit international privé 1
- Droit patrimonial de la famille
- Droit pénal spécial
- Droit maritime
- Droit des assurances
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit public de l'économie 1
- Droit international privé des affaires
- Droit de la protection des données personnelles

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Droit international privé des affaires » et « Droit de la protection des données personnelles » qui se composent de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1)

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit fiscal des affaires 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du commerce international
- Droit des marchés financiers

2 matières au choix :

- Droit pénal des affaires
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit fiscal européen et international
- Contentieux fiscal
- Grands systèmes de droit contemporains 2
- Droit de l'environnement
- Droit public de l'économie 2
- Comptabilité des sociétés
- Pratiques déloyales de concurrence
- Droit du numérique

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Pratiques déloyales de concurrence » et « Droit du numérique » qui se composent de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1)

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent éventuellement opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles, et sous réserve de l'accord exprès et préalable du directeur du parcours. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Enseignements obligatoires (30 ECTS)

- Droit des sociétés (75h)
- Activités des entreprises (75h)

Chaque matière se compose de 75h de CM.

Evaluation au choix du responsable du Master :

Option 1 :

- La matière « Droit des sociétés » est évaluée par un écrit de 5h noté sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).
- La matière « Activités des entreprises » est évaluée par un exposé-discussion noté sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Option 2 :

- La matière « Activités des entreprises » est évaluée par un écrit de 5h noté sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).
- La matière « Droit des sociétés » est évaluée par un exposé-discussion noté sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

2 matières au choix (20 ECTS)

- Droit des marchés financiers
- Droit des assurances
- Droit international privé
- Propriété industrielle
- Comptabilité de l'entreprise privée
- Droit de la concurrence et de la distribution
- Entreprises et commerce international
- Droit européen des affaires
- Droit bancaire, financier et monétaire international
- Droit fiscal des affaires
- Droit maritime
- Droit pénal des affaires
- Droit du travail

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est notée sur 20 (coefficient 1).

Mémoire obligatoire (20 ECTS)

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 2).

Stage facultatif, mais encouragé

Non évalué.

Règles spécifiques

Cas particulier :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Parcours Droit des affaires et droit fiscal

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des entreprises en difficulté
- Droit fiscal des affaires 1

1 matière au choix :

- Droit des sûretés
- Droit de la concurrence

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit des sûretés
- Droit de la concurrence

1 matière obligatoire :

- Droit et économie bancaires

2 matières au choix :

- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit international privé 1
- Droit patrimonial de la famille
- Droit pénal spécial
- Droit maritime
- Droit des assurances
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit public de l'économie 1
- Droit international privé des affaires
- Droit de la protection des données personnelles

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Droit international privé des affaires » et « Droit de la protection des données personnelles » qui se composent de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1)

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit fiscal des affaires 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du commerce international
- Droit des marchés financiers

2 matières au choix :

- Droit pénal des affaires
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit fiscal européen et international
- Contentieux fiscal
- Grands systèmes de droit contemporains 2
- Droit de l'environnement
- Droit public de l'économie 2
- Comptabilité des sociétés
- Pratiques déloyales de concurrence
- Droit du numérique

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Pratiques déloyales de concurrence » et « Droit du numérique » qui se composent de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1)

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Parcours Droit des affaires et droit fiscal Spécialité Droit des affaires et fiscalité

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Enseignements fondamentaux (matières d'écrit) :

- Droit des sociétés et techniques sociétaires (EM 44h)
- Droit des contrats et technique contractuelle (EM 44h)
- Droit fiscal interne (EM 44h)

Chaque matière est évaluée par un écrit de 4h noté sur 20 (coefficient 4).

Enseignements complémentaires (matières d'oral) :

- Droit des opérations financières et boursières (EM 24h)
- Droit fiscal international (EM 24h)
- Droit social (EM 24h)
- Droit de la concurrence (EM 24h)
- Restructurations (EM 14h)
- Contentieux des affaires (EM 14h)
- Analyse et évaluation financières (EM 44h)
- Droit américain des opérations financières et boursières (en anglais) (EM 2 groupes de 36h = 72h)
- Droit anglo-américain des contrats (en anglais) (TD 2 groupes de 36h = 72h)

Chaque matière est évaluée par un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Stage (finalité professionnelle) : 3 mois à partir de la mi-mars en cabinets d'avocats ou en entreprises, en France ou à l'étranger

Le rapport de stage est noté sur 20 (coefficient 2).

Un contrôle continu est organisé sur l'année, noté sur 20 (coefficient 3).

Règles spécifiques

La plupart des enseignements sont dispensés sous forme d'étude de dossiers. Ils sont tous obligatoires.

Entraîne l'ajournement, sur décision individuelle du jury :

- Toute absence injustifiée à une épreuve ;
- Un 0/20 au contrôle continu.

Parcours Droit des affaires et droit fiscal
Spécialité Droit fiscal

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale et en apprentissage

Enseignements – assistance obligatoire :

Fiscalité de l'entreprise

- Fiscalité des entreprises (résultats, opérations, restructurations), 40h Cours
- Intégration fiscale et groupes d'entreprises, 25h EM (enseignement méthodologique)
- Jeu d'entreprises, 25h EM
- Fiscalité financière, 25h EM
- Taxe sur la valeur ajoutée, 25h EM
- Comptabilité et fiscalité de l'entreprise, 10h EM

Fiscalité personnelle

- Fiscalité des revenus des ménages, 25h Cours
- Fiscalité du patrimoine, 25h EM

Procédures fiscales

- Contrôle fiscal, 25h Cours
- Recouvrement et contentieux de l'impôt, 25h Cours

Fiscalité internationale et européenne

- Fiscalité internationale, 25h EM
- Fiscalité européenne, 25h EM

Modalité d'évaluation :

Liste des matières évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) formant une moyenne sur 20 (coefficient 1) :

- Intégration fiscale et groupes d'entreprises
- Jeu d'entreprises
- Fiscalité financière
- Taxe sur la valeur ajoutée
- Comptabilité et fiscalité de l'entreprise
- Fiscalité du patrimoine
- Fiscalité internationale
- Fiscalité européenne

La matière « Fiscalité des entreprises (résultats, opérations, restructurations) » est évaluée par un grand oral noté sur 20 (coefficient 3).

Liste des matières évaluée par une épreuve notée sur 20 (coefficient 1) formant une moyenne sur 20 (coefficient 1) :

- Fiscalité des revenus des ménages
- Contrôle fiscal
- Recouvrement et contentieux de l'impôt

Stage et rapport de stage (branchie professionnelles) **ou mémoire de recherche** (branche recherche).

Le rapport de stage est noté sur 20 (coefficient 4).

Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficient 6).

Enseignements propres à l'apprentissage, 100h :

Module TVA

Module anglais de la fiscalité

Règles spécifiques

Dans la branche professionnelle, l'étudiant rédige, à l'issue de son stage d'une durée de trois mois (avril, mai, juin) ou des trois premiers mois de son apprentissage à plein temps (avril, mai, juin) un rapport de stage, accompagné d'une étude dont le sujet, agréé par le responsable du diplôme et le maître de stage ou d'apprentissage, porte sur une question abordée au cours du stage ou de l'apprentissage.

Dans la branche recherche, l'étudiant rédige, sous la supervision d'un enseignant-chercheur intervenant dans le Master, un mémoire de recherche sur un sujet agréé par le responsable du diplôme.

Parcours Droit des affaires et droit fiscal

Spécialité Fiscalité internationale

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Enseignements :

Cours fondamentaux :

- Conventions fiscales internationales, 20h
- Douanes et TVA, 25h
- Fiscalité européenne, 25h
- Fiscalité internationale des particuliers, 25h
- Fiscalité internationale des entreprises, 25h

Enseignements dirigés fondamentaux :

- Maîtrise fiscale internationale, 40h
- Business game, 40h
- Compliance, 20h
- Restructuring, 20h
- Fiscalité comparée, 10h
- Transactions intragroupes internationales, 10h
- Fiscalité internationale des opérations financières, 20h
- Contentieux fiscal international et européen, 20h
- Conférences d'actualité, 10h

Enseignement dirigé optionnel :

- Comptabilité générale, 20h

Evaluation :

3 épreuves écrites de 4h chacune notées sur 20 (coefficient 4) :

- Fiscalité internationale des particuliers
- Fiscalité internationale des entreprises
- Fiscalité européenne

3 épreuves orales notées sur 20 (coefficient 2) :

- Douanes et TVA
- Contentieux fiscal international et européen
- Fiscalité internationale des opérations financières

4 épreuves en contrôle continu notées sur 20 (coefficient 2) :

- Maîtrise fiscale internationale
- Business Game
- Compliance
- Restructuring

1 rapport de stage ou d'apprentissage, noté sur 20 (coefficient 2).

1 soutenance de mémoire (déposé avant le 31 mai), portant sur l'un des thèmes des enseignements dirigés, notée sur 20 (coefficient 8). Toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.

1 contrôle continu sur l'enseignement optionnel de *Comptabilité générale* noté sur 20 (coefficient 2) (les points au-dessus de la moyenne sont pris en compte par le jury pour l'admission).

Règles spécifiques

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif.

Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu par le président de l'université, sur proposition du responsable de la formation. Des épreuves ou travaux de substitution sont définis par le responsable du master.

Parcours Juriste d'affaires

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

La première année est liée à celle du magistère Juriste d'Affaires.

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Tous les enseignements sont obligatoires (coefficient 20) :

- Droit financier américain (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Droit américain des affaires (75h, coef.2 / 8 ECTS)
- Droit bancaire institutionnel (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Droit du financement structuré (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Droit civil des affaires (25h, coef.2 / 3 ECTS)
- Droit commercial international (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Droit européen des affaires (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Droit fiscal international (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Restructuration d'entreprises (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Droit des marchés financiers (25h, coef.2 / 3 ECTS)
- Droit des sociétés I (25h, coef.2 / 3 ECTS)
- Droit des sociétés pratique II (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Droit du travail (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Pratiques professionnelles (rédaction de contrats - expression orale) (25h, coef.1 / 3 ECTS)
- Conférences professionnelles (25h, coef.2 / 3 ECTS)

Chaque matière est évaluée par un écrit ou un oral noté sur 20 (coefficient en fonction de la matière) ; toute note inférieure à 6/20 est éliminatoire.

Stage (3 mois / 10 ECTS)

Trois mois en fin de M2 dans une entreprise, un cabinet d'avocat, une juridiction ou une activité jugée équivalente par le directeur du Master.

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 6), toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire

Règles spécifiques

Cas particulier :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif.

Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études.

Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Parcours Droit des affaires internationales

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des entreprises en difficulté
- Droit fiscal des affaires 1

1 matière au choix :

- Droit des sûretés
- Droit de la concurrence

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit des sûretés
- Droit de la concurrence

1 matière obligatoire :

- Droit international privé des affaires

2 matières au choix :

- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit international privé 1
- Droit patrimonial de la famille
- Droit pénal spécial
- Droit maritime
- Droit des assurances
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit public de l'économie 1
- Droit de la protection des données personnelles

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Droit international privé des affaires » et « Droit de la protection des données personnelles » qui se composent de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1)

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit fiscal des affaires 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du commerce international
- Droit des marchés financiers

2 matières au choix :

- Droit pénal des affaires
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit fiscal européen et international
- Contentieux fiscal
- Grands systèmes de droit contemporains 2
- Droit de l'environnement
- Droit public de l'économie 2
- Comptabilité des sociétés
- Pratiques déloyales de concurrence
- Droit du numérique

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Pratiques déloyales de concurrence » et « Droit du numérique » qui se composent de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1)

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent éventuellement opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles, et le sous réserve de l'accord exprès et préalable du directeur du parcours. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

4 enseignements obligatoires :

- Contrats internationaux
- Arbitrage international
- Droit international des sociétés
- Droit bancaire, financier et monétaire international

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) et un écrit de 2h noté sur 20 (coefficient 1).

4 enseignements complémentaires (en partie en anglais) :

- Droit et pratique des contrats
- Droit et pratique de l'arbitrage commercial et d'investissement
- Droit et pratique des sociétés
- Droit et pratique des financements

Chaque matière se compose de 50h de CM.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) et un oral ou un écrit noté sur 20 (coefficient 1).

1 enseignement sur option au choix (nombre de places limité, accès sur sélection éventuelle) :

- États et commerce international
- Moot International Arbitration (avec obligatoirement un travail de recherche)

Chaque matière se compose de 50h de CM.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) et un oral ou un écrit noté sur 20 (coefficient 1).

Stage obligatoire de 3 mois (finalité professionnelle) au sein de cabinets d'avocats, d'entreprises ou d'organisations internationales liées au commerce.

Le rapport de stage est noté sur 20 (coefficient 2).

Règles spécifiques

Les enseignements interviendront principalement sous forme de séminaires interactifs, et dans une moindre mesure de cours et de conférences.

Parcours Droit européen des affaires et de la concurrence

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit de la concurrence
- Droit des entreprises en difficulté

1 matière au choix :

- Droit des sûretés
- Droit fiscal des affaires 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit des sûretés
- Droit fiscal des affaires 1

1 matière obligatoire :

- Droit public de l'économie 1

2 matières au choix :

- Droit et économie bancaires
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit international privé 1
- Droit patrimonial de la famille
- Droit pénal spécial
- Droit maritime
- Droit des assurances
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit public de l'économie 1
- Droit international privé des affaires
- Droit de la protection des données personnelles

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Droit international privé des affaires » et « Droit de la protection des données personnelles » qui se composent de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1)

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit fiscal des affaires 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit du commerce international
- Pratiques déloyales de concurrence

2 matières au choix :

- Droit des marchés financiers
- Droit pénal des affaires
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit fiscal européen et international
- Contentieux fiscal
- Grands systèmes de droit contemporains 2
- Droit de l'environnement
- Droit public de l'économie 2
- Comptabilité des sociétés
- Droit du numérique

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Pratiques déloyales de concurrence » et « Droit du numérique » qui se composent de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1)

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (48 ECTS)

4 cours magistraux obligatoires (12 ECTS) :

- Droit international privé européen
- Droit européen de l'entreprise
- Contentieux européen
- Langue (anglais juridique)

Chaque matière se compose de 20h de CM.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 10, sauf l'anglais juridique, qui fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20.

2 cours magistraux à choisir parmi les suivants (6 ECTS):

- Droit international des affaires
- Droit des pratiques déloyales et de la transparence tarifaire
- Propriété industrielle

Chaque matière se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par une épreuve orale, notée sur 10

6 enseignements méthodologiques obligatoires (27 ECTS)

- Droit des pratiques anticoncurrentielles
- Économie de la concurrence
- Procédure concurrence
- Droit des concentrations et des aides d'État
- Droit de la distribution
- Droit du marché intérieur

Chaque matière se compose de 20h d'enseignement méthodologique

Ces enseignements font l'objet d'une évaluation en contrôle continu, noté sur 20

2 enseignements méthodologiques parmi les suivants (3 ECTS):

- Compliance
- Pratique des aides d'État
- Droit européen de l'énergie
- Droit européen des transports
- Droit européen bancaire et financier
- Droit européen des communications électroniques
- Encadrement aux concours de plaidoirie (Type *Moot Court*)* (sur sélection)

Chaque matière se compose de 12h d'enseignement méthodologique

Ces enseignements font l'objet d'un contrôle continu, noté sur 5.

SEMESTRE 2 (12 ECTS)

- **Réalisation d'un stage** d'une durée de 2 mois minimum, à partir du mois de février.
- **Réalisation d'un mémoire, susceptible d'être rendu, au choix de l'étudiant, à la fin du mois de juin ou à la fin du mois d'août.**

Le stage fait l'objet d'un rapport de stage, annexé au mémoire. Mémoire et rapport de stage font l'objet d'une évaluation unique, notée sur 40.
Une note inférieure à 20/40 est éliminatoire

Règles spécifiques

L'étudiant est déclaré admis s'il obtient au moins 120 points sur 240.
Le redoublement n'est pas autorisé, sauf circonstances exceptionnelles

Parcours Techniques de restructuration des entreprises en difficulté

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des entreprises en difficulté
- Droit fiscal des affaires 1
- Droit des sûretés

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit international privé des affaires
- Droit de la concurrence

2 matières au choix :

- Droit et économie bancaires
- Droit maritime
- Droit des assurances
- Droit de la protection sociale
- Droit pénal spécial
- Droit des régimes matrimoniaux
- Droit de la propriété intellectuelle

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Droit international privé des affaires » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit fiscal des affaires 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du commerce international
- Comptabilité des sociétés

2 matières au choix :

- Droit des marchés financiers
- Droit pénal des affaires
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit fiscal européen et international
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Droit de l'environnement

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles, et sous réserve de l'autorisation du directeur du parcours. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Module I – Techniques de restructuration du droit des entreprises en difficulté

- Restructuration préventive, restructuration curative (15h)
 - o Quels principes ?
 - o Quels acteurs ?
 - o Quelles spécificités procédurales ?
- Restructuration de la dette (20h : cours : 10h et ateliers : 10h)
 - o Techniques de restructuration de la dette
 - o Situation des créanciers
 - o Organisation et fonctionnement Comités/classes de créanciers
- Restructuration par cession (20h : cours : 10h et ateliers : 10h)
 - o Préparer une cession d'entreprise : le prepack cession
 - o Préparation et rédaction de l'offre de cession : aspects juridiques et financiers
 - o Déroulement de l'opération de cession d'entreprise : prise de possession ; réalisation des actes
- Restructuration et droit des suretés (30h : cours : 20h et ateliers : 10h)
- Droit spécial de la restructuration (15h)
- Atelier Procédure civile et droit des entreprises en difficulté (10h)

Le module I est évalué par un écrit de 4h noté sur 20 (coefficient 4) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Les notes inférieures à 7/20 à l'écrit sont éliminatoires.

Module II – Techniques sociétaires appliquées aux entreprises en difficulté

- Techniques sociétaires de restructuration appliquées aux entreprises en difficulté (30h : cours : 20h et ateliers : 10h)
 - o Aspects pratiques des opérations sur capital social
 - o Fusion, TUP et autres effets
 - o Restructuration d'un groupe de sociétés en difficulté

Le module II est évalué par un grand oral de 40 minutes noté sur 20 (coefficient 6).

Les notes inférieures à 7/20 au grand oral sont éliminatoires.

Module III – Aspects sociaux de la restructuration

- Restructuration d'entreprise (35h : Cours : 15h et Ateliers : 20h)
 - o Transferts de l'entreprise, transfert des contrats
 - o Sort des institutions du personnel
 - o Sort des accords collectifs
 - o Licenciements

Le module II est évalué par un oral noté sur 20 (coefficient 2).

Module IV – Aspects financiers, comptables et fiscaux de la restructuration (60h)

- Financement de la restructuration (20h)
- Approche comptable de la restructuration (30h)
- Fiscalité des restructurations (10h)

Les matières « Financement de la restructuration » et « Fiscalité des restructurations » sont évaluées par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

La matière « Approche comptable de la restructuration » est évaluée par un contrôle continu sur 20 (coefficient 3) (écrit sur 20 / oral sur 10).

Module V – Approche internationale, européenne et comparée de la restructuration (45h)

- Traitement international et européen de la restructuration (20h : Cours : 15h et Ateliers : 5h)
- Approche du droit anglo-américain de la restructuration (25h)
 - Language of restructuring (15h)
 - Insolvency (10h)

Le module V est évalué par un grand oral avec module II noté sur 20 (coefficient 3) (durée 40mn. Les notes inférieures à 7/20 à l'écrit sont éliminatoires) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) (cours anglais).

Module VI – Atelier étude de cas (30h)

Non évalué.

Module VII – Stage

Au moins 3 mois et au plus 6 mois d'avril à septembre.

Le rapport de stage est noté sur 20 (coefficient 5).

Evaluation par le maître de stage : note inférieure à 10/ 20 est éliminatoire.

Règles spécifiques

Parcours Droit des affaires et management

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des entreprises en difficulté
- Droit fiscal des affaires 1
- Droit des sûretés

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit et économie bancaires
- Droit de la concurrence
- Introduction générale aux sciences de gestion et au management.

2 matières au choix :

- Droit international privé 1
- Droit international privé des affaires
- Droit maritime
- Droit des assurances
- Droit patrimonial de la famille
- Droit pénal spécial
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit de la protection des données personnelles

La matière Introduction générale aux sciences de gestion et au management se compose de 10H de CM. Elle n'est pas évaluée.

Les matières « Droit international privé des affaires » et « Droit de la protection des données personnelles » se composent de 24h de CM

Les autres matières se composent de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit fiscal des affaires 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des marchés financiers
- Droit pénal des affaires

2 matières au choix :

- Droit du commerce international
- Droit fiscal européen et international
- Contentieux fiscal
- Droit international privé 2
- Droit de l'environnement
- Comptabilité des sociétés
- Pratiques déloyales de concurrence

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Pratiques déloyales de concurrence » et « Droit du numérique » qui se composent de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Anglais
- Master Classes

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD et les « Master Classes » de 24h.

Le TD d'anglais est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les « Master Classes » sont évaluées par un écrit de 1h noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Formation en apprentissage

Enseignements de Management et Gestion (Coefficient 8) :

- Stratégies des entreprises (45h)
- Management des Ressources (finances, RH, comptabilité, achats) (45h)
- Management des Opérations (R&D, production, Marketing Ventes) (45h)
- Management des Organisations et de la fonction juridique (45h)

Chaque matière est évaluée par un écrit, un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 4). Une note inférieure à 6/ 20 est éliminatoire.

Enseignements de Droit des affaires (Coefficient 7) :

- Droit des contrats (25h)
- Droit des sociétés (25h)
- Droit fiscal (25h)
- Droit financier (25h)
- Droit de la concurrence (25h)
- Droit de la propriété intellectuelle et nouvelles technologies (25h)
- Droit pénal des affaires (25h)

Chaque matière est évaluée par un écrit, un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). Une note inférieure à 6/ 20 est éliminatoire.

Anglais des affaires (20h) (Coefficient 1)

La matière est évaluée par un écrit, un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1). Une note inférieure à 6/ 20 est éliminatoire.

Enseignement de Développement personnel (20h)

Non évalué.

Règles spécifiques

L'apprentissage se fait en entreprise ou cabinet. Il conduit à un rythme en alternance : 3 mois d'enseignements (septembre, octobre, mi-novembre) ; 8 mois en alternance (1 semaine de cours et 3 semaines d'apprentissage de mi-novembre à mi-juillet). Les étudiants bénéficient d'un suivi par un tuteur dans l'entreprise/cabinet d'accueil et par l'équipe pédagogique du diplôme. Un séminaire de rentrée avec mise à niveau, notamment en gestion, est prévu (6h).

Entraîne l'ajournement, sur décision individuelle du jury :

- La rupture du contrat d'apprentissage par l'entreprise au motif de faute commise par l'étudiant.
- La non- assiduité répétée aux cours, sans motif légitime.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation continue

Enseignements de Management et de Gestion (Coefficient 8) :

- Stratégies des entreprises (20h)
- Fonctionnement interne des entreprises (20h)
- Paramètres de Gestion dans les opérations de Droit des affaires (20h)
- Management des Hommes et de la fonction juridique dans l'entreprise (15h)

Chaque matière est évaluée par une note sur 20 (coefficient 2).

Enseignements de Droit (Coefficient 5) :

- Droit des contrats (15h)
- Droit des sociétés (15h)
- Droit financier (15h)
- Droit de la concurrence (15h)
- Droit pénal des affaires (15h)

Chaque matière est évaluée par une note sur 20 (coefficient 1).

Tutorat (15h)

Non évalué.

Règles spécifiques

Parcours Droit privé et public des affaires
(Étudiants sportifs compétiteurs et sportifs de haut niveau – apprentissage obligatoire)

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des affaires (sûretés et entreprises en difficulté) (7 ECTS)
- Droit fiscal des affaires (fiscalité directe) (6,5 ECTS)
- Droit des contrats et marchés publics (6,5 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit matériel de l'Union européenne (3 ECTS)
- Droit des collectivités territoriales (3 ECTS)
- Droit pénal des affaires (3 ECTS)

Chaque matière se compose de 20h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral ou un écrit d'1h30 noté sur 20 (Coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais (1 ECTS)

La matière se compose de 18h TD.

La matière est évaluée par un oral ou un écrit d'1h noté sur 20 (Coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1)

1 matière obligatoire :

- Sport

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit international privé et du commerce international (10 ECTS)
- Droit public de l'économie (10 ECTS)

Chaque matière se compose de 36h.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des affaires (opérations de paiement et de crédit) (3 ECTS)

- Droit fiscal des affaires (fiscalité indirecte) (3 ECTS)
- Droit social international et européen (3 ECTS)

Chaque matière se compose de 20h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral ou un écrit d'1h30 noté sur 20 (Coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais (1 ECTS)

La matière se compose de 18h TD.

La matière est évaluée par un oral ou un écrit d'1h noté sur 20 (Coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Sport

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

Tutorat – 20h

Non évalué.

Règles spécifiques

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Semestre 1		30		20	1
UEF1		20		20	2
Droit européen des affaires	36h	10	Ecrit 3h CC	20 20	2 1
Droit des contrats publics internationaux	36h	10	Ecrit 3h CC	20 20	2 1
UEC1		10		20	1
Droit des échanges internationaux	24h	4	Oral ou écrit 1h30 CC	20 20	1 1
Arbitrage commercial international	24h	4	Oral ou écrit 1h30 CC	20 20	1 1
Anglais	20	2	Oral ou écrit 1h30 CC	20 20	1 1
Sport			CC	20	1
Semestre 2		30		20	1
UEF1		20		20	2
Droit du sport	36h	10	Ecrit 3h CC	20 20	2 1
Droit international des investissements étrangers	36h	10	Ecrit 3h CC	20 20	2 1
UEC1		10		20	1
Philosophie et théorie générale du droit	24h	4	Oral ou écrit 1h30 CC	20 20	1 1
Contentieux fiscal	24h	4	Oral ou écrit 1h30 CC	20 20	1 1
Anglais	20h	2	Oral ou écrit 1h30 CC	20 20	1 1
Tutorat	20h		Non évalué		
Rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un rapport de stage	25h		Soutenance	20	1
Sport			CC	20	1

Règles spécifiques

Parcours Droit et fiscalité de l'entreprise

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation continue

Enseignements :

Enseignements juridiques :

- Droit des contrats (31h – 10h travail personnel, 21h en regroupement)
- Droit des entreprises sociétaires (65h – 30 h travail personnel, 35h en regroupement)
- Cession de fonds de commerce et bail commercial (12h en regroupement)
- Droit des entreprises en difficulté (24h – 10h travail personnel, 14h en regroupement)
- Droit des instruments de paiement et de crédit (7h en regroupement)

Enseignements de comptabilité et fiscalité :

- Fiscalité (76h – 20h travail personnel, 56h en regroupement)
- Contentieux fiscal (10h en regroupement)
- Gestion comptable (10h en regroupement)

Enseignements complémentaires :

- Méthodologie du cas pratique (7h en regroupement)
- Anglais juridique (20h en regroupement)

Evaluations :

Les matières « Droit des entreprises sociétaires », « Cession de fonds de commerce et bail commercial » et « Droit des instruments de paiement et de crédit » sont évaluées par une unique épreuve écrite commune de 4h notée sur 20 (coefficient 4) et une note de contrôle continu notée sur 20 (coefficient 2).

La matière « Fiscalité » est évaluée par une épreuve écrite de 4h notée sur 20 (coefficient 4) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

La matière « Gestion comptable » est évaluée par une épreuve écrite de 1h30 notée sur 20 (coefficient 2).

La matière « Droit des contrats » est évaluée par une épreuve écrite de 3h notée sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Les matières « Droit des entreprises sociétaires », « Droit des entreprises en difficulté », « Fiscalité » et « Contentieux fiscal » sont évaluées par une épreuve orale commune sous la forme d'un exposé-discussion notée sur 20 (coefficient 4).

La matière « Anglais juridique » est évaluée par une épreuve écrite de 1h30 notée sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Entraînent l'ajournement, par le jury :

- Une moyenne des deux notes d'épreuves terminales de 4 heures inférieure à 8/20.
- Une absence injustifiée à une seule épreuve terminale.

Sont pris en compte dans les notes de contrôle continu :

- Les devoirs remis en cours d'année ;
- L'assiduité et la participation active pendant les séances de regroupement.

Parcours Juriste franco-allemand (Programme BerMuPa)

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Dispositions spécifiques aux étudiants allemands du programme BerMuPa (1^{ère} année de master) suivant les enseignements de la 1^{ère} année de l'une des mentions de master suivantes :

- Droit pénal et sciences criminelles
- Justice, procès et procédures
- Droit européen
- Droit international
- Droit privé
- Droit des affaires
- Droit public
- Droit notarial
- Droit social

*Programme BerMuPa pour les étudiants allemands des universités HU de Berlin et LMU de Munich.
Dispositions spécifiques :*

Les étudiants allemands du programme BerMuPa ne sont pas rattachés aux mêmes parcours que les étudiants français du programme, mais à la mention de la première année de master (M1) effectivement suivie, comme n'importe quel étudiant qui suit ce master.

Toutefois les étudiants allemands du programme BerMuPa (venant de Berlin ou de Munich) suivent uniquement le premier semestre de ces mentions de M1. Au titre du 2^e semestre ils partent en Allemagne pour passer le premier Examen d'État Allemand. Les résultats obtenus en Allemagne au titre de ce 2^e semestre sont pris en compte pour la délivrance du diplôme de Panthéon-Assas, comme s'il s'agissait d'un programme d'échange à l'étranger (conversion des notes, voir ci-après).

Le programme BerMuPa se termine au titre de cette quatrième année pour les étudiants allemands des établissements partenaires car ils ne suivent pas de 5^e année à Panthéon-Assas.

Les étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils suivent les enseignements prévus pendant le premier semestre à Paris-Panthéon-Assas. Ils sont soumis au règlement des examens en vigueur dans la mention choisie, au titre de ce premier semestre. Pour valider la mention, sont pris en compte au titre du 2^e semestre les résultats de ces étudiants au premier Examen d'État Allemand dès qu'il aura été obtenu. Les notes sont converties en fonction du barème en vigueur. Le diplôme délivré est la maîtrise de la mention choisie.

Points supplémentaires :

Dans le cadre de l'UEC1, est créée une option « Séminaire franco-allemand » réservée aux étudiants allemands du programme Bermupa et inscrits en master 1 à Panthéon-Assas. Cette option permet aux étudiants d'obtenir entre 0 et 3 points supplémentaires, en fonction de la note obtenue au séminaire, et selon le barème suivant :

Note allemande	Note française correspondante (selon le barème applicable dans le cadre du programme Bermupa)	Point(s) supplémentaire(s)
0 à 3 (ungenügend/mangelhaft)	<10	0
4 à 6 (ausreichend)	10 à 10,75	0,5

7 à 9 (befriedigend)	11 à 12	1
10 à 12 (vollbefriedigend)	13 à 14	2
13 à 18 (gut / sehr gut)	15 à 20	3

En application des accords avec les universités partenaires, les étudiants de Panthéon-Assas effectuent la première année de master au sein de la Humboldt Universität zu Berlin ou la Ludwig-Maximilians-Universität de Munich. Ils suivent les enseignements et passent les examens selon les conditions en vigueur dans ces établissements. Ils suivent en outre le deuxième séminaire commun franco-allemand organisé par l'université partenaire allemande. Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées à la Ludwig-Maximilians-Universität (LMU) ou à la Humboldt Universität (HU) sont soumises au barème de conversion établi par l'université Paris-Panthéon-

Assas. Elles sont soumises, avec les notes obtenues lors des deux séminaires communs du programme en 3e année de la licence et en 1ère année de master, au jury d'examen (enseignant de Panthéon-Assas responsable du programme BerMupa) et sont validées en équivalence de l'ensemble des unités d'enseignements de 1e année de master.

Le diplôme délivré est la maîtrise mention Droit des affaires parcours Juriste franco-allemand.

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Cette formation à la recherche est destinée aux étudiants du programme européen BerMuPa (avec Humboldt-Universität Berlin et Ludwig-Maximilians-Universität Munich), qui suivent ici l'intégralité du LL.M. Droit européen et droit comparé de Humboldt-Universität Berlin.

Ainsi, le parcours Juriste franco-allemand vise à permettre d'assimiler les caractéristiques des deux systèmes, français et allemand, ainsi que les différences entre eux-ci, afin qu'ils soient capables d'opérer dans les deux systèmes et de faire le pont entre eux-ci. Cela passe par l'étude comparée des grandes branches du droit, et notamment du droit privé (droit civil, droit des affaires...)

Le programme comprend la rédaction d'un mémoire, de soixante pages au moins, portant sur le droit franco-allemand. Ce mémoire est rédigé en langue allemande, selon les normes établies par Humboldt-Universität Berlin.

Les enseignements sont organisés par modules et offrent 4 spécialisations.

Matières obligatoires (Pflichtbereich) :

- Module Introduction à la recherche scientifique (Einführung in das wissenschaftliche Arbeiten)
- Module Mémoire de Master (Masterarbeit)

Options obligatoires (Fachlicher Wahlpflichtbereich) : les étudiants choisissent parmi les domaines juridiques suivants :

- Spécialisation Droit des biens immatériels (Immaterialgüterrecht) :
 - o Module Droit civil II (Zivilrecht II)
 - o Module Introduction au droit des biens immatériels (Einführung Immaterialgüterrecht)
 - o Module Approfondissement du droit des biens immatériels (Vertiefung Immaterialgüterrecht)
- Spécialisation Droit international des affaires (Internationales Wirtschaftsrecht) :
 - o Module Droit civil II (Zivilrecht II)
 - o Module Introduction au droit des affaires (Einführung Wirtschaftsrecht)
 - o Module Approfondissement du droit des affaires (Vertiefung Wirtschaftsrecht)
- Spécialisation Droit international public et droit européen (Völker-und Europarecht) :
 - o Module Droit public III (Öffentliches Recht III)
 - o Module Droit international public et droit européen (Völker-und Europarecht)
 - o Module Approfondissement du droit international public et du droit européen (Vertiefung Völker-und Europarecht)

- Spécialisation Approfondissement du droit allemand (Vertiefung Deutsches Recht)
 - Module Approfondissement Droit civil I (Vertiefung Zivilrecht I)
 - Module Approfondissement Droit public I (Vertiefung Öffentliches Recht I)
 - Module Approfondissement Droit penal I (Vertiefung Strafrecht I)
 - Module Approfondissement Droit civil II (Vertiefung Zivilrecht II)
 - Module Approfondissement Droit public II (Vertiefung Öffentliches Recht II)

Options obligatoires transversales (Überfachlicher Wahlpflichtbereich) : modules aux choix à prendre dans d'autres disciplines ou des organismes centraux de l'Université.

Le volume horaire est variable selon les options choisies.

En application des accords avec les universités partenaires, les étudiants de Panthéon-Assas effectuent la 2e année de master au sein de la Humboldt Universität zu Berlin ou la Ludwig-Maximilians-Universität de Munich. Ils suivent les enseignements et passent les examens selon les conditions en vigueur dans ces établissements. Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées à la Ludwig Maximilian Universität (LMU) ou à la Humboldt Universität (HU) seront validées par le jury d'examen (enseignant de Panthéon-Assas responsable de la coopération) en équivalence de l'ensemble des unités d'enseignements de 1e et 2e année de master.

Le diplôme délivré est le master mention droit des affaires parcours Juriste franco-allemand.

MASTER DROIT DES ASSURANCES

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Assurances

Parcours Assurances

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 option de 3 matières au choix :

Option 1 :

- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit des régimes matrimoniaux

Option 2 :

- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par du contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit des assurances

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit international privé 1
- Droit des régimes matrimoniaux

2 matières au choix :

- Droit international privé 1
- Droit de la concurrence
- Droit maritime
- Droit de la protection sociale
- Droit et économie bancaires
- Droit pénal international
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit pénal spécial
- Procédures civiles d'exécution

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais (18 h TD)

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 option de 2 matières au choix (choix identique à celui du semestre 1) :

Option 1 :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit des successions et libéralités

Option 2 :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit international privé 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par du contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 option de 2 matières au choix (choix identique à celui du semestre 1) :

Option 1 :

- Droit international privé 2
- Droit du commerce international

Option 2 :

- Droit des successions et libéralités
- Droit du commerce international

2 matières au choix :

- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit de la construction
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Elle est sanctionnée par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à l'épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études ou sur décision du président de l'Université. L'épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale

Enseignements

Matières	Volume horaire	ECTS
Actualisation des fondamentaux du droit civil et droit du contrat d'assurance	84h	10,5
Les contrats spéciaux de l'assurance : assurance de dommages et de responsabilité	84h	20
Assurances de personnes et gestion du patrimoine	66h	14
Droit professionnel et anglais appliqué à l'assurance	96h	10,5
Conférences par des professionnels de l'assurance	14h	
Conférences assurées par des cabinets d'avocats	20h	
Méthodologie de mémoire	8h	
Mémoire		5

Evaluations

Matières	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient épreuve
Actualisation des fondamentaux du droit civil	Ecrit 5h	20	2
Droit du contrat d'assurance	Ecrit 5h	20	2
Les contrats spéciaux de l'assurance : assurance de dommages	Contrôle continu	20	2
Les contrats spéciaux de l'assurance : assurance de responsabilité	Contrôle continu	20	2
Assurances de personnes et gestion du patrimoine	Oral	20	2
Anglais appliqué	Oral	20	2
Cadre professionnel de l'assurance	Contrôle continu	20	5
Mémoire	Rapport écrit	20	2
Soutenance de Mémoire	Oral devant un jury	20	1

Règles spécifiques

Toute absence à la moitié ou plus des séances d'un seul enseignement, entraîne l'interdiction de se présenter aux épreuves.

Une absence à une seule épreuve entraîne l'ajournement.

Une note inférieure à 8/20 au mémoire entraîne l'ajournement.

Programme détaillé des cours :

- 1) Actualisation des fondamentaux du droit civil et droit du contrat d'assurance (dont 25h ouvertes aux étudiants du M2 Droit privé général et du M2 Droit des affaires au titre des options offertes dans ces diplômes)
 - Droit approfondi du contrat d'assurance (24h)
 - Droit commun de la responsabilité civile approfondi (12h)
 - Règles spécifiques d'indemnisation (accidents de la circulation, accidents du travail, environnement, victimes d'infractions, aléa thérapeutique) (16h)
 - Mécanismes civilistes (assurances de dommages) (20h)
 - Droit international privé appliqué à l'assurance (12h)

- 2) Les contrats spéciaux de l'assurance : assurance de dommages et de responsabilité
 - Assurances des biens du particulier et de l'entreprise (14h)
 - Assurances transports (14h)
 - Assurances de la responsabilité civile générale du particulier et de l'entreprise (14h)
 - Assurances obligatoires des risques automobile et construction (DO et RCD) (15h en automobile et 15h en construction)
 - Responsabilité médicale et dommage corporel (12h)
- 3) Assurances de personnes et gestion du patrimoine
 - Approche patrimoniale du contrat d'assurance-vie (20h)
 - Gestion des données à caractère personnel (DAP) au sein des sociétés d'assurance (10h)
 - Assurances de la protection sociale (18h)
 - Fiscalité de l'assurance-vie (12h)
 - Assurances collectives (6h)
- 4) Droit professionnel et anglais appliqué à l'assurance
 - Les fondamentaux de la distribution d'assurance (6h)
 - Distribution d'assurances (les intermédiaires, la bancassurance, la vente par internet) (10h)
 - Les entreprises d'assurances (contrôle et règles prudentielles) (10h)
 - La réassurance (10h)
 - Pratiques de l'indemnisation. Evaluation, gestion du sinistre dans le cadre conventionnel, articulation avec le FGAO (20h)
 - Cadre processuel de l'assurance (10h)
 - Anglais (30h)

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation en apprentissage

Les étudiants en apprentissage suivent les mêmes enseignements obligatoires que ceux en formation initiale auquel s'ajoute un tutorat de 60h.

Enseignements

Matières	Volume horaire	ECTS
Actualisation des fondamentaux du droit civil et droit du contrat d'assurance	84h	10,5
Les contrats spéciaux de l'assurance : assurance de dommages et de responsabilité	84h	20
Assurances de personnes et gestion du patrimoine	66h	14
Droit professionnel et anglais appliqué à l'assurance	96h	10,5
Conférences par des professionnels de l'assurance	14h	
Conférences assurées par des cabinets d'avocats	20h	
Méthodologie de mémoire	8h	
Mémoire		5
Tutorat	60h	

Evaluations

Matières	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient épreuve
Actualisation des fondamentaux du droit civil	Ecrit 5h	20	2
Droit du contrat d'assurance	Ecrit 5h	20	2
Les contrats spéciaux de l'assurance : assurance de dommages	Contrôle continu	20	2
Les contrats spéciaux de l'assurance : assurance de responsabilité	Contrôle continu	20	2
Assurances de personnes et gestion du patrimoine	Oral	20	2
Anglais appliqué	Oral	20	2
Cadre professionnel de l'assurance	Contrôle continu	20	5
Mémoire	Rapport écrit	20	2
Soutenance de Mémoire	Oral devant un jury	20	1

Règles spécifiques

Toute absence à la moitié ou plus des séances d'un seul enseignement, entraîne l'interdiction de se présenter aux épreuves.

Une absence à une seule épreuve entraîne l'ajournement.

Une note inférieure à 8/20 au mémoire entraîne l'ajournement.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation continue

Enseignements

- Méthodologie (1,5 séances)
- Droit du contrat d'assurance (2 séances)
- La responsabilité civile (1 séance)
- L'assurance de responsabilité civile (1 séance)
- Règlement d'un sinistre automobile (1 séance)
- L'expertise amiable (1 séance)
- L'intermédiation (0.5 séance)
- La réassurance et l'international (1 séance)
- Les assurances de personnes : prévoyance individuelle et collective (1 séance)
- Les assurances de personnes : assurance vie-épargne (1 séance)
- Les différents défis du monde de l'assurance (1 séance)
- Comptabilité (1 séance)
- Actualité du droit des assurances (0.5 séance)
- Anglais (2 séances)
- Entraînement à l'examen (2 séances)

Evaluations

Contrôle continu noté sur 20 (coefficient 4)

- 1 note moyenne des devoirs faits à domicile noté sur 20 (coefficient 2)
- 1 note de devoir sur table de 4h noté sur 20 (coefficient 2)

Epreuves terminales noté sur 20 (coefficient 6)

- 1 épreuve écrite de 4 h sur les assurances de dommages noté sur 20 (coefficient 3)
- 1 épreuve écrite de 4 h sur les assurances de personnes noté sur 20 (coefficient 3)

Mémoire noté sur 20 (coefficient 4)

- Mémoire noté sur 20 (coefficient 3)
- Soutenance notée sur 20 (coefficient 1)

Règles spécifiques

La matière d'anglais donne lieu à des points supplémentaires à hauteur de la moitié des points supérieurs à 5/10, dans la limite de 2,5 points (soit un maximum de 0,35/20 points de moyenne annuelle).

Une seule session d'épreuves terminales est organisée.

Une défaillance à une seule épreuve terminale entraîne l'ajournement (sauf décision du jury).

Une note inférieure à 12/30 au mémoire (écrit) entraîne l'ajournement.

L'enseignement pour les étudiants en formation continue est organisé de façon totalement spécifique. Les étudiants composent des devoirs, tout au long de l'année, sur des sujets qui leur sont soumis préalablement aux séances de regroupement. Ces devoirs portent sur les thèmes traités lors des séances de regroupement. Le travail requis est important et se traduit par la rédaction de 12 devoirs et la participation obligatoire à 17,5 séances de regroupement d'une journée (d'une durée de 7h à 8h selon les séances), qui ont lieu généralement le samedi au rythme d'un samedi une à trois fois par mois.

MASTER DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Juriste conseil des collectivités territoriales
- Parcours Recherche en droit des collectivités locales

Parcours Juriste conseil des collectivités territoriales
Formation en apprentissage

1^{ère} ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit du service public
- Droit des collectivités territoriales
- Droit de l'urbanisme

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Droit public de l'économie 1
- Contentieux administratif
- Droit de l'action sociale et de l'aide sociale
- Science administrative

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Finances locales
- Droit de la fonction publique ou Droit constitutionnel général
- Droit de l'environnement
- Droit de la Convention Européenne des Droits de l'Homme

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Si l'étudiant a suivi le cours de Droit de la fonction publique en Licence, il doit choisir Droit constitutionnel général. Si l'étudiant n'a pas suivi le cours de Droit de la fonction publique en Licence, alors il doit choisir ce cours.

2ème ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (24 ECTS)

UEF3 : Outils et méthodes (coefficient 2 - 5 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Outils de recherche et de gestion de l'information
- Pratique du contentieux administratif
- Séminaire d'actualité du droit des collectivités territoriales

Chaque matière se compose de 12h de cours.

L'UEF3 est évalué par un contrôle continu noté sur 20.

UEC3 : Outils et méthodes professionnelles (coefficient 6 - 6 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Diagnostic, audit, évaluation des politiques locales (24h)
- Prévention et gestion des risques juridiques (24h)
- La fonction juridique dans les collectivités territoriales (4h)
- Bilan personnel et professionnel (8h)
- Rédaction juridique (8h)

Chaque matière se compose de 36h de CM.

L'UEC3 est évalué par un entretien professionnel d'une durée de 20mn noté sur 20

UEF4 : Institutions locales (coefficient 5 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Droit institutionnel local
- Droit de l'intercommunalité
- Europe et collectivités territoriales
- Administration territoriale de l'État
- Droit électoral local

Chaque matière se compose de 12h de cours, à l'exception de la matière « Droit institutionnel local » qui se compose de 24h de cours.

L'UEF4 est évalué par une note de synthèse d'une durée de 3h notée sur 20.

UEC4 : Risque pénal et ressource humaine (coefficient 1 - 1 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit pénal des collectivités territoriales
- Gestion locale des ressources humaines

Chaque matière se compose de 12h de CM.

L'UEC4 est évalué par une note de synthèse d'une durée de 3h noté sur 20.

SEMESTRE 4 (36 ECTS)

UEF5 : Moyens des personnes publiques locales (coefficient 5 - 12 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Finances locales
- Contrats publics
- Fonction publique territoriale et emplois publics locaux

Chaque matière se compose de 24h de cours.

L'UEF5 est évaluée par une consultation juridique d'une durée de 5h noté sur 20.

UEC5 : Gestion publique locale et achats publics (coefficient 1 - 3 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Données publiques
- Techniques d'achat public
- Gestion et transformation publiques

Chaque matière se compose de 12h de CM.

L'UEC5 est évaluée par une consultation juridique d'une durée de 5h notée sur 20.

UEF6 : Politiques publiques locales (coefficient 3 - 6 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Environnement et développement durable des territoires
- Droit du domaine et des mobilités
- Droit des services publics locaux
- Services publics sociaux

Chaque matière se compose de 12h de cours.

L'UEF6 est évaluée par oral de spécialité d'une durée de 20mn devant un jury d'enseignants du module noté sur 20.

UEC6 : Outils des politiques publiques locales (coefficient 3 - 3 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Droit de l'urbanisme réglementaire
- Autorisations d'urbanisme
- Aménagement urbain
- Aides publiques et développement économique
- Sécurité publique

Chaque matière se compose de 8h de CM, à l'exception des matières « Aides publiques et développement économique » et « Sécurité publique » qui se compose de 12h de cours.

L'UEC6 est évaluée par oral de spécialité d'une durée de 20mn devant un jury d'enseignants du module noté sur 20.

UEF7 : Pratique professionnelle (coefficient 12 - 12 ECTS)

- Contrat d'apprentissage d'un an

L'UEF7 est évaluée par une soutenance du rapport d'apprentissage, d'une durée de 30mn notée sur 20.

Règles spécifiques

Les notes inférieures à la moyenne pourront être conservées si l'étudiant non admis à l'issue de l'année d'études souhaite étaler sa formation sur deux ans selon un programme établi par le responsable du diplôme.

Parcours recherche en droit des collectivités locales
Formation initiale

1^{ère} ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit du service public
- Droit des collectivités territoriales
- Contentieux administratif

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Droit de l'urbanisme
- Histoire des concepts fondamentaux du droit public
- Contentieux constitutionnel
- Droit administratif comparé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Finances locales
- Droit constitutionnel général
- Droits de la convention européenne des droits de l'homme
- Histoire des idées politiques depuis le XVIII^e siècle

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (25 ECTS)

UEF3 : Outils et méthodes (coefficient 4 - 8 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Outils de recherche et de gestion de l'information
- Pratique du contentieux administratif
- Séminaire d'actualité du droit des collectivités territoriales

Chaque matière se compose de 12h de cours.

L'UEF3 est évaluée par un contrôle continu noté sur 20.

UEC3 : Outils et méthodes professionnelles (coefficient 4 - 5 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit constitutionnel des collectivités locales
- Méthodes de la recherche en droit

Chaque matière se compose de 12h de CM.

L'UEC3 est évaluée par un exposé-discussion d'une durée de 30mn noté sur 20.

UEF4 : Institutions locales (coefficient 4 - 12 ECTS)

5 matières obligatoires :

- Droit institutionnel local
- Droit de l'intercommunalité
- Europe et collectivités territoriales
- Administration territoriale de l'État
- Droit électoral local

Chaque matière se compose de 12h de cours, à l'exception de la matière « Droit institutionnel local » qui se compose de 24h de cours.

L'UEF4 est évaluée par une dissertation d'une durée de 3h noté sur 20.

SEMESTRE 4 (35 ECTS)

UEF5 : Moyens des personnes publiques locales (coefficient 6 - 12 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Finances locales
- Contrats publics
- Fonction publique territoriale et emplois publics locaux

Chaque matière se compose de 24h de cours.

L'UEF5 est évaluée par un commentaire d'une durée de 5h noté sur 20.

UEF6 : Politiques publiques locales (coefficient 4 - 8 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Environnement et développement durable des territoires
- Droit du domaine et des mobilités
- Droit des services publics locaux
- Services publics sociaux

Chaque matière se compose de 12h de cours.

L'UEF6 est évaluée par un oral de spécialité d'une durée de 20mn devant un jury d'enseignants du module noté sur 20.

UEF7 : Mémoire de recherche (coefficient 6 - 15 ECTS)

- Mémoire de recherche

L'UEF7 est évaluée par une soutenance du mémoire de recherche, d'une durée de 30mn notée sur 20.

MASTER DROIT DU MARCHÉ ET DU PATRIMOINE ARTISTIQUES
--

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit
- Parcours Double Master Histoire de l'art et Droit

Parcours Droit

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit des régimes matrimoniaux

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire obligatoire : (24h de CM)

- Séminaire de droit des œuvres d'art

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (non choisies en UEF) :

- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1
- Droit des assurances
- Droit pénal spécial
- Droit pénal international et européen
- Procédures civiles d'exécution
- Procédure civile arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Droit du service public
- La philanthropie culturelle et le droit

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « La philanthropie culturelle et le droit » qui se compose de 26h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD.

La matière est évaluée par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit des successions et libéralités

1 matière au choix :

- Droit du commerce international
- Droit européen des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD, à l'exception de la matière « Droit européen des affaires » qui se compose de 26h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (non choisie en UEF) :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit international privé 2
- Droit du commerce international
- Droit européen des affaires
- Droit des contrats publics
- Droit du numérique
- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Histoire du droit patrimonial de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Droit du numérique » qui se composent de 24h de CM et « Droit européen des affaires » qui se compose de 26h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD.

La matière est évaluée par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

La matière « La philanthropie culturelle et le droit » est proposé par l'Université de Genève dans le cadre de 4EU+

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale et en apprentissage

Intitulé des enseignements - 42 ECTS

- Fondamentaux de l'histoire de l'art (26h / 3 ECTS, coef.3)
- Histoire du marché de l'art (26h / 2 ECTS, coef.3)
- Enjeux contemporains du marché de l'art (26h / 3 ECTS, coef.3)
- Initiation à l'entrepreneuriat (20h / 2 ECTS, coef.2)
- Droit des ventes d'oeuvres d'art (international, européen et français) (40h / 4 ECTS, coef.4)
- Droit public des oeuvres d'art (30h / 4 ECTS, coef.4)
- Assurances des oeuvres d'art et du patrimoine artistique (15h / 2 ECTS, coef.2)
- Expertise des oeuvres d'art (15h / 2 ECTS, coef.2)
- Fiscalité du marché de l'art (20h / 2 ECTS, coef.2)
- Ingénierie du patrimoine artistique privé (25h / 3 ECTS, coef.3)
- Valorisation des collections et communication (25h / 2 ECTS, coef.3)
- Exposition et régie des oeuvres d'art (10h / 2 ECTS, coef.2)
- Fondations et mécénat (15h / 2 ECTS, coef.2)
- Propriété intellectuelle et oeuvres d'art (15h / 2 ECTS, coef.2)
- Protection pénale des oeuvres d'art (20h / 2 ECTS, coef.2)
- Restitution des oeuvres d'art et recherche de provenance (16h / 2 ECTS)
- Gestion, marketing et comptabilité (15h / 1 ECTS, coef.1)
- Anglais juridique (30h TD / 2 ECTS, coef.2)

Chaque matière est évaluée par un écrit, un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient en fonction de la matière).

Stage ou apprentissage – 18 ECTS

- Une partie de la formation, au minimum 5 mois, est consacrée à l'apprentissage, avec rapport devant un jury composé du tuteur pédagogique, du maître d'apprentissage et éventuellement d'un autre enseignant intervenant au sein de la formation ;
- À défaut d'un contrat d'apprentissage, un stage auprès d'une entreprise, d'un établissement public, etc., relevant du secteur de l'art doit être réalisé, pendant une durée de 5 mois.

L'apprentissage, ou à défaut le stage, donnera lieu à la rédaction d'un rapport, lequel sera sanctionné par une note sur 20 (coefficient 16), à la suite d'une soutenance devant un jury.

Module en apprentissage :

- Tutorat : 10h par étudiant ;
- Conduite de projets : 17h.

Module non évalué.

Règles spécifiques

Les étudiants qui effectuent un stage long (6 mois), qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

Parcours Double Master Histoire de l'art et Droit

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

Master Histoire de l'art

UEF (20 ECTS)

Rédaction d'un mémoire de recherches

Séminaire fondamental en histoire de l'art et rédaction d'un mémoire de recherches : 26h

UEC (10 ECTS)

Séminaire complémentaire d'histoire de l'art (à choisir : soit parmi les séminaires fondamentaux proposés par Sorbonne Université, soit dans un autre établissement) : 26h.

Master Droit

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit des régimes matrimoniaux

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire obligatoire : (24h de CM)

- Séminaire de droit des œuvres d'art

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit des assurances
- Droit pénal spécial
- Droit pénal international et européen
- Procédures civiles d'exécution
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Droit du service public
- La philanthropie culturelle et le droit

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « La philanthropie culturelle et le droit » qui se compose de 26h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD.

La matière est évaluée par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

Master Histoire de l'art

UEF (20 ECTS)

Rédaction d'un mémoire de recherches

Séminaire fondamental en histoire de l'art et rédaction d'un mémoire de recherches : 26h

UEC (10 ECTS)

Soit un séminaire :

- Séminaire complémentaire d'histoire de l'art (à choisir : soit parmi les séminaires fondamentaux proposés par Sorbonne Université, soit dans un autre établissement) : 26h.
- Parmi les séminaires extérieurs :
The European Union of Arts before the French Revolution séminaire d'histoire de l'art proposé par l'Université Charles de Prague dans le cadre de 4EU+ (sous réserve qu'une évaluation soit prévue)

Soit un stage :

Sous la forme de l'UEP et soumis à la procédure d'Assas [attention : l'UEP pour les étudiants en double master n'équivaut qu'à 10 ECTS (et non à 30 comme en M1 droit simple. Cependant, l'UEP ne valant plus que 30 % de la note finale en droit, il y a quasiment une équivalence entre les deux]

Master Droit

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit des successions et libéralités

1 matière au choix :

- Droit du commerce international
- Droit européen des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD, à l'exception de la matière « Droit européen des affaires » qui se compose de 26h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit international privé 2
- Droit du commerce international
- Droit européen des affaires
- Droit des contrats publics
- Droit du numérique
- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Histoire du droit patrimonial de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Droit du numérique » qui se composent de 24h de CM et « Droit européen des affaires » qui se compose de 26h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière « Anglais » se compose de 18h de TD.

La matière est évaluée par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

La matière « La philanthropie culturelle et le droit » est proposé par l'Université de Genève dans le cadre de 4EU+

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Master Droit

Intitulé des enseignements - 42 ECTS

- Fondamentaux de l'histoire de l'art (26h / 3 ECTS, coef.3)
- Histoire du marché de l'art (26h / 2 ECTS, coef.3)
- Enjeux contemporains du marché de l'art (26h / 3 ECTS, coef.3)
- Initiation à l'entrepreneuriat (20h / 2 ECTS, coef.2)
- Droit des ventes d'oeuvres d'art (international, européen et français) (40h / 4 ECTS, coef.4)
- Droit public des oeuvres d'art (30h / 4 ECTS, coef.4)
- Assurances des oeuvres d'art et du patrimoine artistique (15h / 2 ECTS, coef.2)
- Expertise des oeuvres d'art (15h / 2 ECTS, coef.2)
- Fiscalité du marché de l'art (20h / 2 ECTS, coef.2)
- Ingénierie du patrimoine artistique privé (25h / 3 ECTS, coef.3)
- Valorisation des collections et communication (25h / 2 ECTS, coef.3)
- Exposition et régie des oeuvres d'art (10h / 2 ECTS, coef.2)
- Fondations et mécénat (15h / 2 ECTS, coef.2)
- Propriété intellectuelle et oeuvres d'art (15h / 2 ECTS, coef.2)
- Protection pénale des oeuvres d'art (20h / 2 ECTS, coef.2)
- Restitution des oeuvres d'art et recherche de provenance (16h / 2 ECTS)
- Gestion, marketing et comptabilité (15h / 1 ECTS, coef.1)
- Anglais juridique (30h TD / 2 ECTS, coef.2)

Chaque matière est évaluée par un écrit, un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient en fonction de la matière).

Stage ou apprentissage – 18 ECTS

- Une partie de la formation, au minimum 5 mois, est consacrée à l'apprentissage, avec rapport devant un jury composé du tuteur pédagogique, du maître d'apprentissage et éventuellement d'un autre enseignant intervenant au sein de la formation ;
- À défaut d'un contrat d'apprentissage, un stage auprès d'une entreprise, d'un établissement public, etc., relevant du secteur de l'art doit être réalisé, pendant une durée de 5 mois.

L'apprentissage, ou à défaut le stage, donnera lieu à la rédaction d'un rapport, lequel sera sanctionné par une note sur 20 (coefficient 16), à la suite d'une soutenance devant un jury.

Module en apprentissage :

- Tutorat : 10h par étudiant ;
- Conduite de projets : 17h.

Module non évalué.

Règles spécifiques

Les étudiants qui effectuent un stage long (6 mois), qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

MASTER DROIT DU NUMÉRIQUE

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit du numérique
- Parcours Droit des médias

Parcours Droit du numérique

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit de la propriété intellectuelle

1 matière au choix :

- Droit de la concurrence
- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Protection des données à caractère personnel

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit de la concurrence
- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1

1 matière au choix (non choisie ci-dessus) :

- Droit de la concurrence
- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1
- Droit pénal international et européen
- Droit pénal spécial
- Procédures civiles d'exécution

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit européen du marché et des libertés économiques
- Droit pénal des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit du numérique
- Pratiques déloyales de concurrence
- Droit de la CEDH

1 matière au choix :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit international privé 2
- Philosophie du droit et de la justice

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des cours « Droit du numérique » et « Pratiques déloyales de concurrence » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

4 cours magistraux et enseignements méthodologiques obligatoires (33 ECTS) :

- Droit des contrats informatiques et électroniques : CM (25h) + EM (50h)
- Droit de la communication numérique (commun au M2 Droit des médias) : CM (25h) + EM (40h)
- Droit de la propriété intellectuelle (commun au M2 Propriété littéraire, artistique et intellectuelle) : CM (25h) + EM (40h)
- Droit des données personnelles : CM (20h) + EM (35h)

Chaque matière est évaluée par un écrit de 4h noté sur 20 (coefficient 2).

3 enseignements obligatoires complémentaires (16 ECTS) :

- Droit international privé du numérique (25h)
- Sécurité des systèmes d'information et assurances (25h)
- Droit de la concurrence appliqué aux activités numériques (15h)

Chaque matière est évaluée par un écrit ou oral noté sur 20 (coefficient 1).

Enseignement d'anglais (25h) – 2 ECTS

La matière est évaluée par un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Rédaction et soutenance d'un mémoire obligatoire, dirigé par l'un des enseignants du M2 (9 ECTS)

Lé mémoire est noté sur 20 (coefficient 2).

Faculté de choisir un cours supplémentaire de 25h dispensé dans un autre M2 en Droit où Science politique, proposé à l'Université Paris-Panthéon-Assas, avec l'approbation du responsable du M2 Droit du numérique et celle du responsable du diplôme concerné, et avec l'accord de l'enseignant de la matière.

Sur l'option supplémentaire facultative : la moitié des points obtenus au-dessus de 10/20 dans le contrôle dont cette matière fait l'objet.

Cours facultatif d'initiation à la technique informatique (25h)

L'enseignement facultatif d'initiation à la technique informatique fait l'objet d'une épreuve orale pouvant donner jusqu'à 3 points supplémentaires (soit jusqu'à 0,4/20 point de moyenne annuelle) à l'admission.

Règles spécifiques

Entraîne l'ajournement, par le jury, l'une ou l'autre des situations suivantes :

- une note inférieure à 7/20 à une épreuve écrite de 4 heures ;
- une note inférieure à 7/20 au mémoire ;
- toute absence injustifiée à une épreuve.

Cas particulier :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du Master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Parcours Droit des médias

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit constitutionnel de l'Union européenne

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Protection des données à caractère personnel
- Histoire des médias

2 matières au choix :

- Droit de la concurrence
- Droit des sûretés
- Droit international privé 1
- Droit public de l'économie
- Droit pénal spécial
- Procédures civiles d'exécution
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit pénal international et européen

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit de la Convention européenne des droits de l'Homme
- Droit du numérique

La matière « Droit de la Convention européenne des droits de l'Homme » se compose de 36h de CM et 15h de TD et la matière « Droit du numérique » se compose de 24h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix :

- Droit européen du marché et des libertés économiques
- Droit public de l'économie 2
- Droit pénal des affaires
- Droit du financement de l'entreprise
- Droit international privé 2
- Pratiques déloyales de concurrence

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

La matière « Histoire des médias » est mutualisée avec la L3 Information-communication.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale et en apprentissage

Enseignements :

Matières	Volume horaire CM
Module : Formation académique	
Infractions de presse	20h
Propriété littéraire et artistique	20h
Droit et régulation de l'audiovisuel I	20h
Droit et régulation de l'audiovisuel II	20h
Pratique et déontologie du journaliste	20h
Économie des médias	20h
Contrats de l'audiovisuel (Contrats de production, de diffusion et de distribution)	30h
Media law	24h
Régulation des communications électroniques et du numérique	12h
Droit de la concurrence	20h
Obligations et responsabilités des acteurs d'internet	20h
Régime juridique de la presse	20h

Fabrication, diffusion, distribution des oeuvres audiovisuelles et cinématographiques	12h
Vie privée et droit à l'image	12h
Droit de la musique	12h
Pratique des infractions de presse	12h
Communication commerciale et publicité	10h
Droit des données personnelles	10h
Module Professionnalisation	
Masterclass - conférences d'acteurs du monde des médias	20h
Ateliers tutorat Compétences, retours d'expérience et veille professionnelle	20h
Communication professionnelle	6h
Festivals	60h
Module Méthodologies	
Ateliers « Mémoire et préparation à la soutenance »	9h
Mémoire : soutenance en présence du maître d'apprentissage	6h

Evaluation des connaissances :

2 Oraux en janvier, sur deux des cours donnés au premier semestre

- Oral 1 noté sur 20 (coefficient 2)
- Oral 2 noté du 20 (coefficient 2)

1 Ecrit de 3 heures, en mai, sur une ou plusieurs matières enseignées, noté sur 20 (coefficient 4).

1 Grand oral en mai, noté sur 20 (coefficient 4).

1 Mémoire noté sur 20 (coefficient 8).

Règles spécifiques

Les étudiants qui ne bénéficient pas d'un contrat d'apprentissage doivent effectuer un stage d'une durée de 3 à 6 mois (le stage ne fait pas l'objet d'une évaluation).

La matière festival se compose de :

- Sept. : 4 jours au Festival de la fiction à La Rochelle
- Mars : 4 jours au Festival Séries Mania, à LilleA

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Formation continue

Programme :

Module 1 : LIBERTÉS

- Infractions de presse, respect de la vie privée (15h)
- Obligation et responsabilité des acteurs d'internet (9h)
- Droit des données personnelles (9h)
- Statut du journaliste (9h)

Module 2 : ACTIVITÉS ET RÉSEAUX

- Régulation de l'audiovisuel à l'ère du digital (12h)
- Réglementation de l'audiovisuel à l'ère du digital (12h)
- Communication commerciale et publicité (9h)
- Business model des médias (9h)
- Fabrication, diffusion, distribution des oeuvres audiovisuelles et cinématographiques (9h)

Module 3 : CONTRATS ET PROPRIÉTÉS

- Propriété littéraire et artistique (12h)
- Droit des marques (6h)
- Contrats de production, de diffusion et de distribution (6h)
- Contrats de travail dans le secteur des médias (6h)
- Les sociétés de gestion collective des droits (6h)

OUTILS, METHODES

- Anglais juridique (12h)
- Méthodologie (maîtrise des outils de présentation) (6h)
- Rencontres professionnelles (6h)
- Séances de restitution (12h)

Evaluation :

- Une session d'examen est organisée pour chaque module. Elle consiste en un examen écrit de 3 heures, ou un examen oral, portant sur la matière fondamentale du module.
- Les matières non fondamentales de chaque module font l'objet :
 - o d'un contrôle continu, d'un oral, ou d'un écrit de 1 heure, au choix de l'enseignant en début de Semestre
 - o l'une des matières fondamentales de chaque module fait l'objet d'une restitution, en binôme ou trinôme, qui donnera lieu à une séance spécialement consacrée aux restitutions
- Un mémoire doit être rédigé, qui donne lieu à une soutenance et à une discussion générale devant un jury, en fin de cycle.

Règles spécifiques

Liste des matières fondamentales :

- Infractions de presse, respect de la vie privée
- Régulation de l'audiovisuel à l'ère du digital
- Propriété littéraire et artistique

L'un des cours proposés sera dispensé en anglais.

MASTER DROIT DU PATRIMOINE

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Gestion du patrimoine privé et professionnel

Parcours Gestion du patrimoine privé et professionnel

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des sûretés
- Droit des régimes matrimoniaux

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit fiscal des affaires 1
- Droit des entreprises en difficulté

3 matières au choix :

- Droit des assurances
- Droit international privé 1
- Droit et économie bancaires
- Droit de la propriété intellectuelle
- Procédures civiles d'exécution
- Protection des données à caractère personnel
- Grands systèmes de droit contemporains 1

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit des successions et libéralités

1 matière au choix :

- Droit international privé 2
- Droit du financement de l'entreprise

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Fiscalité des personnes et du patrimoine

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit international privé 2
- Droit du financement de l'entreprise

2 matières au choix :

- Droit des marchés financiers
- Droit du commerce international
- Droit fiscal des affaires 2
- Droit de la construction
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common law)
- Histoire du droit patrimonial de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale et en apprentissage

Enseignements :

Données structurelles de la gestion du patrimoine (20 ECTS)

- Droit patrimonial de la famille approfondi
- Droit des biens et des obligations approfondi
- Fiscalité des revenus et du patrimoine

La matière « Droit patrimonial de la famille approfondi » se compose de 60h de CM, la matière « Droit des biens et des obligations approfondi » se compose de 20h de CM et la matière « Fiscalité des revenus et du patrimoine » se compose de 40h de CM.

Dynamique de la gestion patrimoniale (25 ECTS)

- Techniques du droit commercial
- Droit international privé du patrimoine
- Optimisation de la transmission du patrimoine
- Approche financière de la gestion du patrimoine
- Exercice professionnel et approche commerciale de la gestion du patrimoine

Chaque matière se compose de 40h d'EM, à l'exception de la matière « Exercice professionnel et approche commerciale de la gestion du patrimoine » qui se compose de 25h d'EM.

Anglais juridique (25h)

Séminaires professionnels et voyage d'études (52h)

Restitution d'expérience professionnelle (20h)

Apprentissage (3 jours par semaine) ou Stage (d'une durée minimum de six mois) (15 ECTS)

Evaluation :

1 épreuve écrite de 5 heures, portant sur l'ensemble du programme, notée sur 20 (coefficient 4).

4 épreuves orales, chacune notées sur 20 (coefficient 1) :

- Oral 1 : Techniques du droit commercial
- Oral 2 : Droit international privé du patrimoine
- Oral 3 : Optimisation de la transmission du patrimoine
- Oral 4 : Approche financière de la gestion du patrimoine & Exercice professionnel et approche commerciale de la gestion du patrimoine.

2 épreuves de contrôle continu, chacune notées sur 20 (coefficient 1) :

- Droit patrimonial de la famille approfondi
- Anglais juridique

1 mémoire et une soutenance notée sur 20 (coefficient 2).

Règles spécifiques

La soutenance de mémoire se déroule devant un jury composé de deux enseignants, dont le directeur du mémoire. La soutenance comporte :

- une présentation par l'étudiant de son apprentissage ou de son stage ainsi que de son mémoire ;
- une discussion avec le jury sur son travail.

Entraîne l'ajournement, sur décision du jury, l'une ou l'autre des situations suivantes :

- L'absence injustifiée à une épreuve ;
- une note de mémoire et de soutenance de mémoire inférieure à 10 sur 20.

Cas particulier :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du Master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Formation continue

Intitulés des matières :

- Assurance-vie et assurance décès (7h)
- Décomposition et recomposition familiale (7h)
- Fiscalité (21h)
- L'optimisation de l'investissement immobilier (7h)
- La situation professionnelle (14h)
- Le crédit bancaire (7h)
- Le métier de conseiller et son environnement (7h)
- Les actifs bancaires et financiers (14h)
- Les actifs immobiliers (7h)
- Les différents modes d'appropriation et détention des actifs patrimoniaux (7h)
- Les personnes vulnérables (7h)
- Les placements en oeuvres d'art (7h)
- Les sociétés patrimoniales (7h)
- Les sociétés professionnelles (7h)
- Présentation détaillée du processus du conseil patrimonial (7h)
- Problématiques patrimoniales (28h)
- Rappel de la méthode de l'approche patrimoniale globale (7h)
- Régimes matrimoniaux (16h)
- Successions et libéralités (14h)
- Synthèse de fiscalité (7h)
- Cas pratiques (28h)

Evaluations :

Contrôle continu :

- 3 devoirs à domicile, chacun notés sur 20 (coefficient 2).
- Moyenne de la participation aux travaux dirigés notée sur 20 (coefficient 2).

Examen écrit terminal :

Une épreuve écrite de synthèse en 5 heures, portant sur l'ensemble du programme, notée sur 20 (coefficient 6). Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

Épreuves orales

- Fiscalité, noté sur 20 (coefficient 2).
- Droit de l'entreprise et de l'activité économique, noté sur 20 (coefficient 2). Il s'agit d'une épreuve de synthèse de tous les enseignements qui se rapportent à l'entreprise.

Mémoire noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

MASTER DROIT EUROPÉEN

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit et contentieux de l'Union européenne
- Parcours Droit européen du marché et de la régulation

Parcours commun :
Droit et contentieux de l'Union européenne
Droit européen du marché et de la régulation

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit constitutionnel de l'Union européenne
- Droit de la concurrence

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit pénal international et européen
- Droit du contentieux européen

2 matières au choix (non choisie précédemment) :

- Droit international économique
- Droit de la protection des données personnelles
- Droit et économie bancaires
- Droit public de l'économie 1
- Droit de la propriété intellectuelle
- Histoire comparée des institutions des pays de l'Europe

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Droit du contentieux européen » et « Droit de la protection des données personnelles » qui se compose de 24h de CM. Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit européen du marché
- Droit des relations extérieures de l'Union européenne

La matière « Droit européen du marché » compose de 36h de CM et 15h de TD, la matière « Droit des relations extérieures de l'Union européenne » se compose de 24h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Politiques de l'Union européenne/EU Policies
- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme

2 matières au choix (non choisie précédemment) :

- Droit du numérique
- Droit fiscal européen et international
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit maritime
- Economic Law
- Droit des marchés financiers
- Droit public de l'économie 2
- Droit de l'environnement

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Economic Law » et « Droit du numérique » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisées depuis un autre Parcours de Master :

- Droit pénal international et européen (master Droits de l'homme et droit humanitaire)
- Droit de la protection des données personnelles (master Droit du numérique)
- Droit de la propriété intellectuelle (master Droit de la propriété intellectuelle)
- Droit du numérique (master Droit du numérique)

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Parcours Droit et contentieux de l'Union européenne

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Tronc commun

5 matières obligatoires :

- Système normatif de l'UE
- Système contentieux de l'UE
- Droit des pratiques anticoncurrentielles et contrôle des concentrations
- Droit des libertés économiques de circulation
- Droit de la citoyenneté européenne

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Préparation aux concours des institutions européennes
- Préparation à la rédaction de mémoires et concours de plaidoiries

Chaque matière se compose de 12h.

La matière « Préparation aux concours des institutions européennes » est évaluée par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1).

La matière « Préparation à la rédaction de mémoires et concours de plaidoiries » est évaluée par un écrit ou un oral, noté sur 20 (coefficient 2).

1 matière obligatoire :

- Anglais juridique

La matière se compose de 24h.

La matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 2).

1 option aux choix :

Option 1 Droit européen de l'économie :

- Droit et pratique de la propriété intellectuelle
- Droit et contentieux fiscal
- Droit européen des contrats et de la consommation
- Droit douanier et anti-dumping
- Pratiques de l'antitrust
- Droit international privé applicable aux entreprises
- Droit européen des sociétés
- Pratique des aides d'État
- Droit bancaire et financier

Option 2 Droit européen de l'action publique :

- Recours contentieux
- Droit l'asile et de l'immigration
- Droit pénal européen
- Droit de l'action extérieure
- Histoire de l'intégration européenne
- Droit de la fonction publique européenne
- Droit de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne
- Droit et contentieux de l'environnement

Chaque matière se compose de 12h, à l'exception des matières « Droit et pratique de la propriété intellectuelle » et « Recours contentieux » qui se compose de 24h et de « Droit de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne » qui se compose de 20h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu, noté sur 20 (coefficient 1), à l'exception de la matière « Recours contentieux » qui est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Stage ou mémoire

Le stage et le mémoire sont évalués par une note sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisées depuis un autre Parcours de Master :

- Droit et contentieux fiscal (commun au Parcours Droit européen du marché et de la régulation)
- Droit européen des sociétés (commun au Parcours Droit européen du marché et de la régulation)
-

Parcours Droit européen du marché et de la régulation

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Module « Principes fondamentaux » (Coefficient 7,5 - 21 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit de la concurrence approfondi – 5 ECTS
- Fondements juridiques de la régulation – 5 ECTS
- Contentieux de la régulation – 5 ECTS

Chaque matière se compose de 24h.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 0,5). La matière « Fondements juridiques de la régulation » est également évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Investissements et subventions étrangers dans l'UE – 3 ECTS
- Analyse économique de la concurrence et de la régulation – 3 ECTS

Chaque matière se compose de 12h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module « Régulation des activités numériques » (Coefficient 3 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Régulation des services et des marchés numériques (DMA & DSA) – 3,5 ECTS
- Régulation de l'intelligence artificielle – 3,5 ECTS

1 matière au choix :

- Crypto-actifs et monnaies numériques – 3 ECTS
- Droit approfondi de la protection des données à caractère personnel – 3 ECTS

Chaque matière se compose de 12h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module « Regulatory » (Coefficient 1 - 6 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit européen des communications électroniques – 3 ECTS
- Droit européen bancaire et financier – 3 ECTS
- Droit européen des transports – 3 ECTS
- Droit européen de l'énergie – 3 ECTS

Chaque matière se compose de 12h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Module « Actualités, cliniques et pratique » (Coefficient 3,5 - 9 ECTS)

6 matières obligatoires

- Compliance – 1.5 ECTS
- Pratique des aides d'État – 1.5 ECTS
- Etudes de cas : secteur pharmaceutique et sanitaire – 1.5 ECTS
- Conférence d'actualité : régulation et services numériques – 1.5 ECTS
- Conférences d'actualité : droits fondamentaux et régulation - Cyber-risque - 1.5 ECTS
- Encadrement concours de plaidoirie et atelier d'écriture – 1.5 ECTS

Chaque matière se compose de 12h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

- Étude de cas en géopolitique du droit économique (20h) – non évaluée.

Langue (Coefficient 1 - 4 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Anglais (24h)

Cette matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Stage / mémoire (Coefficient 4 - 10 ECTS)

Rédaction et soutenance d'un mémoire ou d'un rapport de stage noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisées depuis un autre Parcours de Master :

- Contentieux de la régulation (12 h mutualisées avec le M2 Droit public économique)
- Introduction du cours : Crypto-actifs et monnaies numériques (Parcours Droit public économique)
- Droit approfondi de la protection des données à caractère personnel (Parcours Droit du numérique)
- Compliance (parcours Droit européen des affaires et de la concurrence)
- Pratique des aides d'État (enseignement du parcours Droit européen des affaires et de la concurrence)
- Étude de cas en géopolitique du droit économique (mutualisé avec le M2 Droit public économique)

Les étudiants qui effectuent un stage long, de 2 à 6 mois, qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire. Par ailleurs, les étudiants qui le souhaitent peuvent en toute hypothèse et de droit prendre une deuxième inscription, pour commencer un stage long après leur réinscription ou pour compléter leur premier stage par un ou plusieurs autres stages effectués lors de cette nouvelle année universitaire. Le cas échéant, ils doivent présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

MASTER DROIT INTERNATIONAL

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Administration internationale
- Parcours Droit international public
- Parcours Droit international économique
- Parcours Droit international privé et du commerce international
- Parcours Droit comparé des affaires

Parcours commun :

Parcours Administration internationale
Parcours Droit international public
Parcours Droit international économique

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit international public 2
- Droit international économique

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix :

- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit pénal international et européen
- Droit international pénal
- Droit maritime
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Problèmes actuels de droit international public I (cours des professeurs invités de l'IHEI)
- Actualité du droit international privé *ou* histoire du droit international public

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Actualité du droit international privé » qui se compose de 18h de CM et la matière « histoire du droit international public » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit international humanitaire
- Droit du contentieux international
- Droit du commerce international

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire (non choisie en UEF) :

- Droit international humanitaire
- Droit du contentieux international
- Droit du commerce international

3 matières au choix :

- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Droit des relations extérieures de l'UE
- Droit de l'environnement
- Politique de l'Union européenne et marché intérieur
- Droit constitutionnel comparé
- Droit des étrangers

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

L'étudiant peut effectuer une partie de son année « hors les murs » sous forme de stage (administration publique, entreprise, cabinets d'avocat), de module d'enseignements dans une autre discipline universitaire ou de séjour dans une université étrangère.

Parcours Administration internationale

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

4 matières semestrielles obligatoires :

- Droit institutionnel des organisations internationales
- Droit et pratique de la fonction publique internationale
- Programme et finances des organisations internationales
- Droit et pratique de l'administration internationale

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception des matières « Droit institutionnel des organisations internationales » et « Droit et pratique de l'administration internationale » qui se composent de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un écrit ou un oral noté sur 20 (coefficient 3).

2 matières annuelles obligatoires :

- Droit international général
- Droit des organisations internationales

Chaque matière se compose de 50h de TD.

Chaque matière est évaluée par un écrit de 4h noté sur 20 (coefficient 5) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 5). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

1 matière à option au choix (en accord avec le responsable du Master) :

- Principes généraux du droit international général
- Espaces, Ressources, Environnement
- Principes généraux du droit international économique
- Paix et sécurité internationale
- Nationaux et étrangers en droit international
- Protection internationale et européenne des droits de l'homme

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un écrit ou un oral noté sur 20 (coefficient 2) et.

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 30h de CM.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

Stage :

- Rapport de stage et soutenance

Le stage est évalué par une note sur 20 (coefficient 4). Une note inférieure à 10/20 entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

Un exercice facultatif consistant en une simulation de conférence diplomatique (exercice commun aux diplômes de l'IHEI) donne droit à une bonification de note par le jury. Cet exercice se compose de 10 h de préparation et 1 journée de conférence diplomatique simulée.

Le stage doit être effectué uniquement dans une organisation intergouvernementale (notamment à l'étranger : New York, Vienne, Genève, Munich, Rome, Londres, Madrid, Bruxelles, plus rarement en Afrique, Amérique latine, Asie ou Moyen-Orient). Il doit avoir une durée minimale de deux mois et être agréé par le directeur des études et des stages. Le stage est une condition nécessaire à l'obtention du diplôme.

Toute absence a une épreuve entraîne l'ajournement par le jury.

Les matières suivantes sont mutualisées avec d'autres Parcours de la Mention :

- Principes généraux du droit international général (*commun au parcours Droit international public*)
- Espaces, Ressources, Environnement (*commun au parcours Droit international public*)
- Principes généraux du droit international économique (*commun au parcours Droit international public*)
- Paix et sécurité internationale (*commun au parcours Droit international public*)
- Nationaux et étrangers en droit international - (*commun au parcours Droit international public*)
- Protection internationale et européenne des droits de l'homme (*commun au parcours Droit international public*)

La participation à un concours de plaidoirie validée par le directeur du master pourra apporter de 6 à 12 points supplémentaires (soit de 0,4/20 à 0,8/20 point de moyenne annuelle) qui s'ajouteront au total des points obtenus.

Les étudiants qui effectuent un stage long, de 2 à 6 mois, qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire. Par ailleurs, les étudiants qui le souhaitent peuvent en toute hypothèse et de droit prendre une deuxième inscription, pour commencer un stage long après leur réinscription ou pour compléter leur premier stage par un ou plusieurs autres stages effectués lors de cette nouvelle année universitaire. Le cas échéant, ils doivent présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

Parcours Droit international public

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Enseignements annuels obligatoires :

3 matières obligatoires :

- Principes généraux du droit international général
- Principes généraux du droit international économique
- 3 cours à choisir parmi les cours des Professeurs invités de l'IHEI

Chaque matière se compose de 25h de CM, à l'exception des cours de l'IHEI qui se compose de 30h de CM.

Les Principes généraux et Questions spéciales sont évaluées par un contrôle continu sur 20 (coefficient 1). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

Enseignements semestriels obligatoires :

4 matières obligatoires :

- Sources du droit international
- Différends et contentieux internationaux
- Droit international des investissements
- Droit international des échanges commerciaux

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Les Principes généraux et Questions spéciales sont évaluées par un contrôle continu sur 20 (coefficient 1). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

Enseignements semestriels optionnels :

2 matières au choix :

- Nationaux et étrangers en droit international
- Organisations internationales
- Espaces, ressources et environnement
- Paix et sécurité internationale
- Protection internationale et européenne des droits de l'homme

Chaque matière se compose de 25h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu sur 20 (coefficient 1). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

Rédaction d'un mémoire

Le mémoire est évalué par une note sur 20 (coefficient 4).

2 séminaires semestriels :

Chaque séminaire est évalué par un oral noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Epreuves obligatoires :

- Une épreuve écrite de 5h sous la forme d'une dissertation/commentaire de texte notée sur 20 (coefficient 2).
- Une épreuve écrite de 5h sous la forme d'une consultation juridique/analyse de dossier notée sur 20 (coefficient 2).
- Un exposé-discussion portant sur l'ensemble du droit international public et visant à apprécier la capacité de l'étudiant à appréhender le champ disciplinaire de l'école doctorale dont relève le master, noté sur 20 (coefficient 2).

Règles spécifiques

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu et remplacé par des épreuves ou travaux de substitution sur décision du responsable du master.

Les épreuves écrites de 5 h portent sur l'ensemble des matières enseignées dans le cadre des 2 cours magistraux et des 4 enseignements méthodologiques, ainsi que du programme général de ces 6 enseignements.

Conférences par des professeurs étrangers invités dans le cadre de l'Institut des Hautes Études Internationales.

La participation à un concours de plaidoirie validée par le directeur du master pourra apporter de 4 à 7 points supplémentaires (soit de 0,4/20 à 0,8/20 point de moyenne annuelle) qui s'ajouteront au total des points obtenus.

Toute absence à une épreuve entraîne l'ajournement par le jury.

Liste des cours du premier semestre :

- Sources du droit international
- Différends et contentieux internationaux
- Droit international des investissements
- Nationaux et étrangers en droit international
- Organisations internationales
- Paix et sécurité internationale

Liste des cours du second semestre :

- Différends et contentieux internationaux
- Droit international des échanges commerciaux
- Espaces, ressources et environnement
- Protection internationale et européenne des droits de l'homme

Participation volontaire à une compétition internationale d'étudiants (Jessup Moot Court, Concours Rousseau principalement). La participation donne lieu à une gratification en points supplémentaires à la moyenne générale annuelle.

Conférences par des professeurs étrangers invités dans le cadre de l'Institut des Hautes Études Internationales.

Parcours Droit international économique

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Droit du contentieux international économique
- Pratique de l'arbitrage transnational
- Principes généraux du droit international économique
- Droit international des investissements

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu sur 20 (coefficient 1). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

2 épreuves obligatoires :

- Une épreuve écrite de 5h sous la forme d'une dissertation/commentaire de texte, notée sur 20 (coefficient 2).
- Une épreuve écrite de 5h sous la forme d'une consultation juridique/analyse de dossier, notée sur 20 (coefficient 2).

3 matières dirigées obligatoires :

- Différends et contentieux internationaux
- Nationaux et étrangers en droit international
- Espaces, ressources et environnement

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu sur 20 (coefficient 2). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

2 études de dossier :

- Étude de dossier en droit international des échanges
- Étude de dossier en droit international des investissements

Chaque étude se compose de 25h.

Chaque dossier est évalué par un contrôle continu sur 20 (coefficient 2). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

5 conférences d'actualité (10h)

Les conférences sont évaluées par une seule note globale sur 20 (coefficient 2).

3 matières au choix :

- Droit international des échanges
- Droit des contrats publics internationaux
- Droit fiscal international
- Relations extérieures économiques de l'Union européenne

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu, un écrit ou un oral sur 20 (coefficient 2).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 36h de CM.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

Stage (dans une entreprise, un cabinet ou une administration interne ou internationale) de deux à six mois, donnant lieu à une soutenance, pour le cursus à finalité professionnelle.

Le rapport de stage et la soutenance sont évalués par une seule note sur 20 (coefficient 4). Une note inférieure à 10/20 entraîne l'ajournement.

La participation à une compétition internationale d'étudiants (notamment le Frankfurt Investment Arbitration Moot Court ou le concours d'arbitrage de Sciences PO) donne lieu à une gratification d'au maximum trois points supplémentaires incorporés à la note du rapport de stage.

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisées avec le Parcours Droit international public :

- Principes généraux du droit international économique
- Droit international des investissements
- Nationaux et étrangers en droit international
- Espaces, ressources et environnement
- Droit international des échanges

Liste des matières mutualisées avec le Parcours Droit public économique :

- Droit des contrats publics internationaux (12h/25h)

Liste des matières mutualisées avec le Parcours Fiscalité internationale :

- Droit fiscal international

Toute absence a une épreuve entraîne l'ajournement par le jury.

Parcours Droit international privé et du commerce international

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit international économique
- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1 (matière obligatoire avec TD pour les étudiants ne l'ayant pas suivie en licence)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (la ou les matières non choisies en UEF1 doivent être obligatoirement prises en UEC1) :

- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit international économique
- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1
- Droit maritime
- Droit des régimes matrimoniaux
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit international public 2
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 cours obligatoire :

- Histoire contemporaine du droit international privé (24h)

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit du commerce international
- Droit international privé 2

- Droit européen des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (la matière non choisie en UEF2 doit être obligatoirement prise en UEC2) :

- Droit européen des affaires
- Droit du commerce international
- Droit international privé 2
- Droit des successions et libéralités
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Droit pénal des affaires
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit du numérique

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 conférence obligatoire :

- Actualité du contentieux judiciaire et arbitral international (18h)

Règles spécifiques

La matière « Droit international privé 1 » est obligatoire pour ceux qui ne l'ont pas suivie en L3, elle n'est pas accessible aux étudiants qui l'ont suivie en L3.

Les matières « Droit international privé 2 » et « Droit du commerce international » sont fortement conseillées en UEF2 aux étudiants par les responsables du Parcours.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

2 matières magistrales obligatoires (12 ECTS) :

- Droit international privé – 6 ECTS – modalité d’examens à choix :
 - Ecrit de 5h noté sur 20 (coefficient 2)
 - Exposé-discussion noté sur 20 (coefficient 2)
- Droit du commerce international – 6 ECTS – modalité d’examens à choix (suivant le choix pour la matière précédente) :
 - Ecrit de 5h noté sur 20 (coefficient 2)
 - Exposé-discussion noté sur 20 (coefficient 2)

Chaque matière se compose de 25h de CM.

1 option d’évaluation possible :

Option 1 :

- La matière « Droit international privé » et les deux séminaires correspondants sont évalués par un écrit de 5 heures, noté sur 20 (coefficient 2).
- La matière « Droit du commerce international » et les deux séminaires correspondants sont évalués par un exposé-discussion, noté sur 20 (coefficient 2). Une note inférieure à 8/20 en exposé discussion entraîne l’ajournement.

Option 2 :

- La matière « Droit du commerce international » et les deux séminaires correspondants sont évalués par un écrit de 5 heures, noté sur 20 (coefficient 2).
- La matière « Droit international privé » et les deux séminaires correspondants sont évalués par un exposé-discussion, noté sur 20 (coefficient 2). Une note inférieure à 8/20 en exposé discussion entraîne l’ajournement.

4 séminaires semestriels obligatoires (24 ECTS) :

- Droit international privé des obligations – 6 ECTS
- Droit international privé des personnes et de la famille – 6 ECTS
- Contentieux judiciaire international – 6 ECTS
- Entreprises et commerce international – 6 ECTS

Chaque séminaire se compose de 25h.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l’ajournement.

3 séminaires semestriels au choix (18 ECTS) :

- Arbitrage commercial international – 6 ECTS
- Droit privé comparé – 6 ECTS
- Droit international des investissements – 6 ECTS
- Droit international des échanges commerciaux – 6 ECTS
- Protection internationale et européenne des droits de l’homme – 6 ECTS
- Droit de la nationalité et de la condition des étrangers – 6 ECTS
- Droit bancaire financier et monétaire international – 6 ECTS
- Droit international pénal – 6 ECTS
- Droits de la Common Law – 6 ECTS
- Droit international privé comparé – 6 ECTS
- Droit international privé du numérique – 6 ECTS

Chaque séminaire se compose de 25h.

Chaque séminaire (coefficient 2) est évalué par un oral et/ou un contrôle continu. Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

Modules spécifiques :

- Conférences : contentieux international, pratique professionnelle (25h)
- Clauses de règlement des litiges et modes amiables (25 h).

Mémoire ou stage – 12 ECTS

Les étudiants doivent au choix :

- Rédiger un mémoire sur un sujet à définir avec l'un des enseignants du Master portant sur un thème relevant des programmes d'enseignement ;
- Effectuer un stage d'une durée de 2 mois auprès d'un cabinet avocats, d'une organisation internationale ou d'une entreprise, en relation avec le Master.

Le mémoire et le stage sont évalués par une seule note sur 20 (coefficient 4). Une note inférieure à 10/20 entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

La 2^{ème} année jumelée avec le parcours Contentieux international privé rattaché à la mention Droit privé.

A la matière « Droit international privé » correspond 2 séminaires :

- Droit international privé des obligations
- Droit international privé des personnes et de la famille

A la matière « Droit du commerce international » correspond 2 séminaires :

- Contentieux judiciaire international
- Entreprises et commerce international

L'exposé-discussion consiste en un exposé de 20 à 30 minutes suivi d'un échange avec les deux professeurs constituant le jury ; elle est destinée à apprécier la capacité de l'étudiant à évoluer dans l'ensemble du champ disciplinaire de la formation et à mesurer son aptitude à définir une problématique et à développer une argumentation sur un sujet précis d'ordre théorique ou d'ordre pratique.

Toute absence a une épreuve entraîne l'ajournement par le jury.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu et remplacé par des épreuves ou travaux de substitution sur décision du responsable du master.

Liste des matières mutualisées avec le Parcours Droit privé général :

- Droit international privé
- Séminaire Droit international privé des obligations
- Séminaire Droit international privé des personnes et de la famille

- Droit privé comparé
- Droits de la Common Law

Liste des matières mutualisées avec le Parcours Droit des affaires :

- Séminaire Contentieux judiciaire international
- Séminaire Entreprises et commerce international
- Droit bancaire financier et monétaire international

Liste des matières mutualisées avec le Parcours Contentieux international privé :

- Clauses de règlement des litiges et modes amiables

Liste des matières mutualisées avec le Parcours Droit international public :

- Droit international des investissements
- Droit international des échanges commerciaux

Liste des matières mutualisées avec le Parcours Droit comparé des affaires :

- Droit international privé comparé

Liste des matières mutualisées avec le Parcours Droit du numérique :

- Droit international privé du numérique

Les séminaires du module spécifique sont assurés gratuitement par des praticiens, sans coût pour l'université.

Parcours Droit comparé des affaires

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit international économique
- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (la ou les matières non choisies en UEF1 doivent être obligatoirement prises en UEC1) :

- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit international économique
- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit international privé 1 *ou* Introduction to Cross-Border Litigation
- Droit maritime
- Droit des régimes matrimoniaux
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit international public 2
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception du cours Cross-Border Litigation qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h CM.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 cours obligatoire :

- Histoire contemporaine du droit international privé (24h)

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit du commerce international
- Droit international privé 2
- Droit européen des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (la matière non choisie en UEF2 doit être obligatoirement prise en UEC2) :

- Droit européen des affaires
- Droit du commerce international
- Droit international privé 2
- Droit des successions et libéralités
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Droit constitutionnel comparé
- Droit pénal des affaires
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit du numérique
- Droit du financement de l'entreprise

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de CM.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 cours obligatoire :

- Actualité du contentieux judiciaire et arbitral international (18h)

Règles spécifiques

La matière « Droit international privé 1 » est obligatoire pour ceux qui ne l'ont pas suivie en L3, elle n'est pas accessible aux étudiants qui l'ont suivie en L3.

La matière « Introduction to Cross-Border Litigation » peut être suivie par les étudiants ayant déjà suivi « Droit international privé 1 » en L3 ; elle n'est pas accessible aux étudiants qui l'ont suivie en L3.

Les matières « Grands systèmes de droit contemporains 1 », « Grands systèmes de droit contemporains 2 - Common Law » sont fortement conseillées aux étudiants par les responsables du Parcours.

Les matières « Droit international privé 2 » et « Droit du commerce international » sont fortement conseillées en UEF2 aux étudiants par les responsables du Parcours.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module I		12		20	4
Les fondamentaux du droit comparé	50h		Ecrit 5h	20	4
Théorie et méthodologie de la recherche comparative	12h		Non évalué		
Module II		20		20	5
<u>1 bloc au choix :</u>					
<u>Bloc 1 (5 matières obligatoires)</u>	125h				
Droit comparé des activités économiques et droit pénal des affaires	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit comparé des sociétés	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit comparé des contrats	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit comparé du règlement des différends	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit international privé comparé	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
<u>Bloc 2 (4 matières au choix)</u>	125h				
Droit comparé des activités économiques et droit pénal des affaires	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit comparé des sociétés	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit comparé des contrats	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit comparé du règlement des différends	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit international privé comparé	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
<u>1 matière au choix :</u>					
Droit comparé des libertés fondamentales	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit comparé de la régulation	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Module III		16		20	4

Droit des pays d'Asie	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	2
Droit des pays arabes	25h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Droit comparé approfondi	50h		Oral ou écrit ou CC (80%) et Assiduité (20%)	20	1
Module IV : Mémoire de recherche ou Rapport de stage		12	Soutenance	20	4

Règles spécifiques

Chaque étudiant doit rédiger un mémoire de recherche ou un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance devant un jury :

- soit à la suite d'un séjour de recherche d'un mois minimum et consécutif dans une bibliothèque d'une université étrangère portant sur un thème choisi par le Directeur de mémoire – enseignant du Master ou de l'université Paris-Panthéon-Assas sous réserve de l'approbation du responsable du Master ;
- soit à la suite d'un stage d'au moins deux mois dans un cabinet d'avocats, une juridiction, une société ou encore une institution internationale leur permettant de mettre en pratique leur connaissance des différents systèmes juridiques et les problématiques de droit comparé.

Les soutenances tant du mémoire que du rapport de stage ont lieu en concertation avec le superviseur du mémoire ou du rapport, à la fin du second semestre.

Les modalités de contrôle continu (assiduité, notation de la participation, présentation orale, exercice écrit ou autre) sont fixées librement par chaque enseignant.

ETUDIANTS BENEFICIANT D'UN ECHANGE AU SECOND SEMESTRE DANS UNE UNIVERSITE PARTENAIRE

Par exception, les étudiants qui bénéficient d'un échange dans une université partenaire au second semestre suivent seulement trois enseignements du Module II sur les cinq requis ; ils sont dispensés du Module III.

Les enseignements suivis dans l'université partenaire valident les deux enseignements manquants du Module II et les enseignements du Module III.

Les Modules I et IV restent obligatoires.

La participation à un concours de plaidoirie, d'arbitrage ou de médiation, avec autorisation de la direction du diplôme, peut donner lieu à des points bonus dans la limite de 0,6/20 point de moyenne annuelle, en fonction de l'investissement personnel de l'étudiant et des résultats de son équipe.

Entraîne l'ajournement, sur décision du jury :

- Toute note au mémoire ou au rapport de stage inférieure à 10/20
- Toute absence injustifiée à une épreuve
- Un 0/20 obtenu dans une épreuve.

Les étudiants qui effectuent un stage long, de 2 à 6 mois, qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire. Par

ailleurs, les étudiants qui le souhaitent peuvent en toute hypothèse et de droit prendre une deuxième inscription, pour commencer un stage long après leur réinscription ou pour compléter leur premier stage par un ou plusieurs autres stages effectués lors de cette nouvelle année universitaire. Le cas échéant, ils doivent présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

MASTER DROIT NOTARIAL

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit notarial

Parcours Droit notarial

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des sûretés
- Droit des régimes matrimoniaux

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

5 matières au choix :

- Droit de l'urbanisme
- Droit rural
- Droit international privé 1
- Droit des assurances
- Droit des collectivités territoriales
- Droit fiscal des affaires 1
- Droit des entreprises en difficulté
- Procédures civiles d'exécution
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Droit de la propriété intellectuelle

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 option de 2 matières au choix :

- Option 1 :
 - o Droit des successions et libéralités
 - o Droit de la construction
- Option 2 :
 - o Droit des successions et libéralités
 - o Droit international privé 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 option de 2 matières au choix (identique à l'UEF) :

- Option 1 :
 - Droit international privé 2
 - Fiscalité des personnes et du patrimoine
- Option 2 :
 - Droit de la construction
 - Fiscalité des personnes et du patrimoine

2 matières au choix :

- Droit des marchés financiers
- Droit fiscal des affaires 2
- Droit du financement de l'entreprise
- Comptabilité des sociétés
- Histoire du droit patrimonial de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2ème ANNÉE (60 ECTS)**Formation initiale**

Matières	Volume horaire CM	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Cours et enseignements dirigés annuels				
Droit de la famille	50h	Ecrit CC	20 20	2 1
Droit immobilier	50h	Ecrit CC	20 20	2 1
Droit fiscal	50h	Exposé- discussion Ecrit ou oral	20 20	3 2
Droit des obligations, des sûretés et des biens	50h	Ecrit CC	20 20	2 1
Droit des sociétés	50h	Exposé- discussion Ecrit ou oral	20 20	3 2
Cours et enseignements dirigés semestriels				
Droit international privé	25h	Ecrit ou oral	20	2
Droits étrangers	25h	Ecrit ou oral	20	2
Gestion de patrimoine	25h	Ecrit ou oral	20	2
Expertise immobilière	25h	Ecrit ou oral	20	2
Comptabilité	25h	Ecrit ou oral	20	2
Enseignements obligatoires (35h)				
Anglais	25h	CC	20	1
Déontologie	10h	CC	20	1

Stage obligatoire

Stage d'une durée d'au moins quatre semaines - continues ou non - dans un office notarial.
Peuvent être dispensés de ce stage les étudiants justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat.

Règles spécifiques

Concernant l'examen écrit ou oral des matières « Droit fiscal » et « Droit des sociétés » le choix est fait par l'étudiant ou suivant tirage au sort sur décision du Directeur du Master en début d'année.

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Formation continue

Liste des matières obligatoires :

- Assurance-vie et assurance décès (7h)
- Décomposition et reconstitution familiale (7h)
- Fiscalité (21h)
- L'optimisation de l'investissement immobilier (7h)
- La situation professionnelle (14h)
- Le crédit bancaire (7h)
- Le métier de conseiller et son environnement (7h)
- Les actifs bancaires et financiers (14h)
- Les actifs immobiliers (7h)
- Les différents modes d'appropriation et détention des actifs patrimoniaux (7h)
- Les personnes vulnérables (7h)
- Les placements en oeuvres d'art (7h)
- Les sociétés patrimoniales (7h)
- Les sociétés professionnelles (7h)
- Présentation détaillée du processus du conseil patrimonial (7h)
- Problématiques patrimoniales (28h)
- Rappel de la méthode de l'approche patrimoniale globale (7h)
- Régimes matrimoniaux (16h)
- Successions et libéralités (14h)
- Synthèse de fiscalité (7h)
- Cas pratiques (28h)

Evaluation :

Contrôle continu :

- 3 devoirs à domicile, chacun noté sur 20 (coefficient 2)
- Moyenne de la participation aux travaux dirigés notée sur 20 (coefficient 1)

Examen écrit terminal :

Une épreuve écrite de synthèse en 5 heures notée sur 20 (coefficient 6) (portant sur l'ensemble du programme). Une note inférieure à 8/20 est éliminatoire.

Épreuves orales :

- Fiscalité, noté sur 20 (coefficient 2).
- Droit de l'entreprise et de l'activité économique, noté sur 20 (Coefficient 2) (épreuve de synthèse de tous les enseignements qui se rapportent à l'entreprise)

Mémoire noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

MASTER DROIT PÉNAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit pénal et procédure pénale
- Parcours Criminologie

Parcours commun
Parcours Droit pénal et procédure pénale
Parcours Criminologie

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit pénal spécial
- Procédure pénale (jugement et voies de recours)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit pénal international et européen
- Criminologie

1 option au choix :

- Option 1 :
 - o Droit des sûretés
 - o Droit des entreprises en difficulté
- Option 2 (2 matières au choix) :
 - o Droit international pénal
 - o Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
 - o Protection des données à caractère personnel
 - o Droit international privé 1

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit pénal des affaires
- Droit processuel

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit pénal du travail
- Droit de la peine

2 matières au choix :

- Grands enjeux de la justice contemporaine
- Histoire des grandes doctrines pénales
- Sociologie du droit et de la justice
- Droit pénal comparé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à l'Université Paris-Panthéon-Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles.

Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des deux unités d'enseignements du ou desdits semestres (sous réserve que le barème soit compatible avec les modalités de contrôle des connaissances).

Parcours Droit pénal et procédure pénale

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Procédure pénale (Procédure pénale des mineurs et Juridictions spécialisées pour adultes) : 24 h - 5 ECTS

Droit pénal spécial : 24 h - 5 ECTS

Droit pénal des affaires : 24 h - 5 ECTS

Droit pénal des médias : 24 h - 5 ECTS

Perspectives historiques et philosophiques de droit pénal : 24 h - 5 ECTS

2 matières à choisir (5 ECTS par matière) parmi :

- Droit pénal européen : 24 h
- Droit pénal international : 24 h
- Criminologie : 30 h
- Droit pénal de l'environnement : 24 h

Chacune des matières précitées fait l'objet d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 1).

Droit criminel fondamental : 24 heures : 5 ECTS. Cette matière fait l'objet d'une épreuve écrite notée sur 20 (coefficient 2).

Direction d'encadrement et de recherche : 24 h : 5 ECTS. Cette matière fait l'objet d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 1)

Exposé-discussion : 24 h : 5 ECTS. Cette matière fait l'objet d'une épreuve orale notée sur 20 (coefficient 2).

Mémoire de recherche ou Rapport de stage (2 mois minimum) : 10 ECTS

Ce mémoire ou ce rapport, sur support écrit, donne lieu à une soutenance orale. La note sur 20 est affectée d'un coefficient 3.

Cas pratiques : 8 h (non évalué)

Règle spécifique

Une note inférieure à 8/20 au mémoire de recherche ou au rapport de stage est éliminatoire.

Parcours Criminologie

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Module « Enseignements obligatoires » (50 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Criminologie - 8 ECTS
- Droit pénal général et spécial - 8 ECTS
- Pratique judiciaire - 8 ECTS
- Sociologie pénale et méthodes quantitatives - 6 ECTS

Chaque matière se compose de 30h de CM et 15h d'EM, à l'exception de la matière « Sociologie pénale et méthodes quantitatives » qui se compose de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les EM sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

4 matières au choix :

- Psychologie criminelle - 5 ECTS
- Psychiatrie criminelle - 5 ECTS
- Psychopathologie carcérale - 5 ECTS
- Police scientifique et technique - 5 ECTS
- Médecine légale - 5 ECTS
- Pénologie - 5 ECTS
- Victimologie - 5 ECTS
- Politique pénale - 5 ECTS
- Philosophie pénale - 5 ECTS

Chaque matière se compose de 20h de CM, à l'exception de la matière « Psychiatrie criminelle » qui se compose de 15h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral ou un écrit noté sur 20 (coefficient 1).

Module « Stage ou mémoire » (10 ECTS)

Le mémoire de recherche est noté sur 20 (coefficient 4).

Le rapport de stage est noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Une note inférieure à 8/20 au mémoire de recherche ou au rapport de stage est éliminatoire.

MASTER DROIT PRIVÉ

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit privé général
- Parcours Contentieux international privé
- Parcours Histoire du droit
- Parcours Droit des personnes et des familles
- Parcours Ingénierie contractuelle – droit civil économique
- Parcours Protection de l'enfance

Parcours Droit privé général

1^{ère} ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit des sûretés

1 matière au choix :

- Droit des entreprises en difficulté
- Droit des régimes matrimoniaux
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Droit pénal spécial

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières :

Matière obligatoire si non choisie en en UEF 1

- Droit des régimes matrimoniaux

Matières à choisir dans la liste suivante (3 ou 4 matières) :

- Droit de la concurrence
- Droit international privé 1
- Droit des assurances
- Droit maritime
- Droit de la protection sociale
- Droit et économie bancaires
- Droit pénal international et européen
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Procédures civiles d'exécution
- Droit pénal spécial
- Droit de la propriété intellectuelle

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 option de 2 matières au choix :

Option 1 :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit des successions et libéralités

Option 2 :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit international privé 2

Option 3 :

- Droit des successions et libéralités
- Droit international privé 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières) :

Matière obligatoire si non suivie en UEF 2

- Droit des successions et libéralités

3 ou 4 matières à choisir dans la liste suivante, non suivies en UEF 2 :

- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit international privé 2
- Droit du financement de l'entreprise
- Droit du commerce international
- Droit de la construction
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Philosophie du droit et de la justice
- Sociologie historique du droit
- Histoire du droit patrimonial de la famille
- Droit processuel

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Stage :

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage au cours des deux années du parcours (en dehors de semaines d'enseignement), spécialement entre le M1 et le M2 et à la fin du M2 :

- Stage au Laboratoire de droit civil initiant au métier d'enseignant-chercheur (avec présentation de la thèse, des concours de recrutement et des carrières).
- Stage auprès des professions de pratique du droit auxquelles mène ce parcours (magistrature, barreau, avocats aux conseils tout particulièrement).

2ème ANNEE (60 ECTS)

1) Une première matière annuelle au choix :

- Droit des obligations – 15 ECTS
- Droit civil des personnes et de la famille – 15 ECTS
- Droit des biens et des sûretés – 15 ECTS

Cette première matière se compose de 25h de Cours magistral et 50h d'enseignement méthodologique

Elle est évaluée par un écrit de 5h noté sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu sur l'EM noté sur 20 (coefficient 2).

Elle donne lieu également à la rédaction d'un mémoire :

Mémoire – 20 ECTS

- choix libre du sujet dans le champ disciplinaire de la première matière de droit civil ;
- préparé sous la direction d'un des professeurs qui enseignent le droit civil au sein du parcours / M2 Droit privé général ;
- soutenu devant un jury composé de deux personnes (professeurs ou maîtres de conférences).

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 2).

2) Une deuxième matière annuelle au choix (non choisie ci-dessus) :

- Droit civil des personnes et de la famille – 15 ECTS
- Activité des entreprises – 15 ECTS
- Droit des sociétés – 15 ECTS
- Groupe de 3 matières :
 - o Droit international privé – 5 ECTS (CM)
 - o Droit international privé des obligations – 5 ECTS (EM)
 - o Droit international privé des personnes et de la famille – 5 ECTS (EM)

Cette deuxième matière se compose de 25h de CM et 50h d'EM.

Elle est évaluée par un exposé-discussion noté sur 20 (coefficient 2) et un contrôle continu sur l'EM noté sur 20 (coefficient 2).

3) Deux matières au choix :

Enseignements méthodologiques :

- Droits de la « Common Law » – 5 ECTS
- Droit bancaire, financier et monétaire international – 5 ECTS
- Droit européen des affaires – 5 ECTS
- Droit musulman – 5 ECTS
- Droit privé comparé – 5 ECTS
- Droit rural – 5 ECTS

Cours :

- Droit privé de l'environnement – 5 ECTS
- Activités des entreprises – 5 ECTS
- Droit civil des personnes et de la famille – 5 ECTS
- Droit des biens et des sûretés – 5 ECTS
- Droit des obligations – 5 ECTS
- Droit du travail – 5 ECTS
- Droit international privé – 5 ECTS
- Cours de droit criminel fondamental – 5 ECTS
- Droit des sociétés – 5 ECTS
- Droits fondamentaux du procès – 5 ECTS

- Droit des assurances – 5 ECTS
- Droit de la consommation – 5 ECTS
- Fondements canoniques des droits privés contemporains – 5 ECTS
- Fondements historiques du droit privé français – 5 ECTS
- Médecine, biologie, bioéthique et droit – 5 ECTS
- Origines romaines des droits privés contemporains – 5 ECTS
- Philosophie du droit – 5 ECTS
- Propriété industrielle – 5 ECTS
- Propriété littéraire et artistique – 5 ECTS
- Sociologie juridique – 5 ECTS
- Droit de la communication numérique – 5 ECTS

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

Conférences obligatoires : dans un maximum de 5 conférences d'1h30 données dans le domaine du droit privé par des professeurs étrangers invités à l'Université Paris-Panthéon-Assas. Les conférences sont non évaluées.

Règles spécifiques

Entraîne l'ajournement, sur décision individuelle du jury :

- Toute absence injustifiée à une épreuve ;
- Une note de mémoire inférieure à 10/20 ;
- Une note d'exposé-discussion inférieure à 8/20 ;
- Un zéro à un contrôle continu.

NOTA :

L'exposé-discussion doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à la bonne insertion de ses connaissances dans le champ disciplinaire de l'école doctorale de droit privé dont relève le M2 recherche.

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif.

Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études.

Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Stage :

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage au cours des deux années du parcours (en dehors de semaines d'enseignement), spécialement entre le M1 et le M2 et à la fin du M2 :

- Stage au Laboratoire de droit civil initiant au métier d'enseignant-chercheur (avec présentation de la thèse, des concours de recrutement et des carrières).
- Stage auprès des professions de pratique du droit auxquelles mène ce parcours (magistrature, barreau, avocats aux conseils tout particulièrement).

Liste des matières mutualisées :

- Droit des obligations (commun au M2 Droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle)
- Droit civil des personnes et de la famille (commun au M2 Droits français et suisse)

- Droit des biens et des sûretés (commun au M2 Droits français et suisse)
- Activité des entreprises (commun avec plusieurs M2)
- Droit des sociétés (commun avec plusieurs M2)
- Droit international privé (commun avec plusieurs M2)
- Droit international privé des obligations (commun au M2 Droit international privé et du commerce international)
- Droit international privé des personnes et de la famille (commun au M2 Droit international privé et du commerce international)
- Droits de la « Common Law » (commun avec plusieurs M2)
- Droit bancaire, financier et monétaire international (commun avec plusieurs M2)
- Droit européen des affaires (commun avec plusieurs M2)
- Droit musulman (Commun au M2 Droit notarial)
- Droit privé comparé (commun avec plusieurs M2)
- Droit rural (Commun au M1 Droit)
- Activités des entreprises * (commun avec plusieurs M2)
- Droit des obligations* (commun avec plusieurs M2)
- Droit du travail (commun avec plusieurs M2)
- Droit international privé* (commun avec plusieurs M2)
- Cours de droit criminel fondamental (commun au M2 Droit pénal et sciences pénales)
- Droits fondamentaux du procès (commun au M2 Justice et droit du procès)
- Droit des assurances (commun au M2 Droit des affaires) – 5 ECTS
- Droit de la consommation (commun au M2 Culture juridique française et européenne)
- Fondements canoniques des droits privés contemporains (commun au M2 Histoire du droit)
- Fondements historiques du droit privé français (commun au M2 Histoire du droit)
- Origines romaines des droits privés contemporains (commun au M2 Histoire du droit)
- Philosophie du droit (commun au M2 Philosophie du droit et droit politique)
- Propriété industrielle (commun avec plusieurs M2)
- Propriété littéraire et artistique (commun au M2 droit de la propriété littéraire, artistique et industrielle)
- Sociologie juridique (commun avec plusieurs M2)
- Droit de la communication numérique (commun avec plusieurs M2)

Parcours Contentieux international privé

1^{ère} ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit des régimes matrimoniaux
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Droit pénal spécial
- Droit international privé 1 (matière obligatoire avec TD pour les étudiants ne l'ayant pas suivie en licence)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Histoire contemporaine du droit international privé

3 matières au choix (non choisies en UEF) :

- Droit de la concurrence
- Droit international privé 1
- Droit maritime
- Droit des assurances
- Droit de la protection sociale
- Droit et économie bancaires
- Droit pénal international et européen
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Procédures civiles d'exécution
- Droit pénal spécial
- Droit de la propriété intellectuelle

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Histoire contemporaine du droit international privé » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit international privé 2

1 matière au choix :

- Droit du commerce international
- Droit du financement de l'entreprise
- Droit des successions et libéralités
- Droit du commerce international

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Actualité du contentieux judiciaire et arbitral international

4 matières au choix (non choisies en UEF2) :

- Droit des successions et libéralités
- Droit du financement de l'entreprise
- Droit du commerce international
- Droit européen des affaires
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit de la construction
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Philosophie du droit et de la justice
- Sociologie historique du droit
- Histoire du droit patrimonial de la famille
- Droit processuel

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Actualité du contentieux judiciaire et arbitral international » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Au semestre 1 si l'étudiant n'a pas choisies en UEF1 la matière « Droit des régimes matrimoniaux » il devra alors la choisir obligatoirement en UEC1.

Au semestre 1 si l'étudiant n'a pas choisies en UEF2 la matière « Droit des successions et libéralités » il devra alors la choisir obligatoirement en UEC2.

Stage :

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage au cours des deux années du parcours (en dehors de semaines d'enseignement), spécialement entre le M1 et le M2 et à la fin du M2 :

- Stage au Laboratoire de droit civil initiant au métier d'enseignant-chercheur (avec présentation de la thèse, des concours de recrutement et des carrières).
- Stage auprès des professions de pratique du droit auxquelles mène ce parcours (magistrature, barreau, avocats aux conseils tout particulièrement).

2^{ème} ANNEE (60 ECTS)

Matières fondamentales – 36 ECTS

2 matières obligatoires :

- Droit international privé – 6 ECTS
- Droit du commerce international – 6 ECTS

4 séminaires semestriels obligatoires (correspondant deux à deux au cours magistraux) :

- Droit international privé :
 - o Droit international privé des obligations – 6 ECTS
 - o Droit international privé des personnes et de la famille – 6 ECTS
- Droit du commerce international :
 - o Contentieux judiciaire international – 6 ECTS
 - o Entreprises et commerce international – 6 ECTS

Chaque matière et chaque séminaire se compose de 25h de CM.

Modalité d'évaluation :

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2). Une note égale à 0/20 en contrôle continu entraîne l'ajournement.

Pour l'examen terminal, l'étudiant choisit la modalité d'évaluation de chaque matière assortie de ces 2 séminaires selon l'un des deux options suivantes :

Option 1 :

- La matière « Droit international privé » et les deux séminaires correspondants sont évalués par un écrit de 5 heures, noté sur 20 (coefficient 2).
- La matière « Droit du commerce international » et les deux séminaires correspondants sont évalués par un exposé-discussion, noté sur 20 (coefficient 2). Une note inférieure à 8/20 en exposé discussion entraîne l'ajournement.

Option 2 :

- La matière « Droit du commerce international » et les deux séminaires correspondants sont évalués par un écrit de 5 heures, noté sur 20 (coefficient 2).
- La matière « Droit international privé » et les deux séminaires correspondants sont évalués par un exposé-discussion, noté sur 20 (coefficient 2). Une note inférieure à 8/20 en exposé discussion entraîne l'ajournement.

Séminaires complémentaires et matières optionnelles – 18 ECTS

3 séminaires au choix :

- Contentieux familial – 6 ECTS
- Clauses de règlement des litiges et modes amiables – 6 ECTS
- Sont ajoutés à la liste les séminaires optionnels, ouverts au sein du Master Droit international, Parcours Droit international privé et du commerce international, suivants :
 - o Arbitrage commercial international – 6 ECTS
 - o Droit privé comparé – 6 ECTS
 - o Droit international des investissements – 6 ECTS
 - o Droit international des échanges commerciaux – 6 ECTS
 - o Protection internationale et européenne des droits de l'homme – 6 ECTS
 - o Droit de la nationalité et de la condition des étrangers – 6 ECTS
 - o Droit bancaire financier et monétaire international – 6 ECTS
 - o Droit international pénal – 6 ECTS
 - o Droits de la Common Law – 6 ECTS
 - o Droit international privé comparé – 6 ECTS
 - o Droit international privé du numérique – 6 ECTS

Chaque séminaire se compose de 25h de CM ou séminaires (coefficient 2).

Chaque séminaire est évalué par un oral noté sur 20 et/ou un contrôle continu noté sur 20.

Module spécifique :

- Conférences : contentieux international, pratique professionnelle, 25h
- Clauses de règlement des litiges et modes amiables – partie pratique du séminaire

Le module spécifique peut donner lieu à une bonification de 0,3/20 à la moyenne annuelle, si un exercice pratique est organisé et évalué dans le cadre de cet enseignement.

Mémoire ou stage d'une durée de 2 mois – 12 ECTS

Les étudiants doivent rédiger un mémoire sur un sujet à définir avec l'un des enseignants du parcours de leur choix et portant sur un thème relevant des programmes d'enseignement ou effectuer un stage d'une durée de 2 mois auprès d'un cabinet avocats, d'une organisation internationale ou d'une entreprise, en relation avec le M2.

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

L'exposé-discussion consiste en un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de même durée avec les deux professeurs constituant le jury ; l'épreuve est destinée à apprécier la capacité de l'étudiant à évoluer dans l'ensemble du champ disciplinaire de la formation et à mesurer son aptitude à définir une problématique et à développer une argumentation sur un sujet précis d'ordre théorique ou d'ordre pratique.

Entraîne l'ajournement, sauf décision individuelle du jury :

- Toute défaillance à une épreuve ;
- Une note de mémoire inférieure à 10/20 ;
- Une note d'exposé-discussion inférieure à 8/20 ;
- Un 0/20 à une évaluation de contrôle continu.

Liste des matières mutualisées :

- Droit international privé (en commun avec le parcours Droit international privé et du commerce international)
- Droit du commerce international (en commun avec le parcours Droit international privé et du commerce international)
- Droit international privé des obligations (séminaire commun au parcours Droit privé général)
- Droit international privé des personnes et de la famille (séminaire commun au parcours Droit privé général)
- Entreprises et commerce international (commun au parcours Droit des affaires)

Parcours Histoire du droit

1^{ère} ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit des sûretés

1 matière au choix :

- Droit des entreprises en difficulté
- Droit des régimes matrimoniaux
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Droit pénal spécial

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (non choisies en UEF) :

- Droit des régimes matrimoniaux
- Droit international privé 1
- Droit de la concurrence
- Droit maritime
- Droit et économie bancaires
- Droit pénal international et européen
- Grands systèmes de droit contemporains 1
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Procédures civiles d'exécution
- Droit pénal spécial
- Droit de la propriété intellectuelle

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Histoire du droit patrimonial de la famille

1 matière au choix :

- Droit du financement de l'entreprise
- Droit des successions et libéralités
- Droit international privé 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix (non choisies en UEF2) :

- Droit des successions et libéralités
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit international privé 2
- Droit du financement de l'entreprise
- Droit du commerce international
- Droit de la construction
- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Philosophie du droit et de la justice
- Sociologie historique du droit
- Droit processuel

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Au semestre 1 si l'étudiant n'a pas choisi en UEF1 les matières « Droit des régimes matrimoniaux » et « Droit international privé 1 » il devra alors les choisir obligatoirement en UEC1.

Au semestre 2 si l'étudiant n'a pas choisi en UEF2 la matière « Droit des successions et libéralités » il devra alors la choisir obligatoirement en UEC2.

Stage :

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage au cours des deux années du parcours (en dehors de semaines d'enseignement), spécialement entre le M1 et le M2 et à la fin du M2 :

- Stage à l'Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet initiant au métier d'enseignant-chercheur (avec présentation de la thèse, des concours de recrutement et des carrières).
- Stage auprès des professions de pratique du droit auxquelles mène ce parcours (magistrature, barreau, avocats aux conseils tout particulièrement).

2ème ANNEE (60 ECTS)

Enseignements généraux

3 matières au choix :

- Droits du Proche-Orient ancien
- Origines romaines des droits privés contemporains
- Fondements canoniques des droits privés contemporains
- Fondements historiques du droit privé français
- Histoire de la justice

Chaque matière se compose de 25h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 2).

Enseignements spécialisés

3 matières au choix :

- Droit privé de l'Antiquité
- Histoire du droit canonique
- Histoire du droit privé français
- Histoire du droit pénal
- Histoire comparée des droits européens
- Sociologie historique du droit

Chaque matière se compose de 50h de CM.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2) et, pour deux d'entre elles au choix, par un écrit de 5h noté sur 20 (coefficient 2) et, pour la troisième, d'un oral noté sur 20 (coefficient 2), au choix de l'étudiant.

Conférences obligatoires :

3 conférences obligatoires de 2h, données dans le domaine de l'histoire du droit par des professeurs étrangers invités à l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Mémoire

- choix libre du sujet dans le champ disciplinaire de l'histoire du droit ;
- préparé sous la direction d'un des professeurs ou directeurs de recherche qui enseignent au sein du parcours / M2 Histoire du droit ;
- soutenu devant un jury composé de deux professeurs ou directeurs de recherche ou trois si présentation en vue d'un contrat doctoral.

La soutenance de mémoire est notée sur 20 (coefficient 10). Une note inférieure à 10/20 entraîne l'ajournement.

Règles spécifiques

Parmi les 6 matières, il est possible d'en choisir 2 dans le M2 Droit public, parcours Histoire du droit. Ce choix peut être opéré autant dans le premier que dans le second groupe de matières.

Entraîne l'ajournement, par décision individuelle du jury :

- La défaillance à une épreuve
- Une note de mémoire inférieure à la moyenne
- Un zéro à un contrôle continu.

Liste des matières mutualisées :

- Droits du Proche-Orient ancien [mutualisation : DU d'Histoire du droit privé ; M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Origines romaines des droits privés contemporains [mutualisation : M2 Droit privé général, DU d'histoire du droit privé ; M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Fondements canoniques des droits privés contemporains [mutualisation : M2 Droit privé général, DU d'histoire du droit privé ; M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Fondements historiques du droit privé français [mutualisation : M2 Droit privé général, DU d'Histoire du droit privé ; M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Histoire de la justice [mutualisation : M2 Justice et droit du procès, DU d'Histoire du droit privé ; M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Droit privé de l'Antiquité [mutualisation : M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Histoire du droit canonique [mutualisation : M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Histoire du droit privé français [mutualisation : M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Histoire du droit pénal [mutualisation : M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Histoire comparée des droits européens [mutualisation : M2 droit public, parcours histoire du droit]
- Sociologie historique du droit [mutualisation : M2 Communication juridique, sociologie du droit et de la justice ; M2 droit public, parcours histoire du droit]

Cas particulier :

Les étudiants justifiant d'une activité professionnelle peuvent demander une inscription en régime long après autorisation du directeur du Master

Stage :

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage au cours des deux années du parcours (en dehors de semaines d'enseignement), spécialement entre le M1 et le M2 et à la fin du M2 :

- Stage à l'Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet initiant au métier d'enseignant-chercheur (avec présentation de la thèse, des concours de recrutement et des carrières).
- Stage auprès des professions de pratique du droit auxquelles mène ce parcours (magistrature, barreau, avocats aux conseils tout particulièrement).

Parcours Droit des personnes et des familles

1^{ère} ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des régimes matrimoniaux
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Protection des données à caractère personnel
- Droit des sûretés
- Droit pénal spécial
- Droit international privé 1

1 matière au choix :

- Procédures civiles d'exécution
- Droit de l'action sociale et de l'aide sociale
- Droit des étrangers

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des successions et libéralités
- Droit international privé 2

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Droit civil des personnes vulnérables
- Droit de la santé publique
- Grands enjeux de la justice contemporaine

- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme

1 matière au choix :

- Philosophie du droit et de la justice
- Sociologie du droit et de la justice

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception du cours « Droit civil des personnes vulnérables » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

2ème ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1

2 enseignements méthodologiques obligatoires :

- Droit des personnes : 24 h
- Droit du couple et de la parenté : 36h

8 matières obligatoires :

- Droit des majeurs vulnérables : 18h CM
- Droit civil de l'enfance : 18h CM
- Droit de la bioéthique : 18h CM
- Accords et procédures en matière personnelle et familiale : 18h CM
- Protection du logement et prestations pécuniaires familiales : 18h CM
- Droit civil de la protection contre les violences intrafamiliales : 10h CM
- Droit pénal des personnes et des familles : 18h CM
- Droit fiscal des familles et des majeurs protégés : 12h CM

SEMESTRE 2

3 enseignements méthodologiques obligatoires :

- Accords et procédures en matière personnelle et familiale : 18 h
- Droit international privé des personnes et des familles : 24h
- Droit des majeurs vulnérables : 12 h

Stage de 2 mois

Le rapport de stage prendra la forme d'une réflexion sur une question juridique rencontrée à l'occasion du stage.

Règles spécifiques

Il est organisé une seule session d'épreuves terminales.

1) Matières enseignées exclusivement au 1^{er} semestre

• Matières donnant lieu à des enseignements méthodologiques (sur 100 points) :

Les enseignements méthodologiques portant sur le droit des personnes et sur le droit du couple et de la parenté feront l'objet d'une évaluation globale, dans les conditions suivantes :

- Contrôle continu : note sur 20 points (coefficient 5/3)
- 1 examen écrit de 5h : note sur 20 points (coefficient 5/3)
- 1 exposé-discussion : note sur 20 points (coefficient 5/3)

• Matières donnant lieu à des cours magistraux (sur 90 points) :

(Droit civil de l'enfance, droit de la bioéthique, protection du logement et prestations pécuniaires familiales, droit civil de la protection contre les violences intrafamiliales, droit pénal des personnes et des familles, droit fiscal des familles et des majeurs protégés)

1 oral ou 1 écrit, au choix de l'enseignant. Note sur 20 points dans chacune des 6 matières (coefficient 3/4).

2) Matières enseignées exclusivement au 2nd semestre

Droit international privé des personnes et des familles (sur 40 points) :

- Contrôle continu : note sur 20 points (coefficient 2/3)
- 1 écrit : note sur 20 points (coefficient 4/3)

3) Matières enseignées à la fois au 1^{er} et au 2nd semestres

- **Accords et procédures en matière personnelle et familiale (sur 40 points) :**
 - Contrôle continu : note sur 20 points (coefficient 2/3)
 - 1 écrit ou 1 exposé-discussion : note sur 20 points (coefficient 4/3)
- **Droit des majeurs vulnérables (sur 30 points) :**
 - Contrôle continu : note sur 20 points (coefficient 1/2)
 - 1 écrit ou 1 oral : note sur 20 points (coefficient 1)

4) Rapport de stage et soutenance (sur 100 points)

Rapport de stage et sa soutenance : note sur 20 (coefficient 5).

5) Admission et mentions

L'étudiant peut être admis s'il obtient au moins 200 points sur 400.

Le diplôme est délivré avec la mention :

- Passable, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 mais inférieure à 13 sur 20 ;
- Assez bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 13 sur 20 mais inférieure à 15 sur 20 ;
- Bien, s'il est obtenu avec une note moyenne au moins égale à 15 sur 20 mais inférieure à 17 sur 20.

Parcours Ingénierie contractuelle – droit civil économique

1^{ère} ANNEE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des sûretés
- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des régimes matrimoniaux
- Droit des entreprises en difficulté
- Protection des données à caractère personnel

1 matière au choix :

- Procédures civiles d'exécution
- Droit international privé 1
- Droit du contrat de travail
- Droit de la concurrence
- Droit des assurances

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Protection des données à caractère personnel » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit du financement de l'entreprise

1 matière au choix :

- Droit des successions et libéralités
- Droit du commerce international
- Droit pénal des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires (non choisie en UEF) :

- Droit des successions et libéralités
- Droit du commerce international
- Droit pénal des affaires
- Pratiques déloyales de concurrence

1 matière au choix :

- Droit des contrats publics
- Droit international privé 2
- Droit de la propriété intellectuelle
- Droit européen des affaires
- Droit du contentieux international
- Droit des transports terrestres et aériens
- Droit de la construction
- Comptabilité des sociétés

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

2^{ème} ANNEE (60 ECTS)

Matières fondamentales (séminaires annuels)

- Contrats de la vie économique [et du financement de l'activité] (50 heures) – 10 ECTS
- Technique contractuelle (50 heures) – 10 ECTS

Chaque matière est évaluée :

- soit par un écrit de 5h, notée sur 20 (coefficient 2), organisée à l'issue du second semestre ;
- soit deux écrits de 3h, notée sur 20 (coefficient 1), à l'issue de chacun des semestres.

Matières complémentaires (cours ou séminaires)

- Responsabilités de l'entreprise (50 heures) – 10 ECTS
- Contract Management (25 heures) – 5 ECTS
- Droit de la consommation (25 heures) – 5 ECTS
- International Contractual Practice (25 heures) – 5 ECTS
- Services numériques (15 heures) – 3 ECTS
- Conférences (professeurs invités) (10 heures) – 2 ECTS

Chacune matière est évaluée par un oral ou un écrite de 2h maximum, noté sur 20 (coefficient 2). L'épreuve est organisée au cours de la session d'examen qui clôt le semestre au cours duquel la matière a été enseignée. Dans le cas où une matière est enseignée sur deux semestres, elle peut donner lieu à deux épreuves distinctes, notée chacune sur 20 (coefficient 1), organisées respectivement au cours du 1^{er} et du second semestres.

Les conférences ne sont pas évaluées.

Stage (2 mois) – 10 ECTS

Le stage fait l'objet d'un rapport donnant lieu à une soutenance, noté sur 20 (coefficient 2).

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisée :

- Droit de la consommation (mutualisé avec le M2 DPG)
- International Contractual Practice [en anglais] (mutualisé avec le futur M2 « doubles diplômes internationaux »)

Parcours Protection de l'enfance

2^{ème} ANNEE (60 ECTS)

Formation continue

Module1 : Approches historique, philosophique et juridique de la prévention et de la protection de l'enfance (18H)

- Repères historiques et philosophiques de la place de l'enfant dans les sociétés
- Evolution et mise en perspective de la législation et des politiques de protection de l'enfance
- Comparaison européenne et Convention internationale des droits de l'enfant.
- Organisation, fonctionnement et financement du dispositif de protection de l'enfance
- Stratégie, types d'intervention et conséquences de ces interventions : de la prévention à la prise en charge
- Introduction au droit de la protection de l'enfance

Le module n'est pas évalué.

Module 2 : Droits de la protection de l'enfance (80 h)

- Droit administratif (responsabilité administrative des différents acteurs ; responsabilité administrative de l'Aide sociale à l'enfance et des opérateurs associatifs)
- Droit civil (filiation, autorité parentale, tutelles, adoption, responsabilité civile des différents acteurs...)
- Droit pénal (responsabilité pénale des différents acteurs ; droit pénal spécial des agressions sexuelles...)
- Droit international

Le module est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Chaque matière est évaluée par un écrit de 2h noté sur 20 (coefficient 2).

Module 3 : Principes directeurs des théories et pratiques des sciences humaines concernant l'enfant et la famille et apports cliniques (30h)

- Les principes directeurs des théories et concepts des sciences humaines et neurosciences dans le champ de la protection de l'enfance
- Modèles familiaux et leurs évolutions, diversités culturelles
- Etapes du développement et ses troubles
- Rôle des parents et autres adultes dans la construction de l'enfant
- Dysfonctionnements parentaux-pathologie du lien parents-enfants
- Violences à enfants : maltraitance, négligence, carence et victimologie
- Sociologie de la jeunesse

Le module est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) et par un cas pratique de 2h noté sur 20 (coefficient 2).

Le cas pratique prendra la forme d'une rédaction d'un rapport d'évaluation d'une situation préoccupante préconisant des actions nécessaires à la protection de l'enfant devant être proposées soit au juge pour enfant, soit au juge aux affaires familiales, soit au responsable administratif de l'ASE voire une qualification pénale suggérée au procureur de la république.

Module 4 : Cadre législatif et réglementaire de la justice des mineurs et aspects procéduraux de la protection de l'enfance (54H)

- Missions et organisation de la justice des mineurs. Compétence du juge des enfants.
- Evaluation des situations familiales et processus de décision
- Stratégie, types d'intervention et conséquences : de la prévention à la prise en charge

Le module est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) et par un cas pratique de 2h noté sur 20 (coefficient 2).

Le cas pratique prendra la forme d'une rédaction d'un rapport d'évaluation d'une situation préoccupante préconisant des actions nécessaires à la protection de l'enfant devant être proposées soit au juge pour enfant, soit au juge aux affaires familiales, soit au responsable administratif de l'ASE voire une qualification pénale suggérée au procureur de la république.

Module 5 : Encadrement et animation du dispositif de protection de l'enfance (40h)

Ce module se compose de 30H d'enseignement et de 10H de tutorat pour la réalisation d'un mémoire professionnel qui donnera lieu à une soutenance.

30H d'enseignement :

- Éthique et secret professionnel
- Accompagnement et animation d'équipe pluriprofessionnelle
- Organisation de la participation et de l'implication des familles
- Construction de repères communs en matière de méthodologie et modes d'action
- Participation à l'animation et à l'évaluation du dispositif de protection de l'enfance et des outils (observatoire, cellule, schéma...)
- Coordination avec les autres acteurs de la protection de l'enfance

Le module est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) et par un cas pratique de 2h noté sur 20 (coefficient 2).

Le mémoire professionnel est noté sur 20 (coefficient 2).

Module 6 : Stage pratique de 40 H

Ce stage a lieu dans une structure en lien avec la protection de l'enfance.

Règles spécifiques

Une défaillance à l'une des épreuves entraîne l'ajournement de l'étudiant sur décision du jury.

Le décret du 30 Juillet et l'arrêté du 25 septembre 2008 relatifs à la formation des cadres territoriaux en charge de la protection de l'enfance, prévoient une formation obligatoire de 240 heures qui doit être suivie dans l'année qui suit la prise de fonction. Cette formation doit se dérouler sur une amplitude maximum de 18 mois. Sur ces 240 heures, 200 heures relèvent de la formation théorique et 40 heures relèvent d'un stage pratique dans une institution autre que celle d'appartenance.

Conditions d'accès :

La formation s'adresse à des cadres de la protection de l'enfance ayant passé des concours administratifs (IRA voire INET) ainsi qu'à des cadres d'associations gestionnaires de dispositifs de protection de l'enfance qui peuvent être titulaires de diplômes universitaires ou de diplômes professionnels comme le CAFDES et le CAFERUIS.

Le niveau requis pour candidater est le niveau bac + 4. A défaut, les candidatures seront examinées au vu de la validation des acquis et de l'expérience professionnelle.

Les enseignants :

Les intervenants sont des experts de la protection de l'enfance, soit sur le plan théorique (universitaires, organisme de recherche ou de pilotage) soit sur le plan pratique (professionnels de la protection de l'enfance, avocats, magistrats, directeurs d'association, psychiatres,

Contenu de la formation :

La formation se déroule sur une journée par semaine (parfois le samedi) sinon lors d'un regroupement de plusieurs journées par mois. Elle a lieu au Centre de formation permanente de l'université Paris Panthéon Assas.

Pour correspondre aux exigences décrites dans l'arrêté du 25 Septembre 2008 et à l'avis du Conseil national de la protection de l'enfance rendu en 2017, la formation proposée se compose de 6 modules.

MASTER DROIT PUBLIC

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit public approfondi
- Parcours Droit public de l'économie
- Parcours Droit et stratégies de la sécurité
- Parcours Sécurité et défense
- Parcours Vie publique et relations institutionnelles
- Parcours Histoire du droit
- Parcours Philosophie du droit et droit politique
- Parcours Concours A+

Parcours Droit public approfondi

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 séminaire obligatoire :

- Séminaire de droit public général

Le séminaire se compose de 24h de CM en groupes de 25 étudiants.

Il est évalué par du contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

2 matières au choix :

- Contentieux constitutionnel
- Droit public de l'économie 1
- Droit de l'urbanisme
- Contentieux administratif

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières au choix (non choisies en UEF) :

- Contentieux constitutionnel
- Droit public de l'économie 1
- Droit de l'urbanisme
- Contentieux administratif

2 matières au choix :

- Droit du service public
- Droit des collectivités territoriales
- Science administrative
- Histoire des concepts fondamentaux du droit public
- Droit administratif comparé
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Droit parlementaire

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit constitutionnel général

- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit constitutionnel général
- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics

1 matière obligatoire :

- Philosophie politique 2

2 matières au choix :

- Droit de l'environnement
- Droit de la santé publique
- Droit constitutionnel comparé
- Droits de la convention européenne des droits de l'homme
- Histoire des idées politiques jusqu'au XVIIIe siècle
- Finances locales

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Le séminaire est obligatoire, même pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité. Au-delà de deux absences non justifiées, les étudiants sont déclarés défaillants à la matière.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Branche Droit public général

2 matières au choix :

- Droit administratif général
- Droit constitutionnel général

Chaque matière se compose de 25h de cours et de 40h de séminaire.

1 matière au choix :

- Contentieux administratif
- Contentieux constitutionnel

1 matière au choix :

- Droit des libertés fondamentales
- Droit public comparé

Chaque matière se compose de 20h de cours.

1 matière obligatoire :

- Principes du droit public

La matière se compose de 25h de cours.

3 matières au choix :

- Droit administratif spécial
- Grandes questions historiques du droit public
- Droit parlementaire
- Droit public européen
- Philosophie du droit
- Droit des marchés publics
- Droit administratif des biens

Chaque matière se compose de 20h de cours.

Branche Contentieux publics

2 matières obligatoires :

- Droit administratif général
- Droit constitutionnel général

Chaque matière se compose de 25h de cours et de 40h de séminaire.

1 matière obligatoire :

- Contentieux administratif

La matière se compose de 20h de cours.

1 matière au choix :

- Droit des libertés fondamentales
- Droit public comparé

Chaque matière se compose de 20h de cours.

2 séminaires obligatoires :

- Pratique des contentieux publics
- Droits fondamentaux du procès

La matière « Pratique des contentieux publics » se compose de 30h de cours et la matière « Droits fondamentaux du procès » se compose de 20h de cours.

3 matières obligatoires :

- Contentieux constitutionnel
- Contentieux européens
- Contentieux de l'urbanisme et de l'environnement

Chaque matière se compose de 20h de cours.

5 matières obligatoires :

- Contentieux fiscal
- Contentieux des contrats publics
- Contentieux des étrangers
- Référés
- Modes alternatifs de règlement des litiges

Chaque matière se compose de 14h de cours.

Règles spécifiques

La matière Philosophie du droit est mutualisée avec le M2 Philosophie du droit et droit politique.
La matière Droit des marchés publics est mutualisée avec le M2 Droit public de l'économie.
La matière Droit administratif des biens est mutualisée avec le M2 Droit public de l'économie.

CONTROLE DES CONNAISSANCES

Dispositions communes :

L'étudiant ayant participé au « Concours Georges Vedel » de plaidoirie devant le Conseil constitutionnel et dont l'équipe a été retenue après la première épreuve bénéficie d'un point.
Pour le même concours, l'étudiant dont l'équipe a remporté le prix de la meilleure plaidoirie bénéficie de deux points.

L'épreuve facultative de langue fait l'objet d'une épreuve orale notée sur 20. La moitié des points au-dessus de la moyenne est prise en compte pour l'admission dans la limite de 2,5 points.

La participation au cours d'art oratoire permet d'obtenir jusqu'à 2 points supplémentaires.

Branche Droit public général

Une seule session d'examen est organisée pour l'admission (sur 170)

- Épreuve écrite de 5 heures sur chacun des 2 cours obligatoires avec séminaire, notée sur 20 et contrôle continu sur chacun des séminaires noté sur 10.
- Épreuve écrite de 5 heures sur le cours obligatoire « Principes du droit public », notée sur 20.
- Épreuve orale ou contrôle continu sur chacun des cours optionnels (note sur 10) du tronc commun et de la branche recherche. La nature de l'examen est définie au début de l'année universitaire.
- Mémoire noté sur 40 (soutenu en juin - juillet de chaque année).

L'étudiant est admis s'il obtient au moins 85 points sur 170.

ECTS : L'étudiant admis au diplôme se verra attribuer 60 crédits ECTS.

Branche Contentieux publics

Une seule session d'examen est organisée pour l'admission (sur 280)

- Épreuve écrite de 5 heures sur chacun des 2 cours obligatoires avec séminaire, notée sur 20 et contrôle continu sur chacun des séminaires noté sur 10.
- Contrôle continu sur chacun des séminaires obligatoires, noté sur 10.
- Épreuve écrite de 3 heures sur le cours de contentieux administratif, notée sur 20.
- Épreuve orale ou contrôle continu sur les cours de contentieux constitutionnel, contentieux européens et contentieux de l'urbanisme et de l'environnement (note sur 20). La nature de l'examen est définie au début de l'année universitaire.
- Épreuve orale sur le cours « Droit des libertés fondamentales » ou « Droit public comparé » choisi au titre du tronc commun, notée sur 10.
- Épreuve orale sur chacun des 5 cours obligatoires, notée sur 10.
- Rapport de stage et soutenance notés sur 40.

L'étudiant est admis s'il obtient au moins 130 points sur 260.

ECTS : L'étudiant admis au diplôme se verra attribuer 60 crédits ECTS.

Parcours Droit public de l'économie

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 séminaire au choix :

- Séminaire de droit public des affaires
- Séminaire de droit public général

Le séminaire se compose de 24h de CM en groupes de 25 étudiants.

Il est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Droit public de l'économie 1
- Droit de l'urbanisme

Les autres matières se composent de 36h de CM et 15h de TD. Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Economic Law

La matière se compose de 24h de CM.

Le CM est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

3 matières au choix :

- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Droit de la concurrence (interne et européen)
- Droit du service public
- Droit des collectivités territoriales
- Droit administratif comparé
- Droit de l'action sociale et de l'aide sociale
- Contentieux administratif (*si non suivi en L3*)

Chaque matière se compose de 36h de CM (sans TD).

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics
- Droit européen du marché 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD. Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Droit constitutionnel général
- Philosophie politique 2
- Droit international public 2
- Droit de l'environnement
- Droit de la santé publique
- Droit constitutionnel comparé
- Droits de la convention européenne des droits de l'homme
- Histoire des idées politiques jusqu'au XVIII^e siècle
- Politiques de l'Union européenne et marché intérieur
- Finances locales

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Elle est sanctionnée par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à l'épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études ou sur décision du président de l'Université. L'épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

2 rapports obligatoires :

- Mémoire individuel (rédaction et soutenance)
- Rapport collectif (rédaction et soutenance) : évaluation d'une politique économique (par groupe de quatre ou cinq étudiants)

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Elle est sanctionnée par une note sur 20 (coefficient 1) composée pour moitié de la note de contrôle continu et pour moitié de la note obtenue à une épreuve écrite d'une durée de 1h30.

Règles spécifiques

Le séminaire est obligatoire, même pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité. Au-delà de deux absences non justifiées, les étudiants sont déclarés défaillants à la matière.

Si l'étudiant n'a pas suivi le cours de Contentieux administratif en Licence, il doit le choisir obligatoirement au semestre 1 en UEC1.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Séminaire général

Le séminaire se compose de 30h de cours. Il est obligatoire mais non évalué.

Bloc 1 : Régulation des marchés

4 matières obligatoires :

- Droit constitutionnel économique
- Droit européen du marché
- Competition Law
- Monnaie et prix

Chaque matière se compose de 20h de cours.

Bloc 2 : Contrats publics d'affaires

4 matières obligatoires :

- Droit des marchés publics
- Droit des concessions et contrats globaux
- Fiscalité des contrats publics
- Contrats internationaux et financement de projets

Chaque matière se compose de 20h de cours.

Evaluation du Bloc 1 et 2 :

- Note 1 : Chaque matière du bloc 1 et du bloc 2 sont évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1). La moyenne de ces notes contrôle continu donne lieu à une note globale de contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).
- Note 2 : Un Oral ou écrit, portant sur l'ensemble des matières qui composent le Bloc 1, noté sur 20 (coefficient 2).
- Note 3 : Un Oral ou écrit, portant sur l'ensemble des matières qui composent le Bloc 2, noté sur 20 (coefficient 2).
- Note globale : Le bloc 1 et 2 sont évalué en faisant la moyenne des notes 1, 2 et 3, noté sur 20 (coefficient 6)

Bloc 3 : Propriétés

1 matière obligatoire :

- Droit et pratique des entreprises publiques nationales et locales

1 matière au choix :

- Droit public des biens
- Droit de l'urbanisme économique

Chaque matière se compose de 15h de cours, à l'exception de la matière « Droit et pratique des entreprises publiques nationales et locales » qui se compose de 20h de cours.

Bloc 4 : Contentieux économiques

1 matière obligatoire :

- Droit processuel économique (20h)

1 matière au choix :

- Modes alternatifs de règlement des différends
- Contentieux de la régulation
- Contentieux de l'urbanisme

Chaque matière se compose de 12h de cours, à l'exception de la matière « Droit processuel économique » qui se compose de 20h de cours.

Evaluation du Bloc 3 et 4 :

- Note 1 : Chaque matière du bloc 3 et du bloc 4 sont évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1). La moyenne de ces notes contrôle continu donne lieu à une note globale de contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).
- Note 2 : Un exposé-discussion, portant sur l'ensemble des matières qui composent le Bloc 3, noté sur 20 (coefficient 2).
- Note 3 : Un exposé-discussion, portant sur l'ensemble des matières qui composent le Bloc 4, noté sur 20 (coefficient 2).
- Note globale : Le bloc 3 et 4 sont évalué en faisant la moyenne des notes 1, 2 et 3, noté sur 20 (coefficient 6)

Bloc 5 : Études de cas (Coefficient 4)

Sous-bloc Régulation :

2 matières au choix (chaque matière est limitée à 15 étudiants) :

- Régulation du secteur de la santé
- Régulation du secteur des transports
- Régulation du secteur bancaire
- Régulation du secteur de l'énergie
- Régulation des services et des marchés numériques

Sous-bloc Contrats :

1 matière obligatoire :

- Contrats publics et droit pénal

Sous-bloc Propriétés :

2 matières obligatoires :

- Gestion patrimoniale publique
- Grands projets industriels

Sous-bloc Contentieux :

2 matières obligatoires :

- Contentieux climatiques
- Contentieux domaniaux

Chaque matière se compose de 10h de cours, à l'exception de la matière « Contrats publics et droit pénal » qui se compose de 20h de cours.

Les matières du bloc 5 sont évaluées par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Mémoire

- Rapport d'alternance
- Rapport de stage

Chaque matière est évaluée par un noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Le séminaire général se compose des cours suivants :

- L'exercice de l'État (10h)
- Géopolitique du droit économique (10h)
- Grandes questions de droit économique (10h)

Dans le bloc 3, la matière « Droit public des biens » est obligatoire si elle n'a pas été suivie auparavant par l'étudiant.

La matière « Régulation des services et des marchés numériques » est mutualisée avec le M2 Droit européen du marché et de la régulation.

Le partenariat avec l'Université de Montpellier peut donner lieu à un exercice commun aux Masters 2 Contrats publics et partenariats de cette Université et Droit public de l'économie de l'Université Panthéon-Assas. Cet exercice peut apporter, à la discrétion du jury, des points supplémentaires par étudiant.

Parcours Droit et stratégies de la sécurité

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 séminaires obligatoires :

- Séminaire de droit du renseignement
- Séminaire Grands enjeux Stratégie Défense et Sécurité 1

Le séminaire se compose de 24h de CM en groupes de 25 étudiants.

Il est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Contentieux constitutionnel

Les autres matières se composent de 36h de CM et 15h de TD. Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Déontologie de la sécurité
- Organisation générale de la défense et sécurité intérieure

2 matières au choix :

- Droit des collectivités territoriales
- Droit parlementaire
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Politiques publiques
- Criminologie
- Droit pénal international et européen
- Politique étrangère de la France

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Elle est sanctionnée par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à l'épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études ou sur décision du président de l'Université. L'épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Elle est sanctionnée par une note sur 20 (coefficient 1) composée pour moitié de la note de contrôle continu et pour moitié de la note obtenue à une épreuve écrite d'une durée de 1h30.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 séminaire obligatoire :

- Séminaire Grands enjeux Stratégie Défense et Sécurité 2

Le séminaire se compose de 24h de CM en groupes de 25 étudiants.
Il est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Droit constitutionnel général

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD. Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droits de la convention européenne des droits de l'homme

3 matières au choix :

- Méthodologie des épreuves des concours
- Droit de l'environnement
- Droit international public 2
- Droit de la santé publique
- Politiques de l'Union européenne et marché intérieur
- Philosophie politique 2
- Droit pénal comparé
- Guerre et Paix
- Histoire des idées politiques depuis le XVIIIe siècle

Chaque matière se compose de 36h de CM (sans TD).

Elle est sanctionnée par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à l'épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études ou sur décision du président de l'Université. L'épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Elle est sanctionnée par une note sur 20 (coefficient 1) composée pour moitié de la note de contrôle continu et pour moitié de la note obtenue à une épreuve écrite d'une durée de 1h30.

Règles spécifiques

Le séminaire est obligatoire, même pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité. Au-delà de deux absences non justifiées, les étudiants sont déclarés défaillants à la matière.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Module 1 : La dimension institutionnelle de la sécurité intérieure (Coefficient 5)

3 matières obligatoires :

- Histoire de la sécurité intérieure (10h)
- Les acteurs de la sécurité intérieure (20h)
- Les enjeux contemporains de la sécurité intérieure (40h)

Le module 1 est évalué par :

- Un écrit de 4h noté sur 20 (coefficient 4), portant sur les enseignements suivants : Histoire de la sécurité intérieure, les acteurs de la sécurité intérieure, politiques publiques de la sécurité intérieure, culture policière et judiciaire.
- Une épreuve de 2h, notée sur 20 (coefficient 1), portant sur l'enseignement Management de la sécurité intérieure.

Module 2 : La dimension juridique de la sécurité intérieure (Coefficient 6)

4 matières obligatoires :

- Déontologie de la sécurité et pratiques policières (20h)
- Libertés publiques et droits fondamentaux (20h)
- L'entraide répressive internationale (20h)
- Droit de la sécurité et mises en situation professionnalisantes (20h)

Le module 2 est évalué par :

- Un écrit de 2h noté sur 20 (coefficient 2), portant sur les enseignements suivants : déontologie de la sécurité et pratiques policières, libertés publiques et droits fondamentaux.
- Une épreuve de 2h, notée sur 20 (coefficient 2), portant sur l'enseignement Entraide répressive internationale.
- Une épreuve pratique de mise en situation se rapportant au droit de la sécurité intérieure, notée sur 20 (coefficient 2).

Module 3 : La dimension criminologique et technologique de la sécurité intérieure (Coefficient 4)

8 matières obligatoires :

- Criminalité organisée (10h)
- Terrorisme (10h)
- Radicalisation (10h)
- Cybercriminalité (10h)
- Délinquance juvénile (10h)
- Nouvelles technologies et sécurité intérieure (10h)
- Sciences forensiques (10h)
- Intelligence économique (10h)

Le module 3 est évalué par :

- Un écrit de 2h noté sur 20 (coefficient 2), portant sur les enseignements suivants : Criminalité organisée ; Terrorisme ; radicalisation ; Cybercriminalité ; Délinquance juvénile ; Nouvelles technologies et sécurité intérieure ; Sciences forensiques ; Intelligence économique.

Module 4 : Langues (Coefficient 2)

- Anglais appliqué aux questions de sécurité (30h)

Le module 4 est évalué par :

- Un oral noté sur 20 (coefficient 1).

Module 5 : Mémoire (Coefficient 8)

- Rédaction d'un mémoire
- Soutenance

Le module 5 est évalué par :

- Le mémoire et la soutenance sont évalués par une note sur 20 (coefficient 4). Si la note est inférieure à 10/20 l'étudiant est ajourné.

Stage d'une durée de 9 semaines

Règles spécifiques

Les enjeux contemporains de la sécurité intérieure (40h) comprennent les enseignements suivants :

- Politiques publiques de la sécurité intérieure (10h)
- Culture policière et judiciaire (10h)
- Management de la sécurité intérieure (20h)

Les étudiants en formation continue (élèves-officiers de la Gendarmerie nationale) effectuent leur stage dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Les étudiants en formation initiale accomplissent les stages dans divers services (Gendarmerie, Justice, police, Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, Défenseur des droits, Sûreté ferroviaire, etc.) ayant en charge la sécurité publique ou privée.

Parcours Sécurité et défense

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 séminaires obligatoires :

- Séminaire Droit du renseignement
- Séminaire de Grands enjeux Stratégie, Défense et Sécurité 1

Les séminaires se composent de 24h de CM en groupes de 25 étudiants.

Il est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Contentieux constitutionnel

La matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Déontologie de la sécurité
- Organisation générale de la défense et sécurité intérieure

2 matières au choix :

- Droit constitutionnel de l'Union européenne
- Droit des collectivités territoriales
- Droit parlementaire
- Politiques publiques
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Science administrative
- Criminologie
- Droit pénal international et européen
- Politique étrangère de la France

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 séminaire obligatoire :

- Séminaire de Grands enjeux Stratégie, Défense et Sécurité 2

Le séminaire se compose de 24h de CM en groupes de 25 étudiants.
Il est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Droit constitutionnel général

La matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières à choisir dans la liste suivante :

- Méthodologie des épreuves des concours
- Droits de la Convention européenne des droits de l'homme
- Droit de l'environnement
- Droit international public 2
- Histoire des idées politiques depuis le XVIIIe siècle
- Philosophie politique 2
- Politiques de l'Union européenne et marché intérieur
- Droit pénal comparé
- Guerre et Paix : introduction aux études stratégiques

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les séminaires sont obligatoires, même pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité. Au-delà de deux absences non justifiées, les étudiants sont déclarés défaillants à la matière.

Cours mutualisé avec Master 1 Relations internationales :

- Politique étrangère de la France
- Guerre et Paix : introduction aux études stratégiques

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1

3 matières obligatoires :

- Droit public approfondi de la sécurité et de la défense
- Droit de la sécurité nationale
- Droit de la paix et de la sécurité internationales 1

Chaque matière se compose de 12h.

Les matières sont évaluées par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2).

1 matière au choix :

- Pourquoi la dissuasion (convention ENS)
- Histoire de la dissuasion nucléaire (convention ENS)
- Le renseignement dans les relations internationales (Sorbonne Université)

Les matières proposées par l'ENS et Sorbonne Université sont évaluées selon les modalités retenues par eux (note sur 20, coefficient 2).

3 séminaires obligatoires :

- Institutions et politiques de sécurité publique
- Security & Defence
- Culture de la sécurité et de la défense 1

Chaque séminaire se compose de 24h, à l'exception de « Culture de la sécurité et de la défense 1 » qui se compose de 14h.

Les matières sont évaluées par un écrit de 1h30 ou un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1). Les matières proposées par l'ENS et Sorbonne Université sont évaluées selon les modalités retenues par eux (note sur 20, coefficient 2)

SEMESTRE 2

3 matières obligatoires :

- Organisations et politiques européennes de sécurité et de défense
- Droit de la paix et de la sécurité internationales 2
- Droit des activités privées de sécurité

Chaque matière se compose de 12h.

Les matières sont évaluées par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2).

3 séminaires obligatoires :

- Libertés fondamentales de la sécurité et de la défense
- Finances, économie et gestion de la sécurité et de la défense
- Culture de la sécurité et de la défense 2

Chaque séminaire se compose de 24h, à l'exception de « Culture de la sécurité et de la défense 2 » qui se compose de 14h.

Les matières sont évaluées par un écrit de 1h30 ou un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire au choix :

- Grands enjeux stratégiques

- Strategic Issues

Chaque séminaire se compose de 24h.

Les matières sont évaluées par un écrit de 1h30 ou un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

MEMOIRE

Méthodologie du mémoire (4h)

Non évalué.

Grand oral (1h)

- Exposé discussion
- Soutenance du Mémoire de recherche

L'exposé discussion est évalué par une note sur 20 (coefficient 2) sur un sujet tiré au sort parmi 50 sujets portant sur l'ensemble des enseignements du Master (2^e année).

Le mémoire est évalué par une note sur 20 (coefficient 8). La soutenance devant un jury de deux enseignants, dont le directeur de recherche. Le responsable du parcours fixe chaque année, dès la rentrée, la date limite de remise du mémoire ; au-delà de cette date aucune remise ne sera acceptée quels qu'en soient les motifs.

Toute note inférieure à 7/20 est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

La moyenne annuelle se calcule entre l'ensemble des notes de cours, de séminaires et du grand oral de l'année.

Règles spécifiques

Les séminaires « Security & Defence » et « Strategic Issues » sont en langue anglaise.

L'épreuve de « grand oral » est publique, sauf cas exceptionnel déterminé par le responsable du diplôme.

Toute absence dûment justifiée à une épreuve écrite (pour les cours et pour les épreuves écrites des séminaires le cas échéant) peut donner lieu à une épreuve de substitution (dans les mêmes conditions).

Parcours Vie publique et relations institutionnelles

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 séminaire au choix :

- Séminaire de droit public général (CM : 24h en groupes de 25 étudiants) / contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1)
- Séminaire de droit public des affaires (CM : 24h en groupes de 25 étudiants) / contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1)

Les séminaires se composent de 24h de CM en groupes de 25 étudiants.

Ils sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

2 matières au choix :

- Contentieux constitutionnel
- Droit public de l'économie 1
- Droit de l'urbanisme

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire

- Droit parlementaire

3 matières au choix (non choisie en UEF) :

- Droit des collectivités territoriales
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Droit de l'urbanisme
- Droit de la concurrence (interne et européen)
- Contentieux constitutionnel
- Droit constitutionnel de l'Union européenne
- Droit du service public
- Science administrative
- Politiques publiques
- Histoire des concepts fondamentaux du droit public
- Droit administratif comparé
- Droit de l'action sociale et de l'aide sociale

Chaque matière se compose de 36h de CM (sans TD).

Elle est sanctionnée par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à l'épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études ou sur décision du président de l'Université. L'épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Elle est sanctionnée par une note sur 20 (coefficient 1) composée pour moitié de la note de contrôle continu et pour moitié de la note obtenue à une épreuve écrite d'une durée de 1h30.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit constitutionnel général
- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (non choisie en UEF) :

- Droit international public 2
- Droit des contrats publics
- Politiques de l'Union européenne et marché intérieur
- Philosophie politique 2
- Droit constitutionnel général
- Droit de l'environnement
- Droit de la santé publique
- Droit constitutionnel comparé
- Droits de la convention européenne des droits de l'homme
- Histoire des idées politiques jusqu'au XVIIIe siècle
- Finances locales
- Méthodologie des épreuves des concours

Chaque matière se compose de 36h de CM (sans TD).

Elle est sanctionnée par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à l'épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études ou sur décision du président de l'Université. L'épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Elle est sanctionnée par une note sur 20 (coefficient 1) composée pour moitié de la note de contrôle continu et pour moitié de la note obtenue à une épreuve écrite d'une durée de 1h30.

Règles spécifiques

Le séminaire est obligatoire, même pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité. Au-delà de deux absences non justifiées, les étudiants sont déclarés défaillants à la matière.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

3 cours magistraux obligatoires de 25h chacun (total 75h) :

- Droit de la vie politique
- Droit et lobbying
- Questions européennes et internationales

Chaque matière est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2).

1 séminaire de communication publique (25h)

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

4 enseignements méthodologiques obligatoires de 25h chacun (total 100h) :

- Finances nationales, locales et de l'Union Européenne
- Procédure et vie parlementaire comparées
- Relations institutionnelles
- Questions sociales

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Stage de 4 à 6 mois

Grand oral portant sur l'ensemble des enseignements du Master noté sur 20 (coefficient 4).

Soutenance et entretien de culture générale et de motivation noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Entraîne l'ajournement, sur décision individuelle du jury :

- Toute absence injustifiée à une épreuve ;
- Une note de grand oral inférieure à 8/20 ;
- Un 0/20 à un contrôle continu.

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif.

Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu par le président de l'université, sur proposition du responsable de la formation. Des épreuves ou travaux de substitution sont définis par le responsable du master.

Parcours Histoire du droit

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 séminaire au choix :

- Séminaire de droit public général
- Séminaire de droit public des affaires

Les séminaires se composent de 24h de CM en groupes de 25 étudiants.
Ils sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

2 matières au choix :

- Contentieux constitutionnel
- Droit public de l'économie 1
- Droit de l'urbanisme

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Histoire des concepts fondamentaux du droit public

3 matières au choix :

- Droit des collectivités territoriales
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Droit de l'urbanisme
- Droit de la concurrence (interne et européen)
- Contentieux constitutionnel
- Droit constitutionnel de l'Union européenne
- Droit du service public
- Politiques publiques
- Science administrative
- Droit administratif comparé
- Droit de l'action sociale et de l'aide sociale
- Droit parlementaire

Chaque matière se compose de 36h de CM (sans TD).

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières au choix :

- Droit constitutionnel général
- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics

1 matière obligatoire :

- Histoire des idées politiques jusqu'au XVIIIe siècle

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix (non suivie en UEF) :

- Droit international public 2
- Droit des contrats publics
- Politiques de l'Union européenne et marché intérieur
- Philosophie politique 2
- Droit constitutionnel général
- Droit de l'environnement
- Droit de la santé publique
- Droit constitutionnel comparé
- Droits de la convention européenne des droits de l'homme
- Finances locales
- Méthodologie des épreuves des concours

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Le séminaire est obligatoire, même pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité. Au-delà de deux absences non justifiées, les étudiants sont déclarés défaillants à la matière.

Stage :

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage au cours des deux années du parcours (en dehors de semaines d'enseignement), spécialement entre le M1 et le M2 et à la fin du M2 :

- Stage à l'Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet initiant au métier d'enseignant-chercheur (avec présentation de la thèse, des concours de recrutement et des carrières).
- Stage auprès des professions de pratique du droit auxquelles mène ce parcours (magistrature, barreau, avocats aux conseils tout particulièrement).

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Enseignements généraux

3 matières au choix :

- Histoire du droit romain
- Histoire constitutionnelle comparée
- Histoire de l'État
- Origines historiques du droit administratif

Chaque matière se compose de 25h de cours.

Les matières sont évaluées par un oral noté sur 20 (coefficient 2).

Enseignements spécialisés

3 matières au choix :

- Institutions de l'Antiquité
- Histoire du droit public français
- Histoire de l'administration
- Histoire de la pensée politique
- Droit administratif depuis le XVIII^e siècle
- Histoire des institutions et régimes politiques contemporains
- Histoire du droit de l'économie

Chaque matière se compose de 50h de cours.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2) et, pour deux d'entre elles au choix, par un écrit de 5h noté sur 20 (coefficient 2) et, pour la troisième, d'un oral noté sur 20 (coefficient 2), au choix de l'étudiant.

Conférences obligatoires

3 conférences obligatoires de 2h données dans le domaine de l'histoire du droit par des professeurs étrangers invités à l'Université Paris Panthéon-Assas. Les conférences ne sont pas évaluées.

Mémoire

La soutenance du mémoire est notée sur 20 (coefficient 10).

Entraîne l'ajournement, sauf décision du jury :

- L'absence à une épreuve.
- Une note de mémoire inférieure à 10/20.
- La note de 0/20 à un contrôle continu.

Règles spécifiques

Parmi les 6 matières, il est possible d'en choisir 2 dans le M2 Droit privé, parcours Histoire du droit. Ce choix peut être opéré autant dans le premier que dans le second groupe de matières.

Liste des matières mutualisées avec :

Master 2 Droit privé Parcours histoire du droit :

- Droit public romain
- Histoire constitutionnelle comparée
- Histoire de l'État
- Origines historiques du droit administratif
- Institutions de l'Antiquité
- Histoire du droit public français
- Histoire de l'administration

- Histoire de la pensée politique
- Droit administratif depuis le XVIII^e siècle
- Histoire des institutions et régimes politiques contemporains
- Histoire du droit de l'économie

Master 2 Politiques Publiques :

- Histoire de l'administration

DU d'Histoire du droit public :

- Droit public romain
- Histoire constitutionnelle comparée
- Histoire de l'État
- Origines historiques du droit administratif

Pour le mémoire :

- Choix libre du sujet dans le champ disciplinaire de l'histoire du droit ;
- Préparé sous la direction d'un des professeurs ou directeurs de recherche qui enseignent au sein du parcours / M2 Histoire du droit ;
- Soutenu devant un jury composé de deux professeurs ou directeurs de recherche ou trois si présentation en vue d'un contrat doctoral.

Les étudiants justifiant d'une activité professionnelle peuvent demander une inscription en régime long après autorisation du directeur du Master

Stage :

Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage au cours des deux années du parcours (en dehors de semaines d'enseignement), spécialement entre le M1 et le M2 et à la fin du M2 :

- Stage à l'Institut d'histoire du droit Jean Gaudemet initiant au métier d'enseignant-chercheur (avec présentation de la thèse, des concours de recrutement et des carrières).
- Stage auprès des professions de pratique du droit auxquelles mène ce parcours (magistrature, barreau, avocats aux conseils tout particulièrement).

Parcours Philosophie du droit et droit politique

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 séminaire au choix :

- Séminaire de droit public général
- Séminaire de droit public des affaires

Les séminaires se composent de 24h de CM en groupes de 25 étudiants.
Ils sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Contentieux constitutionnel
- Droit public de l'économie 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques

3 matières au choix :

- Droit des collectivités territoriales
- Droit de la concurrence (interne et européen)
- Droit constitutionnel de l'Union européenne
- Droit du service public
- Science administrative
- Politiques publiques
- Histoire des concepts fondamentaux du droit public
- Droit administratif comparé
- Droit parlementaire

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Elle est sanctionnée par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à l'épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études ou sur décision du président de l'Université. L'épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Elle est sanctionnée par une note sur 20 (coefficient 1) composée pour moitié de la note de contrôle continu et pour moitié de la note obtenue à une épreuve écrite d'une durée de 1h30.

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit constitutionnel général

1 matière au choix :

- Droit public de l'économie 2
- - Droit des contrats publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Histoire des idées politiques jusqu'au XVIIIe siècle
- Philosophie politique 2

2 matières au choix (non choisie en UEF) :

- Droit international public 2
- Droit des contrats publics
- Politiques de l'Union européenne et marché intérieur
- Droit constitutionnel comparé
- Droits de la convention européenne des droits de l'homme
- Méthodologie des épreuves des concours

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Elle est sanctionnée par une épreuve orale. Une épreuve écrite d'une durée de 1h30 peut toutefois être substituée à l'épreuve orale selon les dispositions spécifiques applicables à l'année d'études ou sur décision du président de l'Université. L'épreuve est notée sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Elle est sanctionnée par une note sur 20 (coefficient 1) composée pour moitié de la note de contrôle continu et pour moitié de la note obtenue à une épreuve écrite d'une durée de 1h30.

Règles spécifiques

Le séminaire est obligatoire, même pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité. Au-delà de deux absences non justifiées, les étudiants sont déclarés défaillants à la matière.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

4 cours magistraux fondamentaux obligatoires (4x20h =80h) :

- Groupe 1 :
 - o Philosophie du droit 1
 - o Philosophie politique 1
- Groupe 2 :
 - o Philosophie morale 1
 - o Droit politique 1

Les enseignants de ces 4 matières proposeront chacun un sujet. Le jour de l'examen sera tiré au sort l'un des deux sujets correspondant à chacun des deux groupes.

Les écrits de 5h sont notés sur 20 (coefficient 5).

6 cours ou séminaires au choix (6X20h=120h) :

- Philosophie du droit 2
- Philosophie politique 2
- Philosophie morale 2
- Droit politique 2
- Théorie du droit
- Droit et religion
- Histoire de la pensée juridique
- Philosophie des relations internationales
- Droit public comparé

Chaque matière ou séminaire est évalué par un oral ou un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Enseignements complémentaires donnant lieu à des points supplémentaires

- Séminaire de philosophie 1
- Séminaire de philosophie 2

Ces enseignements sont dispensés par des professeurs invités en français ou en anglais

Chaque enseignement complémentaire, dans la mesure où il peut être ouvert, donne lieu à une bonification de 0,2/20 points de moyenne annuelle (soit 0,4 points possibles). Cette note est fondée sur l'assiduité de l'étudiant.

Mémoire

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 22).

Règles spécifiques

Parcours Concours A+

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 séminaire obligatoire :

- Séminaire de droit public général

Le séminaire se compose de 24h de CM en groupe de 25 étudiants.

Le CM est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (Coefficient 1).

2 matières obligatoires :

- Contentieux constitutionnel
- Droit public de l'économie 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières au choix :

- Droit des collectivités territoriales
- Droit constitutionnel de l'Union européenne
- Droit du service public
- Droit de l'action sociale et de l'aide sociale
- Droit parlementaire

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit constitutionnel général
- Droit public de l'économie 2
- Droit des contrats publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Méthodologie des épreuves des concours

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Elle est sanctionnée par une épreuve écrite de 4h notée sur 20 (coefficient 1).

3 matières à choisir dans la liste suivante et autres que celles suivies en matière obligatoire :

- Politiques de l'Union européenne et marché intérieur
- Droit de l'environnement (conseillé)
- Droit de la santé publique
- Droits de la convention européenne des droits de l'homme
- Finances locales (conseillé)
- Cours d'économie politique (L1 numérique de Droit AgoraAssas, une quinzaine d'heures d'enregistrement) (conseillé)

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Le séminaire est obligatoire, même pour les étudiants qui bénéficient d'une dispense d'assiduité. Au-delà de deux absences non justifiées, les étudiants sont déclarés défaillants à la matière.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Liste des matières annuelles obligatoires :

Matières	Volume horaire CM
Droit public	40h
Économie	40h
Questions contemporaines	40h
Grands enjeux écologiques et numériques	16h
Questions sociales	40h
Finances publiques	40h
Questions européennes	20h
Questions internationales	20h
Mise en situation collective	20h
Culture administrative	24h
Anglais	20h

SEMESTRE 1

L'étudiant doit obligatoirement choisir l'une des deux options et passer le concours blanc du 1^{er} semestre.

Modalités d'évaluation	Durée épreuve	Barème	Coefficient épreuve
Option INSP		20	10
Epreuve de Droit public	5h	20	2
Epreuve d'Économie	5h	20	2
Epreuve de questions à réponses courtes (QRC) relatives aux finances publiques, aux questions sociales, aux questions européennes et internationales	5h	20	2
Epreuve de questions contemporaines	5h	20	2
Cas pratique de « Grands enjeux écologiques et numériques »	4h	20	2
Option Assemblées		20	10
Composition portant sur la science politique, les institutions politiques et le droit constitutionnel (AN et S)	4h	20	2
Composition portant sur les problèmes politiques, internationaux, économiques et sociaux du monde contemporain (AN et S)	5h	20	2
Note de synthèse à partir d'un dossier se rapportant à des problèmes juridiques (AN et S)	5h	20	2
Epreuve de questions à réponses courtes portant sur l'économie et les finances publiques (AN et Sénat)	4h	20	2
Note de synthèse (S) ou épreuve pratique (AN) en droit administratif	4h	20	2

SEMESTRE 2

L'étudiant doit obligatoirement suivre le tronc commun, choisir l'une des deux options et passer le concours blanc du 2nd semestre.

Modalités d'évaluation	Durée épreuve	Barème	Coefficient épreuve
Tronc commun		20	7
Anglais : note de contrôle continu		20	1
Mise en situation collective : note de contrôle continu		20	2
Entretien avec le jury : note d'oral		20	4
Option INET		20	10
Composition portant sur un sujet d'économie avec mise à disposition d'un court dossier	5h	20	2
Composition portant sur un sujet de droit public avec mise à disposition d'un court dossier	5h	20	2
Note de synthèse et de propositions sur un problème d'organisation ou de gestion d'une collectivité territoriale	4h	20	2
Composition portant sur une question de la société contemporaine	5h	20	2
Epreuve de QRC de finances publiques accompagnée de textes et graphiques	3	20	2
Option Sanitaire et Sociale		20	10
Composition portant sur l'évolution des idées et des faits politiques, économiques, sociaux et culturels	5h	20	2
Note de synthèse sur un problème d'organisation et de gestion dans le domaine sanitaire et social	5h	20	2
Composition de droit public	4h	20	2
Composition de droit hospitalier	4h	20	2
Composition sur un sujet relatif aux grandes questions sanitaires et de protection sociale	4h	20	2

Règles spécifiques

Le M2 Concours A+ organise deux concours blancs (CB) dont les épreuves sont calquées sur celles des concours auquel le M2 prépare à titre principal (INSP, administrateur aux assemblées, INET, concours sanitaires et sociaux). Ces deux CB font office d'examens pour l'obtention du M2. Ils sont organisés selon un calendrier correspondant à celui des concours.

Le 1er semestre se termine par l'organisation du CB1 ; le 2nd semestre par celle du CB2.

Dans l'option Assemblées les épreuves varieront en fonction de l'ouverture d'un concours par l'Assemblée nationale ou par le Sénat.

MASTER DROIT SOCIAL

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droit social général
- Parcours Droit et pratique des relations de travail
- Parcours Protection sociale et rémunération

Parcours commun :
Droit social général
Droit et pratique des relations de travail
Protection sociale et rémunération

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit du contrat de travail approfondi
- Droit des conditions de travail
- Contentieux social

Chaque matière se compose de 36h de CM. Les matières « Droit du contrat de travail approfondi » et « Droit des conditions de travail » partagent un TD de 15h mutualisé. Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Droit de la sécurité sociale

La matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des entreprises en difficulté
- Droit social des affaires

1 matière au choix :

- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)
- Droit des sûretés
- Droit des assurances
- Droit des données

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Droit des données » qui se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit syndical et droit de la représentation du personnel

- Droit de la négociation collective et des conflits collectifs
- Droit social international et européen

La matière « Droit social international et européen » se compose de 36h de CM et 15h de TD. Les matières « Droit syndical et droit de la représentation du personnel » et « Droit de la négociation collective et des conflits collectifs » se composent de 27h de CM et partagent un TD de 15h mutualisé.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Droit pénal du travail
- Droit de la protection sociale complémentaire
- Culture juridique du droit social
- Droit des relations de travail dans le secteur public

Les matières « Droit pénal du travail » et « Droit des relations de travail dans le secteur public » se composent de 36h de CM, les deux autres matières de 20h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

La matière « Droit des relations de travail dans le secteur public » ne peut être suivie que si l'étudiant ne l'a pas déjà été suivie en licence.

Parcours Droit social général

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire EM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Enseignements obligatoires				40		20	13
Droit du travail approfondi	34h				Ecrit 5h	20	2
Droit du travail		48h			CC	20	2
Droit de la protection sociale	24h				Ecrit 5h	20	2
Droit social comparé	12h				Ecrit 2h	20	1
Contentieux sociaux	24h				Ecrit 5h	20	2
Droit social international et européen	22h				Ecrit 5h	20	2
Droit de la protection sociale		35h			CC	20	1
Droit social international et européen		22h			CC	20	1
Sur l'ensemble des enseignements					Exposé-discussion	20	4
Mémoire				20	Mémoire	20	4
Méthodologie			8h				
Enseignement facultatif					Non évalué		
Droit des obligations	25h				Non évalué		

Règles spécifiques

Parcours Droit et pratique des relations de travail

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation en apprentissage

Les étudiants doivent suivre l'ensemble des enseignements suivants :

Matières	Volume horaire CM	ECTS
Relations individuelles de travail	135h	11
Relations collectives de travail	135h	11
Protection sociale	100h	8
Droit social européen	30	2,5
Droit social international	20	1,5
Droit social comparé	24	2
Contentieux des relations de travail	30h	2,5
Structures de l'entreprise et relations de travail	20h	1,5
Fiscalité des relations de travail	10h	1
Relations de travail dans le secteur public	20h	1,5
Droit pénal du travail et de la sécurité sociale	20h	1,5
Administration du travail et de l'emploi	10h	1
Droit social de la distribution	10h	1
Entreprises en difficulté et relations de travail	20h	1,5
Gestion de projet	21h	1,5
Tutorat	50h	
Apprentissage / Stages		11

Modalités d'évaluation :

Epreuve	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Droit des relations individuelles et collectives de travail	Ecrit 4h	20	2
Droit de la protection sociale	Ecrit 4h	20	2
Droit social comparé, européen et international	Ecrit 4h	20	2
Exposé-discussion sur l'ensemble des enseignements dispensés (jury formé d'au moins deux des membres de l'équipe pédagogique)	Jury avec préparation 1h	20	2
Gestion de projet	Contrôle continu	20	1
La participation durant les enseignements	Contrôle continu	20	1
Apprentissage ou stage (noté par le ou les maîtres d'apprentissage ou de stage en accord avec le responsable du diplôme)	Note	20	2
Mémoire	Mémoire	20	2

Règles spécifiques

L'ensemble des enseignements délivrés durant la deuxième année de master a un caractère obligatoire et requière la présence des étudiants.

Toute absence doit être justifiée.

Si un étudiant totalise, durant l'année, un nombre d'absences injustifiées supérieur à cinq, il perd le droit, sauf délibération spéciale de la direction du master, de se présenter aux examens de la deuxième année de master, et ne pourra valider son année.

2ème ANNÉE (60 ECTS)**Formation continue**

Les étudiants doivent suivre l'ensemble des enseignements suivants :

Matières	Volume horaire CM	ECTS
Méthodologie	7h	1,5
Environnement normatif. Sources du droit social	18h	3,5
Recrutement. Conclusion du contrat de travail. Clauses et contrats particuliers	18h	3,5
Pouvoirs de l'employeur. Droit disciplinaire. Libertés et droits fondamentaux	12h	2,5
Politique de rémunération. Droit du salaire	10h	2
Organisation du temps de travail	10h	2
Ruptures du contrat de travail	20h	4
Évolutions de la relation individuelle de travail (Suspension, modification, transfert)	16h	3
Droit syndical	14h	3
Négociation collective	14h	3
Gestion des compétences et mobilité	7h	1,5
Conflits collectifs au travail	7h	1,5
Représentation du personnel (mise en place, statut). Comité social et économique	20h	4
Santé et sécurité au travail	12h	2,5
Risque Pénal	7h	1,5
Contentieux social	14h	3
Protection sociale	14h	3
Régime de retraite et prévoyance	14h	3
Dossier collectif		5
Mémoire		7

Modalités d'évaluation :

Epreuve	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Cas pratique : Présentation orale d'un dossier préparé en groupe	Oral 30minutes	20	4
Examen final : Une épreuve écrite et un oral de synthèse sur l'ensemble du programme et un questionnaire	Ecrit et Oral	20	8
Mémoire	Mémoire	20	8

Règles spécifiques

Parcours Protection sociale et rémunération

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Enseignements :

UE 1 : DROIT SOCIAL DE L'ENTREPRISE (80H, 10 ECTS)

- Restructuration d'entreprise (20h)
- Statut collectif d'entreprise (20h)
- Rupture du contrat de travail (20h)
- Droit du CSE (20h)

UE 2 : DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE (80H, 10 ECTS)

- Retraite (20h)
- Santé et prévoyance (60h)

UE 3 : DROIT DE L'URSSAF (60H, 10 ECTS)

- Obligation à la dette (30h)
- Contrôle et redressement URSSAF (21h)
- Droit européen de la protection sociale (9h)

UE 4 : DROIT DE LA REMUNERATION (60H, 10 ECTS)

- Politique de rémunération (15h)
- Rémunération des dirigeants (15h)
- Actionnariat salarié (15h)
- Epargne salariale (15h)

UE 5 : DROIT DE LA SANTE (40H, 6 ECTS)

- AT-MP (30h)
- Santé au travail (10h)

UE 6 : CONTENTIEUX DE LA PROTECTION SOCIALE (16H, 4 ECTS)

- Droit pénal et droit répressif administratif de la protection sociale (6h)
- Contentieux de la protection sociale (10h)

UE 7 : PROJET PROFESSIONNEL (60 H, 10 ECTS)

- Méthodologie mémoire (10h)
- Projet tutoré (50h)

Modalités d'évaluations :

Epreuve	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Droit de la paie (Droit de l'URSAF et Droit de la rémunération)	Ecrit de 3h	20	2
Droit de la protection sociale complémentaire	Ecrit de 3h	20	2
Droit du travail et de la santé au travail	Ecrit de 3h	20	2
Exposé-discussion consacré à l'intégrité des thèmes de l'année	Oral	20	2
Mémoire sur un thème de protection sociale ou de droit des rémunérations	Mémoire	20	2
Alternance : évaluation par la structure d'accueil	CC	20	1
Alternance : rapport d'activité	Rapport	20	1

Règles spécifiques

L'ensemble des enseignements délivrés durant la deuxième année de master a un caractère obligatoire.

Toute absence doit être justifiée.

Si un étudiant totalise, durant l'année, un nombre d'absences injustifiées supérieur à cinq, il perd le droit, sauf délibération spéciale de la direction du master, de se présenter aux examens de la deuxième année de master, et ne pourra valider son année.

MASTER DROITS DE L'HOMME ET JUSTICE INTERNATIONALE

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Droits de l'homme et droit humanitaire
- Parcours Justice pénale internationale

Parcours Droits de l'homme et droit humanitaire

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volum e horaire CM	Volum e horaire TD	ECT S	Modalités d'évaluation	Barèm e	Coefficien t
Semestre 1			30			1
UEF1 : 3 matières obligatoires			20			2
Système de protection des droits de l'homme des Nations Unies	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Droit international pénal	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Droit international public 2	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1 : 3 matières au choix			10			1
Droit international privé 1	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Contentieux constitutionnel	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Organisations internationales	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Procédure pénale (jugement et voies de recours)	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Droit pénal et international et européen	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Semestre 2			30			1
UEF2 : 3 matières obligatoires			20			2
Droit international humanitaire	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Droit des étrangers	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC2 : 3 matières au choix			10			1
Droit du contentieux international	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Guerre et paix : introduction aux études stratégiques	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Droit pénal comparé	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Problèmes actuels du droit international	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Histoire des grandes doctrines pénales	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1

Règles spécifiques

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (coefficient 2 - 20 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Contentieux européen des droits de l'homme
- Les Nations Unies et les droits de l'homme
- Droit international pénal approfondi
- Droit international humanitaire approfondi
- Travail clinique
- Conférence d'actualité

Chaque matière se compose de 24h de cours, à l'exception de la matière « Travail clinique » qui se compose de 25h de cours et de la « Conférence d'actualité » qui se compose de 8h.

Evaluation :

- Deux épreuves écrites de 4h sur deux des cours obligatoires hors conférences d'actualité (tirage au sort des matières) : chacune notée sur 20 (coefficient 2).
- Exposé-discussion (sur l'ensemble du programme) : noté sur 20 (coefficient 4).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Entreprises et les droits de l'homme
- L'Union européenne et les droits fondamentaux
- Les droits fondamentaux en France
- Justice transitionnelle

Chaque matière se compose de 20h de cours.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF4 (coefficient 2 - 20 ECTS)

6 matières obligatoires :

- La protection des réfugiés et apatrides
- Protection internationale des droits de l'homme
- Systèmes régionaux de protection des droits de l'homme 1
- Systèmes régionaux de protection des droits de l'homme 2
- Travail clinique
- Conférence d'actualité

Chaque matière se compose de 20h de cours, à l'exception de la matière « Protection internationale des droits de l'homme » qui se compose de 24h de cours, de la matière « Travail clinique » qui se compose de 25h de cours et de la « Conférence d'actualité » qui se compose de 8h.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- La pratique des États et la diplomatie des droits de l'homme
- L'action des ONG et des acteurs non-étatiques
- Concours international de plaidoirie en droit humanitaire

- Concours international de plaidoirie en droit européen des droits de l'homme

Les matières « La pratique des États et la diplomatie des droits de l'homme » et « L'action des ONG et des acteurs non-étatiques » se composent de 20h de cours, les deux autres matières de 10h de cours chacune.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Professionnalisation

1 matière au choix :

- Soutenance du Mémoire
- Rapport de stage

Chaque matière est évaluée par une note sur 20 (coefficient 5).

Règles spécifiques

Option professionnelle : Stage professionnel (deux mois minimum). Le stage, d'une durée minimum de deux mois, ne peut commencer avant le 1er mai de l'année d'étude. Il a lieu dans une administration ou une juridiction nationale ou internationale, ou bien dans le secteur privé. A l'issue de celui-ci, un rapport de stage est rendu et évalué. Il fait l'objet d'une soutenance. Les étudiants qui effectuent un stage long de 6 mois effectifs (924h maximum) qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de la nouvelle année universitaire.

Option recherche : Rédaction d'un mémoire de recherche. Celui-ci doit être fondé sur des sources de première main avec une bibliographie originale (150 000 signes sans compter la bibliographie, la présentation et les annexes). Il fait l'objet d'une soutenance.

Parcours Justice pénale internationale

1^{ÈRE} ANNÉE

Matières	Volum e horaire CM	Volum e horaire TD	ECT S	Modalités d'évaluation	Barèm e	Coefficien t
Semestre 1			30			1
UEF1 : 3 matières obligatoires			20			2
Système de protection des droits de l'homme des Nations Unies	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Droit international pénal	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Procédure pénale (jugement et voies de recours)	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1 : 2 matières obligatoires et 1 matière au choix			10			1
<u>2 matières obligatoires</u>						
Droit international public 2	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Droit pénal et international et européen	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
<u>1 matière au choix</u>						
Contentieux constitutionnel	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Organisations internationales	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Droit international privé 1	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Semestre 2			30			1
UEF2 : 3 matières obligatoires			20			2
Droit international humanitaire	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Droit de la Convention européenne des droits de l'homme	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Droit des étrangers	36h	15h		CM : écrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC2 : 3 matières au choix			10			1
Droit du contentieux international	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Guerre et paix : introduction aux études stratégiques	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Droit pénal comparé	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Problèmes actuels du droit international	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1
Histoire des grandes doctrines pénales	36h			Oral ou un écrit 1h30	20	1

Règles spécifiques

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (coefficient 2 - 20 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Droit international pénal approfondi
- Droit pénal international approfondi
- Droit international humanitaire approfondi
- Droit pénal européen
- Travail clinique
- Conférence d'actualité

Chaque matière se compose de 24h de cours, à l'exception de la matière « Travail clinique » qui se compose de 25h de cours et de la « Conférence d'actualité » qui se compose de 8h. La matière « Droit international pénal approfondi » se compose également de 15h de conférences de méthode.

Evaluation :

- Deux épreuves écrites de 4h sur deux des cours obligatoires hors conférences d'actualité (tirage au sort des matières) : chacune notée sur 20 (coefficient 4).
- Exposé-discussion (sur l'ensemble du programme) : noté sur 20 (coefficient 6).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Pratique de l'entraide pénale
- Crise et conflits internationaux
- Justice transitionnelle
- Les Nations Unies et les droits de l'homme
- Criminalité organisée

Chaque matière se compose de 24h de cours, à l'exception des matières « Pratique de l'entraide pénale » et « Justice transitionnelle » qui se composent de 20h de cours.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF4 (coefficient 2 - 20 ECTS)

6 matières obligatoires :

- Contentieux de la Cour pénale internationale
- Répression du terrorisme
- Procédure pénale
- Travail clinique
- Procès simulé
- Conférence d'actualité

Chaque matière se compose de 24h de cours, à l'exception de la matière « Contentieux de la Cour pénale internationale » qui se compose de 16h de cours, de la matière « Répression du terrorisme » qui se compose de 20h de cours et de la « Procès simulé » qui se compose de 8h. Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Droits de la défense devant les juridictions pénales internationales
- Exercice des compétences pénales internationales par le juge interne
- Concours de plaidoiries en droit pénal international
- Systèmes régionaux de protection des droits de l'homme I
- Systèmes régionaux de protection des droits de l'homme II

Les matières « Droits de la défense devant les juridictions pénales internationales » et « Exercice des compétences pénales internationales par le juge interne » se composent de 16h de cours. Les matières « Systèmes régionaux de protection des droits de l'homme I » et « Systèmes régionaux de protection des droits de l'homme II » se composent de 20h de cours. La matière « Concours de plaidoiries en droit pénal international » se compose de 10h de cours. Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Professionnalisation

1 matière au choix :

- Soutenance du Mémoire
- Rapport de stage

Chaque matière est évaluée par une note sur 20 (coefficient 5).

Règles spécifiques

Option professionnelle : Stage professionnel (deux mois minimum). Le stage, d'une durée minimum de deux mois, ne peut commencer avant le 1er mai de l'année d'étude. Il a lieu dans une administration ou une juridiction nationale ou internationale, ou bien dans le secteur privé. A l'issue de celui-ci, un rapport de stage est rendu et évalué. Il fait l'objet d'une soutenance. Les étudiants qui effectuent un stage long de 6 mois effectifs (924h maximum) qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de la nouvelle année universitaire.

Option recherche : Rédaction d'un mémoire de recherche. Celui-ci doit être fondé sur des sources de première main avec une bibliographie originale (150 000 signes sans compter la bibliographie, la présentation et les annexes). Il fait l'objet d'une soutenance.

MASTER JURISTE EUROPÉEN

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

1^{ère} ANNEE (60 ECTS)

Les enseignements de 1^{ère} année de la mention de Master Juriste européen de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'adressent uniquement aux étudiants spécifiquement recrutés pour ce programme ayant réussi leur 3 premières années d'études dans l'un des établissements membres du réseau European Law School.

Les étudiants des universités partenaires s'inscrivent en 1^{ère} année de Master dans l'une des mentions de Master de droit suivantes de l'Université Paris-Panthéon-Assas : **Droit international, Droit notarial, Droit social, Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit des affaires, Droit européen, Droit privé et Droit public**. Ils suivent les enseignements et passent les examens correspondant à la mention choisie, en conformité avec le règlement des études et des examens du diplôme.

Les étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas suivent les enseignements du Master of Laws (LL.M.) « *Europäisches Recht und Rechtsvergleich* » dispensés par la **Humboldt-Universität Berlin**, conformément à la convention de coopération et au règlement des études et des examens afférent. Ils choisissent parmi l'une des quatre spécialisations suivantes :

- « **Privatrecht (A)** » : Modul A1: Zivilrecht I; Modul A2: Vertragsrecht ; Modul A3: Zivilrecht II ; Modul A4: Gesellschaftsrecht ; Modul A5: Seminar und Masterarbeit ;
- « **Wirtschaftsrecht (B)** » : Modul B1: Zivilrecht I ; Modul B2: Wirtschaftsrecht I ; Modul B3: Zivilrecht II / Ökonomische Theorie ; Modul B4: Wirtschaftsrecht II / Gesellschafts- und Steuerrecht ; Modul B5: Seminar und Masterarbeit ;
- « **Öffentliches Recht (C)** » : Modul C1: Öffentliches Recht I; Modul C2: Staat und Verfassung ; Modul C3: Öffentliches Recht II ; Modul C4: Verwaltungsrecht / Strafrecht ; Modul C5: Seminar und Masterarbeit ;
- « **Strafrecht (D)** » : Modul D1: Strafrecht I; Modul D2: Strafrecht II ; Modul D3: Internationales und Europäisches Strafrecht ; Modul D4: Seminar und Masterarbeit.

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas:

En application des accords avec les universités partenaires, les étudiants inscrits en master juriste européen sont inscrits en 1^{ère} année de master à l'Université Humboldt Berlin et en 2^e année de master au sein d'une autre université partenaire (KCL, Sapienza Rome ou Amsterdam). Ils suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans les universités partenaires durant les deux années de master.

Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées au sein de l'une des universités partenaires du juriste européen- European Law School, peuvent être validées par le jury d'examen (enseignant de Panthéon-Assas responsable de la coopération) en équivalence de l'ensemble des unités d'enseignements de M1 et de M2.

Les notes sont converties selon le barème en vigueur.

Les étudiants se voient délivrer par équivalence le diplôme de la maîtrise mention Juriste européen à l'issue de la première année de master et celui de master mention juriste européen à l'issue de la 2^{ème} année de master.

Dispositions applicables aux étudiants de la HU, de « La Sapienza », de KCL et de l'Université d'Amsterdam :

En application des accords de coopération, les étudiants des universités partenaires du programme peuvent suivre une année d'études au niveau de master 1. Ils ne peuvent prétendre à une deuxième année de master à Panthéon-Assas.

Ces étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils suivent les enseignements et passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie.

Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique à Panthéon-Assas est celui de la maîtrise mention juriste européen.

Règles spécifiques

2^{ème} ANNEE (60 ECTS)

Les étudiants de l'Université Paris-Panthéon-Assas engagés dans le programme, après la quatrième année d'études à la Humboldt (1^{ère} année de Master) effectuent leur dernière année (2^{ème} année de Master) au sein de l'une des universités suivantes :

- **King's College London ;**
- **La Sapienza de Rome ;**
- **Université d'Amsterdam,**
- **Université autonome de Madrid,**
- **Université nationale et kapodistrienne d'Athènes**
- **Université catholique portugaise de Lisbonne.**

King's College London

Dans le cadre du **LL.M.**, les étudiants choisissent un parcours parmi ceux proposés :

- Competition Law (CL)
- European Law (EL)
- Intellectual Property and Information Law (IP&IL)
- International Business Law (IBL)
- International Dispute Resolution (IDR)
- International Financial Law (IFL)
- International Tax Law (IT)
- Law and Technology (LT)
- Transnational Law (TL)
- General LLM

Université de Rome La Sapienza

Les étudiants suivent les enseignements de la 5^e année de la **Laurea Magistrale**

Ils choisissent l'une des deux spécialisations proposées :

- European Private Law
- European Public Law

Université d'Amsterdam

Les étudiants suivent les enseignements de l'un des **programmes de LL.M.** suivants :

- European Union Law,
- Public International Law,
- International Trade and Investment Law,
- European Competition Law and Regulation.

Chaque programme se compose de **cours obligatoires**, de **cours optionnels** et d'un **mémoire**.

Université autonome de Madrid

Les étudiants suivent les enseignements du Master in Legal Research. Le programme se compose de **cours obligatoires**, de **cours optionnels** et d'un **mémoire**.

Université nationale et kapodistrienne d'Athènes

Les étudiants suivent les enseignements de l'un des LL.M. suivants :

- Private Law and Business Transactions
- International and European Law

Université catholique portugaise de Lisbonne

Les étudiants suivent les enseignements de l'un des LL.M. suivants :

- LL.M. Law in a European and Global Context
- LL.M. International Business Law
- LL.M. Law in a Digital Economy

Dispositions applicables aux étudiants de Panthéon-Assas :

En application des accords avec les universités partenaires, les étudiants inscrits en master juriste européen sont inscrits en 1^{ère} année de master à l'Université Humboldt Berlin et en 2^e année de master au sein d'une autre université partenaire (KCL, Sapienza Rome ou Amsterdam). Ils suivent les enseignements et subissent les examens selon les conditions en vigueur dans les universités partenaires durant les deux années de master.

Les notes obtenues à l'issue des épreuves passées au sein de l'une des universités partenaires du juriste européen- European Law School, peuvent être validées par le jury d'examen (enseignant de Panthéon-Assas responsable de la coopération) en équivalence de l'ensemble des unités d'enseignements de M1 et de M2.

Les notes sont converties selon le barème en vigueur.

Les étudiants se voient délivrer par équivalence le diplôme de la maîtrise mention Juriste européen à l'issue de la première année de master et celui de master mention juriste européen à l'issue de la 2^{ème} année de master.

Dispositions applicables aux étudiants de la HU, de « La Sapienza », de KCL et de l'Université d'Amsterdam :

En application des accords de coopération, les étudiants des universités partenaires du programme peuvent suivre une année d'études au niveau de master 1. Ils ne peuvent prétendre à une deuxième année de master à Panthéon-Assas.

Ces étudiants peuvent s'inscrire dans l'une des mentions de M1 suivantes : Droit pénal et sciences criminelles, Justice, procès et procédures, Droit européen, Droit international, Droit privé, Droit des affaires, Droit public, Droit notarial, Droit social. Ils suivent les enseignements et passent les examens selon le règlement des examens s'appliquant à la mention suivie.

Le diplôme qui leur est délivré après validation de l'année académique à Panthéon-Assas est celui de la maîtrise mention juriste européen.

Règles spécifiques

MASTER JUSTICE, PROCÈS ET PROCÉDURES

Liste des Parcours :

- Parcours Justice, procès et procédures spécialité Communication et sociologie du droit et de la justice
- Parcours Justice, procès et procédures spécialité Justice et droit du procès
- Parcours Justice, procès et procédures spécialité Arbitrage et droit du contentieux

Parcours Commun

Parcours Justice, procès et procédures spécialité Communication et sociologie du droit et de la justice

Parcours Justice, procès et procédures spécialité Justice et droit du procès Parcours Justice, procès et procédures spécialité Arbitrage et droit du contentieux

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Procédure civile (arbitrage, modes amiables, procédure civile spéciale)

1 matière au choix :

- Procédure pénale (jugement et voies de recours)
- Droit des sûretés
- Droit patrimonial de la famille
- Droit des entreprises en difficulté

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Procédures civiles d'exécution

2 matières au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale (jugement et voies de recours)
- Droit des sûretés
- Droit des entreprises en difficulté
- Droit patrimonial de la famille
- Droit pénal spécial

1 matière spécialisée au choix (non choisie ci-dessus) :

- Contentieux administratif
- Contentieux constitutionnel
- Droit international privé 1
- Contentieux social
- Droit des sûretés
- Droit patrimonial de la famille
- Droit pénal spécial
- Droit pénal international et européen
- Droit de la concurrence
- Droit de la propriété intellectuelle

1 matière d'ouverture au choix :

- Criminologie et science pénitentiaire
- Droit comparé général
- Grandes doctrines juridiques, politiques et économiques
- Grands systèmes de droit contemporains 1

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit processuel

1 matière au choix :

- Grands enjeux de la justice contemporaine
- Sociologie du droit et de la justice

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Sociologie du droit et de la justice

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme
- Droit du commerce international
- Grands enjeux de la justice contemporaine

1 matière spécialisée au choix (non choisie ci-dessus) :

- Droit de la Convention européenne des droits de l'homme
- Droit constitutionnel comparé
- Contentieux fiscal
- Droit du commerce international
- Droit de l'environnement
- Droit du financement des entreprises
- Droit international privé 2
- Droit pénal comparé
- Droit pénal des affaires
- Droit européen des affaires

1 matière d'ouverture au choix :

- Grands systèmes de droit contemporains 2 (Common Law)
- Histoire du droit patrimonial de la famille
- Histoire du droit processuel
- Philosophie du droit et de la justice
- Sociologie historique du droit

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisées avec le Master Droit pénal et sciences criminelles :

- Procédure civile (arbitrage, modes amiables procédure civile spéciale)
- Procédure pénale (jugement et voies de recours)
- Criminologie et science pénitentiaire
- Droit processuel
- Grands enjeux de la justice contemporaine
- Sociologie du droit et de la justice

L'étudiant doit choisir obligatoirement la matière « Procédure pénale (jugement et voies de recours) » en UEF1 ou UEC1.

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Parcours Justice, procès et procédures
spécialité Communication et sociologie du droit et de la justice

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire EM	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : Communication juridique et judiciaire				20	6
<u>3 matières au choix :</u>					
Documentation juridique et Legal tech	24h		Oral ou CC	20	1
Journalisme et communication judiciaire	24h		Oral ou CC	20	1
Lobbying	24h		Oral ou CC	20	1
Management de l'information juridique et intelligence artificielle	24h		Oral ou CC	20	1
<u>3 ateliers obligatoires</u>					
Méthodes des métiers de la communication	20h		Oral ou CC	20	1
Legal design	15h		Oral ou CC	20	1
Communication des professionnels du droit et de la justice	15h		Oral ou CC	20	1
Module 2 : Sociologie juridique et pratiques judiciaires				20	13
<u>3 matières obligatoires :</u>					
Sociologie juridique	24h	48h	CM : Ecrit 5h EM : CC	20 20	2 2
Sociologie législative, Parlement et action publique	18h	12h	CM : Ecrit 5h EM : CC	20 20	1 1
Légistique	18h	12h	CM : Ecrit 5h EM : CC	20 20	1 1
<u>1 atelier obligatoire :</u>					
Méthodes des sciences sociales	20h		Contrôle continu	20	1
<u>2 matières au choix :</u>					
Anthropologie juridique	20h		Oral et/ou CC	20	1
Sociologie de la justice répressive et du droit pénal	20h		Oral et/ou CC	20	1
Sociologie du droit privé	20h		Oral et/ou CC	20	1
<u>2 matières au choix :</u>					
Droit processuel approfondi	20h		Oral et/ou CC	20	1
Sociologie de la justice	24h		Oral et/ou CC	20	1
Sociologie historique du droit et de la justice	25h		Oral et/ou CC	20	1
Rapport de stage / mémoire			Soutenance	20	3

Règles spécifiques

La matière « Droit processuel approfondi » est mutualisée avec le M2 Arbitrage et droit du contentieux.

La durée du stage est en principe de trois mois au minimum. Sur décision du responsable de la spécialité, la durée du stage peut être moindre ou supérieure. Le mémoire donne lieu à soutenance sauf décision contraire du responsable de la spécialité ou du directeur du mémoire.

Entraîne l'ajournement, sur décision individuelle du jury :

- Toute défaillance à une épreuve ;
- Une note de mémoire inférieure à la moyenne ;
- Un zéro à un contrôle continu.

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires. Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu par le président de l'université, sur proposition du responsable de la formation. Des épreuves ou travaux de substitution sont définis par le responsable du master.

**Parcours Justice, procès et procédures
spécialité Justice et droit du procès**

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Module 1 : Grandes transformations de la justice contemporaine (coefficient 8)

Enseignements généraux :

- Droit processuel approfondi (droits fondamentaux du procès) (24h)
- Institutions juridictionnelles approfondies (12h)
- Théorie générale du procès (24h)
- Théorie générale des modes amiables de règlement des différends (20h)
- Cultures judiciaires européennes ou internationales (12h)

Enseignements méthodologiques :

- Méthodologie appliquée de l'exposé-discussion (« grand oral ») (20h)
- Méthodologie de la recherche et du mémoire (4h)

Evaluation :

Exposé-discussion noté sur 20 (coefficient 6) portant sur l'ensemble des matières enseignées dans le module 1.

Contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2) portant sur la méthodologie appliquée de l'exposé-discussion

Module 2 : Technique procédurale approfondie (coefficient 11)

Approches transversales (droit privé/droit public), 2 matières obligatoires :

- Technique de cassation (civile, pénale, administrative) (30h)
- Procédures accélérées (référé, requêtes) :
 - o Procédures accélérées civiles (20h)
 - o Procédures accélérées administratives (10h)

Séminaires spécialisés :

3 séminaires obligatoires :

- Procédure civile approfondie (30h) :
 - o Droit du procès civil (20h)
 - o Formalisme du procès civil (10h)
- Procédure pénale approfondie (24h) :
 - o Droit du procès pénal (12h)
 - o Procédures pénales particulières (12h)
- Contentieux public (26h) :
 - o Droit du procès administratif (20h)
 - o Pratique de la question prioritaire de constitutionnalité (6h)

1 séminaire au choix parmi

- Contentieux du droit de l'Union relevant des juridictions nationales (20h)
- Procédures civiles d'exécution (20h)
- Droit comparé du contentieux (25h)

Evaluation :

Oral noté sur 20 (coefficient 2) portant sur la matière « Technique de cassation (civile, pénale, administrative) ».

Contrôle continu ou oral noté sur 20 (coefficient 2) portant sur la matière « Procédures accélérées (référé, requêtes) ».

Ecrit noté sur 20 (coefficient 2) portant sur le séminaire « Procédure civile approfondie ».

Ecrit ou oral noté sur 20 (coefficient 2) portant sur le séminaire « Procédure pénale approfondie ».

Contrôle continu ou oral noté sur 20 (coefficient 2) portant sur le séminaire « Contentieux

public ».

Contrôle continu ou oral noté sur 20 (coefficient 1) portant sur le séminaire au choix « Contentieux du droit de l'Union relevant des juridictions nationales » ou « Procédures civiles d'exécution » ou « Droit comparé du contentieux ».

Module 3 : Approches pluridisciplinaires sur la justice et le procès (coefficient 3)

1 matière au choix :

- Histoire de la justice (24 h)
- Sociologie de la justice (24 h)

1 matière dirigée obligatoire :

- Justice et littérature (12 h)

Evaluation :

Oral noté sur 20 (coefficient 2) portant sur la matière au choix « Histoire de la justice » ou « Sociologie de la justice ».

Contrôle continu ou oral noté sur 20 (coefficient 1) portant sur la matière « Justice et littérature ».

Mémoire de recherche (coefficient 8)

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 8).

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisées :

- « Formalisme du procès civil » mutualisé avec le M2 Arbitrage et droit du contentieux
- « Contentieux du droit de l'Union relevant des juridictions nationales » mutualisé avec le M2 de Droit européen
- « Procédures civiles d'exécution » mutualisé avec le M2 Arbitrage et droit du contentieux
- « Droit comparé du contentieux » mutualisé avec le M2 de Droit comparé
- « Histoire de la justice » mutualisé avec le M2 d'Histoire du droit
- « Sociologie de la justice » mutualisé avec le M2 de Communication et sociologie du droit et de la justice

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif. Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu par le président de l'université, sur proposition du responsable de la formation. Des épreuves ou travaux de substitution sont définis par le responsable du master.

A titre exceptionnel, le responsable du Mater 2 pourra, au vu d'une demande spécialement motivée et dûment circonstanciée, autoriser une soutenance de mémoire en septembre. Dans ce cas, la soutenance a lieu avant le 15 septembre.

**Parcours Justice, procès et procédures
spécialité Arbitrage et droit du contentieux**

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : Droit et pratique de l'arbitrage interne et international			20	20
Enseignements généraux :			20	
Droit de l'arbitrage interne et international	35h	Oral ou contrôle continu ou écrit	20	2
Contrats internes et internationaux	24h	Exposé- discussion	20	4
Enseignements spécialisés :				
Arbitrage international d'investissement	16h	Exposé- discussion	20	4
Arbitrage administratif	6h	Exposé- discussion	20	4
Arbitrage du sport	8h	Exposé- discussion	20	4
Pratique de l'arbitrage international :				
Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale (ICC)	30h	Contrôle continu	20	2
Arbitral practice (en anglais)	10h			
Module 2 : Droit et pratique du contentieux			20	24
Enseignements généraux :				
Droit processuel approfondi	20h	Exposé- discussion	20	4
Procédure civile approfondie	24h	Exposé- discussion	20	4
Contentieux international	20h	Oral ou contrôle continu ou écrit	20	2
Enseignements spécialisés :				
<u>3 matières obligatoires :</u>				
Droit et contentieux de la compliance	20h	Exposé- discussion	20	4
Procédures accélérées (référé et requêtes)	20h	Exposé- discussion	20	4
Procédures civiles d'exécution	20h	Exposé- discussion	20	4
<u>1 matière au choix :</u>				
Droit du procès administratif	20h	Oral ou écrit	20	1
Procédure pénale	20h	Oral ou écrit	20	1

Module 3 : Droit et pratique des modes amiables de résolution des différends			20	11
Enseignement général :				
Théorie générale des modes amiables de résolution des différends	20h	Oral ou contrôle continu ou écrit	20	2
Enseignements spécialisés :				
Modes amiables de résolution des différends en matière administrative	6h	Exposé-discussion	20	4
Alternatives aux poursuites pénales	6h	Exposé-discussion	20	4
Pratique des modes amiables :				
Atelier pratique de la négociation et de la médiation	24h	Contrôle continu	20	1
Rapport de stage / mémoire		Soutenance	20	8

Règles spécifiques

La matière « Droit du procès administratif » est mutualisée avec le M2 Justice et droit du procès

MASTER POLITIQUES PUBLIQUES

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Politique comparée : Socio-histoire de l'État-nation et institutions comparées - 7 ECTS
- Politiques publiques - 7 ECTS
- Science administrative – 6 ECTS

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Éthique et politique (36h CM) - 2 ECTS
- Politique étrangère de la France (24h CM) - 2 ECTS
- Politiques publiques de l'environnement (24h CM) - 2 ECTS
- Transformations contemporaines des partis politiques (36h CM) - 2 ECTS

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais – 2 ECTS

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire obligatoire :

- Atelier de recherche - 2 ECTS

Le séminaire se compose de 12h de CM.

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Politique comparée : acteurs et politiques publiques – 7 ECTS

La matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Le CM est évalué par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire obligatoire :

- Conduite de réforme (36h CM) - 6 ECTS

Les séminaires sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

1 mémoire :

- Mémoire – 7 ECTS

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 4).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Droit administratif et action publique - 2 ECTS

3 matières au choix :

- Gouverner le capitalisme – 2 ECTS
- Politiques sociales - 2 ECTS
- Politiques du risque - 2 ECTS
- Sociologie politique de l'Union européenne - 2 ECTS
- Sociologie politique du numérique – 2 ECTS

Chaque matière se compose de 24h de CM, à l'exception de la matière « Sociologie politique de l'Union européenne » qui se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais – 2 ECTS

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (30 ECTS)

UEF3 (coefficient 2 - 24 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Évaluation des politiques publiques (24h) - 6 ECTS
- Politiques publiques (25h) - 6 ECTS
- Sociologie de l'État (25h) - 6 ECTS
- Politiques européennes (25h) - 6 ECTS

Chaque matière est évaluée par un écrit de 5h noté sur 20 (coefficient 2).

UEC3 (coefficient 1 - 20 ECTS)

4 matières au choix :

- Administration et numérique - 4 ECTS
- Contentieux administratif - 4 ECTS
- Enjeux et politiques de (cyber)sécurité - 4 ECTS
- Finances publiques - 4 ECTS
- Gouvernance des territoires - 4 ECTS
- Histoire de l'administration - 4 ECTS
- Politiques globales du changement climatique - 4 ECTS
- Urban Politics - 4 ECTS

Chaque matière se compose de 24h de CM.

Chaque matière est évaluée par un oral noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 4 (30 ECTS)

UEF4 (coefficient 2 - 10 ECTS)

1 option au choix :

- Parcours professionnel :
 - Démarche de projet (72h) - 10 ECTS
 - Stage - 10 ECTS
- Parcours recherche :
 - Mémoire - 20 ECTS

Le stage est noté sur 20 (coefficient 3).

Démarche de projet est noté sur 20 (coefficient 3).

Le mémoire de recherche ou de stage est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

L'ajournement, sur décision individuelle du jury, est déclaré :

- En cas d'absence injustifiée à une épreuve
- En cas de note inférieure à 10/20 au mémoire et au stage
- En cas de 0/20 à un contrôle continu

Le mémoire de recherche est encadré par un des enseignants-chercheurs du diplôme et soutenu devant un jury composé d'au moins deux membres de l'équipe pédagogique, sauf décision exceptionnelle du directeur du diplôme.

Les étudiants qui choisissent le stage doivent effectuer 1 stage de 3 mois minimum, qui ne peut commencer avant le 1^{er} mars de l'année d'étude. Le mémoire de stage est apprécié par le directeur et donne lieu à une soutenance, le cas échéant en présence du maître de stage.

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif.

Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu par le président de l'université, sur proposition du responsable de la formation. Des épreuves ou travaux de substitution sont définis par le responsable du master.

MASTER RELATIONS INTERNATIONALES

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Politique internationale
- Parcours Défense et dynamiques industrielles
- Parcours Études stratégiques

Parcours Politique internationale

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1

4 matières obligatoires :

- Politique internationale (Panthéon-Assas)
- Droit international public (Panthéon-Assas)
- Histoire des relations internationales 1 (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Économie appliquée aux relations internationales (Panthéon-Assas)

Chaque matière se compose de 24h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 4h noté sur 20 (coefficient 4) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

1 séminaire obligatoire de méthode :

- Les classiques des relations internationales (Panthéon-Assas)

Le séminaire se compose de 24h de CM.

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

2 séminaires au choix :

- Paix et sécurité internationale (Panthéon-Assas)
- La Chine dans les relations internationales (Panthéon-Assas)
- Politique étrangère de la France (Panthéon-Assas)
- Politiques du risque (Panthéon-Assas)
- La France et sa défense à l'époque contemporaine* (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Histoire de l'islam moderne et contemporain* (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- L'Allemagne dans les relations internationales (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Asie contemporaine* (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- La Russie dans les relations internationales* (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Histoire des coopérations européennes* (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)

Chaque matière se compose de 24h de CM.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

** Les séminaires annuels, proposés par Sorbonne Université, doivent être choisis au 1^{er} et 2^e semestre. Ils sont validés par un examen final au 1^{er} et au 2^e semestre (les TD ne sont pas suivis).*

2 langues vivantes obligatoires :

- Langue vivante 1 : Anglais (Panthéon-Assas)
- Langue vivante 2 : à choisir parmi les matières proposées par Sorbonne Université, Faculté des Lettres ou bien le Pôle langues de l'université Paris-Panthéon-Assas

Chaque matière se compose de 24h de TD.

La LV1 est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2).

La LV2 n'est pas évalué au premier semestre.

SEMESTRE 2

4 enseignements obligatoires :

- Droit international public approfondi (Panthéon-Assas)
- Histoire des relations internationales 2 (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Environnement dans les relations internationales (Panthéon-Assas)
- Histoire de la pensée internationale (Panthéon-Assas)

Chaque matière se compose de 24h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 4h noté sur 20 (coefficient 4) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

3 séminaires optionnels au choix :

- L'Afrique dans les relations internationales (Panthéon-Assas)
- Espaces internationaux (Panthéon-Assas)
- Les acteurs privés dans les relations internationales – *en anglais* (Panthéon-Assas)
- Histoire de l'islam moderne et contemporain* (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- La France et sa défense à l'époque contemporaine* (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- La Russie dans les relations internationales (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Libertés fondamentales et relations internationales (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Guerre et paix : introduction aux études stratégiques (Panthéon-Assas)
- Histoire des coopérations européennes* (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Asie contemporaine* (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)

Chaque séminaire se compose de 24h de CM.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

** Les séminaires annuels sont proposés par Sorbonne Université. S'ils sont choisis par les étudiants de Panthéon-Assas, ils doivent être suivis au 1^{er} et 2^e semestre. Ils sont validés par un examen final au 1^{er} et au 2^e semestre (les TD ne sont pas suivis).*

2 langues vivantes obligatoires :

- Langue vivante 1 : Anglais (Panthéon-Assas)
- Langue vivante 2 : à choisir parmi les matières proposées par Sorbonne Université, Faculté des Lettres ou bien le Pôle langues de l'université Paris-Panthéon-Assas

Chaque matière se compose de 24h de TD.

La LV1 est évaluée par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2).

La LV2 est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

1 Grand oral de 20mn (avec 1h de préparation) portant sur un texte noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Co-porté Sorbonne Université, Faculté des Lettres, le master entend offrir une formation complète, exigeante, capable de répondre aux attentes de la recherche et des professionnels

Le contrôle des connaissances organisés par Sorbonne Université, peut être différent de celui énoncé ci-dessous, il est notifié aux étudiants lors du premier cours.

Liste des matières mutualisées :

- Politique internationale (mutualisé avec les trois parcours de la mention)

- Politique étrangère de la France (mutualisé avec les M1 Science politique et Politiques publiques)
- Politiques du risque (mutualisé avec les M1 Science politique et politiques publiques)
- Guerre et paix : introduction aux études stratégiques (mutualisé avec les masters Science politique, Droits de l'homme et justice internationale, Sécurité et défense)

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3

2 cours obligatoires :

- Crises et conflits internationaux (Panthéon-Assas)
- Régulations économiques et financières internationales (Panthéon-Assas)

Chaque matière se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un écrit de 4h noté sur 20 (coefficient 4).

2 séminaires de mise en situation :

- Crises et conflits internationaux : cas pratiques
- Crises économiques et financières : cas pratiques

Chaque séminaire se compose de 24h de CM.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

1 exercice pratique obligatoire (30h CM) :

- Simulation de négociation internationale

L'exercice est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

1 Séminaire d'insertion professionnelle obligatoire (24h) : rencontres avec des professionnels des relations internationales.

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

3 séminaires optionnels à choisir parmi les suivants :

- Théories des relations internationales (Panthéon-Assas)
- Nouvelles technologies et conflictualités contemporaines
- Politique étrangère des États-Unis – *en anglais* (Panthéon-Assas)
- Système des Nations Unies et gouvernance globale – en anglais (Panthéon-Assas)
- Criminalité organisée
- Communication de crise (Panthéon-Assas)
- Politique globale du changement climatique
- Pourquoi la dissuasion (mutualisé avec l'ENS)
- Renseignement dans les relations internationales (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Les États-Unis dans la politique internationale et nationale (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Sécurité intérieure et forces de police (SU)
- Technologies, sciences et diplomatie scientifique (SU)

Chaque séminaire se compose de 24h de CM.

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

2 langues vivantes obligatoires :

- Langue vivante 1 : Anglais (Panthéon-Assas)
- Langue vivante 2 : à choisir parmi les matières proposées par Sorbonne Université, Faculté des Lettres ou bien le Pôle langues de l'université Paris-Panthéon-Assas

Chaque matière se compose de 24h de TD.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

SEMESTRE 4

L'étudiant, à son inscription, choisit l'une des deux options suivantes :

- **Option professionnelle** : stage professionnel.

Le stage, d'une durée minimum de trois mois, ne peut commencer avant le 1^{er} février de l'année d'études. À l'issue de celui-ci, un rapport de stage est rendu et évalué. Il fait l'objet d'une soutenance au moins de juin ou début juillet.

Le rapport de stage assorti d'une soutenance est noté sur 20 (coefficient 6).

- **Option recherche** : rédaction d'un mémoire de recherche.

Celui-ci doit être fondé sur des sources de première main avec une bibliographie originale (150 000 signes sans compter la bibliographie, la présentation et les annexes).

Il fait l'objet d'une soutenance.

Le mémoire assorti d'une soutenance est noté sur 20 (coefficient 6).

4 cours obligatoires de 24h sont également ajoutés au second semestre :

- Séminaire de méthodologie de la recherche
- Renseignement dans les relations internationales (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Grands enjeux stratégiques (Panthéon-Assas)
- Philosophie des relations internationales

Chaque cours se compose de 24h de CM.

Chaque cours est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

1 grand oral de 20mn (avec 1h de préparation) portant sur un texte noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Le contrôle des connaissances organisés par Sorbonne Université, peut être différent de celui énoncé ci-dessous, il est notifié aux étudiants lors du premier cours.

Les étudiants de l'option recherche peuvent bénéficier d'un séjour dans une université partenaire au second semestre.

Liste de matières mutualisée :

- Théories des relations internationales (mutualisé avec le master de science politique)
- Nouvelles technologies et conflictualités contemporaines (mutualisé avec le parcours DDI)
- Communication de crise (commun au M2 Médias et mondialisation et au M2 Études politiques)
- Criminalité organisée (mutualisé avec le master JPI)
- Grands enjeux stratégiques (mutualisé avec le M2 Sécurité et défense)

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Module spécifique à la convention avec l'École de guerre

SEMESTRE 3

Tronc commun :

3 enseignements de 24 heures à choisir parmi les cours et séminaires (soit 72h) :

- Crises et conflits internationaux (Panthéon-Assas)
- Régulations économiques et financières internationales (Panthéon-Assas)
- Théories des relations internationales (Panthéon-Assas)
- Nouvelles technologies et conflictualités contemporaines
- Politique étrangère des États-Unis – *en anglais* (Panthéon-Assas)
- Système des Nations Unies et gouvernance globale – en anglais (Panthéon-Assas)
- Criminalité organisée
- Communication de crise (Panthéon-Assas)
- Politique globale du changement climatique
- Pourquoi la dissuasion (mutualisé avec l'ENS)
- Renseignement dans les relations internationales (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Les États-Unis dans la politique internationale et nationale (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Sécurité intérieure et forces de police (SU)
- Technologies, sciences et diplomatie scientifique (SU)

Pour chacun des enseignements suivis, le règlement d'examen du master en formation initiale s'applique.

SEMESTRE 4

Module spécifique ÉCOLE de guerre :

2 enseignements de 24 heures soit 48 h

- Le séminaire de méthodologie de la recherche
- 1 cours de l'option recherche au choix :
 - o Séminaire de méthodologie de la recherche
 - o Grands enjeux stratégiques (Panthéon-Assas)
 - o Philosophie des relations internationales (Panthéon-Assas)

Le module est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 4).

Module : 4 enseignements de 36h sur l'année dispensés par l'ÉCOLE de guerre (au choix de l'ÉCOLE de guerre) soit 144h.

Chaque matière fait l'objet d'un contrôle des connaissances approprié.

Le module est noté sur 20 (coefficient 10).

Mémoire suivi par un professeur du Master (100 pages environ) (15h).

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 10).

Règles spécifiques

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Module spécifique à la convention avec la DGA

SEMESTRE 3

3 enseignements de 24 heures à choisir parmi les cours et séminaires du 1^{er} semestre (soit 72h) :

- Crises et conflits internationaux (Panthéon-Assas)
- Régulations économiques et financières internationales (Panthéon-Assas)
- Théories des relations internationales (Panthéon-Assas)
- Nouvelles technologies et conflictualités contemporaines
- Politique étrangère des États-Unis – *en anglais* (Panthéon-Assas)
- Système des Nations Unies et gouvernance globale – en anglais (Panthéon-Assas)
- Criminalité organisée
- Communication de crise (Panthéon-Assas)
- Politique globale du changement climatique
- Pourquoi la dissuasion (mutualisé avec l'ENS)
- Renseignement dans les relations internationales (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Les États-Unis dans la politique internationale et nationale (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
- Sécurité intérieure et forces de police (SU)
- Technologies, sciences et diplomatie scientifique (SU)

Pour chacun des enseignements suivis, le règlement d'examen du master en formation initiale s'applique.

SEMESTRE 4

2 enseignements de 24 heures soit 48 h

- Le séminaire de méthodologie de la recherche
- 1 cours de l'option recherche au choix :
 - Séminaire de méthodologie de la recherche
 - Renseignement dans les relations internationales (Sorbonne Université, Faculté des Lettres)
 - Grands enjeux stratégiques (Panthéon-Assas)
 - Philosophie des relations internationales

Pour chacun des enseignements suivis, le règlement d'examen du master en formation initiale s'applique.

1 mémoire de recherche fondé sur des sources de première main avec une bibliographie originale (150 000 signes sans compter la bibliographie, la présentation et les annexes).

La soutenance de mémoire de recherche est notée sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

Parcours Défense et dynamiques industrielles

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1

4 cours fondamentaux de 24h :

- Politique internationale (mutualisé avec les autres parcours de la mention Relations internationales)
- La France et sa défense
- Défense européenne
- Economie de défense

Chaque cours est évalué par une épreuve notée sur 40.

2 travaux dirigés de 24 heures,

- Communication de défense
- Montage et gestion de projets

Chaque enseignement est évalué par un contrôle continu noté sur 20.

Langue vivante : 24h

L'enseignement est évalué par un contrôle continu noté sur 20.

Tutorat individuel : 6h

Module de l'alternance : Séminaire de l'expérience professionnelle 36h

Présence en entreprise : 21h par semaine

Non évalué.

SEMESTRE 2

2 cours fondamentaux de 24h :

- Introduction aux études stratégiques
- Histoire de l'industrie d'armement

Chaque cours est évalué par une épreuve notée sur 40.

3 travaux dirigés de 24h :

- Interventions économiques de l'Etat
- Droit international et européen de l'armement et de la défense
- Gestion et management des entreprises de défense

Chaque enseignement est évalué par un contrôle continu noté sur 20.

Langue vivante : 24h

L'enseignement est évalué par un contrôle continu noté sur 20.

1 Grand oral de fin d'année couvrant le programme de l'année : noté sur 60.

Tutorat individuel : 6h

Module de l'alternance : Séminaire de l'expérience professionnelle 36h

Présence en entreprise : 21h par semaine

Non évalué

Règles spécifiques

2ème ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale

Tronc commun : 3 cours obligatoires de 24 h

- Cadres juridiques de la défense
- Géopolitique et théories de la sécurité
- Ethique de l'armement

Chaque cours est évalué par un écrit noté sur 40.

Module professionnel : 7 cours obligatoires de 24 h

- Analyse des capacités en emploi des matériels
- Commercialisation internationale des armements
- Droit des marchés publics d'armement et des technologies de défense
- Procédures de contrôle des exportations d'armement
- Compliance et responsabilité sociale des entreprises
- Financement des exportations d'armement
- Compensation industrielle

Le module est évalué par un grand oral noté sur 60.

Module Métiers : 6 cours obligatoires de 21h

- Avenir et stratégie des industries d'armement
- Négociation
- Ingénierie financière du contrat d'armement
- Intelligence économique et stratégique
- Produits stratégiques de l'industrie de défense
- Lobbying

Chaque cours est évalué par une épreuve au choix de l'enseignant notée sur 20.

Mémoire suivi par l'un des enseignants et le maître d'apprentissage : 15h

Le mémoire est noté sur 60.

Module de l'alternance : 111h

Séminaire de l'expérience professionnelle : 72h

Tutorat individuel pour la préparation du mémoire : 15 h

Activités en situation : 24h

Non évalué

Règles spécifiques

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Module spécifique à la convention avec l'École de guerre

Tronc commun : 3 cours obligatoires de 24 h

- Cadres juridiques de la défense
- Géopolitique et théories de la sécurité
- Ethique de l'armement

Chaque cours est évalué par un écrit noté sur 40.

Module professionnel : 7 cours obligatoires de 24 h

- Analyse des capacités en emploi des matériels
- Commercialisation internationale des armements
- Droit des marchés publics d'armement et des technologies de défense
- Procédures de contrôle des exportations d'armement
- Compliance et responsabilité sociale des entreprises
- Financement des exportations d'armement
- Compensation industrielle

Le module est évalué par un grand oral noté sur 60.

Module de l'École de Guerre :

Au terme de la convention passée avec cette institution, 4 enseignements dispensés dans le cadre de l'École de guerre seront sélectionnés et les notes afférentes seront prises en considération pour l'obtention du Master.

Le module est noté sur 80.

Mémoire suivi par l'un des enseignants : 15h

Le mémoire est noté sur 40.

Tutorat individuel pour la préparation du mémoire : 15 h

Activités en situation : 24h

Non évalué

Règles spécifiques

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation continue

Tronc commun : 3 cours obligatoires de 24 h

- Cadres juridiques de la défense
- Géopolitique et théories de la sécurité
- Ethique de l'armement

Chaque cours est évalué par un écrit noté sur 40.

Module professionnel : 7 cours obligatoires de 24 h

- Analyse des capacités en emploi des matériels
- Commercialisation internationale des armements
- Droit des marchés publics d'armement et des technologies de défense
- Procédures de contrôle des exportations d'armement
- Compliance et responsabilité sociale des entreprises
- Financement des exportations d'armement
- Compensation industrielle

Le module est évalué par un grand oral noté sur 60.

Module Métiers : 6 cours obligatoires de 21h

- Avenir et stratégie des industries d'armement
- Négociation
- Ingénierie financière du contrat d'armement
- Intelligence économique et stratégique
- Produits stratégiques de l'industrie de défense
- Lobbying

Chaque cours est évalué par une épreuve au choix de l'enseignant notée sur 20 (coefficient 1).

Mémoire suivi par l'un des enseignants et le maître d'apprentissage : 15h

Le mémoire est noté sur 40.

Règles spécifiques

Parcours Etudes stratégiques

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1

Tronc commun : 4 cours obligatoires de 24h.

- Politique internationale, commun aux trois parcours de la mention RI (+TD 15h)
- Séminaire de Grands enjeux Stratégie, Défense et Sécurité 1 (CM : 24h en groupe de 25 étudiants) mutualisé avec le master Sécurité/Défense
- Renseignement et sécurité (création)
- La France et sa défense, mutualisé avec le parcours DDI

3 Matières optionnelles à choisir parmi les suivantes (3 cours de 24h)

- Droit du renseignement
- Défense européenne
- Economie de défense
- Politiques du risque
- Paix et sécurité internationale
- La Chine dans les relations internationales

2 langues vivantes obligatoires :

- Langue vivante 1 : Anglais
- Langue vivante 2 : à choisir parmi les matières proposées par le Pôle langues de l'université Paris-Panthéon-Assas

Chaque matière se compose de 24h de TD.

SEMESTRE 2

Tronc commun. 3 cours obligatoires

- Guerre et paix : introduction à la sécurité internationale (36h)
- Séminaire de Grands enjeux Stratégie, Défense et Sécurité 2 (CM : 24h en groupe de 25 étudiants)
- Introduction aux études stratégiques (CM 24h)

3 cours de 24h à choisir parmi les suivants :

- L'Afrique dans les relations internationales
- Espaces internationaux
- Les acteurs privés dans les relations internationales – *en anglais*
- Histoire de l'industrie d'armement

2 langues vivantes obligatoires :

- Langue vivante 1 : Anglais
- Langue vivante 2 : à choisir parmi les matières proposées par le Pôle langues de l'université Paris-Panthéon-Assas

Chaque matière se compose de 24h de TD.

Règles spécifiques

Liste des matières mutualisées :

- Séminaire de Grands enjeux Stratégie, Défense et Sécurité 1 (CM : 24h en groupe de 25 étudiants) mutualisé avec le master Sécurité/Défense
- La France et sa défense, mutualisé avec le parcours DDI
- Droit du renseignement (CM : 24h en groupes de 25 étudiants), mutualisé avec le master Sécurité/Défense.
- Défense européenne, mutualisé avec le parcours DDI
- Economie de défense, mutualisé avec le parcours DDI
- Politiques du risque, mutualisé les masters de science politique et politiques publiques
- Paix et sécurité internationale (mutualisé avec les masters PI et Droit international public
- La Chine dans les relations internationales (mutualisé avec le parcours PI)
- Guerre et paix : introduction à la sécurité internationale, mutualisé avec le parcours Politique internationale
- Introduction aux études stratégiques, mutualisé avec le parcours DDI

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3

3 cours obligatoires

- Géopolitique et théories de la sécurité
- Nouvelles technologies et conflictualités contemporaines
- Cadres juridiques de la défense

2 séminaires de mise en situation (24h CM, groupe de 20 max, mutualisé avec le master RI)

- Crises et conflits internationaux : cas pratiques
- Crises économiques et financières : cas pratiques

1 Wargame obligatoire sur une semaine : 30h de CM

3 cours à choisir parmi les suivants :

- Politique étrangère des Etats-Unis (en anglais)
- Ethique de l'armement
- Histoire de la dissuasion nucléaire (convention ENS)
- Pourquoi la dissuasion (convention ENS)
- Communication de crise
- Politique globale du changement climatique
- Enjeux et politiques de cybersécurité
- Criminalité organisée

2 langues vivantes obligatoires :

- Langue vivante 1 : Anglais
- Langue vivante 2 : à choisir parmi les matières proposées par le Pôle langues de l'université Paris-Panthéon-Assas

Chaque matière se compose de 24h de TD.

SEMESTRE 4

L'étudiant, à son inscription, choisit l'une des deux options suivantes :

- **Option professionnelle** : stage professionnel.

Le stage, d'une durée minimum de trois mois, ne peut commencer avant le 1^{er} février de l'année d'études. À l'issue de celui-ci, un rapport de stage est rendu et évalué. Il fait l'objet d'une soutenance au moins de juin ou début juillet.

- **Option recherche** : rédaction d'un mémoire de recherche.

Celui-ci doit être fondé sur des sources de première main avec une bibliographie originale (150 000 signes sans compter la bibliographie, la présentation et les annexes). Il fait l'objet d'une soutenance.

3 cours obligatoires de 24h :

- Séminaire de méthodologie de la recherche (groupe de 15 max)
- Grands enjeux stratégiques *ou* Strategic Issues
- Répression du terrorisme

Règles spécifiques

Liste de matières mutualisées :

- Géopolitique et théories de la sécurité, mutualisé avec le parcours DDI
- Nouvelles technologies et conflictualités contemporaines, avec le Parcours RI
- Cadres juridiques de la défense, mutualisé avec le parcours DDI
- Politique étrangère des Etats-Unis (en anglais), mutualisé avec le parcours RI
- Ethique de l'armement, mutualisé avec le parcours DDI
- Communication de crise (commun au M2 Médias et mondialisation et au M2 Études politiques, Panthéon-Assas)
- Politique globale du changement climatique, mutualisé avec le parcours RI et le Master Etudes politiques
- Enjeux et politiques de cybersécurité (mutualisé avec le Master Politiques publiques)
- Répression du terrorisme, mutualisé avec le master JPI.
- Criminalité organisée, mutualisé avec le master Justice pénale internationale
- Strategic Issues (mutualisé avec le M2 Sécurité et défense)

MASTER SCIENCE POLITIQUE

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 1 (30 ECTS)

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Éthique et politique - 7 ECTS
- Transformations contemporaines des partis politiques - 7 ECTS
- Politique comparée : Socio-histoire de l'État-nation et institutions comparées - 6 ECTS

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Histoire comparée des institutions des pays de l'Europe (36h CM) – 2,5 ECTS
- Science administrative (36h CM) – 2,5 ECTS
- Politiques publiques (24h CM) – 2,5 ECTS
- Politique étrangère de la France (24h CM) – 2,5 ECTS

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1), à l'exception de la matière « Politique étrangère de la France » qui est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais – 2,5 ECTS

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2 (30 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Politique comparée : acteurs et politiques publiques – 4 ECTS

La matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Le CM est évalué par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

3 séminaires obligatoires :

- Atelier de recherche (24h CM) - 2 ECTS
- Atelier de méthodes quantitatives appliquées aux sciences sociales (24h CM) - 2 ECTS
- Atelier de professionnalisation (24h CM) - 2 ECTS

Les séminaires sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières au choix :

- Sociologie politique de l'Union européenne (36h CM) - 2,5 ECTS

- Droit constitutionnel général (36h CM) - 2,5 ECTS
- Histoire des idées politiques modernes et contemporaines (36h CM) - 2,5 ECTS
- Fictions et représentations du politique (36h CM) - 2,5 ECTS
- Politiques du risque (24h CM) – 2,5 ECTS
- Guerre et paix : introduction aux études stratégiques (36h CM) – 2,5 ECTS
- Sociologie politique du numérique (24h CM) – 2,5 ECTS

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1), à l'exception de la matière « Guerre et paix : introduction aux études stratégiques » qui est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais – 2,5 ECTS

La matière se compose de 18h TD.

Le TD est évalué par un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Mémoire (coefficient 1 - 10 ECTS)

Le mémoire est noté sur 20 (coefficient 4).

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

SEMESTRE 3 (40 ECTS)

UEF3 (coefficient 2 - 20 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Élections et démocratie - 4 ECTS
- Dilemmes contemporains de la justice sociale - 4 ECTS
- Théories contemporaines de la démocratie - 4 ECTS
- Lobbying, influence et action collective - 4 ECTS

1 matière au choix :

- Sociologie législative, parlement et action publique - 4 ECTS
- Théorie des relations internationales - 4 ECTS
- Communication politique - 4 ECTS
- Politique globale du changement climatique - 4 ECTS

Chaque matière se compose de 24h de CM.

L'étudiant choisi 2 matières évaluées par un écrit de 5h noté sur 20 (coefficient 2) et 2 matières évaluées par un oral noté sur 20 (coefficient 2).

UEC3 (coefficient 1 - 20 ECTS)

4 matières méthodologiques au choix :

- Stratégies de campagnes électorales - 5 ECTS
- Médias, justice et politique - 5 ECTS
- Grands enjeux stratégiques - 5 ECTS
- Politique et identités - 5 ECTS
- Communication de crise (enseignement mutualisé avec le M2 médias et mondialisation) - 5 ECTS

Chaque matière se compose de 24h de CM.

Chaque matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

SEMESTRE 2 (20 ECTS)

UEF2 (coefficient 2 - 10 ECTS)

1 séminaire obligatoire :

- Atelier méthodologique - 5 ECTS

Le séminaire se compose de 24h de CM.

Le séminaire est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).

Stage ou mémoire (15 ECTS)

Le mémoire de recherche ou de stage est noté sur 20 (coefficient 6).

Règles spécifiques

L'ajournement, sur décision individuelle du jury, est déclaré :

- En cas d'absence injustifiée à une épreuve
- En cas de note inférieure à 10/20 au mémoire et au stage
- En cas de 0/20 à un contrôle continu

Liste des matières mutualisées :

- Communication de crise (mutualisé avec le M2 médias et mondialisation)

Le mémoire de recherche est encadré par un des enseignants-chercheurs du diplôme et soutenu devant un jury composé d'au moins deux membres de l'équipe pédagogique, sauf décision exceptionnelle du directeur du diplôme.

Les étudiants qui choisissent le stage doivent effectuer 1 stage de 3 mois minimum, qui ne peut commencer avant le 1er mars de l'année d'étude. Le mémoire de stage est apprécié par le directeur et donne lieu à une soutenance, le cas échéant en présence du maître de stage.

Cas particuliers :

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'un régime de scolarité en deux ans doivent déposer une demande motivée avant la fin du premier semestre. Leur choix est définitif.

Les étudiants admis au bénéfice d'un régime de scolarité en deux ans doivent définir avec le responsable du master le programme de chaque année d'études. Les étudiants concernés doivent prendre une inscription au début de chacune des deux années universitaires.

Les étudiants qui justifient d'une activité professionnelle continue peuvent, exceptionnellement, être dispensés du contrôle continu par le président de l'université, sur proposition du responsable de la formation. Des épreuves ou travaux de substitution sont définis par le responsable du master.

MASTER ANALYSE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Recherches en sciences économiques

Parcours Recherches en sciences économiques

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			15		20	2
Advanced Microeconomics (cours en anglais)	36		5	Ecrit de 3h, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	1
Macroeconomics and Economic Policy (cours en anglais)	36		5	Ecrit de 3h, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	1
Séries temporelles	36	15	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1
UEC1			15		20	1
Logiciel R	18		3	Ecrit de 1h30, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	1
Économie monétaire avancée	30		4	CC	20	1
Théorie de la décision	18	7,5	3	CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
Mathematics and Statistics for Economics (cours en anglais)	18		2	Ecrit de 1h30, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	1
Energy Economics, Environment and Policy (cours en anglais)	18		3	Ecrit de 1h30, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	1
SEMESTRE 2						
UEF2			15		20	2
Économétrie appliquée	36		5	Ecrit 3h	20	1
Économie de l'organisation de l'entreprise	36		5	Ecrit 3h	20	1
Évaluation des politiques publiques	24	15	5	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1
UEC2			13		20	1
Logiciel SAS	18		3	Ecrit de 1h30, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	1
Économie des ressources humaines et du marché du travail	36		3	Ecrit ou oral ou projet ou note de travail	20	1
Optimisation : Theory and Algorithms (cours en anglais)	18	7,5	3	CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1

Analyse économique du droit	20		3	Ecrit de 1h30, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	1
Macroéconomie internationale	20		3	Ecrit de 1h30, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	1
UEC3			2		20	1
Mémoire de recherche ou rapport de stage				Non évalué		

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Liste des matières mutualisées :

- Séries temporelles (commun avec le Master mention Économétrie, statistique,)
- Économie monétaire avancée (commun avec le Master Monnaie, finance, banque, assurance)
- Théorie de la décision (commun avec le Master Économétrie, statistique, parcours Ingénierie statistique et financière)
- Économétrie appliquée (commun avec le Master Économie et droit)
- Économie de l'organisation de l'entreprise (commun avec le Master Économie et droit)
- Évaluation des politiques publiques (commun avec le Master mention Économétrie, statistique, parcours Ingénierie statistique et financière)
- Economie des ressources humaines et du marché du travail (commun avec le Master Économie et droit)
- Optimisation : Theory and Algorithms (commun avec le Master Économétrie, statistique)

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)**Formation initiale et en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1					
Théorie des jeux avancée	36	6	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Macroéconomie avancée	36	6	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économie industrielle approfondie	20	3	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Econométrie des données de panel	20	3	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Évaluation des politiques de santé	12	1,5	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Séminaire de recherche 1	12	1,5	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Mathematics and Statistics for Economics (cours en anglais)	20	3	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Calcul économique appliqué	20	3	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économie de la réglementation	20	3	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
SEMESTRE 2					
Séminaire de recherche 2	24	3	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économétrie de l'évaluation des politiques publiques	36	6	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économie du droit	20	3	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Data Mining	20	3	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Advanced Quantitative Methods (cours en anglais)	20	3	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2

Économie publique avancée	30	4	Ecrit, oral, projet, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Séminaire de recherche appliquée (pour les étudiants apprentis)	30		Non évalué		
Ateliers de professionnalisation (pour les étudiants apprentis)	25		Non évalué		
Mémoire ou rapport de stage	30	8	Mémoire ou rapport	20	4

Règles spécifiques

La présence en cours est obligatoire sur la durée des études du Master. Toute absence non justifiée sur plus de deux séances de cours sera sanctionnée par la note 0.

Toute absence non justifiée à un examen écrit ou oral sera sanctionnée par la note 0.

Au second semestre, les étudiants en formations initiale rédigent et soutiennent un mémoire, les étudiants en apprentissage présentent un rapport de stage.

Liste des matières mutualisées :

- Économie industrielle approfondie (commun avec le parcours Stratégies de l'entreprise et économie des organisations)
- Économétrie des données de panel (commun avec le parcours Stratégies de l'entreprise et économie des organisations)

MASTER ÉCONOMÉTRIE STATISTIQUE

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Ingénierie statistique et financière

Parcours Ingénierie statistique et financière

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			20		20	2
Séries temporelles	36	15		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 2
Théorie du portefeuille	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
Théorie des probabilités	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
Théorie de la décision	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
Eléments d'actuariat	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
UEC1			10		20	1
Statistical Data Analysis (en anglais)	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
SAS	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Risques climatiques, finance et assurance	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Sondages	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Finance durable	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	0,5 0,5
Atelier coaching		6h		Non évalué		
<u>2 matières au choix parmi les 3 suivantes :</u>						
Programmation sous R	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Langage de requêtes : SQL	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Langage Python	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
SEMESTRE 2						
UEF2			20		20	2
Econométrie des marchés financiers	24	15		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 2

Processus stochastiques	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
Evaluation des politiques publiques	24	15		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 2
Applied Game Theory (en anglais)	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
Optimization: Theory and algorithms (en anglais)	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
UEC2			10		20	1
Data Mining	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Mesures du risque	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Economie bancaire	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Insurance economics (en anglais)	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Choix de portefeuille	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Finance comportementale	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Economie des inégalités	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Projet tutoré sous Python ou R		18		CC	20	1
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	0,5 0,5

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 formation initiale peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un semestre dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du semestre. La présence aux ateliers est obligatoire.

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)**Formation en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			20		20	2
Séries temporelles	36	15		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 2
Théorie du portefeuille	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
Théorie des probabilités	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
Eléments d'actuariat	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
UEC1			10		20	1
Statistical Data Analysis (en anglais)	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
SAS	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Risques climatiques, finance et assurance	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Sondages	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	0,5 0,5
Atelier coaching		6h		Non évalué		
<u>2 matières au choix parmi les 3 suivantes :</u>						
Programmation sous R	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Langage de requêtes : SQL	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Langage Python	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
SEMESTRE 2						
UEF2			20		20	2
Econométrie des marchés financiers	24	15		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 2
Processus stochastiques	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 ou projet TD : CC	20 20	1 1
Mesures du risque	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Data Mining	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1

<u>2 matières au choix parmi les 3 suivantes :</u>						
Economie bancaire	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Insurance economics (en anglais)	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Choix de portefeuille	18			Oral, projet, CC ou écrit 1h30	20	1
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	0,5 0,5
UEC2			10	Mémoire et soutenance	20	1
Mémoire d'alternance	10					
Encadrement et soutenance du rapport	4					

Règles spécifiques

La défaillance ou l'obtention d'une note inférieure à 8/20 à la soutenance du mémoire d'alternance est éliminatoire et donc incompatible avec l'admission, quelle que soit la moyenne obtenue.

La présence aux ateliers est obligatoire.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation en apprentissage

Matières	Volume horaire CM (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Unités d'enseignement fondamentales		30		20	2
Module 1 : Finance-assurance					
Mathématiques Financières	18	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Assurance non-vie (dommages)	18	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Gestion obligataire	18	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Gestion quantitative des risques	18	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Anglais financier	25	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Module 2 : Outils statistiques et informatiques					
Econométrie des modèles de durée en assurance	18	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Modèles de scoring	18	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Analyse discriminante et variables quantitatives	18	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Calcul Stochastique	18	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Machine learning pour l'économie et la finance	18	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Module 3 : Séminaires théoriques					
Risque et incertitude	15	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Financial decision theory (en anglais)	15	2,5	Ecrit ou projet et CC	20	1
Unités d'enseignement optionnelles		20		20	1
<u>10 matières au choix parmi les 15 suivantes :</u>					
Méthodes numériques pour la finance	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Options et Produits Dérivés	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Marketing quantitatif	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Produits structurés	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Econometrics of qualitative variables in insurance (en anglais)	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1

Réglementation prudentielle des banques et des assurances	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Assurance-vie et fonds de pension	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Emerging risks and insurance (en anglais)	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Risque de crédit	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Python pour la data science	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Text mining et analyse des réseaux sociaux	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Langage VBA : application à l'assurance	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Data visualization sous R	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
C# et applications financières	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
SAS	15	2	Ecrit, CC, projet rédigé ou toute combinaison de ces cas	20	1
Unités d'enseignement Atelier					
Éthique des données et des algorithmes	12		Non évalué		
Formation professionnelle à la certification SAS	12		Non évalué		
Big data	12		Non évalué		
Responsabilité Sociale et Environnementale	10		Non évalué		
Conférences métiers et outils	10		Non évalué		
Mémoire d'apprentissage		10		20	1
Encadrement et soutenance du mémoire de fin d'études	5				

Règles spécifiques

Entraîne l'ajournement, sur décision individuelle du jury :

- la défaillance ou l'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 au titre d'une UEF,
- la défaillance ou l'obtention d'une note inférieure ou égale à 3/20 au titre d'une UEO
- la défaillance ou l'obtention d'une note inférieure à 8/20 au mémoire

Les étudiants doivent impérativement effectuer un apprentissage qui donne lieu à un mémoire de fin d'année qu'ils doivent, chacun, soutenir devant un jury composé d'au moins deux membres, le tuteur universitaire et le maître d'apprentissage.

Cursus en apprentissage obligatoire (les étudiants apprentis sont en entreprise pendant l'équivalent de 28 semaines, soit environ 1000h), selon le calendrier de l'alternance.

Enseignements dispensés obligatoirement par un professionnel et financés sur les ressources du Master :

- Mathématiques financières
- Assurance non-vie (dommages)
- Machine learning pour l'économie et la finance
- Produits structurés
- Réglementation prudentielle des banques et des assurances
- Assurance-vie et fonds de pension
- Risque de crédit
- Data vizualisation sous R
- Méthodes numériques pour la finance

L'étudiant qui n'a pas accompli d'apprentissage alors qu'il a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20 peut être autorisé à redoubler à la seule fin d'accomplir l'apprentissage ; il conserve les notes obtenues dans chaque matière.

Les étudiants salariés à un autre titre que celui de l'apprentissage, à condition qu'ils le demandent avant la fin du premier semestre universitaire et fournissent une attestation de leur employeur, sont autorisés à étaler leur scolarité sur deux ans.

MASTER ÉCONOMIE DE L'ENTREPRISE ET DES MARCHÉS

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Stratégies de l'entreprise et économie des organisations

Parcours Stratégies de l'entreprise et économie des organisations

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			18		20	2
Corporate investment strategy	36		5	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Économétrie appliquée	36		5	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Anglais économique		18	4	Oral CC	20 20	1 1
Programmation avancée	18		4	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
UEC1			12		20	1
Marketing	36		3	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Informatique décisionnelle	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
Introduction au big data	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
Evaluation de la performance environnementale	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
SEMESTRE 2						
UEF2			18		20	2
RSE, gouvernance et organisation des entreprises	36		5	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Applied data mining	36		5	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Économie numérique et des plateformes	24		4	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1

Stratégie et conseil en IT	24		4	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
UEC2			9		20	1
Analyse financière pour l'entreprise	36		3	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Data science et IA pour le développement soutenable	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
<i>1 matière au choix parmi les 3 suivantes :</i>						
Droit de la concurrence et de la régulation	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
International investment law	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
Économie des ressources humaines et du marché du travail	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
UEC2			3		20	1
Rapport de stage	10		3	Rapport	20	1

Règles spécifiques

Les étudiants peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à l'Université Paris-Panthéon-Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des deux unités d'enseignements du ou desdits semestres.

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)**Formation en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			18		20	2
Corporate investment strategy	36		5	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Économétrie appliquée	36		5	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Anglais économique		18	4	Oral CC	20 20	1 1
Programmation avancée	18		4	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
UEC1			12		20	1
Marketing	36		3	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Informatique décisionnelle	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
Introduction au big data	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
Evaluation de la performance environnementale	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
SEMESTRE 2						
UEF2			18		20	2
RSE, gouvernance et organisation des entreprises	36		5	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Applied data mining	36		5	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Économie numérique et des plateformes	24		4	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
Stratégie et conseil en IT	24		4	Ecrit (1h30),	20	1

				oral, CC ou projet		
UEC2			9		20	1
Analyse financière pour l'entreprise	36		3	Ecrit (3h), oral, CC ou projet	20	1
Data science et IA pour le développement soutenable	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
<i><u>1 matière au choix parmi les 3 suivantes :</u></i>						
Droit de la concurrence et de la régulation	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
International investment law	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
Économie des ressources humaines et du marché du travail	24		3	Ecrit (1h30), oral, CC ou projet	20	1
UEC2			3		20	1
Rapport d'apprentissage	20		3	Rapport	20	1

Règles spécifiques

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)**Formation en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Cours obligatoires :					
Économie Approfondie des Organisations	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économie des plateformes numériques	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économie des marchés : performance et indicateurs	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Finance et Stratégie de l'Entreprise	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Management Stratégique	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Entreprise et Système d'Information	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Nouvelle Économie des Médias	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Pilotage Agile : Techniques Avancées de Gestion de Projets	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Corporate Governance (cours en anglais)	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Customer Relations (cours en anglais)	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Création d'Entreprise	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économie circulaire : Management du Déstockage	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Marketing Industriel B. to B.	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Contract Theory (cours en anglais)	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Évaluation des Entreprises : Options Réelles	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Séminaire d'expérience professionnelle	20	0	Non évalué		
Informatique pour l'entreprise	20	1	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Intelligence Artificielle	10	1	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2

Web Marketing	20	1	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
1 filière au choix parmi :					
Filière Économiste statisticien					
Économétrie des Données de Panels	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économétrie des Variables Qualitatives	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Statistiques et Enquêtes	15	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Data Sciences	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Stratégie des Ressources humaines	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Filière Consultant					
Contrôle de Gestion et Formation des Coûts	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Modélisation des Coûts et des Réseaux	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Constitution de Plan d'Affaires	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Analyse Economique de la Fiscalité	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Management des Compétences et négociations salariales	15	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Rapport d'apprentissage					
Rapport d'apprentissage	20	17	Rapport	20	4

Règles spécifiques

Nul ne peut toutefois être diplômé s'il n'obtient pas au moins 10/20 lors de la soutenance de son rapport d'apprentissage / de stage, sur délibération individuelle du jury.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)**Formation initiale**

Matières	Volume horaire CM (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Cours obligatoires :					
Économie Approfondie des Organisations	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économie Industrielle Approfondie	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économie de la Concurrence	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Finance et Stratégie de l'Entreprise	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Contract Theory (cours en anglais)	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économétrie des Données de Panels	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Économétrie des Variables Qualitatives	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Statistiques et Enquêtes	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Corporate Governance (cours en anglais)	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Management des Compétences et négociations salariales	15	1	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Intelligence Artificielle Approfondie	10	1	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Stratégie des Ressources Humaines	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Analyse Économique de la Fiscalité	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2

Modélisation des Coûts et des Réseaux	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Séminaire de Recherche du CRED	20	0	Non évalué		
Informatique pour l'entreprise	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Nouvelle Économie des Médias	20	2	Ecrit, oral, projet rédigé, CC ou toute combinaison de ces cas	20	2
Mémoire de recherche					
Mémoire de recherche	20	30	Mémoire	20	4

Règles spécifiques

Nul ne peut toutefois être diplômé s'il n'obtient pas au moins 10/20 lors de la soutenance de mémoire, sur délibération individuelle du jury.

MASTER ÉCONOMIE DU DROIT

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Économie du droit

Parcours Management et commerce international

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			20		20	2
Economie du droit I	36			Ecrit 3h	20	1
Économétrie appliquée	36	15		CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
Stratégie d'investissement de l'entreprise	36	15		CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	1 1
UEC1			10		20	1
Introduction au big data	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Économie et droit bancaire et financier	24			CC	20	1
SEMESTRE 2						
UEF2			20		20	2
Économie de l'organisation de l'entreprise	36	15		CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
Law and Economics (cours en anglais)	24			Ecrit 3h	20	1
Économie d'internet et des réseaux	24	15		CM : Ecrit de 3h TD : CC	20 20	1 1
UEC2			7		20	1
Économie des politiques publiques	36			Ecrit 3h	20	1
<u>1 matière au choix :</u>						
Économie des ressources humaines et du marché du travail	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Droit de la concurrence et de la régulation	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
Économie industrielle internationale	36			Ecrit, oral, projet ou note de travail	20	1
UEC3			3		20	1
Stage ou mémoire				Stage, rapport et soutenance	20	1

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits dans le M1 Droit de l'économie n'ont qu'une matière à choisir dans UEC1 et ne suivent que la matière obligatoire Economie des Politiques Publiques en UEC2.

Liste des matières mutualisées avec le M1 SEEO :

- Économétrie appliquée
- Stratégie d'investissement de l'entreprise
- Introduction au big data
- Économie de l'organisation de l'entreprise
- Économie des ressources humaines et du marché du travail
- Droit de la concurrence et de la régulation
- Économie industrielle internationale

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

Nul ne peut être admis sans avoir soutenu un rapport de stage ou un mémoire. L'assiduité à l'ensemble des cours est obligatoire et fait l'objet d'un suivi.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (heure)	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Tronc commun obligatoire				
Analyse économique du droit approfondie	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie et droit de la concurrence	36	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit de la Distribution et de la consommation	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit des entreprises en difficulté	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Métamorphoses du droit	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Méthodes économiques avancées	36	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Anglais obligatoire	18	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Cours de spécialité : 8 matières au choix				
Droit international économique	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Réparation du préjudice économique	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Relations du travail	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit de l'environnement, CSRD et devoir de vigilance	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Régulation bancaire et financière	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Régulation des nouvelles technologies	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie et droit pénal des affaires	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie et Droit de l'entreprise	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Economie de la Justice et du procès	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Droit et croissance	25	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Analyse comportementale du Droit	20	Ecrit, oral, projet rédigé ou CC	20	2
Stage ou mémoire				
Rapport de stage ou mémoire		Rapport de stage ou mémoire	20	10

Règles spécifiques

Stage ou mémoire :

- Stage : les étudiants de la branche professionnelle doivent effectuer un stage d'une durée de 3 à 6 mois, supervisé par un maître de stage ainsi que par un enseignant du Master, d'une durée de trois mois minimum.
- Mémoire : pour les étudiants de la branche recherche, la rédaction d'un mémoire de recherche est obligatoire.

Nul ne peut être diplômé s'il n'obtient pas au moins 10 sur 20 lors de sa soutenance de mémoire.

Les étudiants qui effectuent un stage long, de 2 à 6 mois, qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire. Par ailleurs, les étudiants qui le souhaitent peuvent en toute hypothèse et de droit prendre une deuxième inscription, pour commencer un stage long après leur réinscription ou pour compléter leur premier stage par un ou plusieurs autres stages effectués lors de cette nouvelle année universitaire. Le cas échéant, ils doivent présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

MASTER ÉCONOMIE ET MANAGEMENT PUBLICS
--

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Économie et management publics

Parcours Économie et management publics

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1			30			
UEF1			20		20	8
Économie managériale	36h	15h		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Grand Oral :				Grand Oral	20	3
Économie et environnement international de l'entreprise	36h			N/A		
Politiques publiques dans un environnement international	36h			N/A		
UEC1			10		20	9
Enjeux douaniers et sécurité économique	24h			Ecrit 1h30	20	1
Finance publique 1	24h			Oral	20	1
Économie politique globale	24h			Oral	20	1
Méthodes économétriques 1		18h		CC	20	1
Bureautique avancée		18h		CC	20	1
Anglais		18h		Oral CC	20 20	1 1
Conférence de méthode	6h			CC	20	3
SEMESTRE 2			30			
UEF2			20		20	6
Compliance – Droit pénal des affaires	36h	15h		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Analyse économique de l'État	36h			Ecrit 3h	20	1
Économie internationale contemporaine	36h			Ecrit 3h	20	1
UEC2			10		20	8
Approches formelles des institutions	24h			Oral	20	1
Finance publique 2	24h			Oral	20	1
Méthodes économétriques 2		18h		CC	20	1
Base de données		18h		CC	20	1
Anglais		18h		Oral CC	20 20	1 1
Conférence de méthode	6h			Oral	20	3

Règles spécifiques

Hors programme :

- Réunion de rentrée : 30mn

- Réunion d'information sur l'apprentissage : 1h
- Réunion d'information sur la formation M2 : 1h

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)**Formation en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1			30			
UEF1			20		20	8
Économie managériale	36h	15h		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Grand Oral :				Grand Oral	20	6
Économie et environnement international de l'entreprise	36h			N/A		
Politiques publiques dans un environnement international	36h			N/A		
UEC1			10		20	6
Enjeux douaniers et sécurité économique	24h			Ecrit 1h30	20	1
Finance publique 1	24h			Oral	20	1
Économie politique globale	24h			Oral	20	1
Méthodes économétriques 1		18h		CC	20	1
Bureautique avancée		18h		CC	20	1
Anglais		18h		Oral CC	20 20	1 1
SEMESTRE 2			30			
UEF2			20		20	6
Compliance – Droit pénal des affaires	36h	15h		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Analyse économique de l'État	36h			Ecrit 3h	20	1
Économie internationale contemporaine	36h			Ecrit 3h	20	1
UEC2			10		20	5
Approches formelles des institutions	24h			Oral	20	1
Finance publique 2	24h			Oral	20	1
Méthodes économétriques 2		18h		CC	20	1
Base de données		18h		CC	20	1
Anglais		18h		Oral CC	20 20	1 1
Rapport d'apprentissage		10h		Rapport	20	1

Règles spécifiques

Hors programme :

- Réunion de rentrée : 30mn
- Réunion d'information sur l'apprentissage : 1h
- Réunion d'information sur la formation M2 : 1h

L'assiduité des étudiants à tous les enseignements est obligatoire. Tout manque d'assiduité est sanctionné par les entreprises pour les apprentis ou contrat de professionnalisation, pris en compte dans les épreuves organisées dans les conférences de méthode pour les autres.

La validation de la première année de Master des étudiants ayant signé un contrat d'apprentissage ou de de professionnalisation est soumise à la remise d'une fiche d'évaluation remplie par le maître d'apprentissage (livret d'apprentissage) d'une part, à la rédaction d'un rapport de mission d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) noté par les directeurs de la formation d'autre part, qui servent de référence principale pour évaluer la capacité du candidat à s'insérer dans la vie professionnelle.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)**Formation initiale**

Matières	Volume horaire CM	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Tronc commun				
Économie publique	34h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Économie fiscale	30h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Économie politique européenne : institutions, monnaie, territoires, douane	25h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Finance et management publics	25h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Questions éthiques et contrat social	20h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Analyse économique de la démocratie	25h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Économie et territoires	35h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Politiques publiques appliquées	58h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Méthodes d'évaluation des politiques publiques	24h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Méthodes économiques avancées	30h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Management public : organisation, ressources humaines	25h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Analyse économique des institutions internationales	18h	Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Initiation à la recherche	12h	Ecrit ou oral	20	1
Mémoire de recherche		Mémoire	20	7

Règles spécifiques

Un étudiant absent à une épreuve d'examen de la session est déclaré défaillant à cette épreuve. Toute défaillance entraîne l'ajournement.

Les étudiants rédigent un mémoire de recherche sous la direction d'un directeur de recherche. Le mémoire de recherche est déposé par l'étudiant avant la date limite qui lui est notifiée. Le mémoire de recherche est soutenu devant un jury composé de deux membres au moins, dont l'un des directeurs de la formation et le directeur de recherche.

Le redoublement n'est pas autorisé.

2ème ANNÉE (60 ECTS)**Formation en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Tronc commun					
Économie publique	34h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Économie fiscale	30h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Économie politique européenne : institutions, monnaie, territoires, douane	25h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Finance et management publics	25h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Questions éthiques et contrat social	20h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Analyse économique de la démocratie	25h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Économie et territoires	35h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Politiques publiques appliquées	58h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Méthodes d'évaluation des politiques publiques	24h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Méthodes économiques avancées	30h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Management public : organisation, ressources humaines	25h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Analyse économique des institutions internationales	18h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Initiation à la recherche	12h		Ecrit ou oral	20	1
Cours et séminaires spécifiques					
Communication managériale	12h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Expérience professionnelle / Conférences	43h		Ecrit ou oral	20	1
Tutorat de l'enseignement par alternance	10h		Non évalué		
Projets collectifs	20h		Projet	20	1
Rapport de mission d'apprentissage			Rapport	20	4

Règles spécifiques

Un étudiant absent à une épreuve d'examen de la session est déclaré défaillant à cette épreuve. Toute défaillance entraîne l'ajournement.

Les étudiants rédigent un rapport de mission d'apprentissage. Le rapport de mission d'apprentissage est déposé par l'étudiant avant la date limite qui lui notifiée. Le rapport de mission d'apprentissage est soutenu devant un jury composé de deux membres au moins, dont l'un des directeurs de la formation.

Le redoublement n'est pas autorisé.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)**Formation continue**

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Tronc commun					
Économie publique	34h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Économie fiscale	30h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Économie politique européenne : institutions, monnaie, territoires, douane	35h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Finance et management publics	25h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Questions éthiques et contrat social	20h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Analyse économique de la démocratie	25h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Économie et territoires	35h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Politiques publiques appliquées	58h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Méthodes d'évaluation des politiques publiques	24h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Méthodes économiques avancées	30h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Management public : organisation, ressources humaines	25h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Analyse économique des institutions internationales	18h		Ecrit ou oral Ecrit ou CC	20 20	1 1
Initiation à la recherche	12h		Ecrit ou oral	20	1
Cours et séminaires spécifiques					
Cours de mise à niveau en Microéconomie et choix public	25h		Non évalué		
Tutorat individuel	5h		Non évalué		
Mémoire de recherche			Mémoire	20	7

Règles spécifiques

Un étudiant absent à une épreuve d'examen de la session est déclaré défaillant à cette épreuve. Toute défaillance entraîne l'ajournement.

Les étudiants rédigent un mémoire de recherche sous la direction d'un directeur de recherche. Le mémoire de recherche est déposé par l'étudiant avant la date limite qui lui notifiée. Le

mémoire de recherche est soutenu devant un jury composé de deux membres au moins, dont l'un des directeurs de la formation et le directeur de recherche.

Le redoublement n'est pas autorisé.

MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL
--

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Management et commerce international

Parcours Management et commerce international

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			15		20	6
Economie internationale	36			Ecrit, oral ou CC	20	2
Economie et environnement international de l'entreprise	36			Ecrit, oral ou CC	20	2
Coopération économique internationale	36			Ecrit, oral ou CC	20	2
UEC1			15		20	7
Enjeux douaniers et sécurité économique	24			Ecrit 1h30, oral, CC ou une combinaison de ces modalités	20	1
Bureautique avancée		24		CC	20	1
Anglais		24		Oral CC	20 20	1 1
Gestion financière de l'entreprise	24			Ecrit, oral ou CC	20	1
Finance internationale	24			Ecrit, oral ou CC	20	1
Conférences de Méthodes	6			CC	20	2
Séminaires d'expériences professionnelles	6			Non évalué		
SEMESTRE 2						
UEF2			10		20	6
Introduction à la logistique et transports internationaux	24			Ecrit, oral ou CC	20	2
Managerial Economics	24			Ecrit, oral ou CC	20	2
Gestion des risques crédits dans l'échange international	24			Ecrit, oral ou CC	20	2
UEC2			20		20	8
Mathématique et statistiques appliquées à la finance		18		CC	20	1
Base de données		24		CC	20	1
Anglais		24		Oral CC	20 20	1 1
Initiation au Marketing	24			CC	20	1

Management international	24			CC	20	1
Gestion de projets		21		CC	20	1
Séminaires d'expériences professionnelles	6			Non évalué		
Conférences de Méthodes	6			Oral ou CC	20	2

Règles spécifiques

1ÈRE ANNÉE (60 ECTS)**Formation en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM (heure)	Volume horaire TD (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			15		20	6
Economie internationale	36			Ecrit, oral ou CC	20	2
Economie et environnement international de l'entreprise	36			Ecrit, oral ou CC	20	2
Coopération économique internationale	36			Ecrit, oral ou CC	20	2
UEC1			15		20	5
Enjeux douaniers et sécurité économique	24			Ecrit 1h30, oral, CC ou une combinaison de ces modalités	20	1
Bureautique avancée		24		CC	20	1
Anglais		24		Oral CC	20 20	1 1
Gestion financière de l'entreprise	24			Ecrit, oral ou CC	20	1
Finance internationale	24			Ecrit, oral ou CC	20	1
Séminaire "comportement professionnel"		5		Non évalué		
Séminaires d'expériences professionnelles	6			Non évalué		
SEMESTRE 2						
UEF2			10		20	6
Introduction à la logistique et transports internationaux	24			Ecrit, oral ou CC	20	2
Managerial Economics	24			Ecrit, oral ou CC	20	2
Gestion des risques crédits dans l'échange international	24			Ecrit, oral ou CC	20	2
UEC2			20		20	6
Mathématique et statistiques appliquées à la finance		18		CC	20	1
Base de données		24		CC	20	1
Anglais		24		Oral CC	20 20	1 1
Initiation au Marketing	24			CC	20	1

Management international	24			CC	20	1
Gestion de projets		21		CC	20	1
Séminaires d'expériences professionnelles	6			Non évalué		
Rapports d'apprentissage		5		Rapport d'alternance	20	2

Règles spécifiques

L'assiduité des étudiants à tous les enseignements est obligatoire. Tout manque d'assiduité est sanctionné par les entreprises pour les apprentis ou contrat de professionnalisation, pris en compte dans les épreuves organisées dans les conférences de méthode pour les autres.

La validation de la première année de Master des étudiants ayant signé un contrat d'apprentissage ou de de professionnalisation est soumise à la remise d'une fiche d'évaluation remplie par le maître d'apprentissage (livret d'apprentissage) d'une part, à la rédaction d'un rapport de mission d'alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) noté par les directeurs de la formation d'autre part, qui servent de référence principale pour évaluer la capacité du candidat à s'insérer dans la vie professionnelle.

Toute défaillance est éliminatoire.

2ème ANNÉE (60 ECTS)**Formation initiale en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM (heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
UE de base		12		20	6
Économie et droit de la concurrence	30		Ecrit, oral ou CC	20	2
Marketing international	30		Ecrit, oral ou CC	20	2
Droit du commerce international	30		Ecrit, oral ou CC	20	2
UE d'approfondissement		12		20	8
Finance internationale	24		Ecrit, oral ou CC	20	2
Management international	24		Ecrit, oral ou CC	20	2
Financement du commerce extérieur	24		Ecrit, oral ou CC	20	2
Techniques de négociation	24		Ecrit, oral ou CC	20	2
UE de langues de spécialité		6		20	3
English for business and management professionals (2 groupes de 30h)	60		Ecrit, oral ou CC	20	3
UE de la vie professionnelle		14		20	8
Stratégies douanières	18		Ecrit, oral ou CC	20	1
Initiation à la programmation en VBA (en 2 demi-groupes de 18h chacun)	36		Ecrit, oral ou CC	20	1
Systèmes d'informations	12		Ecrit, oral ou CC	20	1
Étude de cas	12		Ecrit, oral ou CC	20	1
<i>1 matière au choix :</i>					
Aspects juridiques du commerce électronique	18		Ecrit, oral ou CC	20	1
Gestion de la relation client – CRM	18		Ecrit, oral ou CC	20	1
<i>3 matières au choix :</i>					
Programmation en VBA : formulaires	12		Ecrit, oral ou CC	20	1
Management interculturel	12		Ecrit, oral ou CC	20	1
Simulations de négociation	12		Ecrit, oral ou CC	20	1
Communication managériale	12		Ecrit, oral ou CC	20	1
Oral English in professional contexts	12		Ecrit, oral ou CC	20	1
Séminaires obligatoires de professionnalisation et mémoire de recherche		16		20	12
Méthodologie décisionnelle en situation de crise (2 groupes de travail de 18h)	36		Note	20	2
Conduites de projets	20		Note	20	0,5

Expérience professionnelle / Conférences	52		Non évalué		
Tutorat de l'enseignement par alternance (10h par apprenti)	10		Non évalué		
Méthodologie du mémoire	42		Non évalué		
Prise de décision en situation de crise (séminaire organisé dans le cadre de la convention avec Saint-Cyr et ne donnant pas lieu à un contrôle des connaissances mais à la délivrance d'un certificat de compétences)	18		Note	20	0,5
Mémoire de recherche			Mémoire	20	6
Note de comportement professionnel			Note	20	2

Règles spécifiques

Mémoire de recherche :

Le mémoire est soutenu devant un jury composé des deux directeurs du master ; il est noté sur 20 (coefficient 6), toute note inférieure à 5/20 étant éliminatoire sur délibération du jury.

Note de comportement professionnel :

L'obtention du Master est soumise à la remise d'une fiche d'évaluation remplie par le maître d'apprentissage (livret d'apprentissage) et à la rédaction d'un rapport de mission en entreprise validé par les directeurs de la spécialité qui servent de référence principale pour évaluer la capacité du candidat à s'insérer dans la vie professionnelle ; elle est notée sur 20, un 0 étant éliminatoire, sur délibération du jury.

Tout apprenti ayant accumulé au cours de l'année plus de 70 heures d'absences non justifiées au sens du code du travail voit sa note de professionnalisation ramenée à 0.

Conduites de projets :

La note reflète essentiellement le comportement et l'investissement de l'étudiant avant, pendant et après la réalisation du projet retenu.

Afin de valoriser dans une formation internationale la maîtrise d'une troisième langue (en plus de la langue maternelle et de l'anglais), les étudiants ayant obtenu d'un organisme officiel (Institut Cervantès, Goethe Institut, INALCO, Centre Culturel de Russie, Consulats italiens en relation avec l'université de Sienne, etc.) une certification respectant les normes établies par le Conseil de l'Europe obtiendront, sur présentation de leur certificat avant la date de délibération, une bonification de points de jury, sur la moyenne annuelle, dans les conditions suivantes : de 0 (niveaux A) à 0,3/20 points (niveau C2).

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)

Formation continue

Module 1 : les fondamentaux (36h) (+ 10h de tutorat par stagiaire)

- bilan de compétences et expression des besoins (8h)
- décider en situation de crise (18h)
- construire une argumentation et convaincre (10h) (+rédaction et soutenance d'un mémoire)

Compétences attestées :

RNCP34038BC02, alinéas 2, 3 et 5

RNCP34038BC03, alinéas 1 et 2

RNCP34038BC04, alinéas 1 et 3

RNCP34038BC09, alinéa 1

RNCP34038BC10, alinéas 1 et 2

Module 2 : contexte et enjeux (54h)

- droit du commerce international (18h)
- management international (18h)
- marchés et concurrence (18h)

Compétences attestées :

RNCP34038BC04, alinéa 2

RNCP34038BC05, alinéa 1

RNCP34038BC08, alinéa 1

RNCP34038BC09, alinéa 1, 3 et 4

Module 3 : techniques et outils (54h)

- transports internationaux et logistique douanière (18h)
- financement du commerce international (18h)
- stratégies douanières (18h)

Compétences attestées :

RNCP34038BC06, alinéas 1 et 2

Module 4 : maîtrise de l'environnement (54h)

- techniques de négociation (18h)
- marketing international (18h)
- environnement numérique (e-commerce, intelligence artificielle et cyber-risque) (18h)

Compétences attestées :

RNCP34038BC01, alinéa 1

RNCP34038BC02, alinéa 4

RNCP34038BC05, alinéa 2

RNCP34038BC09, alinéa 2

Règles d'examens :

Une seule session d'examen est organisée :

- la soutenance d'un mémoire de fin d'études (module 1), devant un jury d'au moins deux membres, donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 (coefficient 6) tandis que le séminaire « décider en situation de crise » fait l'objet d'un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 2).
- chaque enseignant choisit, en fonction de ses objectifs pédagogiques et en accord avec les responsables du diplôme, d'avoir recours à un contrôle continu, une épreuve écrite ou un oral dans les matières des modules 2, 3 et 4. Chaque épreuve est notée sur 20 (coefficient 2).

Règles spécifiques

Conditions d'accès

Pour les candidatures dans le cadre de la formation continue, les conditions d'accès sont les suivantes :

- salariés titulaires d'un Master 1 (ou d'une maîtrise) et possédant une expérience professionnelle significative ;
- salariés possédant un niveau d'études BAC+3 et possédant au moins 3 années d'expérience professionnelle significatives ;
- salariés possédant un niveau d'études BAC+2 et possédant au moins 5 années d'expérience professionnelle significatives.

La VAP sera mise en oeuvre selon les dispositions réglementaires.

Un jury examine chaque cas individuellement : une première sélection sur dossier est faite ; elle est suivie par un entretien de motivation.

Organisation des enseignements

Le programme, inspiré de celui du master 2 en formation initiale mis à part ce qui est spécifique à l'apprentissage, s'articule autour :

- de quatre modules bien spécifiques en cours présentiels dont le détail figure ci-dessous ;
- de séances (individuelles et/ou collectives) de tutorat et de méthodologie du mémoire de fin d'études ;
- d'un suivi personnalisé de chaque étudiant par un membre de l'équipe pédagogique du Master pour la réalisation du mémoire de fin d'études sur un sujet proposé par l'étudiant et validé par les responsables pédagogiques du diplôme.

MBA de Stratégie économique internationale

DU complémentaire au Master de Management et Commerce International

Conditions d'accès

Être inscrit au Master et attester d'une maîtrise suffisante de la langue anglaise, le niveau C1 du CECRL en l'occurrence.

Organisation des enseignements

L'étudiant doit suivre, en plus des enseignements du Master présentés ci-dessus, les deux ateliers suivants :

- English for Managers in an International Context (24h) ;

Compétences attestées :

RNCP34038BC10, alinéa 3

- Études de cas (marketing et management international) (24h).

Compétences attestées :

RNCP34038BC04, alinéa 1

RNCP34038BC05, alinéa 2

RNCP34038BC09, alinéas 1 à 4

Chaque atelier est évalué par une note sur 20 (coefficient 2).

L'étudiant du DU doit être inscrit au M2 Management et Commerce International, valider ce dernier et obtenir une moyenne de 10/20 aux deux ateliers.

La réussite au MBA suppose de valider simultanément le DU et le M2.

MASTER MONNAIE, FINANCE, BANQUE, ASSURANCE

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Techniques financières et bancaires
- Parcours Finance
- Parcours Monnaie banque assurance

Parcours Techniques financières et bancaires

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1				
Anglais financier	30	Ecrit 1h30 CC	20 20	1 1
Atelier Bloomberg	9	CC	20	1
Droit du financement	24	Oral	20	1
Evaluation des entreprises et introduction au capital-investissement	30	Ecrit 1h30	20	1
Finance et fiscalité	30	Ecrit 1h30	20	1
Initiation aux produits structurés	20	Ecrit 1h30	20	1
Langage informatique VBA	20	CC	20	1
Séries temporelles de la finance	30	Ecrit 1h30	20	1
Introduction aux calculs stochastiques	30	Ecrit 1h30	20	1
Choix de portefeuille et gestion d'actifs	20	Ecrit 1h30	20	1
Economie Monétaire avancée	30	CC	20	1
Théorie de la finance d'entreprise	20	Ecrit 1h30	20	1
SEMESTRE 2				
Anglais financier	36	Ecrit 1h30 CC	20 20	1 1
Conjoncture	30	Ecrit 1h30	20	1
Droit des marchés financiers	24	Oral	20	1
Evaluation des actifs financiers	36	Ecrit 3h CC	20 20	1 1
Marché de taux et gestion obligataire	24	Ecrit 1h30	20	1
Finance verte	18	Ecrit 1h30	20	1
Financement des entreprises	18	Ecrit 1h30	20	1
Optimisation appliquée à la finance	24	Ecrit 1h30	20	1
Programmation Python	24	CC	20	1
Private equity, dette privée et infrastructures	18	Ecrit 1h30	20	1
Introduction to financial modeling	30	Ecrit 1h30	20	1

Règles spécifiques

Toutes les matières sont communes avec la deuxième année du Magistère banque finance.

Hors maquette

- Cycle de conférences : les métiers de la finance + coatching (48h (2h par semaine))
- Préparation CFA semestres 1 & 2 (28h de CM)
- Conférences Alumneye (9h)

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

2ème ANNÉE (60 ECTS)**Formation initiale et en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Enseignements fondamentaux			20	26
Analyse financière approfondie	18	Ecrit	20	2
Anglais financier	36	Ecrit 1h30 CC	20 20	1 1
Assurance	18	Ecrit	20	2
Python III : Data science	18	CC	20	2
Encadrement des activités bancaires	18	Ecrit	20	2
Ethics	10	Ecrit	20	2
Gestion des risques	18	Ecrit	20	2
Marché de capitaux : DCM / ECM	18	Ecrit	20	2
Stratégie et indicateurs macroéconomiques avancés	18	Ecrit	20	2
Stratégies de gestion de portefeuille	18	Ecrit	20	2
VBA	18	CC	20	2
Conformité	18	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Sustainable finance and ESG reporting	18	CC	20	1
<i><u>Un parcours au choix :</u></i>				
Parcours Finance d'entreprise			20	8
Audit et contrôle	15	Ecrit	20	1
Comptabilité et consolidation approfondies	15	Ecrit	20	1
Droit des entreprises approfondi	15	Ecrit	20	1
Financements structurés	15	Ecrit	20	1
Fusions et acquisitions	15	Ecrit	20	1
Private equity et venture capital appliqué au secteur de la tech	15	Ecrit	20	1
Advanced Financial Modeling	15	Ecrit	20	1
Stratégie d'entreprise	15	Ecrit	20	1
Parcours Finance de marché			20	8
Actions et dérivés actions	15	Ecrit	20	1
Data science appliquée à la finance de marché	15	Ecrit	20	1
Gestion obligataire approfondie	15	Ecrit	20	1
Modèles de taux	15	Ecrit	20	1
Modèles stochastiques	15	Ecrit	20	1
Options exotiques et produits structurés	15	Ecrit	20	1
Stratégies quantitatives appliquées à la gestion d'actifs	15	Ecrit	20	1
Econométrie financière appliquée	15	Ecrit	20	1
Apprentissage ou stage obligatoire		Rapport	20	4

Règles spécifiques

Toutes les matières sont communes avec la troisième année du Magistère banque finance.

Hors maquette

- Préparation CFA semestres 1 & 2 (28h de CM)

La matière « VBA » et « Anglais financier » est dispensée en 2 groupes.

Disposition spécifique à certains contrats d'apprentissage :

Lorsque la durée d'un contrat d'apprentissage dépasse les 12 mois (sachant que la durée maximale d'un contrat est de 15 mois), l'étudiant doit suivre 34h supplémentaires d'enseignement par mois, sous forme de Recherches et Travaux individuels en salle, BU, laboratoires CRED ou LEMMA, sous la direction de son tuteur.

Les étudiants qui effectuent un stage long de 6 mois effectifs (924h maximum) qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription pour terminer le stage et présenter le rapport au printemps. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

.

Parcours Finance

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			20		20	2
Finance Internationale et enjeux macroéconomiques	36			CC	20	1
Séries temporelles	36	15		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Économie monétaire avancée	30			CC	20	1
Informatique Python		18		CC	20	1
UEC1			10		20	1
Mathématiques appliquées à la finance	24	15		CM : Ecrit 1h30 TD : CC	20 20	1 1
Comptabilité approfondie	18			CC	20	1
Finance de marché	36			Ecrit 1h30	20	1
Analyse des marchés boursiers	20			CC	20	1
Marchés dérivés	18			CC	20	1
Conférence de métiers	5			Non évalué		
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	1 1
SEMESTRE 2						
UEF2			20		20	2
Évaluation des actifs financiers	36			CC	20 20	1 1
Analyse financière	40			CC	20	1
Machine Learning	36	6		CM : Ecrit 1h30 TD : CC	20 20	1 1
Informatique VBA	12	36		CC	20	2
UEC2			10		20	1
Micro-économie bancaire	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 TD : CC	20 20	1 1
Micro-économie de l'assurance	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 TD : CC	20 20	1 1
Gestion d'actifs	36			Ecrit 1h30	20	1
Conférence de métiers	5			CC	20	1
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	1 1

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

L'examen de Conférence de métiers au second semestre porte sur les conférences des deux semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)**Formation initiale et en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1				
Bloc Fondamentaux de la finance				
Finance d'entreprise approfondie	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Méthodes quantitatives en finance	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Fusion consolidation	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Bloc Gestion des risques, contrôle et régulation				
Gestion de portefeuille	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Risk Management (cours en anglais)	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Audit	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Bloc Innovations financières et Fintechs				
Economie de la blockchain	25	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
The sustainable finance toll	15	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Bloc Outils du financier				
Anglais module 1	25	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Informatique (Python)	25	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Accompagnement professionnel	5	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Gestion de projets	5	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
SEMESTRE 2				
Bloc Fondamentaux de la finance				
Financement de grands projets	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Séminaire Fusions-Acquisitions	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Séminaire Private Equity	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Séminaire valorisation et évaluation d'entreprises	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1

Bloc Gestion des risques, contrôle et régulation				
Régulation bancaire et financière	25	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Conformité	25	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Bloc Innovations, systèmes d'information, Fintechs				
Innovations in money and Central Banking	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
IA in finance	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
The sustainable finance toll	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Bloc Outils du financier				
Anglais module 2	15	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Fiscalité	20	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Accompagnement professionnel	5	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Gestion de projets	5	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Spécialisation (une spécialisation au choix)				
Spécialisation finance d'entreprise				
Séminaire contrôle de gestion	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Séminaire gestion de trésorerie	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Séminaire analyse financière et stratégique des entreprises	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Spécialisation finance de marché				
Séminaire ingénierie financière et structuration	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Séminaire : dérivés non-linéaires et risques exotiques	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Séminaire informatique approfondie appliquée à la finance de marché	10	Ecrit ou oral ou rapport	20	1
Apprentissage ou stage		Rapport	20	1

Règles spécifiques

La présence en cours est obligatoire sur la durée des études du Master. Au bout de deux absences non justifiées à une matière, l'étudiant sera sanctionné par la note 0 qui est éliminatoire.

Une note inférieure ou égale à 4/20 à un examen est éliminatoire. Si les étudiants sont absents, et peuvent le justifier par un certificat médical ou le certificat de participation à une compétition

sportive de haut niveau pour le cas particulier des sportifs de haut niveau, un rattrapage pourra alors être exceptionnellement organisé avec l'enseignant concerné.

Si la note de stage est inférieure à la moyenne (10/20), l'étudiant doit rédiger un nouveau rapport suivi d'une nouvelle soutenance dans un délai fixé par le jury. Si la note au rapport sur le stage réalisé pendant l'année de Master 2 est inférieure à 7/20, l'étudiant ne valide pas son diplôme. Une note de 7/20 pourra en particulier être justifiée par le non-respect des délais fixés pour communiquer avec l'encadrant du stage de fin d'études, une mauvaise évaluation de la part de l'entreprise d'accueil, un mémoire professionnel de stage et une présentation qui ne respectent pas les consignes données aux étudiants dans la note de cadrage de ce travail diffusé avant le stage.

Les étudiants qui effectuent un stage long de 6 mois effectifs (924h maximum) qui dépasserait la fin de l'année universitaire doivent prendre une deuxième inscription, sur proposition d'un des responsables du master, pour terminer le stage et présenter le mémoire professionnel entre décembre et janvier. Le diplôme est délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

.

Parcours Monnaie banque assurance

1^{ÈRE} ANNÉE (60 ECTS)

Formation initiale

Matières	Volume horaire CM (Heure)	Volume horaire TD (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1						
UEF1			20		20	2
Finance Internationale et Transition Energétique	36			CC	20	1
Séries temporelles	36	15		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Économie monétaire avancée	30			CC	20	1
Informatique Python		18		CC	20	1
UEC1			10		20	1
Mathématiques appliquées à la finance	24	15		CM : Ecrit 1h30 TD : CC	20 20	1 1
Comptabilité approfondie	18			CC	20	1
Finance de marché	36			Ecrit 1h30	20	1
Théorie des jeux appliquée	20			Oral	20	1
Conférence de métiers	5			Non évalué		
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	1 1
SEMESTRE 2						
UEF2			20		20	2
Évaluation des actifs financiers	36	15		CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	1 1
Analyse financière	40			CC	20	1
Machine Learning	36	6		CM : Ecrit 1h30 TD : CC	20 20	1 1
Informatique VBA	12	36		CC	20	2
UEC2			10		20	1
Micro-économie bancaire	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 TD : CC	20 20	1 1
Micro-économie de l'assurance	18	7,5		CM : Ecrit 1h30 TD : CC	20 20	1 1
Gestion d'actifs	36			Ecrit 1h30	20	1
Topics in Money, Banking and Finance (cours en anglais)	18			CC	20	1
Conférence de métiers	5			CC	20	1
Anglais économique		18		Oral CC	20 20	1 1

Règles spécifiques

Les étudiants inscrits en M1 peuvent opter pour un séjour d'une durée d'un ou deux semestres dans une université étrangère liée à Assas par une convention, sous réserve de remplir les conditions fixées par cette convention et dans la limite des places disponibles. Les notes obtenues dans l'université partenaire aux enseignements suivis lors d'une même année universitaire en application de la convention de coopération peuvent être validées par le jury d'examen en équivalence des unités d'enseignements du ou desdits semestres.

L'examen de Conférence de métiers au second semestre porte sur les conférences des deux semestres.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)**Formation initiale**

Matières	Volume horaire CM (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Bloc 1		30		20	7
Monetary policy implementation	21		CC, écrit ou oral	20	1
Théorie et pratique de l'intermédiation financière	21		CC, écrit ou oral	20	1
Risque et assurance	21		CC, écrit ou oral	20	1
Règlementation micro et macro-prudentielle	21		CC, écrit ou oral	20	1
Banking and financial stability	21		CC, écrit ou oral	20	1
Econométrie bancaire et financière	21		CC, écrit ou oral	20	1
Innovations du secteur monétaire et bancaire (FinTech)	21		CC, écrit ou oral	20	1
Bloc 2		30		20	12
<u>Un Parcours au choix :</u>					
Parcours Recherche					
Droit bancaire et financier	12		CC, écrit ou oral	20	1
Théorie monétaire contemporaine	18		CC, écrit ou oral	20	1
Applied game theory	18		CC, écrit ou oral	20	1
Initiation à la recherche	25		CC, écrit ou oral	20	1
Anglais économique et financier	30		CC, écrit ou oral	20	1
Informatique (Python/R)	24		CC, écrit ou oral	20	1
SQL	15		CC, écrit ou oral	20	1
Séminaires de recherche / cycles de conférences	25		Non évalué		
Stage de recherche (6 mois) ou mémoire de recherche			Mémoire	20	5
Parcours Professionnel					
Conférences de professionnels	6		Non évalué		
Droit bancaire et financier	12		CC, écrit ou oral	20	1
Leadership et management	6		Non évalué		

Conformité bancaire (compliance)	24		CC, écrit ou oral	20	1
Analyse crédit - bancaire et obligataire	24		CC, écrit ou oral	20	1
Anglais économique et financier	30		CC, écrit ou oral	20	1
Informatique (Python/R)	24		CC, écrit ou oral	20	1
SQL	15		CC, écrit ou oral	20	1
Rapport de Stage obligatoire (6 mois)			Rapport	20	5
<u>1 matière au choix :</u>					
C# et applications financières	15		CC, écrit ou oral	20	1
Langage VBA : application à l'assurance	15		CC, écrit ou oral	20	1
Options et Produits Dérivés	15		CC, écrit ou oral	20	1

Règles spécifiques

La présence en cours est obligatoire pendant toute la durée des études du master. Au bout de deux absences non justifiées à une matière, l'étudiant sera sanctionné par la note 0/20 qui est éliminatoire.

Selon les matières, l'examen prend la forme d'un écrit, d'un oral ou d'un rapport. La note de 0/20 est éliminatoire. Si les étudiants sont absents, et peuvent le justifier par un certificat médical ou le certificat de participation à une compétition sportive de haut niveau pour le cas particulier des sportifs de haut niveau, un rattrapage pourra alors être exceptionnellement organisé avec l'enseignant concerné.

Pour les cours mutualisés, c'est le contrôle des connaissances défini dans le diplôme de rattachement qui est appliqué.

La décision du mode de validation est prise par le responsable du diplôme après avis du titulaire de l'enseignement. Elle est communiquée à l'administration et aux étudiants. Si la note de la soutenance du rapport de stage est inférieure à 10/20, l'étudiant devra rédiger un nouveau rapport de stage suivi d'une nouvelle soutenance dans un délai fixé par le jury. A l'issue de celle-ci, si la note du rapport de stage reste inférieure à 10/20, l'étudiant ne pourra valider son diplôme.

Dans le parcours professionnel, les étudiants qui effectueraient un stage long de 6 mois qui dépasserait la fin de l'année universitaire auront l'obligation de se réinscrire en Master 2 pour terminer ce stage puis devront soutenir leur rapport de stage avant la fin du mois d'avril. Le diplôme sera alors délivré au titre de cette nouvelle année universitaire.

2^{ème} ANNÉE (60 ECTS)**Formation en apprentissage**

Matières	Volume horaire CM (Heure)	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Bloc 1		20		20	7
Monetary policy implementation	21		CC, écrit ou oral	20	1
Théorie et pratique de l'intermédiation financière	21		CC, écrit ou oral	20	1
Risque et assurance	21		CC, écrit ou oral	20	1
Règlementation micro et macro-prudentielle	21		CC, écrit ou oral	20	1
Banking and financial stability	21		CC, écrit ou oral	20	1
Econométrie bancaire et financière	21		CC, écrit ou oral	20	1
Innovations du secteur monétaire et bancaire (FinTech)	21		CC, écrit ou oral	20	1
Bloc 2		20		20	7
Droit bancaire et financier	12		CC, écrit ou oral	20	1
Leadership et management	6		Non évalué		
Conformité bancaire (compliance)	24		CC, écrit ou oral	20	1
Analyse crédit - bancaire et obligataire	24		CC, écrit ou oral	20	1
Anglais économique et financier	30		CC, écrit ou oral	20	1
Informatique (Python/R)	24		CC, écrit ou oral	20	1
SQL	15		CC, écrit ou oral	20	1
<u>1 matière au choix :</u>					
C# et applications financières	15		CC, écrit ou oral	20	1
Langage VBA : application à l'assurance	15		CC, écrit ou oral	20	1
Options et Produits Dérivés	15		CC, écrit ou oral	20	1
Bloc 3		20		20	12
Financement ESG	15		CC, écrit ou oral	20	1
Produits d'assurance	15		CC, écrit ou oral	20	1

Informatique : projet tutoré (Python/R)	15		CC, écrit ou oral	20	1
Data Mining (mutualisation)	20		CC, écrit ou oral	20	1
Gestion financière	15		CC, écrit ou oral	20	1
Gestion d'actifs et des liquidités	8		CC, écrit ou oral	20	1
Anglais économique et financier (certification LinguaSkill)	20		CC, écrit ou oral	20	1
Préparation à la certification AMF	21		Non évalué		
Voyage d'études	14		Non évalué		
Méthodologie / Encadrement	10		Non évalué		
Mémoire d'alternance	30			20	5
Soutenance de mémoire	7		Non évalué		

Règles spécifiques

La présence en cours est obligatoire pendant toute la durée des études du master. Au bout de deux absences non justifiées à une matière, l'étudiant sera sanctionné par la note 0/20 qui est éliminatoire.

Selon les matières, l'examen prend la forme d'un écrit, d'un oral ou d'un rapport. La note de 0/20 est éliminatoire. Si les étudiants sont absents, et peuvent le justifier par un certificat médical ou le certificat de participation à une compétition sportive de haut niveau pour le cas particulier des sportifs de haut niveau, un rattrapage pourra alors être exceptionnellement organisé avec l'enseignant concerné.

Pour les cours mutualisés, c'est le contrôle des connaissances défini dans le diplôme de rattachement qui est appliqué.

La décision du mode de validation est prise par le responsable du diplôme après avis du titulaire de l'enseignement. Elle est communiquée à l'administration et aux étudiants.

MASTER GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Texte de référence : Le Règlement des études de Master s'applique à tous les diplômes de Master. Cependant, les règles spécifiques énoncées dans la maquette prévalent sur ce règlement général.

Liste des Parcours :

- Parcours Gestion des ressources humaines et relations du travail
- Parcours Gestion des ressources humaines internationales
- Parcours Gestion des ressources humaines et management public
- Parcours Coaching – développement personnel en entreprise

ENSEIGNEMENTS

Parcours Commun

Parcours Gestion des ressources humaines et relations du travail

Parcours Gestion des ressources humaines internationales

Parcours Gestion des ressources humaines et management public

1^{ÈRE} ANNÉE

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
SEMESTRE 1			32			
UEF1			22		20	12
Séminaire d'intégration S1		15h		Non évalué		
Stratégie : outils d'analyse	36h	15h	6	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Contrôle de gestion et finance d'entreprise	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Études et recherche en gestion (analyse des données)	36h	15h	6	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
<i>Une conférence au choix :</i>						
Conférences de spécialité - Parcours RT	15h	20h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Conférences de spécialité - Parcours IHRM	15h	20h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Conférences de spécialité - Parcours MAP	15h	20h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC1			10		20	7
Action Managériale	30h		3	Oral	20	2
Anglais pour la gestion et le man		18h	2	CC	20	1
Droit de l'entreprise	30h		3	Oral	20	2
Management et développement durable	18h		2	Oral	20	2
SEMESTRE 2			28			
UEF2			14		20	12
Stratégies et politiques de GRH	18h	10h30	3	CM : Ecrit 4h TD : CC	20 20	2 1
Outils et pratiques de GRH	18h	10h30	3	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Santé, environnement et responsabilité sociale de la DRH	36h	12h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
Digital, intelligence artificielle et innovation RH	18h	12h	4	CM : Ecrit 3h TD : CC	20 20	2 1
UEC2			14		20	5
Séminaire d'intégration S2		15h		Non évalué		
Droit et relations du travail en France et à l'international	36h		5	CC	20	2

GRH et Management Public	18h		3	Oral	20	1
GRH internationales	18h		3	Oral	20	1
Projet collectif de recherche en GRH / GRHi / GRH MP		15h	3	CC	20	1

Règles spécifiques

Parcours Gestion des ressources humaines et relations du travail

2^{ème} ANNÉE

Formation initiale en apprentissage

Matières	Volume horaire CM	Volume horaire TD	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : Développer la vision de l'entreprise	198h		25		20	25
Stratégie, organisations, individus						
Stratégie et RH	12h		1	Grand oral	20	2
Théories des organisations	12h		3	Ecrit	20	2
Comportements organisationnels	12h		2	Ecrit	20	2
Droit des relations individuelles et collectives au travail						
Rapports individuels de travail approfondis dans l'organisation privée	42h		6	Ecrit CC	20 20	4 2
Cadre juridique du dialogue social : IRP, CSE négociation et accords d'entreprise	24h		5	Ecrit CC	20 20	4 2
<u>1 matière au choix :</u>						
Droit du travail comparé	12h		1	CC	20	2
Droit du travail international	12h		1	CC	20	2
Domaines et fonctions stratégiques RH						
Relations sociales en France et à l'étranger	12h		1	CC	20	2
Négociation	12h		1	CC	20	2
Attraction, recrutement, développement et fidélisation des talents	12h		1	CC	20	2
Mobilités et carrières	12h		1	CC	20	2
Formation et développement des compétences	12h		1	CC	20	2
Politiques de rémunération (Compensation & Benefits, motivation et performance)	12h		1	CC	20	2
<u>1 matière au choix :</u>						
Contrôle, finance et compliance pour RH	12h		1	CC	20	2
Leadership et accompagnement des managers et des dirigeants	12h		1	CC	20	2
Module 2 : Enjeux de société et transformations RH	132h		11		20	11
Approches interdisciplinaires des transformations RH						
Management numérique et éthique en GRH	12h		1	Oral	20	1
Santé au travail	12h		1	CC	20	1
Changement climatique, érosion de la biodiversité et choix professionnels	12h		1	CC	20	1

Stratégies de transformations RH						
RSE, diversité, inclusion, Introduction aux études critiques en management	12h		1	CC	20	1
Données RH, intelligence artificielle et SIRH	12h		1	CC	20	1
Réputation, marque employeur, communication de crise	12h		1	CC	20	1
Médiation, gestion des conflits	12h		1	CC	20	1
Enjeux juridiques des transformations RH						
Droit de la santé et de la sécurité au travail	12h		1	CC	20	1
Droit du numérique et des données personnelles	12h		1	CC	20	1
<i>Deux matières au choix :</i>						
Management interculturel et international des RH	12h		1	CC	20	1
HR Techs et innovation RH	12h		1	CC	20	1
Projets et changements organisationnels	12h		1	CC	20	1
Analyse de données quantitatives et programmation sous R	12h		1	CC	20	1
Module 3 - Développer ses potentiels	110h	12h	24		20	24
Méthodes de créativité et d'innovation	12h		1	CC	20	2
Conférences	24h			Non évalué		
Séminaire d'intégration M2	7h			Non évalué		
Cas pratiques de synthèses	7h			Non évalué		
Méthodologie de la recherche, littérature, collecte et analyse de données	24h	12h	3	Ecrit	20	2
Clinique RH, pilotage opérationnel, coaching, mentorat	36h			Non évalué		
Mémoire de fin d'études et soutenance			18	Mémoire	20	5
Mémoire de groupe			1	Mémoire	20	5
Mémoire d'étonnement			1	Mémoire	20	5

Règles spécifiques

Chaque cours relevant des modules 1 et 2 donnera lieu à un examen qui fera l'objet d'une évaluation des connaissances acquises sur la base des ILOs annoncés au début du cours.

La présence à l'ensemble des cours est obligatoire, toute absence ou retard qui n'est pas dûment attesté entraîne l'interdiction de se présenter à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission. La participation de l'étudiant aux enseignements et travaux de groupes est prise en compte dans les notes qui lui sont attribuées.

Entraîne l'ajournement par le jury :

- toute absence injustifiée à une épreuve ;
- une note de mémoire inférieure à 10/20.

Le redoublement n'est pas autorisé en seconde année.

Formation continue

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 - Stratégies et politiques RH	91h	19			19
Stratégie, organisations, individus					
Stratégie et RH	14h	3	Grand oral	20	3
Théorie des organisations	14h	3	Contrôle continu	20	3
Finance & compliance pour RH	14h	2	Ecrit	20	2
Gouvernance, accompagnement des dirigeants	4h	1	Contrôle continu	20	1
Droit des relations individuelles et collectives au travail					
Rapports individuels de travail approfondis dans l'organisation privée	21h	5	Ecrit	20	5
Cadre juridique du dialogue social : IRP, CSE, négociation et accords d'entreprise	18h	4	Ecrit	20	4
Cas avocat	6h	1	Contrôle continu	20	1
Module 2 - Enjeux de société et transformations RH	84h	14			14
Fonctions RH					
Attraction, recrutement, développement et fidélisation des talents	4h	1	Contrôle continu	20	1
Mobilités et carrières - Formation et développement des compétences	7h	1	Contrôle continu	20	1
Politiques de rémunération (Compensation & Benefits, motivation et performance)	7h	1	Contrôle continu	20	1
Approches interdisciplinaires des transformations RH					
Bien-être et Santé au travail	3,5h	1	Contrôle continu	20	1
Droit de la santé et de la sécurité au travail	3,5h	1	Contrôle continu	20	1
Comportement organisationnel & diversité, équité, inclusion	7h	1	Contrôle continu	20	1
Management interculturel et international des RH	7h	1	Contrôle continu	20	1
Stratégies de transformations RH					
Pilotage SIRH & paye	10h	2	Contrôle continu	20	2
Communication, valeurs et marque employeur	7h	1	Contrôle continu	20	1
Projets et changements organisationnels	7h	1	Contrôle continu	20	1

Transformations opérationnelles					
Leadership et accompagnement des équipes	7h	1	Contrôle continu	20	1
Relations sociales en France et en Europe, médiation	7h	1	Contrôle continu	20	1
Négociation	7h	1	Contrôle continu	20	1
Module 3 - Développer ses potentiels	54h	27			27
Méthodes de créativité et d'innovation	7h		non évalué		
Conférences	7h		non évalué		
Séminaire d'intégration	4h		non évalué		
Développement personnel, outils de la personnalité	7h		non évalué		
Cas pratique de synthèse	7h	4	Projet	20	4
Méthodologie de la recherche, littérature, collecte et analyse de données	7h		non évalué		
Clinique RH, pilotage opérationnel, coaching, mentorat	15h		non évalué		
Mémoire fin d'études + soutenance		18	Mémoire	20	18
Mémoire groupe		5	Mémoire	20	5
Module complémentaire d'approfondissement en option	45h				
Co-développement	20h		non évalué		
Dialogue social : acteurs et institutions	4h		non évalué		
Stratégies et politiques de GRH	3h		non évalué		
Outils et pratiques de GRH	18h		non évalué		

Règles spécifiques

Chaque cours relevant des modules 1 et 2 donnera lieu à un examen qui fera l'objet d'une évaluation des connaissances acquises sur la base des ILOs annoncés au début du cours.

La présence à l'ensemble des cours est obligatoire, toute absence ou retard qui n'est pas dûment attesté entraîne l'interdiction de se présenter à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission. La participation de l'étudiant aux enseignements et travaux de groupes est prise en compte dans les notes qui lui sont attribuées.

Entraîne l'ajournement par le jury :

- toute absence injustifiée à une épreuve ;
- une note de mémoire inférieure à 10/20.

Le redoublement n'est pas autorisé en seconde année.

Parcours Gestion des ressources humaines internationales

2^{ème} ANNÉE

Formation initiale en apprentissage

Matière	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : L'environnement des entreprises et des RH / The Business Context of HR	60h	10			10
Le nouvel environnement des affaires /The New Environment of Business	12h	2	Contrôle continu	20	2
Le DRH comme partenaire stratégique de l'entreprise / The HRD as a Strategic Business Partner	12h	2	Contrôle continu	20	2
La gestion des ressources humaines dans un environnement international et multiculturel / The Context of IHRM and Intercultural Issues	12h	2	Oral	20	2
Eléments de comptabilité et de finance pour professionnels des ressources humaines / Accounting and Financial Tools for HR	12h	2	Ecrit	20	2
La gestion des ressources humaines dans le contexte des fusions et acquisitions / HR in Mergers and Acquisitions	12h	2	Ecrit	20	2
Module 2 : Design et développement des organisations / Organizational Design & Development	24h	2			2
Analyse de cas d'entreprises sur site / On-Site Learning Expeditions	12h		Non évalué		
Théorie des organisations : de la théorie à la pratique / Organizational Design : from Theory to Practice	12h	2	Oral	20	2
Module 3 : Sourcing & Planification des Talents / Resourcing & Talent Planning	36h	6			6
Stratégie marketing pour les RH / Employer Branding	12h	2	Contrôle continu	20	2
Recrutement / Talent Acquisition	12h	2	Contrôle continu	20	2
Gestion des compétences et mesure de la performance / Competencies Management and Performance Appraisal	12h	2	Contrôle continu	20	2
Module 4 : Apprentissage & développement / Learning & Development	36h	4			4
Développement des talents & gestion de carrière / Talent and Career Development	12h	2	Contrôle continu	20	2
Gestion des connaissances et apprentissage organisationnel / Management Organizational Knowledge and Learning	12h	2	Contrôle continu	20	2
Coaching	12h		Non évalué		

Module 5 : Engagement des collaborateurs / Employee Engagement	36h	6			6
Comportement organisationnel : théorie et pratique / Organizational Behavior : Theory and Practice	12h	2	Contrôle continu	20	2
Leadership et management d'équipes / Leadership and Team Management	12h	2	Contrôle continu	20	2
Gestion des rémunérations / Compensation and Benefits	12h	2	Contrôle continu	20	2
Module 6 : Les outils RH / HR in a Digital Environment	36h	2			2
ERPS et management de l'information / ERPS and Information Management	12h		Non évalué		
Outils numériques et transformation digitale / Managing Digital Transformation & HR Tech Tools	12h	2	Contrôle continu	20	2
Statistiques et analyse de données appliquées aux RH / Statistics and Data Analysis for HR	12h		Non évalué		
Module 7 : Cadre legal et relations sociales / legal context & employee relations		12			10
Droit du travail en France et en Europe / French and European Labor Law	36h	4	Ecrit	20	4
Théorie de la négociation - gestion de crise et des conflits sociaux / Negotiation Theory - Crisis Management and Social Conflicts	12h	2	Contrôle continu	20	1
Politiques de diversité et d'inclusion / Diversity & Inclusion	12h	2	Contrôle continu	20	1
Relations sociales en Europe / Industrial Relations in Europe	12h	2	Contrôle continu	20	2
Management de la conformité / Compliance Management	12h		Non évalué		
Management durable et politiques de diversité / Ethics, Sustainability, Responsibility	12h	2	Contrôle continu	20	2
Module 8 : Introduction aux methodes de recherche et a la littérature academique RH / Introduction to HR Research Methods and Literature	36h	8			8
Introduction aux méthodes de recherche qualitatives et quantitatives / Introducing Qualitative and Quantitative Research Methods	12h		Non évalué		
Revue de la littérature académique et dissertation de groupe / Academic Literature Review Seminar (ALRS) and Group Dissertation	12h	8	Mémoire et oral	20	8
Méthodes de recherche appliquées aux mémoires individuels / Research Methods Applied to the Individual Dissertation	12h		Non évalué		
Module 9 : Prospective RH / HR as a game changer	60h				
Conférences d'experts internationaux et de professeurs invités sur les pratiques internationales du travail - / Lectures by Experts, Visiting Professors and International Specialists	24h		Non évalué		
RH de Demain / Future of Work	24h		Non évalué		

Méthodes de créativité et innovations RH / Methods of Creativity and HR Innovation	12h		Non évalué		
Module 10 : Développement de compétences / Self-Development Skills	84h				
De la théorie à la pratique RH : la conception d'un grand professionnel RH / Comparing HR Theories to HR Practices : the eye of HR leading professionals	48h		Non évalué		
Séminaire d'intégration et de clôture - Introduction & Closing seminar	12h		Non évalué		
Autoévaluation des compétences / HR Compass	12h		Non évalué		
Gestion de carrière / Career Building	12h		Non évalué		
Dissertation individuelle / Individual Dissertation		10	Mémoire et oral	20	10

Règles spécifiques

La présence à l'ensemble des cours et enseignements dirigés est obligatoire.

Toute absence ou tout retard, qui ne sera pas dûment attesté uniquement par un cas de force majeure, entraîne l'interdiction de se présenter à l'ensemble des épreuves d'admission. La participation de l'étudiant aux enseignements et travaux de groupes est prise en compte dans les notes qui lui seront attribuées.

Entraîne l'ajournement par le jury :

- toute absence injustifiée à une épreuve ;
- une note de mémoire inférieure à 10/20.

Le redoublement n'est pas autorisé en seconde année.

Parcours Gestion des ressources humaines et management public

2^{ème} ANNÉE

Formation initiale en apprentissage

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : Agir en environnement public	48h	4			4
Réforme de l'Etat et gestion de la transformation publique	12h		Non évalué		
Performance publique et modernisation de l'administration	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Veille sur les expériences étrangères de modernisation des ressources humaines dans le secteur public	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Evaluation de l'action publique et management public	12h		Non évalué		
Module 2 : Construire et conduire des politiques de GRH dans le secteur public	48h	8			8
Politique de l'emploi public et politique budgétaire	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Stratégie et politique de ressource humaine dans le secteur public	12h	4	Grand oral	20	4
Gestion publique, valeurs et identités professionnelles	12h		Non évalué		
Stratégies de recrutement et de formation dans le secteur public	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Module 3 : Gérer le personnel dans le cadre du droit de la fonction publique	60h	10			10
Gestion statutaire et administration du personnel	24h	4	Ecrit de 4h		4
Déontologie et responsabilité des agents publics	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Relations professionnelles et conduite du dialogue social dans le secteur public	12h	2	Note de réflexion	20	2
Rémunération et politique salariale dans le secteur public	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Module 4 : Manager des organisations publiques	60h	4			4
Méthodes de diagnostic organisationnel	24h	4	Mémoire		4
Leadership, éthique et autorité	12h		Non évalué		
Organisation du travail, santé et sécurité au travail dans le secteur public	12h		Non évalué		
Organisation de la fonction ressource humaine	12h		Non évalué		
Module 5 : Développer le potentiel humain dans le secteur public	60h	8			8
Gestion des compétences dans le secteur public	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Gestion des parcours professionnels et politique de mobilité	12h	2	Ecrit de 2h	20	2

Appréciation et reconnaissance des agents publics	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Attraction, fidélisation et marketing RH dans le service public	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Gestion des connaissances et de l'apprentissage organisationnel	12h		Non évalué		
Module 6 : Maîtriser les techniques et technologies de la GRH	60h	6			6
Gestion des données RH	12h		Non évalué		
Nouvelles réalités numériques en gestion des ressources humaines : système d'information et technologies digitales	12h	4	Note de prospective		4
Contrôle de gestion sociale	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Gestion des conflits, négociation et médiation	12h		Non évalué		
Diversité, égalité des chances et inclusion	6h		Non évalué		
GRH et gestion de crises	6h		Non évalué		
Module 7 : Pratiquer la GRH en univers public	66h	20			20
Innovation publique et techniques de créativité	12h		Non évalué		
Coaching et techniques de co-développement	6h		Non évalué		
Fabrication d'un projet public – projet de classe	24h	6	Mémoire de groupe et oral	20	6
Méthodologie de conception, d'ingénierie, de pilotage et d'évaluation d'un projet de gestion des ressources humaines en contexte	24h	14	Mémoire de fin d'études et soutenance orale	20	14
Module 8 : Introduction aux méthodes de recherche et à la littérature académique en management public	24h				
Séminaire de revue de la littérature académique en management public	12h		Non évalué		
Méthodes de recherche appliquées aux mémoires individuels	12h		Non évalué		
Module 9 : Séminaires, conférences et travaux de groupe	60h				
Séminaires d'intégration et de clôture	12h		Non évalué		
Séminaire européen : fonction publique européenne et internationale	6h		Non évalué		
Séminaire transition écologique et RH dans le secteur public	6h		Non évalué		
Conférences d'actualité sur la gestion des ressources humaines dans le secteur public	12h		Non évalué		
Master class RH : conférences de grands professionnels et décideurs publics	12h		Non évalué		
Apprentissage des rôles professionnels et transfert de pratiques – conférences de praticiens de la gestion des ressources humaines	12h		Non évalué		
Module 10 : Electif (1 cours au choix mutualisé avec le master GRH et relations du travail)	24h				
Droit du numérique et données personnelles	12h		Non évalué		

Droit de la santé et de la sécurité au travail	12h		Non évalué		
--	-----	--	------------	--	--

Règles spécifiques

La présence à l'ensemble des cours est obligatoire, toute absence ou retard qui n'est pas dûment attesté entraîne l'interdiction de se présenter à l'ensemble des épreuves d'admission. La participation de l'étudiant aux enseignements et travaux de groupes est prise en compte dans les notes qui lui sont attribuées.

Entraîne l'ajournement par le jury :

- toute absence injustifiée à une épreuve ;
- une note de mémoire de fin d'études inférieure à 10/20.

Le redoublement n'est pas autorisé en seconde année.

Formation continue

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Module 1 : Agir en environnement public	12h	2			2
Veille sur les expériences étrangères de modernisation des ressources humaines dans le secteur public	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Module 2 : Construire et conduire des politiques de GRH dans le secteur public	36h	9			9
Politique de l'emploi public et politique budgétaire	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Stratégie et politique de ressource humaine dans le secteur public	12h	5	Grand oral	20	5
Stratégies de recrutement et de formation dans le secteur public	12h	2	Ecrit de 2 h	20	2
Module 3 : Gérer le personnel dans le cadre du droit de la fonction publique	60h	10			10
Gestion statutaire et administration du personnel	24h	4	Ecrit de 4h	20	4
Déontologie et responsabilité des agents publics	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Relations professionnelles et conduite du dialogue social dans le secteur public	12h	2	Note de réflexion	20	2
Rémunération et politique salariale dans le secteur public	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Module 4 : Manager des organisations publiques	36h	5			5
Méthodes de diagnostic organisationnel	24h	5	Mémoire		5
Leadership, éthique et autorité	12h		Non évalué		
Module 5 : Développer le potentiel humain dans le secteur public	60h	8			8
Gestion des compétences dans le secteur public	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Gestion des parcours professionnels et politique de mobilité	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Appréciation et reconnaissance des agents publics	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Attraction, fidélisation et marketing RH dans le service public	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Gestion des connaissances et de l'apprentissage organisationnel	12h		Non évalué		
Module 6 : Maîtriser les techniques et technologies de la GRH	36h	6			6
Nouvelles réalités numériques en gestion des ressources humaines : système d'information et technologies digitales	12h	4	Note de prospective	20	4
Contrôle de gestion sociale	12h	2	Ecrit de 2h	20	2
Diversité, égalité des chances et inclusion	6h		Non évalué		
GRH et gestion de crises	6h		Non évalué		
Module 7 : Pratiquer la GRH en univers public	60h	20			20
Innovation publique et techniques de créativité	12h		Non évalué		
Fabrication d'un projet public – projet de classe	24h	6	Mémoire de groupe et oral	20	6

Méthodologie de conception, d'ingénierie, de pilotage et d'évaluation d'un projet de gestion des ressources humaines en contexte	24h	14	Mémoire de fin d'études et soutenance orale	20	14
Module 8 : Introduction aux méthodes de recherche et à la littérature académique en management public	12h				
Méthodes de recherche appliquées aux mémoires individuels	12h		Non évalué		
Module 9 : Séminaires, conférences et travaux de groupe	36h				
Séminaires d'intégration et de clôture	12h		Non évalué		
Séminaire européen : fonction publique européenne et internationale	6h		Non évalué		
Séminaire transition écologique et RH dans le secteur public	6h		Non évalué		
Master class RH : conférences de grands professionnels et décideurs publics	12h		Non évalué		

Règles spécifiques

La présence à l'ensemble des cours est obligatoire, toute absence ou retard qui n'est pas dûment attesté entraîne l'interdiction de se présenter à l'ensemble des épreuves d'admission. La participation de l'étudiant aux enseignements et travaux de groupes est prise en compte dans les notes qui lui sont attribuées.

Entraîne l'ajournement par le jury :

- toute absence injustifiée à une épreuve ;
- une note de mémoire inférieure à 10/20.

Le redoublement n'est pas autorisé en seconde année.

Parcours Coaching – développement personnel en entreprise

2^{ème} ANNÉE

Formation continue

Matières	Volume horaire CM	ECTS	Modalités d'évaluation	Barème	Coefficient
Tronc commun 1 : Théories du coaching	101h	15	Ecrit 2h	20	2
Le champ symbolique en coaching	12h				
Spiritualité en coaching	3h				
Corporate coaching : l'entreprise apprenante	12h				
Psychothérapie et coaching	6h				
Épistémologie et du coaching	3h				
Fluidité et coaching	9h				
Coaching et Gestalt	6h				
Clean language et paysage métaphorique	16h				
Palo-Alto et la théorie systémique	6h				
Le stress, une boussole biologique	4h				
C.G Jung et le MBTI	6h				
Le coaching holistique	12h				
Outils de communication humaniste	6h				
Tronc commun 2 : Les fondamentaux de la gestion	32h	6	Ecrit 2h	20	2
Théorie des organisations	6h				
Mobilité et gestion de carrières	6h				
Le choix du coach	8h				
Prévention des risques psycho-sociaux	6h				
Éthique et coaching	6h				
Tronc commun 3 : Pratique et praticiens	33h	7	Ecrit 2h	20	2
Coaching d'équipes de direction	6h				
Coaching et leadership	6h				
Prescription de coaching interne et externe	6h				
Coaching et DRH	6h				
Coaching et diversité	3h				
Coaching et médiation	6h				
Module Insertion professionnelle	92h	10	Travail continu	20	2
Supervision collective	24h				
Suivi individuel	28h				
Comment vendre du conseil	6h				
Le coaching dans les sciences de gestion	1h				

Cadrage didactique	15h				
Question de rencontre	18h				
Module Expérimentation d'approches spécifiques	34h	7			
L'enquête appréciative	7h				
Constellation d'entreprises	6h				
La voie de la voix	6h				
Créativité individuelle et collective	6h				
La présence	3h				
Hypnose et coaching	6h				
Mémoire professionnel de développement personnel / supervision		15	Rapport et soutenance	20	4

Règles spécifiques

La présence à l'ensemble des cours et enseignements dirigés est obligatoire.
Toute absence ou tout retard, qui ne sera pas dûment attesté uniquement par un cas de force majeure, entraîne l'interdiction de se présenter à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission.

LICENCE DROIT PARCOURS COLLÈGE DE DROIT

Règlement particulier des études et des examens

La Licence de droit parcours Collège de droit est une filière sélective qui ajoute aux enseignements de la Licence de droit parcours Collège de droit la formation délivrée par le diplôme d'Université (DU) du Collège de droit.

Tout étudiant inscrit dans la Licence de droit parcours Collège de droit est nécessairement inscrit dans la même année du DU Collège de droit et réciproquement.

Ce programme permet d'obtenir un double diplôme au terme des trois ans que dure la formation : la Licence de droit parcours Collège de droit et le diplôme d'université du Collège de droit.

1ÈRE ANNÉE

SEMESTRE 1

UEF1 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Introduction à l'étude du droit et droit civil
- Droit constitutionnel 1

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC1 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Introduction historique au droit
- Institutions judiciaires et administratives
- Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité

Chaque matière se compose de 36h de CM, à l'exception de la matière « Histoire des institutions politiques et sociales de l'Antiquité » qui se compose de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Cette matière est annuelle, elle n'est pas évaluée au premier semestre.

UCDD1 (coefficient 1 - 5 ECTS)

3 séminaires obligatoires :

- Fondements du droit et culture juridique
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux

- Principes d'économie

Chaque matière se compose de 15h de TD **CM**. Chaque séminaire se compose de 3 groupes de 25 étudiants.

Les **Chaque** séminaire sont **est** évalué par un ~~contrôle continu~~ **examen ou oral** noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Espagnol juridique
- Allemand juridique

La matière se compose de 15h de TD.

Les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

SEMESTRE 2

UEF2 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des personnes et des biens
- Droit constitutionnel 2
- Histoire du droit et des institutions

La matière « Droit des personnes et des biens » se compose de 48h de CM et 15h de TD. Les matières « Droit constitutionnel 2 » et « Histoire du droit et des institutions » se composent de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC2 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière au choix :

- Économie politique
- Science politique
- Histoire du droit des personnes et des biens

Chaque matière se compose de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais (18h TD)

La matière se compose de 18h de TD.

Cette matière est annuelle, le TD est évalué par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1) portant sur l'ensemble de l'année.

UCDD2 (coefficient 1 - 5 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Grands enjeux stratégiques
- Grands enjeux démocratiques

Chaque matière se compose de 24h de CM.

Les **Chaque** CM sont **est** évalué par un ~~contrôle continu~~ **examen écrit ou oral** noté sur 20 (coefficient 1).

3 séminaires obligatoires :

- Fondements du droit et culture juridique
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux
- Gestion de l'entreprise

Chaque séminaire se compose de 15h de CM. Chaque séminaire se compose de 3 groupes de 25 étudiants. Les Chaque séminaires sont est évalués par un contrôle continu examen écrit ou oral noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Espagnol juridique
- Allemand juridique

La matière se compose de 15h de TD.

Les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

Règles spécifiques de la 1^{ère} année de Licence de Droit parcours Collège de droit

-Assiduité

La présence des étudiants à tous les enseignements de l'unité spécifique Collège de droit (UCDD1 et UCDD2) est obligatoire. Les absences non justifiées pourront être prises en compte lors des délibérations. Les étudiants ne faisant pas preuve d'une assiduité suffisante aux UCDD 1 et 2 sont exclus du parcours Collège de droit et rejoignent la licence de droit parcours classique en deuxième année s'ils en satisfont les conditions.

-Admission en deuxième année

Exception faite des admissions directes en deuxième année du Collège de droit dont les conditions sont énoncées à l'article 2 du règlement du DU du Collège de droit, l'admission en deuxième année de la Licence de droit parcours Collège de droit est strictement subordonnée à l'admission en deuxième année du DU du Collège de droit.

-Non-admission en deuxième année

Les étudiants non admis dans la deuxième année du DU du Collège de droit sont inscrits dans la deuxième année de la Licence de droit parcours classique s'ils obtiennent une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à la première année de la Licence de droit parcours Collège de droit. S'ils obtiennent une moyenne inférieure à 10/20, ils redoublent la première année en Licence de droit parcours classique aux conditions prévues par le règlement général de la Licence de droit.

Les étudiants qui renoncent au parcours Collège de droit à la fin de la première année sont inscrits en deuxième année de la Licence de droit parcours classique.

2ÈME ANNÉE

SEMESTRE 3

UEF3 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Contrat
- Droit administratif – Les sources - Le juge

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC3 (coefficient 1 - 10 ECTS)

4 matières obligatoires :

- Droit des affaires – Structure de l'entreprise
- Histoire du droit des obligations
- Introduction au droit européen
- Principes généraux du procès

Chaque matière se compose de 36h de CM à l'exception de la matière « Principes généraux du procès » qui se compose de 30h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UCDD3 (coefficient 1 - 5 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Techniques de cassation

Chaque matière se compose de 15h de CM.

Le CM est évalué par un ~~contrôle continu~~ **examen écrit ou oral** noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire ~~au choix~~ **parmi*** :

- Fondements du droit et culture juridique : philosophie du droit
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux
- Introduction to Applied Microeconomics

Chaque séminaire se compose de 24h de ~~TD~~ **CM**.

Les séminaires sont évalués par un ~~contrôle continu~~ **examen écrit ou oral** noté sur 20 (coefficient 1).

***Choix lié avec l'UCDD 4**

SEMESTRE 4

UEF4 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières obligatoires :

- Droit des obligations – Responsabilité et autres sources
- Droit administratif – L'action administrative
- Droit pénal général

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC4 (coefficient 1 - 10 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Introduction au droit international public

La matière se compose de 24h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Droit des affaires – Activités de l'entreprise
- Histoire du droit pénal
- Finances publiques

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UCDD4 (coefficient 1 - 5 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Grands enjeux juridictionnels et judiciaires

Chaque matière se compose de ~~15h~~ 24h de CM.

Le CM est évalué par un ~~contrôle continu~~ examen écrit ou oral noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire au choix (identique au Semestre 3) ~~parmi*~~ :

- Fondements du droit et culture juridique : sociologie du droit
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux
- Gestion de l'entreprise

Chaque séminaire se compose de 24h de ~~TD~~ CM.

Les séminaires sont évalués par un ~~contrôle continu~~ examen écrit ou oral noté sur 20 (coefficient 1).

***Choix lié avec l'UCDD 3**

Règles spécifiques de la 2^e année de Licence de Droit parcours Collège de droit

-Assiduité

La présence des étudiants à tous les enseignements de l'unité spécifique Collège de droit (UCDD3 et UCDD4) est obligatoire. Les absences non justifiées pourront être prises en compte lors des

délibérations. Les étudiants ne faisant pas preuve d'une assiduité suffisante aux UCDD 3 et 4 sont exclus du parcours Collège de droit et rejoignent la licence de droit parcours classique en troisième année s'ils en remplissent les conditions.

-Choix des séminaires de spécialité de l'UCDD

En deuxième année, les étudiants choisissent un séminaire de spécialité dans l'unité d'enseignements spécifiques Collège de droit. Lorsque le nombre de demandes pour un séminaire de spécialité est trop important par rapport au format pédagogique et risque de déséquilibrer l'organisation des trois spécialités, une priorité est accordée aux étudiants qui étaient inscrits en première année du parcours Collège de droit et, au surplus, selon les notes obtenues en première année. L'étudiant dont le premier choix de spécialité ne peut être satisfait est inscrit dans son deuxième choix.

Le choix de « Fondements du droit et culture juridique : philosophie du droit » en UCDD3 emporte celui de « Fondements du droit et culture juridique : sociologie du droit » en UCDD 4. Le choix de « Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux » en UCDD3 emporte le même en UCDD4. Le choix de « Introduction to Applied Microeconomics » en UCDD3 emporte celui de « Gestion de l'entreprise » en UCDD 4.

-Admission en troisième année

L'admission en troisième année de la Licence de droit parcours Collège de droit est strictement subordonnée à l'admission en troisième année du DU Collège de droit.

-Non-admission en troisième année

Les étudiants non admis dans la troisième année du DU du Collège de droit sont inscrits dans la troisième année de la Licence de droit parcours classique s'ils obtiennent une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à la deuxième année de la Licence de droit parcours Collège de droit. S'ils obtiennent une moyenne inférieure à 10/20, ils redoublent la deuxième année en Licence de droit parcours classique aux conditions prévues par le règlement général de la Licence de droit.

Les étudiants qui renoncent au parcours Collège de droit à la fin de la deuxième année sont inscrits en troisième année de la Licence de droit parcours classique.

3ÈME ANNÉE

OPTION DROIT PRIVÉ

SEMESTRE 5

UEF5 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC5 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières sans TD obligatoires (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Contrats spéciaux
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Droit international public
- Droit des biens publics
- Histoire du droit des affaires

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UCDD5 (coefficient 1 - 5 ECTS)

1 séminaire ~~au choix~~ **parmi*** :

- Fondements du droit et culture juridique
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux
- Introduction à l'analyse économique du droit

Chaque séminaire se compose de 24h de CM.

Les séminaires sont évalués par un ~~contrôle continu~~ examen écrit ou oral noté sur 20 (coefficient 1).

***Choix lié avec les ECDD 3, 4 et 6**

SEMESTRE 6

UEF6 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit spécial des sociétés
- Droit fiscal

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit spécial des sociétés
- Droit fiscal

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Histoire des droits fondamentaux
- Histoire du droit de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UCDD6 (coefficient 1 - 5 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Grands enjeux du numérique

Chaque séminaire **La matière** se compose de 24h **de CM**.

La matière **Elle** est évaluée par un ~~contrôle continu~~ **examen écrit ou oral** noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire ~~au choix (identique au Semestre 5)~~ **parmi*** :

- Fondements du droit et culture juridique
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux
- Introduction à l'analyse économique du droit de l'entreprise, du droit bancaire et des marchés financiers

Chaque séminaire se compose de 24h. **de CM**.

Les séminaires sont évalués par un ~~contrôle continu~~ **examen écrit ou oral** noté sur 20 (coefficient 1).

***Choix lié avec l'UCDD 3, 4 ET 5.**

OPTION DROIT PRIVÉ ET DROIT PUBLIC

SEMESTRE 5

UEF5 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Droit international privé
- Contrats spéciaux *ou* Droit des biens publics

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC5 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD obligatoires (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit international public
- Contrats spéciaux *ou* Droit des biens publics

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit international privé
- Droit du travail – relations individuelles
- Droit constitutionnel approfondi
- Philosophie du droit

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Histoire du droit des affaires
- Histoire du droit administratif

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UCDD5 (coefficient 1 - 5 ECTS)

1 séminaire ~~au choix~~ **parmi*** :

- Fondements du droit et culture juridique
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux
- Introduction à l'analyse économique du droit

Chaque séminaire se compose de 24h **de CM**.

Les séminaires sont évalués par un ~~contrôle continu~~ **examen écrit ou oral** noté sur 20 (coefficient 1).

***Choix lié avec l'UCDD 3,4 et 6.**

SEMESTRE 6

UEF6 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit économique européen

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit de la famille
- Droit du travail – Relations collectives
- Droit économique européen
- Droit spécial des sociétés

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Histoire des droits fondamentaux
- Histoire du droit de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UCDD6 (coefficient 1 - 5 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Grands enjeux du numérique

~~Chaque séminaire~~ La matière se compose de 24h de CM.

La matière est évaluée par un ~~contrôle continu~~ examen écrit ou oral noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire ~~au choix (identique au Semestre 5)~~ parmi* :

- Fondements du droit et culture juridique
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux
- Introduction à l'analyse économique du droit de l'entreprise, du droit bancaire et des marchés financiers

Chaque séminaire se compose de 24h de CM.

Les séminaires sont évalués par un ~~contrôle continu~~ examen écrit ou oral noté sur 20 (coefficient 1).

*Choix lié avec l'UCDD 3, 4 et 5.

OPTION DROIT PUBLIC

SEMESTRE 5

UEF5 (coefficient 2 - 20 ECTS)

3 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit des biens publics
- Droit international public
- Droit constitutionnel approfondi

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC5 (coefficient 1 - 10 ECTS)

2 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne
- Droit des biens publics
- Droit international public

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix (non choisie en UEF) :

- Droit constitutionnel approfondi
- Philosophie du droit
- Contrats spéciaux
- Droit international privé

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Histoire du droit administratif

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UCDD5 (coefficient 1 - 5 ECTS)

1 séminaire ~~au choix~~ **parmi*** :

- Fondements du droit et culture juridique
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux
- Introduction à l'analyse économique du droit

Chaque séminaire se compose de 24h **de CM**.

Les séminaires sont évalués par un ~~contrôle continu~~ **examen écrit ou oral** noté sur 20 (coefficient 1).

***Choix lié avec l'UCDD 3,4 et 6.**

SEMESTRE 6

UEF6 (coefficient 2 - 20 ECTS)

2 matières avec TD au choix (dans la limite des combinaisons listés dans la partie règles spécifiques) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit économique européen

Chaque matière se compose de 36h de CM et 15h de TD.

Les CM sont évalués par un écrit de 3h noté sur 20 (coefficient 2) et les TD sont évalués par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UEC6 (coefficient 1 - 10 ECTS)

3 matières sans TD au choix (non choisies en UEF) :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Droit fiscal
- Droit économique européen
- Droit de la fonction publique
- Droit spécial des sociétés
- Droit du travail – Relations collectives

La matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière au choix :

- Histoire des droits fondamentaux
- Histoire du droit de la famille

Chaque matière se compose de 36h de CM.

Les CM sont évalués par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1).

1 matière obligatoire :

- Anglais

La matière se compose de 18h de TD.

Le TD est évalué par un oral ou un écrit de 1h30 noté sur 20 (coefficient 1) et un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

UCDD6 (coefficient 1 - 5 ECTS)

1 matière obligatoire :

- Grands enjeux du numérique

Chaque séminaire **La matière** se compose de 24h **de CM**.

La matière est évaluée par un contrôle continu noté sur 20 (coefficient 1).

1 séminaire ~~au choix (identique au Semestre 5)~~ **parmi*** :

- Fondements du droit et culture juridique
- Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux
- Introduction à l'analyse économique du droit de l'entreprise, du droit bancaire et des marchés financiers

Chaque séminaire se compose de 24h **de CM**.

Les séminaires sont évalués par un ~~contrôle continu~~ **examen écrit ou oral** noté sur 20 (coefficient 1).

***Choix lié avec l'UCDD 3, 4 et 5.**

Règles spécifiques de la 3^e année de Licence de Droit parcours Collège de droit

Liste des matières obligatoires du tronc commun à choisir en UEF ou UEC pour toutes les options :

Semestre 5 :

- Droit commun des sociétés
- Procédure civile
- Droit de l'Union européenne

Semestre 6 :

- Procédure pénale
- Régime général de l'obligation
- Libertés fondamentales
- Histoire des droits fondamentaux *ou* Histoire du droit de la famille

Liste des combinaisons de matières d'UEF autorisées :

Option Droit privé

Semestre 5

1. Procédure civile, Droit commun des sociétés, Droit du travail - Relations individuelles
2. Procédure civile, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
3. Procédure civile, Droit du travail - Relations individuelles, Contrats spéciaux
4. Droit international privé, Procédure civile, Droit commun des sociétés
5. Droit international privé, Procédure civile, Contrats spéciaux
6. Droit international privé, Droit commun des sociétés, Droit du travail - Relations individuelles
7. Droit international privé, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
8. Droit commun des sociétés, Droit du travail - Relations individuelles, Contrats spéciaux

Semestre 6

1. Régime général de l'obligation, Procédure pénale
2. Régime général de l'obligation, Droit de la famille
3. Régime général de l'obligation, Droit du travail – Relations collectives

4. Régime général de l'obligation, Droit spécial des sociétés
5. Régime général de l'obligation, Droit fiscal
6. Droit de la famille, Droit fiscal
7. Droit du travail – Relations collectives, Droit spécial des sociétés
8. Droit spécial des sociétés, Droit fiscal
9. Procédure pénale, Droit du travail – Relations collectives
10. Procédure pénale, Droit de la famille

Option Droit privé et Droit public

Semestre 5

1. Procédure civile, Droit de l'Union européenne, Contrats spéciaux
2. Procédure civile, Contrats spéciaux, Droit des biens publics
3. Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés, Droit international privé
4. Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés, Contrats spéciaux
5. Droit de l'Union européenne, Droit international privé, Contrats spéciaux
6. Droit de l'Union européenne, Droit international public, Droit international privé
7. Droit international public, Droit international privé, Droit commun des sociétés
8. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés

Semestre 6

1. Régime général de l'obligation, Droit fiscal
2. Régime général de l'obligation, droit économique européen
3. Procédure pénale, Droit fiscal
4. Procédure pénale, Libertés fondamentales
5. Droits du travail - Relations collectives, Droit économique européen
6. Droit de la famille, Droit fiscal
7. Droit de la famille, Libertés fondamentales

Option Droit public

Semestre 5

1. Droit de l'Union européenne, Droit des biens publics, Droit constitutionnel approfondi
2. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit des biens public
3. Droit de l'Union européenne, Droit international public, Droit constitutionnel approfondi
4. Droit de l'Union européenne, Droit des biens publics, Droit commun des sociétés
5. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Droit commun des sociétés
6. Droit international public, Droit de l'Union européenne, Procédure civile

Semestre 6

1. Droit fiscal, Libertés fondamentales
2. Libertés fondamentales, Procédure pénale
3. Procédure pénale, Droit fiscal
4. Droit économique européen, Droit fiscal
5. Libertés fondamentales, Droit économique européen
6. Droit fiscal, Régime général des obligations

-Assiduité

Exception faite des dispositions particulières relatives aux séjours d'études à l'étranger dont les conditions sont prévues par le règlement du DU du Collège de droit, la présence des étudiants à tous les enseignements de l'unité spécifique Collège de droit (UCDD5 et UCDD6) est obligatoire. Les absences non justifiées pourront être prises en compte lors des délibérations. Les étudiants ne faisant pas preuve d'une assiduité suffisante aux UCDD 5 et 6 pourront ne pas se voir remettre le DU du Collège de droit.

-Choix du séminaire de spécialité de l'Unité d'enseignements du Collège de droit (UCDD)

Les étudiants inscrits dans les séminaires de spécialité « Fondements du droit et culture juridique : philosophie du droit » en UCDD3 et « Fondements du droit et culture juridique : sociologie du droit » en UCDD 4 sont inscrits en « Fondements du droit et culture juridique » en UCDD5 et UCDD6.

Les étudiants inscrits en « Droits étrangers, comparaison et enjeux juridiques internationaux » en UCDD 3 et 4 sont inscrits dans le même séminaire de spécialité en UCDD 5 et 6.

Les étudiants inscrits en « Introduction to Applied Microeconomics » en UCDD3 et « Gestion de l'entreprise » en UCDD 4 sont inscrits en « Introduction à l'analyse économique du droit » en UCDD5 et en « Introduction à l'analyse économique du droit de l'entreprise, du droit bancaire et des marchés financiers » en UCDD6.

-Obtention du Diplôme d'université (DU) du Collège de droit

L'obtention du DU du Collège de droit parallèlement à celui de la Licence de droit parcours Collège est strictement subordonnée aux conditions prévues par le règlement du DU.

-Redoublement

Les étudiants qui obtiennent une moyenne inférieure à 10/20 à la Licence de droit parcours Collège de droit redoublent la troisième année en Licence de droit parcours classique aux conditions prévues par le règlement général de la Licence de droit.

DU du COLLÈGE DE DROIT

Règlement particulier des études et des examens

Dispositions générales

Article 1 (présentation)

Le diplôme d'université (DU) du Collège de droit est une formation qui se déroule pendant trois ans et qui s'ajoute au cursus de chacune des années de la Licence de droit parcours Collège de droit. Tout étudiant inscrit dans le DU Collège de droit est nécessairement inscrit dans la même année de la Licence de droit parcours Collège de droit et réciproquement.

Le parcours Collège de droit permet d'obtenir un double diplôme au terme des trois ans que dure la formation : la Licence de droit parcours Collège de droit et le diplôme d'université du Collège de droit.

Article 2 (candidature et admission en première année et en deuxième année)

Les candidats admis à s'inscrire en première année sont sélectionnés via la plateforme Parcoursup et dans la limite des places disponibles. Les candidats retenus à l'issue de l'examen de leur dossier académique sont soumis à une épreuve écrite de sélection. Un entretien oral peut être organisé en complément.

L'admission directe en deuxième année est possible. Peuvent candidater les étudiants ayant obtenu au moins 13/20 en première année de Licence de droit à l'université Panthéon-Assas et 14/20 en première année de Licence de droit dans une autre université. Les candidatures des étudiants en réorientation ayant obtenu une équivalence de première année de Licence de droit sont étudiées au cas par cas. L'admission en deuxième année se fait après examen du dossier et après un entretien oral qui vise à évaluer la motivation et les aptitudes des candidats. Ces candidats peuvent être soumis à un test de compétences portant notamment sur les matières qu'ils n'auraient pas étudiées en première année parmi celles figurant dans le parcours Collège de droit.

Il n'y a pas d'admission directe en troisième année.

Article 3 (assiduité)

La présence des étudiants à tous les enseignements et événements du DU Collège de droit ainsi qu'à tous les enseignements des unités spécifiques Collège de droit de chacune des trois années de la Licence de droit parcours Collège de droit est obligatoire. Les absences non justifiées pourront être prises en compte lors des délibérations. Les étudiants ne faisant pas preuve d'une assiduité suffisante seront exclus du Collège de droit.

Aucune dispense d'assiduité ne peut être donnée en raison d'incompatibilités d'emplois du temps avec une autre formation.

Article 4 (rattrapage et redoublement)

Aucune session de rattrapage n'est organisée pour les matières du DU donnant lieu à évaluation. À titre très exceptionnel, une deuxième session d'examens peut toutefois être organisée, après autorisation du responsable de la formation, pour les étudiants qu'un cas de force majeure a placés dans l'impossibilité de se présenter aux épreuves du DU du Collège de droit.

Aucun redoublement n'est possible dans le diplôme du Collège de droit sauf motif très exceptionnel et après autorisation du responsable de la formation.

Article 5 (admission en deuxième année et en troisième année)

Sauf délibération spéciale du jury d'examen du Collège de droit, les principes suivants s'appliquent.

L'admission en deuxième année du DU du Collège de droit est subordonnée à l'obtention d'une moyenne minimale de 13/20 d'une part, à la première année de la Licence de droit parcours Collège de droit et, d'autre part, à la première année du Diplôme d'Université (DU) du Collège de droit. Elle est également subordonnée à une condition cumulative d'une moyenne générale minimale de 10/20 à chaque unité d'enseignement spécifique Collège de droit (UCDD1 et 2) de la Licence de droit parcours Collège de droit.

L'admission en troisième année du DU du Collège de droit est subordonnée à l'obtention d'une moyenne minimale de 13/20, d'une part, à la deuxième année de la Licence de droit parcours Collège de droit et, d'autre part, à la deuxième année du Diplôme d'Université (DU) du Collège de droit. Elle est également subordonnée à une condition cumulative d'une moyenne générale minimale de 10/20 à chaque unité d'enseignement spécifique Collège de droit (UCDD3 et 4) de la Licence de droit parcours Collège de droit.

Article 6 (étudiants non admis dans l'année supérieure)

Les étudiants qui auraient obtenu moins de 13/20 à la première année de la Licence de droit parcours Collège de droit tout en ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sont inscrits en deuxième année de la Licence de droit parcours classique. Cette règle s'applique également aux étudiants qui auraient obtenu au moins 13/20 à la première année de la Licence de droit parcours Collège de droit sans obtenir la note minimale de 13/20 à la première année du DU du Collège de droit ainsi qu'à ceux qui n'auraient pas obtenu une moyenne générale minimale de 10/20 à chaque unité d'enseignement spécifique Collège de droit (UCDD1 et 2) de la Licence de droit parcours Collège de droit.

Les étudiants qui auraient obtenu moins de 10/20 à la première année de la Licence de droit parcours Collège de droit redoublent en première année de la Licence de droit parcours classique aux conditions prévues par le règlement général de la Licence de droit.

Les étudiants qui auraient obtenu moins de 13/20 à la deuxième année de la Licence de droit parcours Collège de droit tout en ayant obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 sont inscrits en troisième année de la Licence de droit parcours classique. Cette règle s'applique également aux étudiants qui auraient obtenu au moins 13/20 à la deuxième année de la Licence de droit parcours Collège de droit sans obtenir la note minimale de 13/20 à la deuxième année du DU du Collège de droit ainsi qu'à ceux qui n'auraient pas obtenu une moyenne générale minimale de 10/20 à chaque unité d'enseignement spécifique Collège de droit (UCDD3 et 4) de la Licence de droit parcours Collège de droit.

Les étudiants qui auraient obtenu moins de 10/20 à la deuxième année de la Licence de droit parcours Collège de droit redoublent en deuxième année de la Licence de droit parcours classique aux conditions prévues par le règlement général de la Licence de droit.

Article 7 (obtention du diplôme)

L'obtention du diplôme à la fin de la troisième année est subordonnée à l'obtention d'une moyenne minimale de 13/20, d'une part, à la troisième année de la Licence de droit parcours Collège de droit et, d'autre part, à la troisième année du Diplôme d'Université (DU) du Collège de droit. Elle est également subordonnée à une condition cumulative d'une moyenne générale minimale de 10/20 à chaque unité d'enseignement spécifique Collège de droit (UCDD 5 et 6) de la Licence de droit parcours Collège de droit.

La note résultant de la moyenne obtenue en troisième année du Diplôme d'Université (DU) du Collège de droit permet de déterminer la mention attribuée (13/20 : assez bien ; 15/20 : bien ; 17/20 : très bien).

Article 8 (Prix du Collège de droit et Lauréats des spécialités)

Les Prix du Collège de droit récompensent chaque année deux étudiants à l'issue de la deuxième année. Les Prix sont attribués lors de la délibération par le jury du diplôme du Collège de droit au vu des résultats obtenus tant en première qu'en deuxième années à la Licence de droit parcours Collège de droit et au DU du Collège de droit. Les lauréats sont exonérés des droits d'inscription pour la troisième année de la Licence de droit parcours Collège de droit et pour la troisième année du DU du Collège de droit. Ils perçoivent également une dotation selon le Prix attribué :

-1^{er} prix : 1000 euros

-2^e prix : 800 euros

À la fin de la troisième année, sont distingués par la remise d'une attestation les lauréats des trois spécialités que comportent les unités d'enseignements spécifiques de la Licence de droit parcours Collège de droit. La qualité de lauréat est attribuée au vu des résultats obtenus dans ces enseignements spécifiques et dans l'ensemble du parcours académique des étudiants. La qualité de lauréat ne donne pas lieu à exonération de droits d'inscription ni au versement d'une dotation.

Article 9 (incompatibilité avec le Magistère juristes d'affaires)

Le diplôme du Collège de droit n'est pas compatible avec le magistère juriste d'affaires de l'Université Panthéon-Assas. Les étudiants qui rejoignent la première année du magistère à la fin de la deuxième année du Collège de droit peuvent, s'ils remplissent les conditions énoncées à l'article 5 pour l'admission en troisième année, se voir délivrer un document qui atteste de leur réussite aux deux premières années du Collège de droit (ou à la deuxième année pour ceux qui ont intégré directement la formation en deuxième année).

ENSEIGNEMENTS

1^{ÈRE} ANNÉE

Les Rencontres Acteurs du droit et de la justice (séminaire d'intégration en École de Gendarmerie - deux journées)

Les rencontres ne sont pas évaluées.

Les Conférences du Collège de droit (organisation de deux conférences annuelles, une par semestre, animées par des invités, sur un thème d'actualité ou de réflexion)

Les conférences ne sont pas évaluées.

Projet collectif interdisciplinaire « Droit, littérature, art et cinéma » (12h).

Le projet est évalué par une note sur 20 (coefficient 1 ~~2~~).

Moyenne annuelle de 1^{ère} année de Licence de droit Parcours Collège de droit

Moyenne sur 20 (coefficient 9 ~~8~~).

~~La présence à tous les enseignements des unités Collège de droit de la Licence de droit parcours Collège de droit est obligatoire ainsi qu'à tous les événements organisés par le diplôme.~~

~~Pour être admis dans l'année supérieure du parcours de Licence de droit Parcours Collège de droit, les étudiants doivent obtenir au moins 13/20 au DU.~~

La moyenne annuelle du DU est composée de :

- ~~90%~~ **80%** de la moyenne annuel obtenue à la Licence de droit Parcours Collège de droit
- ~~10%~~ **20%** de la note obtenue au projet collectif interdisciplinaire « Droit, littérature, art et cinéma »

Note éliminatoire : 8/20 au projet collectif interdisciplinaire « Droit, littérature, art et cinéma ».

2^{ème} ANNÉE

Les Rencontres Acteurs du droit et de la justice (séminaire d'intégration en École de Gendarmerie (deux jours), des rencontres avec l'Ordre des avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation (une demi-journée) ainsi qu'avec le Conseil supérieur du Notariat (une demi-journée).

Les rencontres ne sont pas évaluées.

Les Conférences du Collège de droit (organisation de deux conférences annuelles, une par semestre, animées par des invités, sur un thème d'actualité ou de réflexion)

Les conférences ne sont pas évaluées.

Préparation au TOEIC (12h)

La préparation est facultative et n'est pas évaluée.

Techniques de négociation dans la vie des affaires – Business game (une journée complète)

L'exercice est évalué par une note sur 20 (coefficient 0,5).

Moyenne annuelle de 2^{ème} année de Licence de droit Parcours Collège de droit

Moyenne sur 20 (coefficient 9,5).

La présence à tous les enseignements des unités Collège de droit de la Licence de droit parcours Collège de droit est obligatoire ainsi qu'à tous les événements organisés par le diplôme.

Pour être admis dans l'année supérieure du parcours de Licence de droit – Collège de droit, les étudiants doivent obtenir au moins 13/20 au DU.

La moyenne annuelle du DU est composée de :

- 95% de la moyenne annuel obtenue à la Licence de droit Parcours Collège de droit
- 5% de la note obtenue à l'exercice de « Techniques de négociation dans la vie des affaires – Business game »

3^{ème} ANNÉE

Les Conférences du Collège de droit (organisation de deux conférences annuelles, une par semestre, animées par des invités, sur un thème d'actualité ou de réflexion)
Les conférences ne sont pas évaluées.

Préparation au TOEIC (12h)

La préparation est facultative et n'est pas évaluée.

« Eloquence et rhétorique » comprenant :

- un cours magistral : « Rhétorique : l'art de la persuasion en droit » (12h **CM**)
- une conférence professionnelle relative à l'éloquence (2h)
- un atelier Plaidoyers (6h **CM**)
- un concours de Plaidoyers

Le cours magistral : « Rhétorique : l'art de la persuasion en droit », la conférence professionnelle relative à l'éloquence et l'atelier Plaidoyers ne sont pas évalués.

Le concours de Plaidoyers est évalué par une note sur 20 (coefficient 1 **3**).

Moyenne annuelle de 3^{ème} année de Licence de droit Parcours Collège de droit

Moyenne sur 20 (coefficient 9 **7**).

La moyenne annuelle du DU est composée de :

- ~~90%~~ **70%** de la moyenne annuel obtenue à la Licence de droit Parcours Collège de droit
- ~~10%~~ **30%** de la note obtenue à l'exercice de Concours de Plaidoyers

Séjour à l'étranger en troisième année

Les étudiants de troisième année effectuant une année ou un semestre d'étude dans une université étrangère sont dispensés d'assister aux cours pendant la durée de leur séjour.

Les étudiants en semestre d'étude à l'étranger doivent assister à tous les enseignements et événements du DU Collège de droit ainsi qu'à tous les enseignements de l'unité spécifique Collège de droit de la Licence de droit parcours Collège de droit durant l'autre semestre. Ils passent tous les examens correspondants au semestre qui ne s'est pas déroulé à l'étranger.

En cas de séjour à l'étranger au seul premier semestre, les étudiants passent l'épreuve du concours de Plaidoyers.

En cas de séjour annuel à l'étranger ou de séjour à l'étranger au second semestre, les étudiants sont dispensés du concours de Plaidoyers et doivent rédiger à la place un mémoire sous la direction d'un enseignant du Collège de droit.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE LA LICENCE

Les dispositions du présent règlement s'appliquent en l'absence de dispositions contraires dans les règlements particuliers des parcours de Licence de l'Université.

1. Organisation des enseignements

La licence est organisée en année, semestres et unités d'enseignements.

Chaque année d'étude comporte deux semestres, lesquels sont composés de deux ou trois unités d'enseignements : une unité d'enseignements fondamentaux, une unité d'enseignements complémentaires auxquelles peuvent venir s'ajouter, le cas échéant : une unité d'enseignements de méthodologie et/ou une Unité complémentaire facultative.

2. Unité Complémentaire Facultative

L'étudiant peut ajouter à son parcours de licence une unité complémentaire facultative dont les résultats sont pris en compte dans le calcul de sa moyenne générale. L'étudiant peut choisir jusqu'à 4 matières ou activités facultatives par année universitaire, parmi les éléments suivants :

- parcours professionnalisant,
- parcours international,
- langue facultative,
- sport,
- engagement étudiant.

Chaque élément permet d'obtenir des points bonus. La valeur d'un point bonus est de 0,06/20 de la moyenne générale.

Cette unité étant annuelle, les points bonus qu'elle permet d'obtenir sont ajoutés au résultat de l'année d'étude, même si certaines des matières qui la composent sont dispensées au cours d'un seul semestre.

L'étudiant qui s'engage uniquement dans des activités sportives et/ou associatives peut obtenir un maximum de 7 points bonus par an, soit 0,42/20. Ce plafond est porté à 12 points bonus par an, soit 0,72/20, lorsque l'étudiant combine ces engagements avec des cours et/ou des ateliers supplémentaires donnant lieu à une évaluation.

Le bénéfice des points bonus est pris en compte dans le cadre de chacune des deux sessions d'examen. En cas de redoublement, les points bonus ne sont pas conservés.

Parcours Professionnalisant

Le parcours professionnalisant propose divers ateliers, dont la liste est publiée chaque année : tutorats, conférences, mentorats, certifications, rencontres, etc. Tous les ateliers ne sont pas éligibles au bénéfice de points bonus. La liste des dispositifs disponibles, ainsi que le nombre de points bonus susceptibles, le cas échéant, d'être obtenus, sont fixés dans les maquettes des parcours de licence concernés. Un étudiant ne peut s'inscrire qu'à un seul des éléments bonifiés du parcours professionnalisant par année d'étude.

Parcours international

- **Cours en langue anglaise :**

L'étudiant inscrit en licence de Droit, a la possibilité de suivre des cours dispensés en anglais. Leur liste est précisée dans le programme des parcours de Licence bénéficiant de cette option.

Chaque matière en anglais est évaluée par une note sur 20, qui permet à l'étudiant de bénéficier d'un maximum de 3 points bonus. Une note inférieure à 10 sur 20 ne donne pas droit à l'attribution de points bonus.

Les points bonus sont attribués en fonction des paliers suivants :

- Entre 10/20 et 12,9/20 : 1 point
- Entre 13/20 et 14,9/20 : 2 points
- Au-dessus de 15/20 : 3 points

- **Certification in Civil Law :**

La validation de cinq matières proposées dans le parcours international dispensées en langue anglaise donne lieu à l'obtention d'une Certification in Civil Law en complément des points bonus attachés à chaque cours.

Les cours « Legal Cultures » et « Philosophy of Law », proposés au sein des unités d'enseignement complémentaires des 1^{ère} et 2^{ème} années de la Licence en Droit, peuvent être comptabilisés parmi les cinq matières à valider pour le certificat, sous réserve que l'étudiant les ait choisis pour la validation de sa Licence en droit et qu'il ait obtenu une note minimale de 10 sur 20 lors de l'examen.

Liste des matières comprises dans la Certification in Civil Law :

Licence 1

- French Constitutional Law (L1 Droit, Semestre 1)
- Legal Cultures (L1 Droit, Semestre 1)
- Duality and other Specificities of the French Court System (L1 Droit, Semestre 1)
- French Business Law (L1 Droit, Semestre 1)
- History of European Legal Systems (L1 Droit, Semestre 2)
- Government and the Economy in France: A Historical Perspective (L1 Droit, Semestre 2)

Licence 2

- French Law of Obligations (L2 Droit, Semestre 3)
- History of Codifications (L2 Droit, Semestre 3)
- Philosophy of Law (L2 Droit Semestre 3)
- European Law (L2 Droit, Semestre 4)
- European International Relations (L2 Droit, Semestre 4)

Licence 3

- Introduction to Cross-border Litigation (L3 Droit, Semestre 5)

Langues facultatives :

L'étudiant a également la possibilité de suivre une langue facultative par année de Licence.

Chaque cours suivi donne droit à 3 points bonus maximum en intégrant des demi-points (0,5 ; 1 ; 1,5 ; 2 ; 2,5 ; 3).

Sport

La participation à une activité sportive qualifiante permet de bénéficier de 2 points bonus maximum par semestre. Il est possible de ne participer qu'à un seul semestre d'une activité sportive qualifiante. L'attribution des points bonus se fait suivant un barème établi par le service des sports.

Engagement étudiant

L'engagement étudiant est récompensé par l'attribution de 3 points bonus maximum. Le nombre des points attribués à ce titre à chaque étudiant est déterminée par une commission dédiée, après étude d'un dossier dont le contenu est validé par le Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante.

3. Modalités de progression par semestre

Sauf aménagement spécifique dans le cadre d'un contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir obtenu au moins 10/20 à la moyenne des semestres de l'année en cours.

Toutefois, un étudiant n'ayant pas validé sa première année de Licence mais ayant obtenu la moyenne à l'un seulement des deux semestres de celle-ci ainsi qu'à l'unité d'enseignements fondamentaux de l'autre semestre est autorisé à s'inscrire en deuxième année. En ce cas, il ne peut valider celle-ci tant qu'il n'a pas validé la première.

L'inscription en troisième année de Licence se fait exclusivement après l'obtention des deux premières années.

4. Le contrôle continu

Dans les matières soumises à un tel contrôle, les notes de contrôle continu sont établies sous la responsabilité de l'enseignant chargé de dispenser le cours magistral. Elles apprécient les connaissances de l'étudiant, son assiduité, son aptitude au traitement des exercices proposés, les progrès accomplis ainsi que les notes obtenues aux travaux exigés.

Une absence lors d'une séance de travaux dirigés peut être excusée si l'étudiant présente un justificatif à l'enseignant en charge du groupe dans lequel il est inscrit.

Dans le cadre des travaux dirigés de langues, deux absences non justifiées par semestre sont tolérées. Au-delà, chaque absence non justifiée entraîne le retrait d'un point sur la moyenne du contrôle continu du semestre.

Les absences ne peuvent être justifiées que par la production d'un certificat médical, d'un certificat de décès d'un proche, d'une attestation de retard délivrée par un organisme de transport public ou de la convocation à un examen.

5. Règles générales des examens

Le contrôle terminal donne lieu à une première session d'examens comportant deux périodes. Chacune d'entre elles se déroule à la fin de chaque semestre, selon le calendrier voté en conseil d'administration chaque année.

Durant chaque épreuve, orale ou écrite, l'étudiant ne peut utiliser que les documents et matériels expressément autorisés par l'enseignant responsable du cours. Ils sont à usage individuel et ne peuvent être échangés pendant l'épreuve. Ils doivent être vierges de toute annotation. Les appareils de communication, de transmission d'information ou de stockage susceptibles d'être connectés sont strictement interdits durant les épreuves d'examen.

L'absence à un examen entraîne la mention Absence injustifiée (ABI) sur le relevé de notes, équivalent à une note de 0. Si l'étudiant fournit un justificatif d'absence au service de la scolarité dans les sept jours, la mention Absence justifiée (ABJ) est substituée sur le relevé de notes mais la note de 0 est maintenue.

Les absences ne peuvent être justifiées que par la production d'un certificat médical, d'un certificat de décès d'un proche, d'une attestation de retard délivrée par un organisme de transport public ou de la convocation à un examen, dans un délai de 7 jours à compter de la date de l'examen.

6. Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude à un examen terminal ou de contrôle continu est passible de poursuites disciplinaires.

7. Validation de l'année d'étude

Des jurys sont composés, le cas échéant pour chaque équipe constituée au sein d'une année d'étude, afin de délibérer sur les résultats des étudiants. Ils se réunissent à l'issue de chacune des deux sessions d'examen et se prononcent sur la délivrance du diplôme et, le cas échéant, de la mention qui l'assortit.

Lorsqu'une matière est validée, elle est considérée comme définitivement acquise et ne peut faire l'objet d'aucune renonciation. Néanmoins, en cas de redoublement, l'étudiant peut renoncer au bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues dans des matières composant une unité d'enseignement non acquise.

Les notes obtenues dans les matières composant une unité d'enseignement, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la moyenne de l'unité, sans note éliminatoire. L'unité est validée si la moyenne ainsi obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsqu'une unité d'enseignements est validée, elle est considérée comme définitivement acquise et ne peut faire l'objet d'aucune renonciation.

L'acquisition d'une unité d'enseignements entraîne celle des crédits ECTS correspondants. Les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement ne sont pas affectés de crédits ECTS propres.

En cas de redoublement, les unités d'enseignements acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Celles-ci préservent le nombre de crédits ECTS acquis par l'étudiant.

Les notes obtenues dans les unités d'enseignement composant un semestre, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la moyenne du semestre, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne ainsi obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsqu'un semestre est validé, il est considéré comme définitivement acquis et ne peut faire l'objet d'aucune renonciation.

Les notes obtenues aux deux semestres composant une année d'étude, sans note éliminatoire, permettent de calculer la moyenne de l'année d'étude. L'année est validée si la moyenne ainsi obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

En fonction des résultats de l'étudiant et des appréciations assortissant ses notes de contrôle continu, le jury peut décider souverainement d'attribuer des « points jury » à un étudiant pour valider son année ou pour obtenir une mention.

L'année d'étude est validée avec la mention :

- Passable, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- Assez-bien, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20,
- Bien, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20,
- Très bien, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 17/20.

8. Règles propres aux examens de la seconde session

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation d'une seconde session, dite de rattrapage. Elle ne peut porter que sur des matières non validées, même après compensation, et pour lesquelles l'étudiant s'est inscrit aux épreuves de rattrapage.

La seconde session comporte des épreuves terminales en même nombre et de même nature (écrit, oral) que la première. Toutefois, un seul sujet peut être proposé dans les matières des unités d'enseignements fondamentaux, alors même qu'un choix entre deux sujets était ouvert lors de la première session.

Dans les unités d'enseignements fondamentaux, les notes de contrôle continu obtenues en première session et supérieures à 10/20 sont prises en compte dans le calcul du résultat de la seconde session. Les notes obtenues aux épreuves de contrôle terminal de la première session sont reportées en seconde session. Il n'en va autrement que pour les matières, non validées lors de la première session, que l'étudiant décide de repasser durant la seconde session. Dans ce cas, la note obtenue à l'épreuve de la seconde session est substituée à celle de la première session.

Dans les unités d'enseignements complémentaires, les notes de contrôle continu et les notes obtenues aux épreuves de contrôle terminal obtenues en première session sont reportées en seconde session. Il n'en va autrement que pour les matières, non validées lors de la première session, que l'étudiant décide de repasser durant la seconde session. En ce cas, la note obtenue à l'épreuve de la seconde session est substituée à celle de la première session.

Dans l'unité complémentaire facultative, les points sont pris en compte dans le calcul de la seconde session, sans possibilité de modification.

Pour les autres UE, pour les épreuves de contrôle continu et les épreuves de contrôle terminal, les notes obtenues ne sont ni reportées, ni prises en compte dans le calcul de la seconde session. L'étudiant qui ne se présente pas à l'examen de seconde session est considéré comme absent.

Pour être admis à passer une épreuve de seconde session, les étudiants doivent s'inscrire en ligne aux matières éligibles pour l'épreuve de rattrapage. Chaque étudiant sélectionne alors les épreuves qu'il souhaite repasser.

9. Redoublement et reprise d'étude

Un seul redoublement est autorisé par année de licence. Un redoublement supplémentaire peut être autorisé par le Président de l'Université sur demande motivée.

En cas d'interruption des études, une reprise d'étude peut être autorisée par le Président de l'Université sur demande motivée.

10. Aménagements d'études et d'examens (dispense d'assiduité, handicap...)

Une demande annuelle de dispense d'assiduité aux travaux dirigés peut être déposée par l'étudiant en raison d'une activité professionnelle, d'un volontariat en service civique, d'enfants en bas âge à charge, au titre de son handicap ou d'une maladie invalidante, s'il est sportif de haut niveau ou exerce une activité artistique de haut niveau.

Si la dispense est accordée, l'étudiant est soumis, pour toutes les matières de l'année d'étude, au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale terminale.

Pour bénéficier d'une dispense d'assiduité aux travaux dirigés, l'étudiant doit compléter la demande téléchargeable sur le site internet de l'Université avant le 31 octobre de l'année en cours et fournir les justificatifs correspondant à sa situation.

Un étudiant en situation de handicap peut demander, auprès du service de la vie étudiante, à bénéficier de l'aménagement de son cursus par décision du président prise sur proposition du médecin du service de santé étudiante.

Un étudiant peut également demander un aménagement de son cursus au titre de l'engagement étudiant.

Pour des raisons médicales et sur la base d'un avis émis par le médecin du service de santé étudiante, le président de l'université peut autoriser un étudiant à accomplir chaque année de sa licence en deux ans. Une même possibilité est également offerte aux étudiants inscrits sur une des listes nationales des sportifs de haut niveau. La répartition des enseignements entre les deux années est déterminée à la suite de l'avis du service de la vie étudiante. En cas de redoublement, l'étudiant ne peut bénéficier d'un nouvel étalement de sa scolarité. Les droits d'inscription sont dus pour chaque année d'étude.

11. Séjours à l'étranger

Un étudiant peut entreprendre, au cours de sa Licence, un séjour d'études auprès d'un établissement partenaire de l'Université et dans le cadre des divers dispositifs existants. Les modalités d'intégration des résultats des étudiants ayant accompli un semestre ou une année académique à l'étranger sont définies conformément aux termes du contrat pédagogique établi entre l'Université Paris-Panthéon-Assas et l'établissement d'accueil à l'étranger.

12. Non-respect des règles de la vie universitaire

Tout constat de faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'Université, est passible de poursuites disciplinaires.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE DE MASTER

1^{ère} année de Master

Les dispositions du présent règlement s'appliquent en l'absence de dispositions contraires spécifiques aux mentions et parcours de master.

1. Organisation des enseignements

La 1^{ère} année de Master est organisée en année, semestres et unités d'enseignements.

L'année d'étude comporte deux semestres, lesquels sont composés de plusieurs unités d'enseignements, ainsi que le cas échéant de l'Unité complémentaire facultative.

Dans les mentions relevant de la filière Droit, les étudiants peuvent choisir, au second semestre, d'accomplir une unité d'expérience professionnelle (UEP), dans les conditions fixées à l'article 10 du présent règlement. Les étudiants redoublants ayant validé au moins une UE du second semestre et les étudiants en programme d'échange ne sont pas éligibles à ce dispositif.

2. Unité Complémentaire Facultative

L'étudiant peut ajouter une unité complémentaire facultative dont les résultats sont pris en compte dans le calcul de sa moyenne générale. L'étudiant peut choisir jusqu'à 4 matières ou activités facultatives par année universitaire, il peut ainsi obtenir un maximum de 7 points bonus par an, soit 0,42/20.

L'étudiant peut ainsi compléter sa formation par :

- une langue facultative,
- du sport,
- un engagement étudiant.

Chaque matière permet d'obtenir des points bonus. La valeur d'un point bonus est de 0,06/20 de la moyenne générale.

Cette unité étant annuelle, les points bonus qu'elle permet d'obtenir sont ajoutés au résultat de l'année d'étude, même si certaines des matières qui la composent sont dispensées au cours d'un seul semestre.

Langues facultatives :

L'étudiant a également la possibilité de suivre une langue facultative. Chaque cours suivi donne droit à 3 points bonus maximum en intégrant des demi-points (0,5 ; 1 ; 1,5 ; 2 ; 2,5 ; 3).

Sport

La participation à une activité sportive qualifiante permet de bénéficier de 2 points bonus maximum par semestre. Il est possible de ne participer qu'à un seul semestre d'une activité sportive qualifiante. L'attribution des points bonus se fait suivant un barème établi par le service des sports.

Engagement étudiant

L'engagement étudiant peut donner lieu à l'attribution de 3 points bonus maximum. Le nombre des points attribués à ce titre à chaque étudiant est déterminée par une commission dédiée, après étude d'un dossier dont le contenu est validé par le Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante.

3. Modalités de progression par semestre

Sauf aménagement spécifique dans le cadre d'un contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation. Pour accéder à la deuxième année de Master, l'étudiant doit avoir obtenu au moins 10/20 à la moyenne des semestres de l'année en cours.

4. Le contrôle continu

Dans les matières soumises à un tel contrôle, les notes de contrôle continu sont établies sous la responsabilité de l'enseignant chargé de dispenser le cours magistral. Les notes tiennent compte des connaissances de l'étudiant, de son assiduité, de son aptitude au traitement des exercices proposés, des progrès accomplis ainsi que des notes obtenues aux travaux exigés.

Une absence lors d'une séance de travaux dirigés peut être excusée si l'étudiant présente un justificatif à l'enseignant en charge du groupe dans lequel il est inscrit.

Dans le cadre des travaux dirigés de langues, deux absences non justifiées par semestre sont tolérées. Au-delà, chaque absence non justifiée entraîne le retrait d'un point sur la moyenne du contrôle continu du semestre.

Les absences ne peuvent être justifiées que par la production d'un certificat médical, d'un certificat de décès d'un proche, d'une attestation de retard délivrée par un organisme de transport public ou de la convocation à un examen.

5. Règles générales des examens

Le contrôle terminal donne lieu à une session d'examens comportant deux périodes. Chacune de ces périodes se déroule à la fin de chaque semestre, selon le calendrier voté en conseil d'administration chaque année.

Durant chaque épreuve, orale ou écrite, l'étudiant ne peut utiliser que les documents et matériels expressément autorisés par l'enseignant responsable du cours. Ils sont à usage individuel et ne peuvent être échangés pendant l'épreuve. Ils doivent être vierges de toute annotation.

Les appareils de communication, de transmission d'information ou de stockage susceptibles d'être connectés sont strictement interdits durant l'épreuve

L'absence à un examen entraîne la mention Absence injustifiée (ABI) sur le relevé de notes, équivalent à une note de 0. Si l'étudiant fournit un justificatif d'absence au service de la scolarité dans les sept jours, la mention Absence justifiée (ABJ) est substituée sur le relevé de notes mais la note de 0 est maintenue.

Les absences ne peuvent être justifiées que par la production d'un certificat médical, d'un certificat de décès d'un proche, d'une attestation de retard délivrée par un organisme de transport public ou de la convocation à un examen, dans un délai de 7 jours à compter de la date de l'examen.

6. Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude à un examen terminal ou de contrôle continu est passible de poursuites disciplinaires.

7. Validation de l'année d'étude

Des jurys sont composés afin de délibérer sur les résultats des étudiants. Ils se réunissent annuellement et se prononcent sur la délivrance du diplôme et, le cas échéant, de la mention qui l'assortit.

Lorsqu'une matière est validée, elle est considérée comme définitivement acquise et ne peut faire l'objet d'aucune renonciation. Néanmoins, en cas de redoublement, l'étudiant peut renoncer au bénéfice des notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues dans des matières composant une unité d'enseignement non acquise.

Les notes obtenues dans les matières composant une unité d'enseignement, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la moyenne de l'unité, sans note éliminatoire. L'unité est validée si la moyenne ainsi obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsqu'une unité d'enseignements est validée, elle est considérée comme définitivement acquise et ne peut faire l'objet d'aucune renonciation.

L'acquisition d'une unité d'enseignements entraîne celle des crédits ECTS correspondants. Les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement ne sont pas affectés de crédits ECTS propres.

En cas de redoublement, les unités d'enseignements acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Celles-ci préservent le nombre de crédits ECTS acquis par l'étudiant.

Les notes obtenues dans les unités d'enseignement composant un semestre, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la moyenne du semestre, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne ainsi obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsqu'un semestre est validé, il est considéré comme définitivement acquis et ne peut faire l'objet d'aucune renonciation.

Les notes obtenues aux deux semestres composant une année d'étude, sans note éliminatoire, permettent de calculer la moyenne de l'année d'étude. L'année est validée si la moyenne ainsi obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

En fonction des résultats de l'étudiant et des appréciations assortissant ses notes de contrôle continu, le jury peut décider souverainement d'attribuer des « points jury » à un étudiant pour valider son année ou pour obtenir une mention.

L'année d'étude est validée avec la mention :

- Passable, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- Assez-bien, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20,
- Bien, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20,
- Très bien, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 17/20.

8. La seconde session

Il n'existe pas de seconde session en Master. Toutefois, à titre exceptionnel et sur présentation de justificatifs, l'étudiant qui lors des épreuves de la première session, a été empêché peut, pour des motifs impérieux et après avis du responsable de parcours, être autorisé par le Président de l'Université à passer les épreuves concernées à une date se situant au maximum 4 semaines après la date de l'épreuve initiale.

9. Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé à l'issue de la première année de Master. Le jury peut toutefois, à titre exceptionnel et avec l'accord du responsable de parcours concerné, autoriser le redoublement d'un étudiant s'il estime que des motifs suffisants et/ou que ses résultats le justifient.

Un seul redoublement est autorisé au sein d'un parcours de Master (1^{ère} et 2^{ème} année).

10. Unité d'Expérience Professionnelle (UEP)

Sur autorisation expresse du directeur de parcours, l'étudiant peut se porter candidat à une UEP. L'UEP permet à l'étudiant de se familiariser avec le monde de l'entreprise, de l'administration ou des structures associatives. Il permet de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises lors de son cursus et/ou de les approfondir, d'acquérir des compétences et des savoir-faire en vue de l'insertion professionnelle.

Le nombre de places en UEP est de 50 pour toutes les mentions relevant de la filière Droit.

Le stage doit être d'une durée de 4 mois. Il doit être en adéquation avec le cursus suivi et le projet de l'étudiant, être effectué au second semestre de l'année universitaire et être accompli uniquement en Île-de-France (les stages à l'étranger et les stages en province ne sont pas autorisés). La convention de stage UEP est identique à la convention légale en vigueur.

Le recrutement des étudiants pour le programme UEP se fait sur dossier. Il s'agit d'un programme sélectif. Un entretien pourra éventuellement être organisé dans le cadre du processus de sélection.

Le dossier de candidature, transmis par l'étudiant, se compose des relevés de notes des 3 années de licence, d'un CV et d'une lettre de motivation qui précise les raisons de la candidature au programme UEP.

Un tuteur pédagogique est nommé pour chacune des deux spécialités : droit privé et droit public. Réunis en commission, les tuteurs sélectionnent (chacun pour sa spécialité) les étudiants souhaitant intégrer l'UEP. Après avis du responsable du parcours dans lequel est inscrit l'étudiant, le tuteur pédagogique valide en amont les stages que souhaitent accomplir les étudiants sélectionnés via la fiche contact prévue à cet effet. Il assure le suivi pédagogique.

L'évaluation de l'UEP fait l'objet de 3 notes :

- Une note sur 20 (coefficient 1) donnée par le maître de stage en entreprise traduisant l'expertise technique du candidat,
- Une note sur 20 (coefficient 1) donnée par le maître de stage en entreprise traduisant le degré d'intégration professionnelle du candidat dans l'équipe au sein de laquelle il a exercé son activité,
- Une note sur 20 (coefficient 4) attribuée par un jury formé du maître de stage et du tuteur pédagogique, à la suite d'un exposé-discussion d'une durée maximale de 45 minutes. Le point de départ de l'exposé-discussion est constitué d'un exposé d'une durée maximale de 10 minutes sur un sujet arrêté en commun par le maître de stage et le tuteur pédagogique. Le temps de préparation de l'exposé est fixé à 60 minutes.

La somme de ces 3 notes constitue la note obtenue au titre de l'UEP.

L'UEP se substitue au second semestre de la première année de Master.

L'UEP compte pour 30% de la moyenne annuelle. Le semestre d'étude correspond à 70% de la moyenne annuelle.

11. Aménagements d'études et d'examens (dispense d'assiduité, handicap...)

Une demande annuelle de dispense d'assiduité aux travaux dirigés peut être déposée par l'étudiant en raison d'une activité professionnelle, d'un volontariat en service civique, d'enfants en bas âge à charge, au titre de son handicap ou d'une maladie invalidante, s'il est sportif de haut niveau ou exerce une activité artistique de haut niveau.

Si la dispense est accordée, l'étudiant est soumis, pour toutes les matières de l'année d'étude, au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale terminale.

Pour bénéficier d'une dispense d'assiduité aux travaux dirigés, l'étudiant doit compléter la demande téléchargeable sur le site internet de l'Université avant le 31 octobre de l'année en cours et fournir les justificatifs correspondant à sa situation.

Un étudiant en situation de handicap peut demander, auprès du service de la vie étudiante, à bénéficier de l'aménagement de son cursus par décision du président prise sur proposition du médecin du service de santé étudiante.

Un étudiant peut également demander un aménagement de son cursus au titre de l'engagement étudiant.

Pour des raisons médicales et sur la base d'un avis émis par le médecin du service de santé étudiante, le président de l'université peut autoriser un étudiant à accomplir chaque année de de master en deux ans. Une même possibilité est également offerte aux étudiants inscrits sur une des listes nationales des sportifs de haut niveau. La répartition des enseignements entre les deux années est déterminée à la suite de l'avis du service de la vie étudiante. En cas de redoublement accordé par le jury d'examen, l'étudiant ne peut bénéficier d'un nouvel étalement de sa scolarité. Les droits d'inscription sont dus pour chaque année d'étude.

12. Non-respect des règles de la vie universitaire

Tout constat de faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'Université, est passible de poursuites disciplinaires.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES DE LA 2^e ANNÉE DE MASTER

Le présent règlement peut être écarté pour le tout ou certaines de ses dispositions seulement, par les règlements particuliers des parcours de master.

1. Unité Complémentaire Facultative

L'étudiant peut ajouter une unité complémentaire facultative dont les résultats sont pris en compte dans le calcul de sa moyenne générale. L'étudiant peut choisir jusqu'à 4 matières ou activités facultatives par année universitaire, il peut ainsi obtenir un maximum de 7 points bonus par an, soit 0,42/20 sur sa moyenne générale.

L'étudiant peut ainsi compléter sa formation par :

- des langues facultatives,
- du sport,
- un engagement étudiant.

Chaque matière permet d'obtenir des points bonus. La valeur d'un point bonus est de 0,06/20 de la moyenne générale.

Cette unité étant annuelle, les points bonus qu'elle permet d'obtenir sont ajoutés au résultat de l'année d'étude, même si certaines des matières qui la composent sont dispensées au cours d'un seul semestre.

Langues facultatives :

Si le règlement spécifique de la 2^e année du master le prévoit, l'étudiant a la possibilité de suivre une langue facultative. Chaque cours suivi donne droit à 3 points bonus maximum en intégrant des demi-points (0,5 ; 1 ; 1,5 ; 2 ; 2,5 ; 3).

Sport

Si le règlement spécifique de la 2^e année du master le prévoit, l'étudiant a la possibilité de pratiquer une activité sportive qualifiante qui lui permet de bénéficier de 2 points bonus maximum par semestre. Il est possible de ne participer qu'à un seul semestre d'une activité sportive qualifiante. L'attribution des points bonus se fait suivant un barème établi par le service des sports.

Engagement étudiant

L'engagement étudiant est récompensé par l'attribution de 3 points bonus maximum, dans les mêmes conditions qu'en première année de master.

2. Le contrôle continu

L'assiduité aux cours et séminaires est obligatoire.

Dans les matières soumises à contrôle continu, les notes de contrôle continu sont établies sous la responsabilité de l'enseignant chargé du cours ou séminaire en cause et prennent en compte les connaissances de l'étudiant, son assiduité, son aptitude au traitement des exercices proposés, les progrès accomplis ainsi que les notes obtenues aux travaux exigés.

3. Règles générales des examens

Le contrôle terminal donne lieu à une session d'examens qui se déroule selon le calendrier voté en conseil d'administration chaque année.

Durant chaque épreuve, orale ou écrite, l'étudiant ne peut utiliser que les documents et matériels expressément autorisés par l'enseignant responsable du cours. Ils sont à usage individuel et ne peuvent être échangés pendant l'épreuve. Ils doivent être vierges de toute annotation supplémentaire.

Les appareils de communication, de transmission d'information ou de stockage susceptibles d'être connectés sont strictement interdits durant l'épreuve

L'absence à un examen entraîne la mention Absence injustifiée (ABI) sur le relevé de notes, équivalent à une note de 0. Si l'étudiant fournit un justificatif d'absence au service de la scolarité dans les sept jours, la mention Absence justifiée (ABJ) est substituée sur le relevé de notes mais la note de 0 est maintenue.

Les absences ne peuvent être justifiées que par la production d'un certificat médical, d'un certificat de décès d'un proche, d'une attestation de retard délivrée par un organisme de transport public ou de la convocation à un examen, dans un délai de 7 jours à compter de la date de l'examen.

4. Fraude

Toute fraude ou tentative de fraude à un examen terminal ou de contrôle continu est passible de poursuites disciplinaires.

5. Validation de l'année d'étude

Des jurys sont composés afin de délibérer sur les résultats des étudiants. Ils se réunissent annuellement et se prononcent sur la délivrance du diplôme et, le cas échéant, de la mention qui l'assortit.

Lorsqu'une matière est validée, elle est considérée comme définitivement acquise et ne peut faire l'objet d'aucune renonciation.

Les notes obtenues dans les matières composant une unité d'enseignement, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la moyenne de l'unité, sans note éliminatoire. L'unité est validée si la moyenne ainsi obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

Lorsqu'une unité d'enseignements est validée, elle est considérée comme définitivement acquise et ne peut faire l'objet d'aucune renonciation.

L'acquisition d'une unité d'enseignements entraîne celle des crédits ECTS correspondants. Les éléments constitutifs d'une unité d'enseignement ne sont pas affectés de crédits ECTS propres.

En cas de redoublement, les unités d'enseignements acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Celles-ci préservent le nombre de crédits ECTS acquis par l'étudiant.

Les notes obtenues dans l'année d'étude, sans note éliminatoire, permettent de calculer la moyenne de l'année qui est validée si la moyenne ainsi obtenue est égale ou supérieure à 10/20.

En fonction des résultats de l'étudiant et des appréciations assortissant ses notes de contrôle continu, le jury peut décider souverainement d'attribuer des « points jury » à un étudiant pour valider son année ou pour obtenir une mention.

L'année d'étude est validée avec la mention :

- Passable, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- Assez-bien, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 13/20,
- Bien, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 15/20,
- Très bien, si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 17/20.

6. La seconde session

Il n'existe pas de seconde session en deuxième année de Master.

7. Redoublement

Le redoublement n'est pas autorisé en deuxième année de Master, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université après accord du directeur de parcours, sur présentation de justificatifs prouvant que l'étudiant s'est trouvé dans l'incapacité de suivre son année d'études dans des conditions satisfaisantes (longue maladie, incapacité totale ou partielle de se déplacer pour suivre les enseignements).

8. Aménagements d'études et d'examens (dispense d'assiduité, handicap...)

Une demande annuelle de dispense peut être déposée par l'étudiant en raison d'une activité professionnelle, d'un volontariat en service civique, d'enfants en bas âge à charge, au titre de son handicap ou d'une maladie invalidante, s'il est sportif de haut niveau ou exerce une activité artistique de haut niveau.

La dispense est accordée par le président après avis du responsable du parcours de master.

Pour bénéficier d'une dispense d'assiduité, l'étudiant doit compléter la demande téléchargeable sur le site internet de l'Université avant le 31 octobre de l'année en cours et fournir les justificatifs correspondant à sa situation.

Un étudiant en situation de handicap peut demander, auprès du service de la vie étudiante, à bénéficier de l'aménagement de son cursus par décision du président prise sur proposition du médecin du service de santé étudiante.

Un étudiant peut également demander un aménagement de son cursus au titre de l'engagement étudiant.

Pour des raisons médicales et sur la base d'un avis émis par le médecin du service de santé étudiante, le président de l'université peut autoriser un étudiant à accomplir chaque année de master en deux ans. Une même possibilité est également offerte aux étudiants inscrits sur une des listes nationales des sportifs de haut niveau. La répartition des enseignements entre les deux années est déterminée à la suite de l'avis du service de la vie étudiante. En cas de redoublement accordé par le jury d'examen, l'étudiant ne peut bénéficier d'un nouvel étalement de sa scolarité. Les droits d'inscription sont dus pour chaque année d'étude.

9. Non-respect des règles de la vie universitaire

Tout constat de faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'Université, est passible de poursuites disciplinaires.